Regards sur la mixité sociale #2

Vivre ensemble dans l'espace public

Inclus : Cartographie du logement très social en ÎdF

Regards sur la mixité sociale #2

Vivre ensemble dans l'espace public

OMIS

IDHEAL RECHERCHE

habitat & humanisme

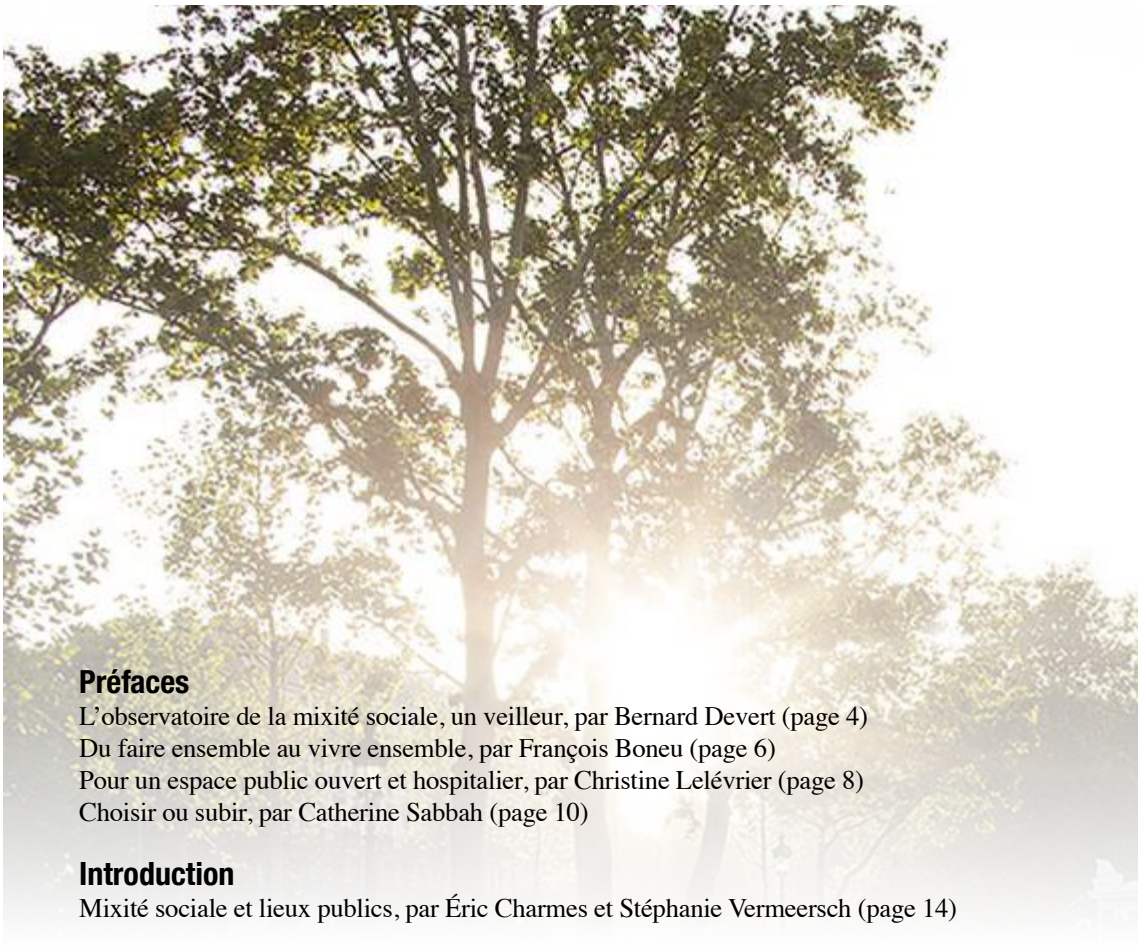

© Clément Guillaume

Préfaces

L'observatoire de la mixité sociale, un veilleur, par Bernard Devert (page 4)
Du faire ensemble au vivre ensemble, par François Boneu (page 6)
Pour un espace public ouvert et hospitalier, par Christine Lelévrier (page 8)
Choisir ou subir, par Catherine Sabbah (page 10)

Introduction

Mixité sociale et lieux publics, par Éric Charmes et Stéphanie Vermeersch (page 14)

Vivre ensemble dans l'espace public (page 19)

Enquêtes sur la mixité sociale dans les lieux publics (page 20)

Contre l'exclusion, les médiathèques en première ligne, par Marjorie Cessac (page 22)
Les tiers-lieux cherchent la recette de la diversité sociale,
par Aurélie Blondel (page 32)
« La ville ça devrait être ça, un endroit où tout le monde se parle »,
par Carole Papazian (page 47)
Comment le mobilier urbain est devenu une arme anti-SDF,
par Laurence Boccara (page 58)
L'entre-soi, valeur refuge dans une société en crise, par Catherine Sabbah (page 68)
La surenchère sécuritaire dans les lieux publics, par Anne Denis (page 76)
La ville appartient à tous… mais d'abord aux hommes,
par Marie-Valentine Chaudon (page 86)
La région parisienne est plus mixte socialement le jour que la nuit,
entretien avec la géographe Julie Vallée (page 97)

sommaire

Repenser l'espace public pour faire face aux défis de la mixité (page 100)
Rendre l'espace public accueillant pour les plus fragiles, entretien croisé G. d'Aboville et N. Détrie (page 103)
Que reste t-il du droit à la ville ?, par Catherine Sabbah (page 114)
La privatisation des espaces publics : une dépossession d'un bien commun ?, entretien avec le philosophe Mickaël Labbé (page 120)
Dans les métropoles, ceux qui défendent la mixité sociale deviennent minoritaires, entretien avec le sociologue Serge Paugam (page 122)

Portfolio : République, de la place pour tous (page 131)

Cartographie du logement très social en Île-de-France (page 147)

Pauvreté, parc social et ségrégation spatiale, par Pierre Maréchal, Philippe Pauquet, Jérôme Porier, Mariette Sagot (page 149)
Pour les familles les plus modestes, l'équation devient impossible à résoudre, entretien avec Nadia Bouyer (page 167)

Pour conclure (page 171)

Présentation du conseil scientifique de l'OMIS (page 172)

Comité de pilotage de l'OMIS (page 174)

L'Observatoire de la mixité sociale, un veilleur

Veiller.

Cet appel trouve une singulière acuité en ces temps chahutés par de tels désordres sanitaires et sociaux que bien des données sont bouleversées et bouleversantes pour ceux confrontés à la pauvreté.

Voyons cependant dans cette crise des brèches qui sont comme des fenêtres. À les ouvrir, peut-être notre regard se modifiera-t-il si nous voulons bien l'aiguiser par une posture de veille. Veille dans laquelle apparaît la folie qu'étaient ces heures de tranquillité illusoire, nous éloignant du réel au lieu de donner la préférence au virtuel glacé voulant nous faire oublier les aspérités auxquelles sont confrontés tant d'hommes aux prises avec la misère.

Comment ne pas entendre ici Nietzsche : « ce n'est pas le doute, c'est la certitude qui rend fou ». Une folie commise pour passer dans un autre monde sans trop s'inquiéter de celui qui, jugé comme fini, altérait l'espoir des plus vulnérables se considérant comme abandonnés. Le film « Les Misérables » le souligne de façon magistrale.

Kant a cette suggestion qui n'est pas indifférente à la veille : « agis de manière à toujours traiter l'humanité, soit dans ta personne, soit dans celle de l'autre comme une fin, jamais comme un moyen ». Cette fin n'est pas un terme, elle est un appel à saisir que ce que nous ne pouvons pas entreprendre peut l'être dans la dynamique d'une fraternité. Là s'éveille une ouverture, née du rayonnement diaphane d'une présence infinie, présence de l'autre.

L'urbanisation a oublié le vivre-ensemble, cette nécessaire fraternité. Le confinement l'a mise en lumière. Ce vivre-ensemble conduit à assembler les puzzles de la Société en les faisant tenir, non point par la force ou de force, mais de par une volonté partagée de faire Société. Ernest Renan l'évoquait comme ce désir de vouloir faire de grandes choses, ensemble.

La liberté des uns ne saurait se faire au préjudice des plus vulnérables qui, enfermés dans des formes de ghettoïsation, larvées mais réelles, ne croient plus en la fraternité, valeur fondatrice de la cohésion. Sans justice, rien ne peut tenir. Le combat est permanent pour exiger un travail sur soi-même et entre nous.

Une autre injustice a éclaté avec ce qu'elle avait d'insupportable : la rue comme abri ! Alors que la seule barrière de protection contre le virus était de rester chez soi, des dizaines de milliers de personnes n'en bénéficiaient pas, d'où la décision qui se fait jour : « zéro remise à la rue » pour ceux qui ont pu être reçus dans des hôtels. Le "chez soi" n'est pas une machine à dormir ; il est un espace qui, pour respecter intimité et vie sociale, a pour nom l'habitat. Le manque est cruel et considérable pour les plus fragiles.

préface

Vivre ensemble, c'est d'abord faire ensemble, d'où la nécessité de susciter une harmonie au sein des relations sans laquelle il n'est pas possible de faire société.

Cette harmonie n'est pas au rendez-vous. Aujourd'hui le plan Borloo, s'il était représenté, pourrait être considéré non plus comme une charge mais comme l'investissement d'une bataille à mener tant est urgente la lutte contre ce virus qui détruit le lien social.

La Société recherche une écoute audible des voix qui la constituent pour qu'elles ne soient pas entendues comme une disharmonie mais la chance d'un concert polyphonique. Le travail est considérable. Il demande du temps pour se libérer des déterminismes et des certitudes qui paralysent l'avenir.

La mission est ardue. Il faut, pour y parvenir, faire des gammes, longuement, patiemment mais n'y a-t-il pas un lien entre musique et avenir. L'exercice austère requiert de la persévérance avant de parvenir au chef d'œuvre de l'harmonie espérée.

L'OMIS pointe des insuffisances dans l'action d'Habitat et Humanisme. Certes. Puissent ses auteurs consentir à ce que nous soyons dans le temps des gammes, celui où l'on écoute, où l'on apprend pour susciter une hospitalité permettant de bâtir la maison commune. Il faut pour se faire, comme le rappelle Hannah Arendt, entrer dans l'intelligence de l'autre qui ne se déploie que dans la modération, voie de la lucidité.

Le Petit Prince, ce prince du « vivre ensemble », nous en partage le secret. Lorsqu'il s'en fut revoir les roses, celles-ci étaient bien gênées. Vous êtes belles, dit-il, mais vous êtes vides. On ne peut pas mourir pour vous.

Oui, le Petit Prince nous livre son secret, celui du cœur. Invisible pour les yeux, ne tourne-t-il pas nos regards vers cet essentiel à faire naître, pour que surgissent non point les leitmotivs du vivre-ensemble, mais un programme riche de sens, chacun étant reconnu pour ce qu'il est, unique.

Ne serait-ce pas ici ce prendre-soin qui s'impose pour une Société plus humanisée. Alors, nous sortirons de nos torpeurs, lit de bien des erreurs et parfois des horreurs pour ne pas s'être laissé réveiller par l'inacceptable.

L'OMIS veille et évalue les avancées de l'ADN de notre Mouvement, la mixité sociale. Son analyse met en exergue quelques-unes de nos avancées et s'interroge parfois sur d'autres. Qu'importe, un lien est créé. Il traduit parfois un silence ; il n'en participe pas moins à l'harmonie recherchée.

Bernard Devert, fondateur d'Habitat et Humanisme

Du faire ensemble au vivre ensemble

Habitat et Humanisme est avant tout « en » mouvement, c'est-à-dire qu'il tire son originalité de sa réactivité et de son ouverture à toutes les personnes en situation de fragilité sociale. Notre vocation propre est de recoudre le tissu social en logeant et en prenant soin de toutes personnes en grande difficulté, contribuant ainsi à faire advenir une société plus fraternelle. Face à la résignation ou à l'indifférence, nous voulons être des acteurs pour jouer un rôle de résistance et de défricheur de réponses innovantes en mobilisant hommes et femmes, bénévoles comme salariés, pour faire surgir un avenir à ceux qui n'en ont pas.

Habitat et Humanisme s'est ainsi engagé dès sa création, il y a 35 ans, dans l'insertion par le logement et l'accompagnement des personnes en difficulté. Puis, depuis les années 2000, sensible à la question du vieillissement, il met en œuvre diverses modalités d'accueil et de soin des personnes âgées à faibles ressources. Depuis 2015, il contribue à l'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés statutaires.

Fournir un toit est une première étape, essentielle pour ceux qui en sont privés. Au-delà de proposer un logement, Habitat et Humanisme se veut bâtisseur de liens. L'ambition est de favoriser une ville ouverte à tous et de susciter une mixité sociale, générationnelle et culturelle pour que des personnes d'âge, de situation et d'origine différents cohabitent en harmonie. C'est pourquoi plus que le logement, Habitat et Humanisme a toujours privilégié l'habitat, c'est-à-dire le logement inséré dans une dynamique de liens tissés avec le voisinage, le quartier, la ville.

Il était ainsi naturel que le second rapport de l'OMIS explore les enjeux des espaces publics. Le premier rapport a souligné que les questions de « mixité sociale » et de « vivre ensemble » étaient vastes, complexes et bien souvent chargées politiquement et émotionnellement, qu'il s'agissait en définitive d'un véritable combat qui nécessitait ambition, volontarisme et dispositifs d'accompagnement. Il est heureux de constater que ce second rapport rend compte de la façon dont les gestionnaires d'espace public insistent eux aussi à leur manière sur l'intérêt de prévoir des dispositifs de médiation et de régulation facilitant un « vivre-ensemble » riche et respectueux des différences.

Les espaces publics tiennent en effet une place importante dans une notre conception de l'habitat et de la ville ouverte à tous. Juxtaposer des personnes différentes les unes à côté des autres ne suffit pas pour faire naître spontanément un vivre-ensemble de qualité. Nous sommes convaincus du rôle déterminant d'un accompagnement mettant

l'accent sur le « faire ensemble » pour qu'émergent et se développent des liens interpersonnels. C'est cette convergence d'approches complémentaires des acteurs de l'habitat et des gestionnaires des lieux publics qui est susceptible de contribuer à recoudre le tissu social.

Au nom d'Habitat et Humanisme, je tiens à remercier l'ensemble des contributeurs – membres du conseil scientifique, du comité de pilotage et les journalistes – qui ont permis à ce second rapport de l'OMIS de voir le jour.

François Boneu, président d'Habitat et Humanisme Île-de-France.

Pour un espace public ouvert et hospitalier

En 2016, Habitat et Humanisme créait un observatoire de la mixité sociale et sollicitait des chercheurs pour constituer un conseil scientifique. L'idée était d'orienter et d'accompagner la production d'un rapport sur la mixité, valeur affirmée par l'association et objet d'expériences dans certains de leurs projets résidentiels. Partageant un même intérêt pour l'action, nous nous sommes engagés collectivement dans cette aventure, non sans quelques réserves. La mixité sociale reste en effet une notion ambigüe dont nous ne cessons de critiquer les effets pervers, en particulier lorsqu'elle sert des politiques de rénovation des quartiers populaires. Cette démarche d'observatoire, impliquant une association, des journalistes et des chercheurs, nous a semblé justement l'occasion d'apporter et de mettre en débat public les sens et les usages de cette « mixité sociale », en croisant des regards pluridisciplinaires et des témoignages d'acteurs divers. Un observatoire qui serait à la fois un outil de connaissance, de réflexion et de vulgarisation de controverses, encore trop cantonnées au monde de la recherche.

Le premier rapport a porté sur la mixité sociale dans l'habitat, domaine dans lequel cette notion est devenue un objectif central de l'action publique. Tout en introduisant la « mixité sociale » et les critiques qu'elle suscite, il a surtout montré la complexité des stratégies locales menées en son nom. Promouvoir la diversité de l'habitat dans les quartiers populaires ne garantit ni l'amélioration des conditions de vie des populations, ni la rencontre entre groupes sociaux différents. En construisant des logements sociaux, les communes aisées contraintes en cela par la loi, se heurtent souvent à l'opposition de leurs électeurs, même si certaines peuvent y trouver une réponse au logement des jeunes. Mais là encore, le mélange à l'échelle d'un ensemble résidentiel ne présage pas des rapports sociaux entre populations. C'est une image toute en nuance que le récit d'expériences locales diverses, croisées avec des regards de chercheurs, montrait, laissant finalement au lecteur la liberté de se faire une opinion.

Un an après, le rapport de la cour des comptes publié en décembre 2020 porte un regard très sévère sur « l'échec » de la politique de la ville à réduire les inégalités sociales. C'est « l'impossible mixité sociale » qui est à nouveau au cœur de cette critique et dont le rapport recommande de « préciser le sens, la portée et la mesure ». Comme si, finalement, toutes les interrogations réitérées des chercheurs sur la pertinence de la mixité comme objectif de l'action ou sur les effets pervers qu'elle produit, n'étaient pas audibles par les acteurs publics. Cette actualité pourrait, sinon rendre vaine, du moins décourager toute ambition d'observation de « la mixité ». Or au contraire, le deuxième rapport de l'OMIS, en décalant le regard de la mixité résidentielle vers la mixité dans l'espace public ouvre sur d'autres perspectives. À l'heure où le gouvernement se lance

préface

dans une loi sur « les séparatismes », censée « conforter les principes républicains », ne faut-il pas plutôt reposer la question d'un espace public ouvert, hospitalier et accessible à l'étranger, pour reprendre les propos du chercheur Isaac Joseph ? Lieux du mélange et d'un brassage social qui permet le côtoiement, les espaces publics urbains permettent aussi de gérer sa distance avec l'autre, avec plus de facilité que dans une cage d'escalier. Ce mélange et cette rencontre ne vont pas de soi, d'autant que les pratiques d'acteurs publics et privés oscillent entre le contrôle, l'exclusion des « indésirables » et la mise en accessibilité. Les contributions de ce rapport explorent ces mélanges et leurs régulations dans différents types d'espace public, du centre commercial au parc, en passant par des espaces nouveaux dans lesquels la rencontre entre groupes sociaux différents est volontairement favorisée.

Nous tenons à remercier les spécialistes de l'espace public qui ont rejoint cette année le comité scientifique, en particulier Antoine Fleury, chercheur au CNRS, et Gwenaëlle d'Aboville, fondatrice de l'agence Ville Ouverte, pour leurs apports précieux à ce document. Il ressort sans doute plus de questionnements que de réponses de ce croisement d'expériences et de regards. Mais n'est-ce pas là l'objectif d'un observatoire ? En tous cas, un effort particulier a été apporté, dans ce deuxième rapport, pour rendre encore plus accessibles les résultats de recherche à un public large, d'où la plus grande place qui y a été faite aux journalistes.

Christine Lelévrier, présidente du conseil scientifique de l'Omis.

Choisir ou subir

Poser la question de la mixité sociale mène vite à cette alternative. Sans politique publique, la mixité sociale ne va pas de soi dans les espaces habités. Mais les contraintes d'ordre réglementaire imaginées pour modifier cet état, ont tendance à hystériser le débat, en éveillant des oppositions souvent violentes et irrationnelles, issues d'égoïsmes ou de peurs, généralement brandies par les plus privilégiés, réticents à partager leurs espaces de vie ou de résidence. Difficile à définir, la mixité n'a pas pour tous le même sens. Il en existe plusieurs. Dans l'habitat, ce concept a été juridiquement encadré depuis les années 1990 et surtout la promulgation en 2000 de la loi Solidarité et renouvellement urbain écrite tout exprès pour lutter contre la ségrégation territoriale et tenter de rapprocher des populations séparées par des années de politiques de peuplement et de zonage.

Rassemblés au même endroit, sur un petit périmètre, ces habitants aux « statuts » reflétant souvent des inégalités de revenus et des origines sociales différentes sont mécaniquement amenés à se croiser. Un seul pas, pour franchir le seuil de son logement ou de sa maison, pour passer de l'espace privé à l'espace public, pourrait, par le biais de la rencontre fortuite ou volontaire, transformer cette cohabitation en une réelle mixité, à l'extérieur. Et la loi SRU, souvent moins évaluée sous ce prisme urbain que sous celui du nombre de logements construits, aurait atteint son but. Ne soyons pas naïfs, le partage du « dehors », cet espace d'accès libre et théoriquement ouvert a-t-il, jamais, été équitable ? Si les premières villes poursuivaient une ambition d'acculturation et d'intégration, leur dess(e)in reflète leur société, comme le dit Henri Lefebvre. Par leur population, leur architecture, leurs commerces, leur organisation, les quartiers dressent des barrières invisibles mais extrêmement perceptibles, à celui « qui n'est pas d'ici », et pas le bienvenu, trop pauvre pour les quartiers riches, trop riche pour les quartiers pauvres.

L'histoire plus ou moins récente montre qu'aux yeux de certains habitants, et de leurs représentants, ces codes, si clairs soient-ils, ne suffisent pas. Sans doute parce que, non écrits, ils légitiment que l'on puisse les ignorer. Tant qu'elles demeurent publiques, les rues les plus cossues d'une ville restent ainsi accessibles à tous, même si un regard hostile a parfois le même effet qu'une reconduite jusqu'à la barrière d'octroi. Que devient le droit à la ville lorsque certains aménagements deviennent aussi visibles et aussi efficaces que les douves d'un château fort ? Ainsi des mobiliers urbains dont le but premier est d'empêcher. Ces dispositifs sont dénoncés régulièrement par la fondation Abbé-Pierre lors de sa cérémonie annuelle des Pics d'or, ce qui ne les empêche pas,

adoubés par des conseils municipaux, de contaminer les seuils d'immeuble, les places ou les squares. Ainsi aussi, plus subtile, de la suppression de mobiliers traditionnels, des bancs par exemple, qui ne permettent plus ni aux habitants du quartier, ni aux autres, de s'arrêter et d'occuper l'espace public autrement qu'en mouvement, en passant. Le « stationnement », c'est-à-dire l'occupation même temporaire d'un lieu devient alors payant, puisque lié à la capacité d'y consommer, pour quelques minutes en s'offrant un café, ou quelques années en y habitant. La vue et la possibilité de côtoyer l'autre sont ici interrogées. Par celui qui s'approprie l'espace et en réclame un usage réservé à lui ou à ses pairs. Contre celui qui tente une autre forme d'appropriation, en y installant un abri de fortune. Les deux sont illégales, quant à leur légitimité… la première parle de confort, la seconde de survie. Ce système d'exclusion est plus ou moins abouti : jusqu'à la privatisation, surtout en Angleterre et aux États-Unis, d'espaces jadis publics désormais financés ou entretenus par des riverains qui, en échange de leurs soins, en exigent la surveillance et le contrôle. La France échappe à ce modèle, sauf dans des lieux privés extérieurs, ouverts au public comme le sont désormais certains îlots mixtes, abritant toute une série de fonctions urbaines qui les fait ressembler à de petits quartiers, dont les portes sont néanmoins fermées à la nuit tombée et l'accès surveillé même pendant la journée. Les « sans », – ressource, emploi, logement –, s'en retrouvent logiquement écartés. Car ces lieux développés à grands frais (publics et privés), ces espaces « décorés », « animés » sont surtout imaginés pour créer des flux marchands. Les situations inédites de pandémie et de confinement ont rendu la question du partage et de l'appropriation de l'espace public encore plus cruciale. En limitant et pour tous, la liberté de circuler, en la règlementant et en sanctionnant la présence interdite, l'État a aussi permis à tous, d'expérimenter, même temporairement, la différence entre la capacité de choisir et l'obligation de subir.

Catherine Sabbah déléguée générale de l'Idhéal

IDHÉAL, l'Institut des hautes études pour l'action dans le logement est un *think tank* (laboratoire d'idées) consacré à l'habitat et au logement dont la vocation est d'étudier et d'évaluer les pratiques des acteurs privés et les politiques publiques, de proposer de nouvelles pistes de réflexion et d'action et de dispenser une formation d'excellence. Parce que la connaissance, l'analyse et le partage de connaissances sont les socles de l'action publique et politique, il soutient l'Observatoire de la mixité sociale d'Habitat et Humanisme.

Introduction

Mixité sociale et lieux publics

Dédié à l'étude de la mixité sociale dans les lieux publics, ce deuxième rapport de l'OMIS montre bien la compléxité mais aussi l'intérêt de mélanger les populations.

Avec l'apparition du nouveau coronavirus, plusieurs milliards d'êtres humains se sont retrouvés confinés chez eux, limitant leurs sorties à des activités « essentielles ». Du fait de ces mesures sanitaires, les lieux publics des métropoles, aussi bien que ceux des simples bourgades, ont été désertés pendant plusieurs mois. Par la suite, le retour dans les lieux publics s'est accompagné de mesures de « distanciation sociale », la principale étant une distance physique entre les personnes afin d'éviter une nouvelle flambée de l'épidémie.

Ainsi, cet événement, parmi les plus marquants de l'histoire contemporaine mondiale, permet de dessiner en creux ce qui constitue l'ADN des lieux publics : le mélange, le brassage, le partage, l'échange, la mixité. Toutes choses désormais limitées, voire bannies. La mixité sociale était déjà mise à mal partout où les riches s'évertuent à s'éloigner des plus pauvres. Elle est aujourd'hui battue en brèche par la mise à distance des jeunes et des vieux, ceci afin de protéger ces derniers. Il est révélateur que les mesures qui visent à rompre les « chaînes de propagation » du virus soient dites de « distanciation sociale ». Se tenir à distance pour restreindre ce qui se partage, ce qui s'échange et, potentiellement, tout ce qui est commun. Ainsi, la lutte contre le virus met en lumière les relations fondamentales qui existent entre lieux publics et liens sociaux. Ce deuxième rapport de l'Observatoire de la mixité sociale (OMIS) se propose d'analyser ces relations au travers de l'observation et de l'étude d'un certain nombre de lieux publics : médiathèques, centres commerciaux, artères des grandes villes. Lieux qui peinent à retrouver un fonctionnement normal après le déconfinement et qui sont emblématiques de la lutte contre des liaisons désormais jugées dangereuses.

Le premier rapport de l'OMIS, *Regards sur la mixité sociale - Comment les villes construisent le vivre-ensemble,* publié en 2018, traitait du lien entre mixité sociale et logement. Le logement, surtout quand il est social, est le lieu le plus propice à cette mixité qui semble indispensable à l'idéal républicain d'égalité et de solidarité. Comment en effet favoriser la prise en compte des plus modestes par les plus aisés si ces derniers ne

les voient pas, ne les croisent pas, ne les connaissent pas ? Si les plus aisés vivent en permanence dans l'entre-soi, sans aucun contact avec ceux qui ne bénéficient pas du même confort, comment peuvent-ils se sentir concernés par leur sort ? Or, où mieux qu'autour de son domicile peut-on établir de telles relations, connaître l'autre ? C'est ainsi que le logement, le quartier et la commune sont devenus les lieux clés de la mixité sociale.

Le premier rapport de l'OMIS a cependant souligné combien cet idéal de mixité sociale dans les logements était problématique car il est en butte à des dynamiques sociales contraires extrêmement fortes. Même si la mixité est désirée, il suffit que chacun souhaite avoir près de son domicile une part, même minoritaire, de gens semblables à soi pour qu'au fil des déménagements, un quartier devienne homogène socialement. En outre, les bénéfices de cette mixité à l'échelle résidentielle sont souvent difficiles à cerner. Quand un voisin de banc déplaît, il suffit de se lever et d'aller s'asseoir sur un autre banc. Quand il s'agit du voisin de palier, il est plus difficile de quitter la scène et il faut affronter le problème. L'échange qui s'ensuit peut permettre une rencontre, une meilleure connaissance de l'autre et l'établissement de règles de coexistence pacifique. Mais cet échange peut aussi mal tourner, et c'est malheureusement souvent le cas. L'intervention de médiateurs sera alors indispensable. Les bailleurs de logements sociaux le savent et recrutent ainsi régulièrement des concierges formés à la médiation.

Étant données les limites du mélange social à l'échelle du quartier de résidence, il nous a semblé intéressant, pour ce deuxième rapport de l'OMIS, d'examiner d'autres lieux de mixité : ceux du travail, de la consommation, du divertissement, des études, ceux dans lesquels on se retrouve avec ses amis ou sa famille. Pour les habitants d'Île-de-France, encore plus que pour d'autres, le périmètre est vaste.

Une mixité à géométrie variable

Le Mobiliscope, outil interactif de visualisation présenté dans ce rapport (p. 97), montre bien qu'au gré des flux quotidiens dans différents quartiers, les paysages sociaux évoluent au cours d'une même journée : certaines zones très populaires la nuit peuvent être très mélangées pendant la journée parce que des cadres y travaillent ou parce que des étudiants y sont présents, comme c'est le cas à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). Promouvoir ces côtoiements via une mixité des activités – résidentielles, commerciales, ludiques – peut favoriser les mélanges de populations. L'opération menée dans le 14e arrondissement de Paris sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul, et que ce rapport présente (p. 47), s'inscrit dans cette logique. L'association d'un promoteur et du Mouvement Habitat et Humanisme a permis d'agir sur la mixité au niveau résidentiel en créant des immeubles mélangeant logements sociaux et accession à la propriété. Mais l'action ne s'est pas arrêtée là et s'est élargie au quartier en envisageant la création d'une crèche, d'une école, de services médicaux, de locaux pour les associations et les artisans, d'équipements culturels et de jardins partagés, le tout avec, point essentiel, la présence d'une personne chargée de veiller à ce que la co-présence débouche sur des rencontres. Il faut cependant garder à l'esprit que, comme le souligne l'article consacré au Mobiliscope, le développement de la mixité dans les quartiers populaires est souvent le prélude à la gentrification, notamment dans les quartiers de Paris et de la première couronne qui sont soumis à une forte pression immobilière.

Quoi qu'il en soit, nos pérégrinations quotidiennes dans les lieux centraux des grandes villes sont autant d'occasions d'expérimenter l'altérité. C'est le cas aux Halles, dans le centre de Paris. Ce quartier est un lieu de brassage car il est conçu pour la flânerie et la déambulation mais surtout parce qu'il est l'un des plus accessibles depuis la

banlieue grâce aux nombreuses lignes de RER qui s'y croisent. Le rôle des transports, et plus largement de la mobilité, est déterminant dans la promotion de la rencontre de l'autre. Les échanges qui en résultent, même s'ils sont plus ténus que ceux autour de son domicile, n'en sont pas moins significatifs. Moins contraignants, puisque pouvant être abrégés à tout moment, ils sont ainsi potentiellement plus positifs.

Vers un côtoiement paisible

Même éphémères, ces interactions peuvent aussi tourner mal. Dans les centres commerciaux – objet de l'un des articles de ce rapport (p. 76) – lieux semi-publics obéissant à des règles différentes de celles des espaces totalement publics, l'intervention d'un tiers est souvent nécessaire pour contrer le rejet. Malheureusement, le champ d'action de ces tiers est trop souvent circonscrit à la sécurité, empêchant de ce fait l'échange comme quand des jeunes venus de banlieues populaires se voient observés de manière soupçonneuse. Les sociétés de sécurité répondront que leurs soupçons s'avèrent souvent justifiés. Il n'en reste pas moins qu'il est difficile de construire une relation inclusive sur de telles bases. Ce soupçon donne aux jeunes concernés le sentiment d'être condamnés par avance, d'être irrémédiablement marqués par l'image négative accolée aux « jeunes de banlieue » et fait ainsi obstacle à l'intégration que la société exige d'eux. Pour enrayer cette mécanique d'injonctions contradictoires, l'intervention de véritables médiateurs, formés à la communication, peut aider à ce que les relations se détendent, à ce que les étiquettes accolées d'emblée cèdent la place à l'expérience concrète de l'autre dans toute son épaisseur. Untel pourrait alors se retrouver bousculé dans ses convictions stéréotypées par le fait qu'un jeune, sur lequel il aurait *a priori* porté un jugement négatif, lui tienne la porte dans un magasin. C'est ainsi que se fabrique ce que le sociologue et ethnologue américain Elijah Anderson appelle la « canopée cosmopolite ».

Créer de véritables lieux d'échange reste difficile. L'exemple du parc de La Villette, présenté dans ce rapport (p. 82), en est l'illustration : pendant des années, l'Association de prévention du site de La Villette a tenté de faire du parc un lieu inclusif en veillant à y faire une place aux enfants des quartiers défavorisés, aux jeunes en mal d'insertion, à grands renforts d'éducateurs et d'entreprises solidaires. En dépit de quelques succès, force est de constater que le voisinage de milieux différents – allant des amateurs de musique, d'art ou de pique-nique familiaux aux bandes de jeunes, voire aux caïds – relève finalement davantage de la cohabitation pacifique que de la rencontre. Dans les lieux publics très denses et très divers d'une métropole comme Paris, il est fort rare que les échanges aillent au-delà d'interactions ponctuelles. Les relations sont souvent basées sur ce que le sociologue américain Erving Goffman appelle « l'inattention civile ». Elles reposent sur une règle tacite de non engagement vis-à-vis de ceux que l'on croise et sur une tolérance qui rime souvent avec indifférence.

Dans le large éventail des lieux publics, ce rapport porte une attention particulière à ce que certains sociologues appellent des « tiers-lieux », à la suite du sociologue américain Ray Oldenburg. Pour leurs usagers occasionnels, l'anonymat domine, mais cela évolue quand on les fréquente assidument, certains inconnus devenant des familiers. Les relations sociales y sont ainsi souvent plus fortes que dans les lieux de passage. Les médiathèques, dont l'exemple ouvre le rapport (p. 22), sont emblématiques de ces tiers-lieux. Elles attirent des publics très divers, comme dans l'espace public, tout en générant des échanges beaucoup plus riches qui peuvent parfois être cordiaux. C'est le cas quand des jeunes d'origines variées s'y retrouvent pour des parties de jeux vidéo. Les transports en commun peuvent aussi être envisagés comme des tiers-lieux : la présence de

l'autre s'y impose de manière beaucoup plus forte que dans les rues ou sur les trottoirs et cet autre peut devenir un familier au fil des trajets pour aller travailler.

La mixité n'est pas seulement une affaire de mélange de personnes aux revenus différents. La question de la coexistence et de la construction d'un commun ne se pose pas seulement entre riches et pauvres, mais aussi entre personnes d'origines géographiques différentes, entre jeunes et adultes ou entre hommes et femmes. Et ce ne sont là que quelques exemples car les critères de la mixité sont extrêmement variés. Pour les rapports entre hommes et femmes, les transports sont là encore un lieu clé de l'expérience de l'altérité. Dans une métropole comme Paris, les femmes, contraintes à la promiscuité et confrontées à la domination masculine, peinent à envisager cette expérience de manière positive, comme le souligne l'article sur la mixité dans les espaces publics franciliens (p. 86). La « drague lourde » a jusqu'ici bénéficié d'une relative tolérance et les femmes devaient s'adapter en ne rentrant jamais seules le soir ou en choisissant attentivement leurs itinéraires. Cependant, le regard public dominant est en train de changer et le harceleur voit la pression sociale se retourner en sa défaveur. Des collectivités locales, des acteurs publics liés à la mobilité, des associations s'engagent pour que les femmes puissent circuler dans l'espace public en toute égalité avec les hommes. Mais le chemin reste long…

Ouvrir les regards sur autrui

Si les espaces fréquentés par un public varié peuvent être des lieux de neutralisation de la différence, ils sont aussi bien souvent les lieux de l'expérience de la domination. Ce rapport en témoigne. C'est pour cela que la question de la sécurité y a été davantage mise en avant qu'initialement souhaitée. Dans l'espace public, celui qui donne le ton est celui qui sait se montrer menaçant, que cette menace soit réelle (un homme harcelant une femme) ou supposée (un « jeune de banlieue » qui ne fait qu'être là). La remise en cause de cette domination – existante ou imaginaire – implique une redéfinition du regard que chacun porte sur autrui.

L'inattention civile, concept d'Erving Goffman évoqué précédemment, permet à chacun de vaquer à ses occupations sans avoir à rendre de comptes à autrui. Et c'est justement ce qui rend l'anonymat des grandes villes aussi plaisant, voire libérateur pour certains, comme ces jeunes qui se mettent à distance du contrôle social de leur voisinage en allant dans un centre commercial. Mais certaines circonstances imposent pourtant de sortir de cette réserve et d'intervenir. Ainsi, une des questions centrales de la mixité en acte est de déterminer à quel moment on entre dans l'intolérable. Question délicate puisque ce seuil varie selon les individus et que la mixité met en rapport des personnes dont les points de vue diffèrent sur la question. Cette confrontation des points de vue est ce qui fait tout l'intérêt de la mixité. En mettant en tension des normes et des attentes différentes, les lieux de brassage social produisent des expériences à proprement parler politiques. Ils mettent également à l'épreuve ce que les individus ont en commun, ce qui leur permet de faire société et de se rassembler autour de valeurs et d'idéaux partagés.

Éric Charmes et Stéphanie Vermeersch,
membres du conseil scientifique de l'Omis

Vivre ensemble dans l'espace public

Enquêtes sur la mixité sociale dans les lieux publics

La mixité sociale dans les lieux culturels

Contre l'exclusion, les médiathèques en première ligne

Réceptacles des tensions qui secouent la société française, les bibliothèques peuvent aussi jouer un rôle pour promouvoir le « vivre-ensemble ».

Les médiathèques sont des lieux passionnants à étudier pour qui veut prendre le pouls de la société française. Avec dix-sept mille lieux de lecture ouverts à tous dans l'Hexagone, elles constituent, avec d'autres points d'accès au livre, le premier réseau public sur le territoire, derrière celui de La Poste. « Elles font un travail remarquable pour prévenir et lutter contre l'exclusion dans les grandes villes, mais davantage encore dans le monde rural, les banlieues, pour l'aide aux démarches administratives, l'accueil des migrants, l'accompagnement de tous les publics que l'on dit "spécifiques" faute de savoir comment les appeler. », écrivait Érik Orsenna dans le rapport commandé par le gouvernement Macron, « Voyage au pays des bibliothèques » (février 2018). « Le rôle social des bibliothèques prend un tour plus vif », convient sobrement Dominique Lahary, ancien bibliothécaire dans le Val-d'Oise, qui constate que « les catégories populaires sont désormais plus présentes qu'avant ». Chantal Ferreux, secrétaire générale de l'association des Bibliothécaires de France (ABF), renchérit : « Les bibliothèques sont depuis longtemps des lieux de mixité sociale, mais on le revendique davantage aujourd'hui. »

20 %

C'est le pourcentage de la population française qui n'a pas accès à Internet. Soit 13 millions de personnes dans l'Hexagone.

Dans les villes où les différences sociales sont très marquées, certains établissements se distinguent par la priorité qu'ils donnent à la « mixité sociale ». Il s'agit notamment des réseaux des médiathèques situés en Seine-Saint-Denis (93) – de Plaine-Commune (Aubervilliers, La Courneuve, Épinay-sur-Seine, L'Ile-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains et Villetaneuse) et d'Est-Ensemble (Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil-sous-Bois, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville) –, de la bibliothèque de Choisy-Le-Roi, dans le Val-de-Marne (94) et des bibliothèques parisiennes de Beaubourg (4e), Vaclav-Havel (18e) et Louise-Michel (20e).

« Créer des ponts » entre les classes sociales

Montreuil-sous-Bois est une ville de Seine-Saint-Denis segmentée socialement entre le Bas-Montreuil, qui est en cours d'embourgeoisement, et le haut de la ville où vivent en majorité des classes populaires. Dans cette agglomération, les bibliothèques sont organisées en réseau intercommunal dont le but affiché est de réduire le fossé qui s'est creusé entre les habitants. « L'objectif est que tout le monde se sente légitime de venir à la bibliothèque et de faire venir ceux qui ne viennent pas », explique Fabrice Chambon, directeur des bibliothèques de Montreuil et vice-président de l'association Bibliothèques en Seine-Saint-Denis. Pour y parvenir, un grand nombre de projets sont déployés. « Chaque année, nous organisons une émission de télévision sur des thèmes différents, comme l'inégalité filles-garçons, l'amour,

MIROIR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

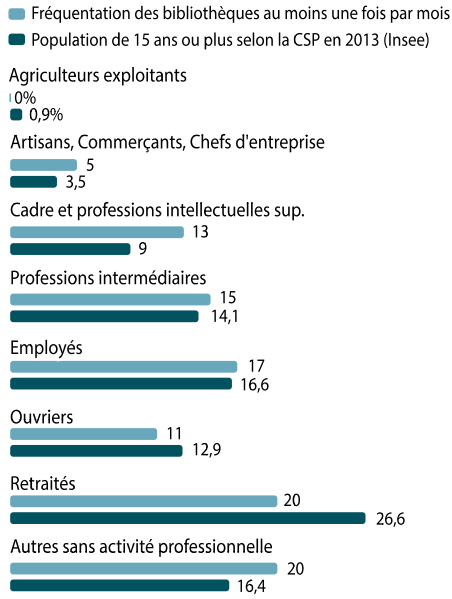

Source : ministère de la Culture. Base : ensemble de la population, enquête 2016 et Insee, RP 2013.

etc. Deux classes travaillent à la création de l'émission, et nous nous arrangeons pour que l'une vienne d'un quartier défavorisé et l'autre d'un endroit plus aisé, détaille le directeur, tout en ajoutant que ces initiatives ont le mérite de faire en sorte que ces enfants se croisent alors que d'ordinaire ce n'est pratiquement jamais le cas ».

Il en est de même pour le club de lecture, rassemblant une cinquantaine de jeunes environ : « S'il attire davantage de jeunes filles issues de familles aisées, il compte aussi cinq, six jeunes qui, *a priori*, n'auraient pas intégré ce groupe. » Après ces expériences, certains continuent parfois à se fréquenter. « Il arrive même qu'ils partent en vacances ensemble, poursuit F. Chambon, et quand c'est le cas, c'est gagné, cela signifie que nous avons réussi à créer des ponts. »

Montreuil-sous-Bois, ville très engagée dans la promotion de la mixité sociale, a la chance de pouvoir compter sur un grand nombre d'intervenants dans le domaine culturel, un secteur qui emploie 10 % de ses habitants. Une vraie richesse car les bibliothèques ne fonctionnent plus en autarcie. « On travaille avec des partenaires de toutes sortes, issus des champs associatif, culturel, social », confirme Fabrice Chambon. À charge pour ces acteurs de faire le lien entre les médiathèques et des migrants, des jeunes en situation d'exclusion ou d'autres personnes en difficulté. « Si nous nous contentions de mettre une pancarte à la porte de la bibliothèque disant "venez chez nous", il y a peu de chances pour que cela suffise à convaincre ces publics, plaisante le directeur, alors que dans le cadre d'un stage de français langue étrangère [FLE], un migrant aura l'occasion de visiter la bibliothèque, de prendre sa carte et de repartir avec des méthodes de langue sous le bras ! S'il est bien accueilli, il se sentira légitime et aura peut-être envie de revenir… » Grâce à une association dédiée aux personnes en situation d'exclusion ou au Centre communal d'action sociale (CCAS), la médiathèque de Montreuil favorise ainsi l'intégration de personnes vivant en marge de la société.

L'hameçon des jeux vidéo

Dans l'ancien quartier populaire de La Plaine-Saint-Denis, en Seine-Saint-Denis, la bibliothèque Don-Quichotte est entourée de nombreux sièges sociaux de grandes entreprises. Elle draine un public mixte, constitué de cadres et d'ingénieurs, de familles modestes et de personnes très défavorisées ; l'agglomération dionysienne étant en outre réputée pour regrouper plus de cent cinquante nationalités.

DES MÉDIATHÈQUES POUR RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Les bibliothèques ont un rôle clé à jouer dans le cadre du plan national pour l'inclusion numérique lancé par le gouvernement en 2018. Beaucoup de familles nombreuses n'ont qu'une seule connexion à leur domicile. « Les bibliothèques sont des outils inestimables pour lutter contre toutes les fractures, la fracture culturelle, la fracture sociale, la fracture sociétale et peut-être la plus dangereuse de toutes aujourd'hui : la fracture numérique », relève Érik Orsenna dans un rapport remis à Emmanuel Macron en 2018.« Les accès Wi-Fi et les postes multimédias disponibles dans des milliers d'équipements constituent une ressource précieuse pour la réussite du grand plan lancé par le gouvernement », estime l'académicien, qui préside l'Observatoire national de la lecture. « Pour aller vers les Français sans accès à Internet, les bibliothèques ont tissé des partenariats avec de nombreuses associations qui interviennent dans le champ social, avec les Centres communaux d'action sociale, avec les agences de Pôle emploi. »

Située en plein cœur du 18e arrondissement de Paris, dans un quartier socialement contrasté, la bibliothèque Vaclav-Havel accueille de nombreux enfants de familles pauvres, souvent d'origine étrangère.
© J. Porier

Pour fidéliser les enfants, les médiathèques proposent des activités qui vont bien au-delà du prêt du livre.
© J. Porier

OÙ S'ARRÊTERA LE RÔLE DES BIBLIOTHÈQUES ?

Loin de n'être que des endroits où l'on range et classe les livres, les bibliothèques se sont réinventées pour devenir des lieux de vie, entre le domicile et le travail. C'est la théorie développée par le sociologue américain Ray Oldenburg dans les années 1980, actualisée par Mathilde Servet, directrice adjointe de la médiathèque Marguerite-Yourcenar située dans le 15e arrondissement de Paris, dans un mémoire publié en 2010. À tel point que ce concept de « troisième lieu » inspire la conception des bibliothèques modernes. Leur rôle serait de favoriser la diversité des pratiques culturelles et de tisser des liens entre les différentes populations d'un territoire. « Les bibliothèques s'agrandissent, se modernisent, laissant plus de place au public et de moins en moins au rayonnage. Les gens ne viennent plus forcément pour regarder les livres mais pour s'emparer du lieu et y être », résume Dominique Lahary, ancien directeur de la bibliothèque départementale du Val-d'Oise.

« Le réseau de La-Plaine fait un gros travail de démocratisation à travers son offre culturelle et ses services. Par exemple, nous organisons des ateliers de jeux vidéo pour attirer ceux qui ne sont jamais venus. Ou encore des tournois de football en ligne avec d'autres médiathèques. Succès garanti ! », sourit Marion Pitous, la directrice de l'établissement. Pour les agents, le fait que ces jeunes franchissent les portes de leur médiathèque est déjà un premier succès. Cela leur permet ensuite d'aller à leur rencontre pour les inciter à emprunter des mangas, voir des films d'animation ou encore à participer à des ateliers de théâtre ou d'écriture. Bref, autant d'occasions de partage avec des personnes d'autres milieux sociaux, d'autres cultures ou d'autres âges. « On a vu des migrants se fondre dans la masse des ados pour jouer à des jeux vidéo ou assister à des projections de films en anglais. Des réfugiés ont même animé des ateliers d'anglais pour les enfants ! », raconte la jeune femme.

Il y a encore quelques mois, il suffisait de traverser la rue pour accéder à l'un des plus grands campements de migrants en France. « En 2019, le camp s'était établi ici, juste en face, une centaine de tentes, avec environ cinq cents personnes qui vivaient là dans des conditions déplorables, raconte encore Marion Pitous. Certains jours, les réfugiés étaient près de cinquante à venir ici. Ils venaient pour avoir chaud ou froid, selon la saison, pour brancher leur téléphone, utiliser les toilettes ou tout simplement avoir un peu de réconfort. » Depuis trois ans, la bibliothèque Don-Quichotte vit ainsi au rythme des installations et des démantèlements des camps avoisinants, ce qui change beaucoup son quotidien et la vie des usagers. D'une dureté extrême, cette situation n'est cependant pas unique. Avec l'amplification des migrations, d'autres établissements culturels franciliens, comme la bibliothèque Vaclav-Havel dans le 18e arrondissement de Paris, doivent répondre à la misère qui frappe à leurs portes. Ces circonstances exceptionnelles viennent s'ajouter à des problèmes de précarité grandissants en région parisienne.

À Beaubourg, un accueil inconditionnel

Dressée depuis 1977 en plein cœur de Paris (4e), la Bibliothèque publique d'information (BPI) du centre Georges-Pompidou a toujours été un cas particulier en Île-de-France. Plus expérimentale que les autres établissements, la BPI est considérée comme une référence en matière d'accueil. Ouverte soixante-deux heures par semaine, elle se veut accessible à tous depuis ses débuts. « Elle compte parmi ses milliers de visiteurs

quotidiens des personnes en situation de pauvreté qui y trouvent la sécurité et des opportunités de rencontres et d'activités », décrit la sociologue Camila Giorgetti, co-auteure avec Serge Paugam de l'ouvrage *Des Pauvres à la bibliothèque, enquête au Centre Pompidou* (PUF, 2013). Et force est de constater que cette philosophie de la tolérance perdure au fil des années. « Les directions changent mais l'esprit est le même. L'accueil est inconditionnel. Nous acceptons tout le monde, sans carte d'inscription, sans avoir à se justifier, à condition de respecter notre règlement », insiste Sylvie Bonnel, cheffe du département des publics.

Dans leur enquête de terrain, les deux sociologues se sont penchés sur les motivations des personnes qui fréquentent les lieux. « Elles viennent régulièrement ici parce que l'endroit répond, d'une part, à leur nécessité vitale (se chauffer, manger, dormir) et, d'autre part, à leurs besoins subjectifs, intimes, qu'ils ressentent sous forme de rêves, d'espoirs, d'attentes personnelles et qu'ils ne peuvent exprimer nulle part dans la ville », écrivent-ils. La BPI en vient donc à remplir « une double fonction de protection et de reconnaissance ». Elle a d'ailleurs été la première à lancer des ateliers de conversation en français, une façon conviviale de pratiquer la langue, distincte d'un cours académique. Sans oublier de nombreux autres services sociaux : permanences santé, aide juridique, emplois, pour lesquels le bouche-à-oreille joue à plein. « On évolue selon la demande, on fait des bilans réguliers avec les associations, on ajuste les fréquences, les horaires, explique Christophe Evans, chef du service études et recherches à la BPI. Comme le dispositif "Écoute Anonyme" fonctionne bien, on essaie de réfléchir à mettre en place davantage de créneaux, les usagers sont libres d'y aller, nous avons en tête certains publics mais dans la manière de faire, on n'en cible aucun en particulier. »

Dressée depuis 1977 en plein cœur de Paris, la bibliothèque du centre Beaubourg assume pleinement son rôle social. © BPI

Agencer l'espace contre les luttes de territoire

Ouverte à tous, « la Bibliothèque peut être le théâtre de tensions entre différents publics qui ne partagent pas les mêmes aspirations, les mêmes goûts, ni les mêmes valeurs », écrivent Camila Giorgetti et Serge Paugam, après avoir identifié trois grandes catégories parmi les publics disqualifiés socialement. D'abord, les personnes fragilisées par un coup dur de la vie, un licenciement par exemple ; puis celles qui dépendent des services de l'action sociale ; et enfin, les publics les plus touchés, déjà en rupture avec la société. Toutes ne viennent pas chercher les mêmes ressources à la bibliothèque et n'occupent pas l'espace de manière identique. Si les premières cherchent *a priori* à se fondre dans le paysage pour ne surtout pas être repérées, les secondes sont en quête d'un « moyen d'occuper leur temps » plus que de ressources intellectuelles. « Ces aspirations diverses peuvent donner lieu à des luttes de territoire symboliques au sein de la bibliothèque, reconnaît Christophe Evans, il y a de grands habitués qui se fixent dans des espaces précis comme la presse, la musique ou la télévision. » Ces « séjourneurs », comme on les surnomme, peuvent parfois agacer les autres usagers. Autre exemple, les postes Internet, en accès libre et gratuit, cristallisent souvent toute l'attention des usagers d'autant qu'à la BPI, chose rarissime, leur utilisation n'était pas encore limitée au moment où a été réalisée cette enquête. « Justement, nous réfléchissons à mettre une limite dans le temps car il peut y avoir des tensions autour des postes, on essaie d'explorer des solutions techniques, mais toujours sans exiger d'inscription », explique S. Bonnel.

Située dans la halle Pajol, projet de rénovation urbaine achevé en 2013, la bibliothèque Vaclav-Havel a émergé au cœur de La Chapelle, un quartier du Nord de Paris façonné à la fois par les vagues d'immigration et par la gentrification récente liée à la hausse des prix de l'immobilier. Dans ce lieu qui accueille un grand nombre de migrants (27 % du public), le directeur David-Georges Picard rappelle que la gestion de l'espace est essentielle à la bonne cohabitation de publics différents. Au premier étage, où les migrants reçoivent des cours, un « certain étalement » se produisait, si bien que les autres usagers n'y venaient plus. Pour y remédier, l'équipe a donc décidé de modifier la circulation de l'espace afin de faciliter l'accès aux livres et permettre le retour des autres publics. « La mixité est favorisée par la disposition des collections ; c'est le rôle des bibliothécaires de la penser au mieux, de la faire évoluer, le tout étant de ne pas figer les pratiques », explique D.-G. Picard, qui a en tête de nouveaux agencements dans les rayons à partir de 2021, précisément à cette fin. Bibliothécaire à la retraite, Dominique Lahary commente : « Cette gestion se fait au coup par coup, elle n'est pas théorisée. Par exemple, des poufs incitent à l'installation longue durée et au squat… Et quand

UN CHIFFRE

7% de la population en situation d'illettrisme.
Selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, 2,5 millions de personnes de 18 à 65 ans étaient en France en 2012, selon les chiffres les plus récents, en situation d'illettrisme. Parmi elles, 20 % sont allocataires du RSA (revenu de solidarité active). Là encore, le réseau des bibliothèques est mobilisé. Dans ce domaine, 75 % d'entre elles dans des collectivités de plus de 100 000 habitants travaillent avec des associations, signale le rapport d'Érik Orsenna. « Ce taux diminue avec la baisse de la taille des collectivités pour atteindre 25 % dans les communes de 20 000 à 40 000 habitants », détaille-t-il. Pour ce sujet comme pour bien d'autres, « l'inégalité des territoires est flagrante », estime Érik Orsenna.

LES ENFANTS DES PARENTS SANS DIPLÔME SONT CEUX QUI FRÉQUENTENT LE PLUS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Taux de fréquentation des bibliothèques municipales en %*

Niveau d'études des parents	Age de la personne interrogée							
	15-24 ans	25-34 ans	35-49 ans	50-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	70 ans et +	Total
Sans diplôme	**71%**		26%	42%	36%	18%	**15%**	29%
BEPC	58	35%	22	29	29		19	31
CAP, BEP	55	41	46	30	39	43	28	40
Bac, Bac Pro	53	39	47	44	40		39	46
Bac+2	48	42	44	43		47	38	43
Bac+3	31	42	50	Les cases vides correspondent à des effectifs trop réduits pour permettre les calculs			53	42
Bac+4 et plus	46	40	65	51	48		48	51
Total	53	37	46	37	37	38	24	40

LES PLUS DIPLÔMÉS FRÉQUENTENT MOINS LES BIBLIOTHÈQUES

Fréquentation des bibliothèques municipales *

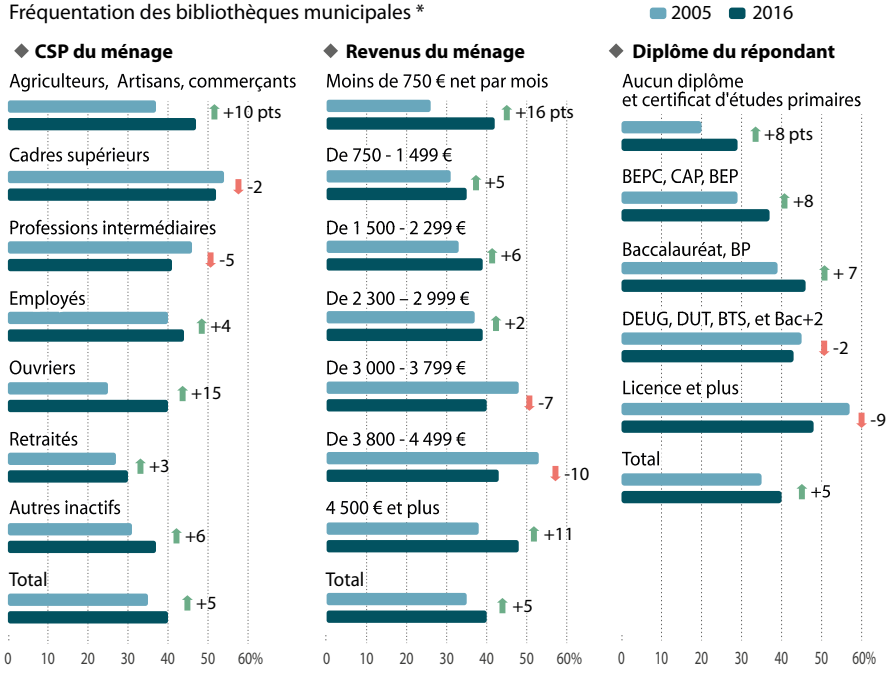

* Proportion des personnes interrogées ayant déclaré avoir fréquenté une bibliothèque municipale lors des 12 derniers mois

source : ministère de la Culture, ensemble de la population, enquête 2016

des ados masculins monopolisent un endroit, il faut lutter pour éviter les exclusions. » Paradoxalement, lorsqu'un endroit est trop confiné, trop filtré, il existe aussi des risques d'exclusion. « Il est normal de retrouver dans une bibliothèque différentes populations avec leurs contradictions. Les tensions révèlent que nous vivons dans la réalité, nous ne sommes pas coupés du reste de la société », analyse D. Lahary.

Un médiateur pour éviter les violences

Parfois, les tensions peuvent dégénérer et nécessiter des mesures plus radicales. Les agents de Vaclav-Havel en savent quelque chose. Leur bibliothèque a fait l'objet d'incidents graves entre 2017 et 2018, devenant un lieu d'affrontement entre bandes rivales. Vols en salle de jeux vidéo, crachats, insultes, jets de fumigène, gifle, rixe au couteau à l'intérieur de la médiathèque, ont entrainé des fermetures. Démunis, les agents ont fini par convaincre la ville de Paris de recruter un médiateur. Ancien bibliothécaire, Boubacar Sy s'est attelé à la tâche en juin 2018. Assis devant un service à thé, qu'il utilise souvent à des fins « diplomatiques », il verse le liquide chaud en racontant son arrivée dans l'établissement : « Après une succession d'incidents début 2018, l'un des jeunes en cause avait disparu pendant six mois. Quand il est revenu, je lui ai dit : "Tu respectes les lieux ou tu dégages !" Le coupable s'est excusé, mais j'ai prévenu sa famille. C'est important de le faire car les jeunes changent d'attitude lorsque leurs parents sont au courant. » Si Boubacar Sy, Mauritanien d'origine, est un médiateur efficace, c'est aussi parce qu'il parle le peul et le wolof et qu'il est familier de la culture de certains ados issus de l'immigration. Pour pacifier les situations et ramener à la raison les personnes causant des troubles, il les convie dans son bureau pour échapper au regard des autres. « En cas de problème, les agents doivent rester soudés, recommande-t-il. Les jeunes doivent sentir qu'il y a une autorité en face d'eux. » Si les mots sont importants, les gestes le sont tout autant : « Un jour, un réfugié a ôté ses chaussures, le vigile m'a appelé, – en pareil cas, il ne doit pas s'en mêler –, je suis descendu pour aller voir cet homme et la première chose que j'ai faite, avant tout, est de lui serrer la main, puis je lui ai parlé et il a fini par remettre ses chaussures. »

David-Georges Picard, le directeur de Vaclav-Havel, en convient : « La société évolue, elle devient plus violente, et comme n'importe quelle administration, nous devons repenser notre posture à l'égard des publics. » Il rappelle que des offres de formation existent sur la gestion des conflits mais que celles-ci ne remplacent pas la médiation. « La présence du médiateur a bouleversé notre rapport au public, confie-t-il, Auparavant, nous étions plus passifs. Nous sommes devenus actifs, davantage en prise avec notre environnement. » Il espère que d'autres établissements pourront s'inspirer de ces méthodes. À ce titre, des rencontres régulières sont désormais organisées avec les médiatrices de la médiathèque Assia-Djebar (20e arrondissement), ainsi qu'avec des agents

VERBATIM

« Montreuil, Seine-Saint-Denis. Dans une société où tout est marchand, où le temps est compté, il existe un lieu de gratuité et de rencontre où l'on combat les inégalités et la violence sociale, la bibliothèque de mon quartier. Sans bruit, joyeusement, il se fabrique ici quelque chose d'important, d'invisible au regard pressé ou comptable : l'élaboration d'un nouveau contrat social. »

Extrait de *Chut... ! Ici, à bas bruit, se dessine un avenir*, film documentaire réalisé par Alain Guillon et Philippe Worms, qui évoque le quotidien des agents de la bibliothèque Robert-Desnos à Montreuil.

de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne), en vue de croiser les expériences. Pour autant, le recours à ce nouveau métier suscite parfois des interrogations chez les bibliothécaires tant il bouscule l'image qu'ils ont de leur lieu de travail. « Cela ne va pas forcément de soi », reconnaît D.-G. Picard. Certaines bibliothèques, par exemple, refusent catégoriquement d'employer un vigile.

Intégrer les plus marginaux

À La-Plaine-Saint-Denis, il est arrivé que la bibliothèque ferme ses portes à la suite d'un acte de violence perpétré par un migrant furieux de s'être fait voler son portable. Malgré cet épisode pénible, les agents ne souhaitent pas la présence d'un vigile. « Jusqu'à présent, notre équipe a refusé ce type de service », assure Marion Pitous, la directrice, qui souligne le caractère familial des lieux et précise que les autres migrants présents ce jour-là ont pris la défense des agents exposés à cette éruption de violence. Malgré ces bonnes volontés, l'afflux des réfugiés et la sur-fréquentation de l'établissement ont donné lieu à de vives tensions entre migrants et usagers en 2019. « Certains habitants, excédés, se sont plaints des odeurs ; d'autres ne voulaient plus laisser leurs enfants venir seuls, etc. », détaille M. Pitous.

Pour éviter que ces incidents se reproduisent, la bibliothèque a mis en place des partenariats avec la Ville, la Croix-Rouge et la Cimade, des associations qui viennent en aide aux migrants et aux réfugiés. Elles interviendront au sein de la bibliothèque pour sensibiliser les publics à leurs difficultés et éviter certains amalgames sur les migrants. La direction a également fait appel aux ressources du réseau La-Plaine-Commune pour obtenir des renforts. « Au départ, nous avons été pris de court, notamment parce que certains de nos bibliothécaires ne parlaient pas anglais, reconnaît M. Pitous. Puis, nous avons mis en place des formations d'anglais pour les agents, nous avons créé des formations en ligne permettant aux migrants d'apprendre le français sur médi@TIC, la plate-forme de ressources numériques des médiathèques de Plaine-Commune. » La bibliothèque a également fait installer le wifi, un moyen efficace d'éviter les tensions liées au manque d'ordinateurs.

Marjorie Cessac, journaliste

Des laboratoires de la ville de demain

Les tiers-lieux cherchent la recette de la diversité sociale

Rencontre avec les gestionnaires de ces lieux de tous les possibles, à la fois espaces de convivialité, de culture, de solidarité, d'échange, de travail...

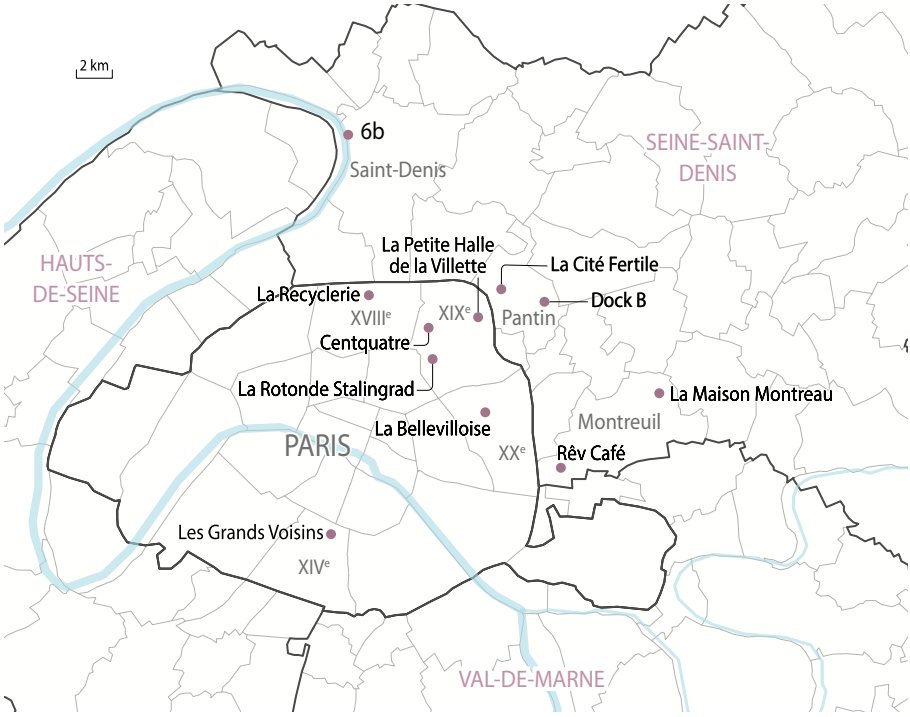

Endroits de sociabilité autres que le domicile et le travail (café, bibliothèque, centre culturel…), les tiers-lieux constituent un excellent terrain d'expérimentation en matière de mixité sociale. Le réseau de tiers-lieux est dense à Paris, on en dénombre 77, et ils sont surtout situés dans les arrondissements du Nord-Est de la capitale (9e, 10e, 11e et 12e arrondissements), en raison des loyers moins élevés et de la forte présence de travailleurs indépendants. Dans cette diversité d'endroits, il est difficile d'évaluer la « réussite » d'un lieu en terme de mixité sociale. D'abord parce qu'il est impossible de mesurer finement la mixité d'un lieu. Aucun chercheur, aucun journaliste, n'a compté le nombre de pauvres et de riches, de noirs et de blancs, de jeunes et de vieux, de diplômés et de non-diplômés présents dans ces lieux, à tel ou tel moment de la journée, sur des semaines ou des mois, pour élaborer des statistiques. Et même s'il était possible de quantifier la mixité sociale, encore faudrait-il pouvoir en mesurer la « qualité ». « Il ne suffit pas de mettre des personnes de différents horizons dans un même espace pour dire qu'on a de la mixité, sinon le Starbuck des Champs-Élysées, très bigarré, serait le champion de la mixité », lance Renaud Barillet qui sévit dans de nombreux lieux parisiens comme La Bellevilloise, mais gère aussi La Rotonde Stalingrad, La Petite Halle du parc de La Villette et plus récemment Dock B à Pantin. « Il faut aussi se demander ce qu'on veut leur faire partager. Un lieu insipide peut pratiquer de la mixité mais qu'est-ce que cela apporte qu'il y ait, par exemple, vingt nationalités dans une salle si personne ne se

parle ? » Concept flou ne reposant sur aucune objectivité scientifique, la mixité sociale demeure un idéal difficile à appréhender.

Parfois, pourtant, lorsqu'on observe attentivement ce qu'il se passe dans ces lieux, on « sent que ça marche ». Au Rêv Café, à Montreuil, les cadres supérieurs qui le fréquentent n'ont pas l'air choqué de voir une personne sans-abri se laver les cheveux dans les toilettes, ou que les familles laissent leurs enfants jouer avec un SDF. En revanche, dans un autre tiers-lieu, les consommateurs ne semblent pas refléter la population pauvre du quartier. Il est facile de se laisser aller à ces jugements hâtifs : la mixité s'exprime selon les lieux de diverses façons, à des moments différents de la journée ou de la semaine.

Même si la « recette magique de la mixité sociale » n'existe pas, nous avons décidé d'aller à la rencontre des gérants, des serveurs, des personnels de sécurité et autres membres des équipes des tiers-lieux. Ainsi, ils nous ont expliqué que, pour que la mayonnaise prenne, il est nécessaire de prendre en compte une foule de détails et de paramètres, tout en gardant à l'esprit que le moindre faux pas peut être fatal… Car tout est question de « signaux ». D'une part, les bons à envoyer aux différents types de populations pour qu'ils fréquentent les lieux. D'autre part, les mauvais à éviter pour que personne ne se sente exclu, pas à sa place. Délicat. De façon très schématique, on pourrait résumer ainsi les efforts menés : il s'agit de donner à des populations diverses l'envie de venir, des raisons de fréquenter le lieu, tout en parvenant dans le même temps à ne donner à personne de raisons de ne pas venir. Cela peut paraître simple. En pratique, c'est un casse-tête.

RAPPORTS DE BON VOISINAGE À LA RECYCLERIE

Sur les 637 adhérents des « Amis recycleurs », l'association de La Recyclerie, 328 habitent le 18e arrondissement et 33 vivent dans la commune adjacente de Saint-Ouen, située de l'autre côté du périphérique en Seine-Saint-Denis, selon les responsables du lieu. Près de six adhérents sur dix sont donc des « voisins ». La cotisation annuelle de 30 euros permet d'emprunter les objets partagés de l'atelier de réparation, de bricoler sur place, de participer aux animations à tarif préférentiel, de faire réparer gratuitement électroménager et petit mobilier, de collecter des œufs, etc.

Multiplicité des programmes

Comment donner à des populations d'horizons variés l'envie de passer la porte ? En en proposant pour tous les goûts, sur les cartes et menus comme dans la programmation artistique, culturelle, musicale, etc., répondent assez naturellement les responsables interrogés. Ne pas hésiter à mélanger les genres est en effet une marque de fabrique des tiers-lieux, où s'enchaînent diffusions de match et ateliers d'initiation à la céramique. Ateliers de conversation pour les demandeurs d'asile et marchés bio. Concerts de rappeuses, house péruvienne, workshops de danse afro et soirées metal-punk. Cela semble *a priori* facile de mêler les genres, mais pour viser juste, encore faut-il connaître suffisamment les publics que l'on veut attirer. À cet égard, l'expérience de Morgane Mazain, la directrice de la Maison Montreau à Montreuil, est parlante. L'établissement qu'elle dirige depuis 2018, niché à l'entrée d'un très joli parc du Haut-Montreuil, est une auberge qui fait aussi cantine, bar, organisation d'événements. « À la Maison Montreau, au début, nous ne savions pas sur quel pied danser en matière de programmation, se souvient-elle. Nous étions partis sur des animations très « urbaines » – apéros-abdos, yoga, etc. Sans beaucoup de succès. Nous ne sommes pas dans le Bas-Montreuil mais loin de Paris et dans un

parc. Nous avons plus de flair maintenant : ce qui fonctionne ici, ce sont les événements ludiques s'adressant à la fois aux parents et enfants – concerts, ateliers créatifs, cinéma, ventes solidaires, « crêpes-party ».

Cette attention aux goûts des habitants du territoire est également de mise au 6b, un ancien immeuble de bureau, aussi vétuste qu'imposant, qui accueille deux cents structures et artistes résidents, devenu aussi un haut lieu de la fête à Saint-Denis. « Les gens du quartier nous ont fait comprendre qu'ils se reconnaissaient mieux dans les événements à taille humaine que dans les fêtes géantes rassemblant des milliers de personnes », témoignent Pascaline Simon et Hélène Lust, respectivement administratrice de production et chargée de médiation culturelle. « Nous organisons donc de moins en moins d'événements massifs en extérieur et de plus en plus de soirées au sein du restaurant. »

La Cité Fertile est un tiers-lieu d'1 ha installé sur le site de l'ancienne gare de marchandises de Pantin. © A. Blondel

Quand on discute avec des responsables de la programmation musicale des tiers-lieux, un écueil émerge rapidement. La variété, d'accord, martèlent-ils, mais pas question de céder à la facilité et de sélectionner tel événement pour satisfaire des quotas de population. « Bien sûr, un festival hip-hop va attirer 95 % de personnes noires alors qu'un festival électro, ce sera 90 % de personnes blanches, mais nous ne faisons pas de la programmation "putassière", nous choisissons nos programmes pour leur qualité », insiste Stéphane Vatinel, directeur général de Sinny&Ooko, qui gère, notamment, La Recyclerie, dans le 17e arrondissement, et La Cité Fertile à Pantin. Même son de cloche au Centquatre, ancien service municipal des pompes funèbres du 19e arrondissement de Paris qui a fait le grand écart en 2008 en passant du monde des croque-morts à celui de la culture. « La programmation est artistique avant tout, les choix ne sont pas réalisés dans le but d'attirer tel ou tel public, c'est seulement dans un deuxième temps que nous faisons en sorte que chacun trouve sa place, en travaillant sur le contenu pour qu'il crée du lien et puisse parler à des publics différents », indique Delphine Marcadet, la directrice des publics.

Le menu, élément clé

Côté bar et restaurant, la priorité est aussi de n'oublier personne. Faire cohabiter sur une même carte un verre de rouge premier prix et un vin biodynamique quatre fois plus cher n'est pas simple, d'autant que sa politique tarifaire contribue fortement à construire l'identité d'un lieu. En s'affranchissant d'un positionnement précis et en mêlant les

« genres », on brouille les pistes, comme en témoigne Renaud Barillet. « Il y a ceux qui veulent prendre une Beck en terrasse à 2,50 € et ceux prêts à lâcher 10 € pour une Brooklyn, souligne-t-il. Il en faut pour tout le monde. » Mais proposer une large fourchette de prix est un casse-tête, notamment parce que les brasseurs souhaitent des exclusivités.

La carte est l'un des éléments qui envoie le plus de « messages » à la clientèle. Comment avoir l'air inclusif quand on sert du cola artisanal du Vexin ou de la Bionade au sureau ? Comment, à l'inverse, accepter l'inacceptable idée que « les gens » des quartiers populaires n'ont pas droit au bio ? Chacun tente de résoudre cette difficile équation à sa façon. « On ne peut pas se passer de coca », estime Estelle Renard, responsable d'exploitation au Rêv Café. « C'est une référence. C'est trop clivant, de faire le choix de ne pas en proposer, on passerait pour un lieu de bobos. Mais nous n'avons pas d'autres sodas. » De même, « les goûts alimentaires, c'est très discriminant. Ne pas servir de steak-frites est clivant », rappelle l'urbaniste Gwenaëlle d'Aboville. Derrière les bonnes intentions, les faux pas sont parfois inévitables. Contrairement aux apparences, l'alimentation « ethnique » n'est pas forcément inclusive et répond parfois surtout aux goûts de Parisiens en mal d'exotisme. Malgré ses purées de patate douce et ses yassas, le Café Caché du Centquatre n'attire pas les gens du quartier. La « vodka bissap » illustre bien cette complexité. Le jus de bissap étant une boisson populaire au Sénégal et la population sénégalaise étant majoritairement musulmane, l'association bissap-alcool pose question. Ce cocktail « témoigne d'un désir d'aventure, de mélange des genres, mais c'est dans ce désir pourtant sincère qu'on se montre au final le moins ouvert possible », note G. d'Aboville. Un tel mélange des genres peut sonner comme une « appropriation néocoloniale d'un aliment », pour reprendre l'expression du géographe Antoine Fleury, et se révéler contre-productif.

Diversifier les portes d'entrée

Pour attirer des publics différents, une autre stratégie est de multiplier les portes d'entrée, les motifs de visite grâce à des « sous-espaces ». Cela fait généralement partie de l'ADN de ces établissements. La version basique du tiers-lieu qui consiste à associer un espace culturel à un espace de convivialité – restauration et service de boissons –, a peu de chances d'attirer les publics les plus défavorisés qui se sentent généralement exclus du monde culturel et n'ont pas grand-chose à dépenser dans un restaurant. C'est pourquoi il vaut mieux multiplier les motifs de visite pour attirer différents publics. Cette stratégie semble payer au Centquatre. Si le restaurant et le bar ne séduisent que peu les jeunes des environs, de l'aveu même du personnel, ces derniers se retrouvent facilement dans les espaces mis à disposition pour les pratiques libres (danseurs de hip-hop, etc.). Deux autres lieux ont également été pensés pour attirer les familles des environs : la boutique Emmaüs Défi et la Maison des Petits qui accueille gratuitement depuis dix ans les 0-6 ans. « La question qui se posait avant l'ouverture était comment faire entrer les familles du quartier dans ce lieu d'art. La Maison des Petits a ainsi été spécifiquement imaginée pour favoriser la mixité sociale », explique Nicole Roux, la responsable de ce service. « Pour venir, le critère n'est pas d'aimer l'art, mais d'avoir des enfants ! Cela concerne bien plus de gens… On attire des familles d'origines très différentes, certaines ont des appartements exigus et profitent de notre espace, d'autres sont des fans de design, ou viennent parce qu'il pleut. »

Autre exemple, à La Recyclerie, les lieux dans le lieu sont la « ferme urbaine » et l'« atelier de réparation de René », gérés par l'association Les Amis recycleurs qui porte le projet pédagogique du site. Avec, là aussi, un certain succès : environ 60 % des

TROIS QUESTIONS À L'URBANISTE GWENAËLLE D'ABOVILLE

« DÉSORMAIS, IL EST NORMAL D'ALLER PIQUE-NIQUER AU MUSÉE ! »

Favoriser la mixité sociale dans un lieu demande du temps, n'est-il pas illusoire d'espérer la faire progresser via des projets éphémères ? Pire, ne sont-ils pas source de frustration, de déception pour les populations locales à leur départ ?

L'éphémère complique les choses. C'est un sujet grave, la mixité sociale. Quand on demande « qui est partant pour partager sa vie avec moi ? », pour préciser ensuite « deux ans de sa vie », ça sème le doute sur les motivations... On pourrait se dire que la mixité sociale est un sujet bien trop important pour qu'on s'épuise sur une mission courte qui ne se révèlera pas idéale pour la favoriser à long terme sur un territoire.

Les tiers-lieux éphémères visent souvent à faire une démonstration collective, à montrer que tout est possible, à semer des graines, en espérant que la population locale prendra ensuite le relais. Dans les faits, c'est compliqué et les projets sont complexes à transmettre. Les tiers-lieux coûtent très chers et les faire vivre demande de grandes compétences professionnelles.

Doit-on en conclure que les projets éphémères représentent, au regard toujours de l'objectif de mixité sociale, un gâchis de temps et de compétences ?

Non, les tiers-lieux, même éphémères, ont contribué à casser les codes en matière de représentation des services publics et des espaces culturels. On oublie un peu vite qu'il y a vingt ans, la culture était encapsulée dans des lieux très précis, répondant à des codes eux aussi très définis. Tout a bien changé… Ces lieux éphémères sur lesquels on a maintenant des années de recul laissent indéniablement derrière eux un héritage intéressant pour les autres lieux.

Ce qu'ils nous disent, c'est qu'il faut arrêter de se définir dans des cases précises – commerce ou pas, culturel ou pas, jour ou nuit. Ce sont, dans l'idée, des lieux de possibles qu'on peut s'approprier et qui misent sur la convivialité, le confort, l'accueil de tous. Il est frappant de voir comme de plus en plus d'espaces publics traditionnels s'inspirent de tout cela, se rendent compte qu'ils n'étaient pas assez ouverts, conviviaux. Il n'y a aujourd'hui presque plus d'espace culturel sans bar, même dans les médiathèques on en trouve désormais.

Les tiers-lieux ont cassé l'opposition entre lieu culturel et le reste. Je pense par exemple à la médiathèque Estaminet de Grenay, dans le Pas-de-Calais, qui abrite aussi une PMI (protection maternelle infantile) et une mission locale (aide à l'orientation, accompagnement de démarches, etc.) : la salle d'attente de la PMI est la salle petite enfance de la médiathèque, quand les parents attendent, les enfants lisent. Ils diffusent des matchs de foot, aussi. Ils ont cassé les codes de la médiathèque, s'inspirant de l'héritage des tiers-lieux. Les codes, c'est intimidant, toute une partie de la population ne se sent pas à sa place.

L'héritage des tiers-lieux, indéniable pour les équipements et espaces culturels publics, a-t-il un pendant dans les espaces à vocation économique ?

C'est plus compliqué, mais l'on sait maintenant qu'on peut faire vivre un bar sans discrimination à l'entrée. Ces tiers-lieux éphémères auront peut-être exprimé que la mixité sociale n'est pas un frein au succès d'un lieu. Les restaurateurs et autres responsables de bar pourront s'en saisir. Dans les faits, il est toutefois plus difficile de mesurer cet héritage côté « lieux commerciaux ». **PROPOS RECUEILLIS PAR A. B.**

Le Rêv Café, à Montreuil, pratique le « café suspendu » : un client paie un café qui est noté sur une ardoise pour être ensuite offert à une personne démunie.
© A. Blondel

adhérents habitent les environs. Quant au 6b, il loue une salle de répétitions à tout petit prix, 5 euros de l'heure, pour attirer les groupes du quartier, et disposera bientôt d'un jardin pédagogique. « Nous multiplions ainsi les micro-portes d'entrée. Chez nous, c'est expérimental, ça se fait pas à pas », expliquent nos deux interlocutrices du 6b.

Attention, proposer différents espaces ne suffit pas, sauf à admettre que les différentes populations restent cloisonnées. Il faut ensuite favoriser les interactions. « À partir de la Maison des Petits, on amène les familles sur les autres propositions du Centquatre, témoigne Nicole Roux. On les emmène visiter des expositions, ou les artistes viennent les rencontrer directement ici. Sinon on leur propose un coloriage sur l'expo du moment, cela suscite des questions, et on leur donne alors une invitation pour la visiter, en leur demandant de revenir nous dire ce qu'ils en pensent… »

Pour attirer les plus défavorisés, de nombreux tiers-lieux jouent par ailleurs la carte de la solidarité, plus ou moins clairement selon les établissements. Pratique la plus courante : le « café suspendu » (un client paie un café, il est noté sur une ardoise pour être offert à une personne démunie). Qui se décline parfois en « plat suspendu », « dessert suspendu »… Au Rêv Café, il y a aussi ce « frigo coopératif », installé par une association et dans lequel les uns déposent et les autres se servent. Sans oublier les permanences d'écrivains publics et, à disposition dans les toilettes, des protections périodiques et des couches pour bébé.

Le temps, meilleur allié

Un lieu peut être accueillant et solidaire, avoir une programmation et des menus pensés pour plaire au plus grand nombre, mais comment les publics visés pourraient-ils le savoir s'ils n'y sont jamais entrés ? Une évidence à laquelle se sont heurtés tous les responsables interrogés : les plus défavorisés ne poussent souvent pas la porte d'eux-

mêmes. « Le public parisien ose entrer dans un tiers-lieu, faire du coworking avec un ordinateur, c'est dans ses habitudes, mais il est parfois plus difficile de faire franchir la porte aux gens du quartier », témoigne Morgane Mazain. « Mettre une affiche pour dire qu'on sert des cafés suspendus ne suffit pas, certaines personnes ne savent pas lire ou ne parlent pas français », ajoute Gala, employée du Rêv Café. D'où la nécessité « d'aller chercher » ces publics, de sortir de ses murs, martèlent les gestionnaires. Faire passer la porte du lieu est le premier des défis. Si vous demandez à Renaud Barillet ce qu'il ferait avec plusieurs dizaines de milliers d'euros de budget supplémentaires, il répond qu'il créerait « un poste dédié aux relations avec le public, pour aller à la rencontre des lycées des environs, des associations, etc. ». Attirer d'autres publics nécessite souvent de solliciter des acteurs associatifs et sociaux du quartier. « Quand on a commencé, on a pris une carte des environs, et nos pieds, pour aller à la rencontre des acteurs du territoire, se souvient Delphine Marcadet. Nous sommes entourés de quartiers prioritaires et avons la chance qu'il y ait ici un important maillage associatif avec lequel nous pouvons travailler. Nous nous mettons au service des enseignants, des centres sociaux, des associations. » Idem à la Maison des Petits : « À l'ouverture, j'ai pris le bottin et suis allée vers les différentes structures qui maillent le territoire, les écoles, les crèches, les haltes garderies, etc.», raconte Nicole Roux. Au Rêv Café, l'installation gratuite d'un écran géant et d'une tireuse à bière au moment de la Coupe d'Afrique des nations a permis d'attirer davantage de gens du quartier. « Jusque-là on nous voyait comme un lieu de bobos mais cet événement a changé la perception que les voisins avaient de nous », se réjouit Estelle Renard.

Se faire connaître, aller chercher les publics, gagner leur confiance : tout cela prend du temps. « On communique beaucoup par flyers, par affichage ou dans le journal municipal. Sur les réseaux sociaux aussi, mais ce vecteur fonctionne peu avec les gens du quartier. Ce qui marche le mieux est le bouche-à-oreille. Généralement, il faut connaître quelqu'un qui est déjà venu pour venir à son tour », constate Morgane Mazain. « Les personnes dans le besoin se passent le mot progressivement, beaucoup entrent en disant « on m'a dit qu'il y avait des cafés offerts », ou certaines personnes déjà venues viennent montrer le lieu à d'autres », confirme Gala. Bref, c'est en travaillant dans la durée qu'il est possible de diversifier la clientèle d'un établissement. Une contrainte difficile à concilier avec le caractère temporaire de certains projets. « Tout se tricote dans la relation humaine, il faut aller parler aux gens, distribuer des flyers, déposer des affiches dans les commerces, en coller dans la ville, ça nous prend plus de temps et d'énergie que de créer un événement sur Facebook mais c'est ce qui fonctionne à long terme », expliquent Pascaline Simon et Hélène Lust. « Les choses se construisent petit à petit. Le temps est une donnée clef. C'est pour cela que nous ne pensons pas que ce soit possible quand on est un lieu éphémère, « en mode projet ».

Pas touche à la pinte de blonde !

Comme toute relation de confiance, fidéliser des publics variés est donc une tâche longue et difficile. Et d'autant plus ingrate qu'un seul signal négatif envoyé et tout un segment de la clientèle peut se sentir exclu. Il s'agit donc de ne pas envoyer de signaux intimidants, susceptibles d'inciter certains publics à s'auto-interdire le lieu. Le plus important des signaux négatifs : des prix trop élevés et l'absence de propositions gratuites. Tous les responsables interrogés indiquent faire un effort pour pratiquer des petits prix. « Le Centquatre est très vigilant sur sa politique tarifaire, nos expositions par exemple coûtent 3, 5 ou 8 euros selon les publics, et il y en a toujours une partie en accès

libre », illustre Delphine Marcadet. De son côté, le 6b applique souvent un tarif réduit aux habitants de Saint-Denis et de l'Île-Saint-Denis. Côté bar et restaurant, on insiste sur l'importance des prix d'appel. « Certains fournisseurs sont sensibles à notre démarche solidaire, ils savent que c'est difficile financièrement pour nous et jouent le jeu en nous faisant des prix », témoigne Estelle Renard, du Rêv Café. Elle indique avoir récemment « dû augmenter légèrement les prix des consommations » pour la santé financière du lieu, mais aussi pour « garder cette image d'endroit pas cher, ouvert à tous », elle n'a pas modifié ceux des produits d'appel. « Nous n'avons touché ni au vin le moins cher, ni au café, ni à la pinte de blonde ».

Autre attitude qui rebuterait à coup sûr ceux qui ont peu de moyens : pousser à la consommation. C'est pourquoi, les tiers-lieux font généralement le choix d'un service au comptoir plutôt qu'à table, et donnent pour consigne aux serveurs de ne pas relancer les clients dont le verre est vide, ne pas débarrasser avant leur départ. « C'est une règle d'or chez nous : le service se fait au bar et on ne débarrasse pas la table si les personnes sont encore là. Certes, on a toujours des gens qui, n'ayant pas l'habitude, s'agacent qu'on ne soit pas encore venus les servir alors qu'ils sont assis depuis dix minutes, mais l'important est de faire passer le message que si vous voulez consommer, c'est votre choix, il faut vous déplacer pour le manifester », relate Stéphane Vatinel. Certains des responsables interrogés expliquent d'ailleurs que la consommation n'est pas obligatoire chez eux. Voire laissent les clients consommer des produits apportés – parfois en le disant clairement, parfois en le tolérant. « Une association vient par exemple donner des cours de conversation aux étrangers à La Recyclerie, on les accueille, ils ne sont pas obligés de consommer, on les laisse apporter leurs sodas », illustre Stéphane Vatinel. Au Centquatre, il est possible de s'installer dans les espaces en libre accès avec ses boissons, même s'il y a un restaurant et un café sur place. Les jeunes danseurs de hip-

DES PREMIERS PRIX ACCESSIBLES

	Expresso	Sirop à l'eau	Demi le moins cher	Pinte la moins chère	Vin le moins cher
Café Caché (104)	2,30 €	2,50 €	3,40 €	6,50 €	4 ,50€
Cib (6b)	ABS	ABS	3 €	5 €	2 €
Dock B	2 €	1,50 €	3,50 €	6,50 €	4 €
L'Oratoire (Grands Voisins)	1,50 €	1,50 €	3 €	6 €	3 €
La Source (Cité Fertile)	2 €	1 €	3,50 €	6 €	3,50 €
Pavillon des Canaux	2 €		3,80 €	6,50	4 €
La Recyclerie	2 €	1 €	3,50 €	6,50	3,50 €
Maison Montreau	1,20 €	1,20 €	ABS	ABS	3,50 €
Rêv Café	1,50 €	1 €	2,50 €	5 €	2,50 €

LES PRIX D'APPEL EN QUESTION...

Pour convenir aux plus de bourses possibles, les gérants interrogés insistent sur l'importance de pratiquer des petits prix sur les produits d'appel. Voici les prix relevés en février 2020 pour cinq boissons basiques (en salle, hors happy hour).

hop y sont chez eux, avec leurs bouteilles d'eau et leurs barquettes de carottes râpées du supermarché. « C'est à double tranchant bien sûr, la consommation non obligatoire, les jeunes des cités savent maintenant qu'ils peuvent venir sans consommer, certains vont rester toute la journée. Mais on ne les met pas dehors, tant pis, ça fait partie du jeu de la fameuse mixité », complète Estelle Renard.

Autre signal à éviter : un personnel de sécurité trop ou pas assez présent. Là-aussi, l'équilibre est difficile à trouver. Comment concilier sentiment de sécurité pour tous, sans que personne ne se sente trop « fliqué » ? Délicat équilibre. « Quand vous avez trois agents à l'entrée de certains tiers-lieux, et pas forcément accueillants, cela peut dissuader certaines personnes de les fréquenter », souligne Antoine Fleury. Renaud Barillet témoigne à propos de La Rotonde de Stalingrad dont les environs sont très prisés par les dealers : « Ici, ce dispositif de vigiles très costauds peut paraître anti-mixité, en empêchant certaines personnes d'entrer, mais il contribue à préserver la mixité dans le quartier, sinon les gens ne viendraient plus. Réussir à concilier sécurité, bonne ambiance et non-discrimination doit être l'objectif d'une équipe de sécurité. Cela implique bien sûr d'en discuter au préalable avec les videurs. Nous leur demandons par exemple de se tenir de profil à la porte, pas de face, le signal n'est pas le même… » Alan, agent de sécurité aux Grands Voisins, va dans le même sens : « On est là pour qu'il n'y ait pas de bagarre ici, pas de vol, etc. Mais la sécurité, c'est aussi marquer une présence, pas forcément intimider. Rassurer, dialoguer. Avec le temps, on commence à connaître tout le monde, les fumeurs, ceux qui viennent pour voler, ceux qui peuvent se montrer agressifs, on sympathise, tout en imposant le respect. » Les responsables du Centquatre insistent sur le travail mené avec les membres de l'« équipe d'accueil », un terme préféré à celui d'« agents de sécurité. « Pour entrer, il suffit de montrer son sac à un agent disposé volontairement non pas au seuil mais en recul par rapport aux entrées, pour ne pas intimider », détaille Delphine Marcadet. « Nous ne demandons pas à nos visiteurs ce qu'ils viennent faire et refusons les portiques, ce serait un signal trop négatif. Pourtant, peu de lieux accueillant 600 000 visiteurs par an s'en passent. » Cela demande une certaine souplesse des règles, remarque-t-elle : « Une chorale de 40 personnes, un match de badminton ou un pique-nique d'anniversaire sera toléré quand le lieu est peu fréquenté, mais pas aux heures d'affluence. Il n'y a pas une liste d'usages du lieu autorisée ou pas, on explique aux gens, ils comprennent, on parie sur le bon sens. » Au Rêv Café, Gala se souvient de périodes difficiles : « Des gens se battaient souvent, venaient bourrés, nous ne savions pas quoi faire. Nous avons discuté avec des centres sociaux et nous avons compris que parfois, il faut se montrer ferme et interdire aux personnes d'entrer pendant des semaines. C'est très dur pour nous de demander à quelqu'un qui a froid de rester dehors… Mais c'était un passage obligé. »

L'architecture parle

Les « signaux intimidants » sont parfois envoyés par la simple configuration ou architecture des lieux. Renaud Barillet en témoigne : « À La Rotonde, le lieu central impressionne, certains publics n'entreront pas. Ce n'est pas le cas de notre jardin, avec son allure un peu bancale, ni des cabanes de restauration extérieures, avec leur bardage en bois. C'était pensé pour être provisoire, d'où leur aspect brut, mais finalement, mieux vaut garder cet espace qui impressionne moins que l'intérieur ». Une vision partagée par Antoine Fleury : « Celui qui n'est pas habitué à fréquenter des espaces culturels poussera plus facilement les portes du Centquatre, espace semi-ouvert, traversant, que celles de la Maison des métallos, située au bout d'une cour où l'on n'ose pas forcément

entrer ». La communication, la connaissance de son public et la capacité d'anticiper ses réactions sont des clefs pour éviter les impairs. « Nous communiquons beaucoup avec les familles que nous estimons impressionnables. Quand un artiste intervient à la Maison des Petits, nous prévennons celles qui viennent quotidiennement, pour éviter qu'elles ne soient surprises », dit Nicole Roux, dont l'équipe est essentiellement composée de psychologues. « On veille aussi à faire en sorte qu'il y ait toujours des espaces disponibles au Centquatre pour les pratiques libres, explique Delphine Marcadet, que les événements organisés ne prennent jamais toute la place, que les publics habituels ne se sentent jamais chassés, nous faisons très attention. » La maladresse peut relever de détails apparemment anodins. « J'avais à la Bellevilloise un responsable de bar qui dressait les tables dès 18 heures, pour gagner du temps. Voyant une table dressée, certaines personnes n'osaient pas entrer pour seulement prendre un verre. La scénographie compte », illustre Renaud Barillet.

Favoriser les interactions

En diversifiant les plaisirs, il n'est finalement pas si compliqué de faire venir dans un même lieu des populations variées à des moments différents. Mais comment faire en sorte qu'ils viennent en même temps et aient l'occasion de se rencontrer ? Au Centquatre, une réflexion sur les heures d'ouverture s'est imposée. « Des horaires étendus sont essentiels, n'ouvrir que le soir restreint l'accès. Nous tâchons aussi de faire en sorte que les différents publics se croisent, par exemple en programmant nos événements culturels du soir plus tôt et en laissant à l'inverse nos espaces en libre accès ouverts plus tard. Ainsi, le public de la journée, comme les jeunes danseurs de hip-hop, peuvent croiser en fin de journée le public venant pour un spectacle. »

En accès libre, les grands espaces du Centquatre attirent les jeunes du 19e arrondissement de Paris. © A. Blondel.

À la Maison des Petits, le design a pour mission de faire « communiquer » les publics. « Quand les parents posent les bébés au centre d'un cercle et vont s'asseoir autour en se faisant face, ils sont obligés de se parler. L'espace est pensé pour les mettre en relation », explique Nicole Roux. Quand il s'agit de faire se croiser les publics, un lieu vaste est un atout indéniable. « Pour la musique comme pour l'alimentation, il ne faut pas se voiler la face, ni s'en formaliser : il y a une diversité de goûts, correspondant à des sphères différentes. Difficile d'y faire quelque chose. Une programmation variée ne garantit pas la mixité, les publics différents ne viennent pas à la même soirée, pas le même jour. N'empêche, avec un lieu vaste, on peut vraiment travailler

La Recyclerie, une gare de la petite ceinture reconvertie en bistrot.

Trois questions au directeur général de Sinny&Ooko Stéphane Vatinel

« ON NOUS DEMANDE DE FAIRE CE QUE LE KEBAB DU COIN OU LE COFFEE SHOP DU MARAIS NE FAIT PAS ! »

Stéphane Vatinel, gère, notamment, La Recyclerie à Paris et La Cité fertile à Pantin

Le contraste est frappant entre les clients de La Recyclerie, principalement blancs, et la population haute en couleurs fréquentant la porte de Clignancourt. Peut-on parler de mixité sociale ?

Notre clientèle est blanche pour l'essentiel mais présente quand même une certaine diversité culturelle et sociale. La journée, viennent les habitants moins favorisés du quartier, alors qu'après18 heures, pour l'apéro, le lieu est surtout fréquenté par des gens avec un peu plus de moyens. Que voulez-vous que j'y fasse ? Mettre un quota à l'entrée ? « Non, j'ai déjà trois blancs, maintenant je veux un noir ! » Après, « est-ce que certaines catégories ont envie d'entrer ? » On ne va quand même pas aller les chercher dans la rue, restons lucides, nous sommes un lieu marchand. Surtout, on nous demande, à nous, de faire ce que le kebab du coin, le McDo ou le coffee shop du Marais ne font pas. Ils ont tous un profil de clients très marqué, personne ne critique. Notre clientèle est plus variée mais ce n'est jamais assez.

Que répondez-vous quand on vous reproche de ne pas être assez connecté à vos territoires ?

On se pose la question de la boboïsation de certains quartiers populaires mais l'appauvrissement de l'offre là-bas ne choque pas... À la Cité fertile, à Pantin, le territoire était abandonné, coincé derrière le faisceau ferroviaire. Autour de La Recyclerie, on avait juste le choix entre McDo et KFC, ceux qui voulaient mieux devaient aller voir ailleurs ! Nous avons diversifié l'offre. Réveiller des quartiers est notre vocation. N'empêche, on nous demande toujours de justifier notre présence en nous rabâchant qu'on amène des bobos dans un coin défavorisé. Faudrait laisser la place à ceux qui vendent de la m… pour cher et embauchent avec des contrats précaires ? Je refuse. Eux pourtant, on ne les critique pas. Je revendique haut et fort de faire des lieux pas chers, pour tous.

Les critiques sont dures à accepter dans ce contexte ?

Quand on se fait allumer sur la gentrification, ça me blesse quand même…Au McDo, vous ne pouvez aller aux toilettes si vous ne consommez pas, chez nous l'accès est libre. Les mecs qui trafiquent sur la place le font. Des nanas aussi. Des étudiants prennent un café et restent 5 heures, se servent du pain gratos, profitent du wifi. Dans un lieu standard, on leur demanderait vite de plier bagages… Et on nous taxe de gentrificateurs ! Qu'est-ce qu'on peut faire de plus ? On crée des lieux dans lesquels on va pouvoir passer des messages sociaux et environnementaux, je suis heureux qu'on puisse avoir une petite influence, d'avoir l'impression de faire quelque chose de plutôt sain malgré les critiques, et sans subvention..

Propos recueillis par A. B

sur l'espace-temps et mélanger les genres », note Renaud Barillet. Il livre sa recette : « Si vous organisez deux soirées en même temps, disons une soirée hip-hop salle A, une soirée électro salle B, et qu'en plus vous disposez d'un espace de convivialité C, cela rend les rencontres possibles. Une fois, à Dock B, je me rappelle avoir été touché de voir qu'au restaurant se mêlait assez naturellement les personnes d'origine africaine participant à une fête associative sur le parvis et les startupers qui avaient organisé un autre événement à l'intérieur. C'est aussi ça, assurer la mixité : oser faire cohabiter des populations qui se croisent rarement d'ordinaire. » Un raisonnement qui vaut aussi pour le Centquatre : le brassage de populations n'y serait pas le même sans ses vastes espaces en libre accès.

Des regards sévères

Que conclure de ces entretiens ? Une certitude émerge : les attentes autour des tiers-lieux sont importantes, parfois excessives. Faire venir dans ces établissements des populations n'ayant pas l'habitude de les fréquenter exige énormément d'efforts. L'objectif de mixité sociale cohabite avec des exigences éthiques en matière d'environnement, de gestion sociale de l'entreprise, de développement du territoire, de qualité des produits proposés. Sans oublier, bien sûr, l'objectif économique – faire en sorte que le projet soit viable financièrement. « Ce qui est très intéressant dans ces expérimentations, analyse le géographe Antoine Fleury, c'est cette impression qu'ils construisent des espaces publics un peu en négatif des autres, en essayant d'atteindre un idéal d'espace public, en partant du constat que les espaces publics traditionnels ne remplissent plus telle ou telle fonction, par exemple de mixité. » C'est pourquoi les regards sévères qui pèsent parfois sur eux, provenant de journalistes, de sociologues ou d'habitants du quartier, ne sont pas toujours bien vécus par les gestionnaires de tiers-lieux. Hâtifs, chargés d'idées préconçues, ces regards sont parfois déconnectés de la réalité. « On projette beaucoup de choses sur eux, ce n'est pas facile à endosser, on n'admet pas qu'ils ne peuvent pas tout

Le 6b à Saint-Denis, un ancien immeuble de bureau qui accueille 200 structures et artistes résidents. © A. Blondel

changer », relève Antoine Fleury. Les collectivités locales, aussi, tendent à faire reposer de nouvelles responsabilités sur ces lieux à vocation commerciale, notamment via les appels à projets qui peuvent être l'occasion de surenchères de bonnes idées complexes à mettre en œuvre. « Quand nous répondons à un appel, raconte Renaud Barillet, il faut bien sûr mettre en avant le caractère inclusif du projet, se montrer le plus séduisant possible, présenter le plus de bonnes idées possibles. C'est très bien, mais la perche nous est un peu tendue pour ensuite pouvoir nous reprocher de ne pas en faire assez. »

Aurélie Blondel, journaliste

Le nouveau quartier Saint-Vincent-de-Paul à Paris

“La ville, ça devrait être ça, un endroit où tout le monde se parle”

Après Les Grands Voisins, expérience temporaire de mixité sociale dans le 14e arrondissement, l’ancien hôpital abritera en 2023 un projet de cohabitation inédit avec des logements pour les riches, les classes moyennes et les ménages modestes.

À l’ère de l’indifférence digitale, beaucoup de Parisiens rêvent secrètement d’une ville à l’atmosphère plus humaine, plus proche de celle d’un village que de l’anonymat d’une mégapole. Un fantasme ? Pas pour le promoteur Quartus et l’association Habitat et Humanisme, spécialisée dans le logement très social qui ont décidé de relever le défi lancé par la mairie de Paris. Cette dernière a fait de l’habitat social sa priorité, mais elle explore aussi d’autres pistes pour rendre la ville de demain plus mixte socialement, plus inclusive. Quartus et Habitat et Humanisme s’étaient déjà associés en 2017 pour participer à l’appel à projet innovant Réinventer Paris 2. Avec succès puisqu’ils construisent ensemble un immeuble, comprenant une résidence sociale et un gîte urbain, qui verra le jour en 2023 place des Vosges, dans le 4e arrondissement, l’un des endroits les plus chics de la capitale. Deux ans plus tard, rebelote. Cette fois-ci, c’est l’espace laissé libre par la fermeture de l’hôpital Saint-Vincent-de-Paul, dans le 14e arrondissement, qu’il s’agit de réinventer : un site 3,4 hectares idéalement situé face à la Fondation Cartier, bordé d’espaces verts, à un endroit où les dernières transactions immobilières peuvent atteindre 20 000 euros le mètre carré ! C’est à l’issue d’un concours remporté de haute lutte sur l’un des lots que le

duo a obtenu le droit de mettre en pratique à grande échelle ses convictions sur la mixité sociale. L'ambition du projet est de permettre la cohabitation harmonieuse en plein cœur de Paris des riches, des pauvres, des classes populaires et des classes moyennes dans un nouveau quartier à la fois respectueux de l'environnement et ouvert sur la ville. Bref, il ne s'agit de rien de moins que « d'imposer aux forceps la mixité sociale face aux forces d'un marché de l'immobilier parisien totalement débridé », selon les mots d'Olivier Launay, directeur général d'Habitat et Humanisme Île-de-France.

L'héritage des Grands Voisins

Les acteurs embarqués dans l'aventure sont nombreux : mairie de Paris, mairie du 14e arrondissement, aménageurs, promoteurs, urbanistes, architectes, associations… Tous évoquent un héritage à assumer, celui des « Grands Voisins » (cf. p. 104). Entre 2015 et 2020, le lieu a été confié à ce collectif rassemblant des professionnels de l'animation culturelle et des travailleurs sociaux qui ont travaillé en collaboration étroite avec les associations Aurore, chargée de l'hébergement d'urgence, et Plateaux urbains qui organise et loue des locaux d'activité. Ensemble, ils ont réinventé les espaces, les transformant en lieu d'hébergement d'urgence, d'insertion, de solidarité, mais aussi en lieu de fête ouvert à tous. « Sans cet héritage, notre projet n'aurait pas vu le jour. C'est la première fois que nous participons à un projet aussi engagé », confie Ludovic Boespflug, directeur général adjoint de Quartus, qui va piloter la construction de l'Agora Raspail, le bâtiment le plus innovant du futur quartier. À partir de 2023, cet îlot sera cogéré par Habitat et Humanisme avec une gouvernance très particulière qui se veut, elle aussi, fidèle à l'esprit des Grands Voisins.

Pourquoi cette aventure éphémère a-t-elle autant marqué les esprits ? Beaucoup de participants ont eu le sentiment de vivre un moment unique et en parlent encore aujourd'hui avec émotion. « Rendez-vous compte, nous étions jusqu'à 2 500 à vivre ou à travailler sur ce site en plein cœur de Paris avec 280 structures, artisans, associations… sans oublier les 600 bénéficiaires de l'hébergement d'urgence ! », raconte Anthony Charoy de Plateau urbain, le coordinateur technique du projet. Un sentiment partagé par son alter-ego de l'association Yes We Camp, Aurore Rapin, dont le rôle consistait à chapeauter et à faire dialoguer ensemble la myriade d'acteurs en présence. « Notre métier consiste à créer des univers qui fabriquent de la mixité sociale », résume cette jeune femme énergique qui a vécu sur place pendant toute la durée de l'aventure. Le cahier des charges de la mairie du 14e précisait que le site devait être ouvert et utile à tous. Il l'a été en offrant un toit à ceux qui n'en avaient pas, en accueillant des associations, des artisans ou des artistes à la recherche d'un atelier, en permettant

UNE MÉMOIRE TOUJOURS VIVE

Deux siècles d'histoire. L'hôpital Saint-Vincent-de-Paul est né vers 1800 du transfert de l'institution des Enfants trouvés, à l'origine située dans le 5e arrondissement. Au milieu du XXe siècle, de nouveaux bâtiments sont construits, le site devient une maternité moderne. En 2012, l'hôpital étant désaffecté, la mairie de Paris décide d'en faire un quartier résidentiel. Mais les murs restent imprégnés de ces siècles d'histoire. Les bâtiments ont accueilli des orphelins, des nouveaux nés, des prématurés, des handicapés… La maternité et le service de pédiatrie de Saint-Vincent-de-Paul étaient des références de l'Assistance publique et des Hôpitaux de Paris (AP-HP). Pour beaucoup d'habitants du quartier, cette mémoire est toujours vive car beaucoup sont nés ici ou ont vu leurs enfants naître dans cette maternité.

QUATRE SIÈCLES D'HISTOIRE

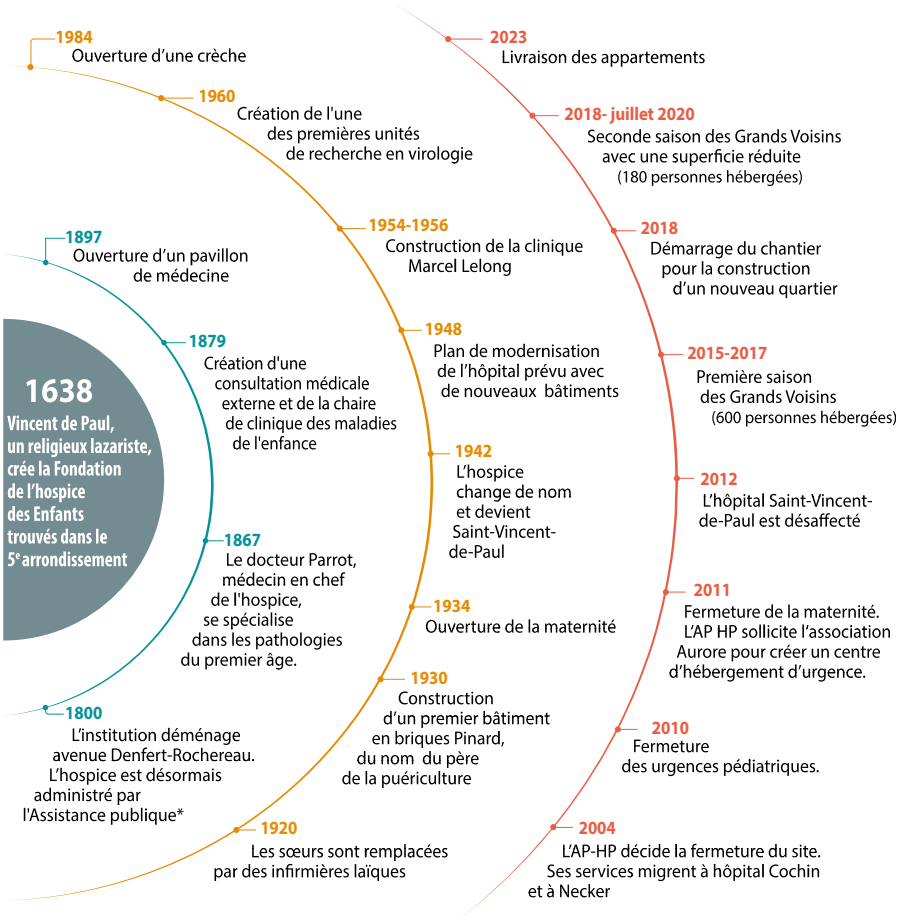

*Sous le Directoire, le sort des enfants abandonnés est amélioré par la loi du 17 décembre 1796. Ils sont accueillis gratuitement dans les hospices de la République de leur naissance jusqu'à 12 ans

aux riverains de venir partager des moments de convivialité. Après quelques réticences initiales, les habitants du quartier ont joué le jeu et beaucoup ont donné un coup de main, par exemple en offrant des cours de français ou d'anglais à des personnes en difficulté, en venant aider à réparer de l'électroménager ou des bicyclettes hors d'usage. Prévue au départ pour deux ans, l'aventure des Grands Voisins en a duré cinq. Elle a permis des rencontres inattendues, cassé des murs, fait tomber des préjugés. Elle a insufflé de la vie dans un quartier surtout réputé pour sa tranquillité. La mayonnaise, finalement, a pris assez vite. Pour satisfaire tous les publics, les organisateurs ont multiplié les concerts, les brocantes, les ateliers dédiés au bien-être, à la cuisine, au jardinage… Au bout de quelques mois, l'idée d'organiser un grand carnaval pour mélanger les gens n'apparaissait plus du tout saugrenue. « Les Grands Voisins ont montré que des gens venus d'horizons différents pouvaient avoir des choses à partager », glisse Paul Citron, directeur du développement chez Plateau urbain. Bien sûr, les médias n'ont pas manqué de faire le rapprochement avec certaines initiatives similaires à Berlin, alors que le niveau des

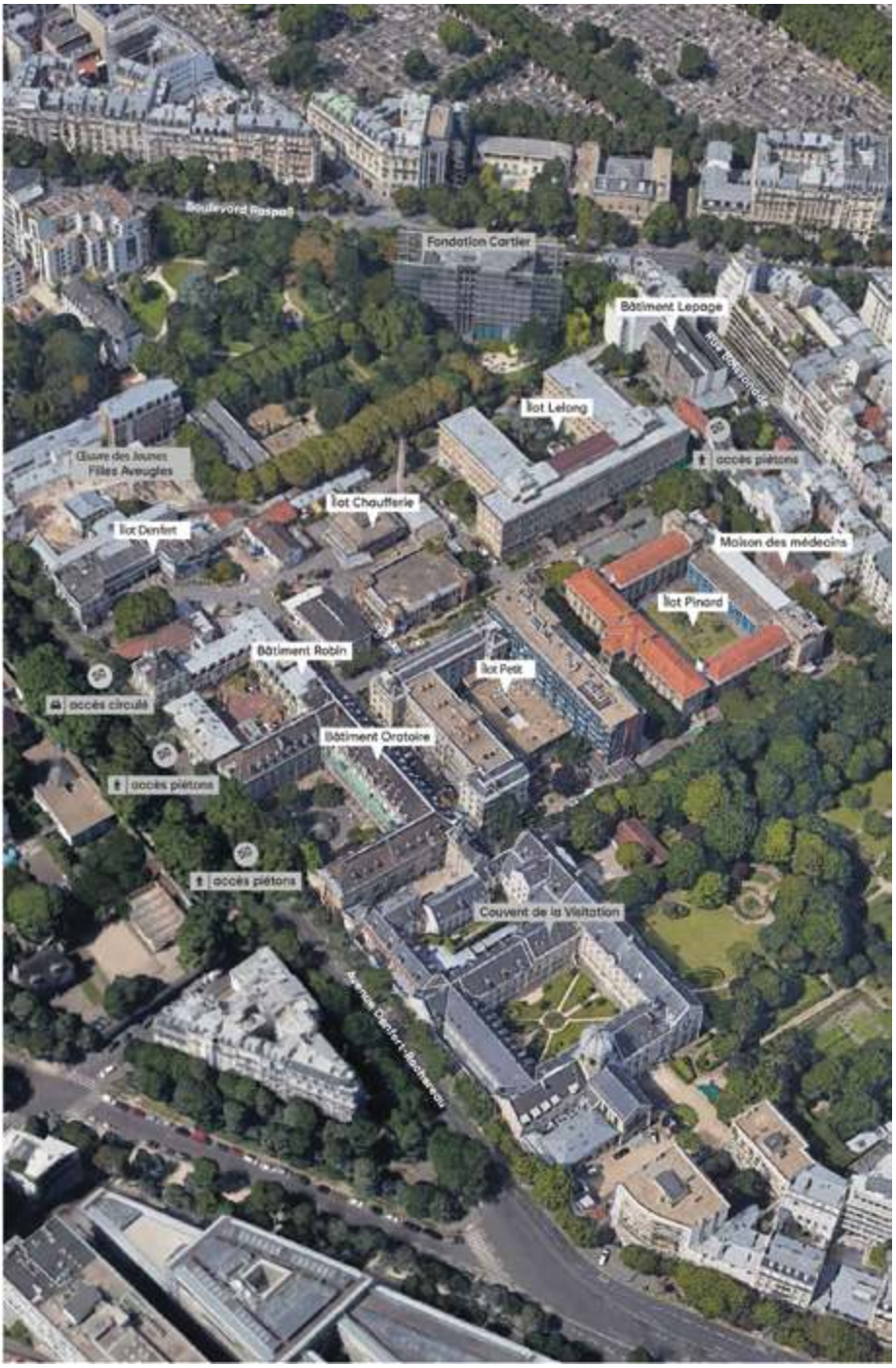

Imaginé par Quartus et Habitat et Humanisme,
l'immeuble Agora Raspail sera construit à partir de l'Îlot Lelong,
séparé de la Fondation Cartier par un jardin.
Le quart de ce programme est dédié au logement social.
L'ensemble de la Zac couvre 3,4 ha.

prix de l'immobilier et les impératifs de rentabilité rendent théoriquement impossible l'existence de ces espaces de liberté dans Paris intra-muros. Si les Grands voisins ont fermé en 2020, l'histoire ne s'arrête pas là. « Nous voulons que l'expérience laisse une trace », insiste Corinne Martin, directrice de la communication et de la concertation de Paris Métropole Aménagement, l'aménageur de la ville de Paris. Par exemple, la conciergerie et la « ressourcerie » qui recycle les déchets ménagers, auront des petites sœurs dans le futur écoquartier. Un centre d'hébergement d'urgence sera aussi implanté alors qu'il ne faisait pas partie du plan initial. Pour que l'esprit du lieu perdure, l'aménageur a beaucoup échangé avec les associations qui ont fait le succès des Grands Voisins. « L'esprit est celui du partage. Par exemple, le réfectoire et le gymnase de l'école pourront être utilisés par d'autres personnes que les élèves », poursuit Corinne Martin. En 2024, les premiers habitants s'installeront dans un nouveau quartier où les circulations douces (marche, vélo, etc.) seront privilégiées au détriment des voitures. Sont prévus des immeubles d'habitation (600 logements), une école, une crèche, un collège, une maison des médecins, des équipements culturels, un centre d'hébergement d'urgence, des locaux d'activité pour des artisans et des associations solidaires, des jardins partagés, des lieux culturels,… Bref, un petit village à taille humaine au cœur de l'une des villes les plus chères au monde.

Une gouvernance inédite

Vu du ciel, le site est occupé par les locaux de l'hôpital et ceux de congrégations religieuses, constitué de grandes parcelles avec un maillage de rues assez lâche. Ces trois hectares représentent une parcelle finalement ni petite, ni vraiment grande pour y bâtir un morceau de ville. « Pour nous, il s'agit d'une opération de taille modeste. À titre de comparaison, l'aménagement de la ZAC de Clichy-Batignolles dans le 17e arrondissement occupe 54 hectares, c'est une autre échelle », relativise Corinne Martin. Ce ne sont donc pas ses dimensions, mais ses ambitions en matière de mixité sociale qui font la singularité de ce projet. Ses acteurs veulent non seulement perpétuer l'esprit des Grands Voisins, mais l'inscrire dans la durée. « Comme eux, nous revendiquons une part d'utopie réaliste mais nous voulons nous inscrire dans la durée. Les Grands Voisins était une démarche géniale mais temporaire. Ce que nous voulons réaliser, c'est l'étape d'après : prouver qu'un mode de vie qui promeut la convivialité et la responsabilité

QU'EST-CE QUE LA SOCIOCRATIE ?

La sociocratie est un mode de gouvernance qui permet à un groupe d'individus réunis au sein d'une organisation par des objectifs communs de fonctionner efficacement en autogestion.
Le mot a été inventé au XIXe siècle par Auguste Comte (1798-1857), mais c'est Gerard Endenburg, un ingénieur néerlandais en électrotechnique de culture quaker, né en 1933, qui a développé le concept dans les années 1970. Ce mode d'organisation et de résolution des conflits repose sur la décision par consentement c'est-à-dire par absence d'objection. Ainsi, les décisions du groupe ne sont validées ni à l'unanimité ni à la majorité mais lorsqu'aucun membre ne s'y oppose de façon argumentée.
Lors de sa création en 2011 en Espagne, le mouvement des « indignés » a utilisé ces techniques, tout comme le mouvement citoyen Nuit debout lors de l'occupation pacifique de la place de la République en 2016.

QU'EST-CE QU'UN BAIL RÉEL SOLIDAIRE ?

Acheter un logement neuf dans le 14e arrondissement de Paris pour 5 000 euros le mètre carré, soit moins du tiers du prix du marché, c'est possible grâce au bail réel solidaire. Il s'agit d'un nouveau mode d'acquisition immobilier qui dissocie le bâti du foncier. « Un organisme de foncier solidaire achète le foncier et le loue pendant 18 à 99 ans aux occupants. Ces derniers deviendront bien propriétaires, mais seulement des murs, pas du terrain, explique Philippe Constantin, responsable des opérations à l'organisme foncier solidaire (OFS) d'Habitat et Humanisme. C'est une première à Paris mais ce mécanisme devrait se développer dans les années qui viennent car la Mairie veut créer 2 000 logements de ce type. » Les propriétaires paieront à l'OFS une redevance mensuelle de 3 euros par mètre carré pour la location du terrain, soit 150 euros par mois pour un logement de 50 m². Bien sûr, il faudra aussi rembourser le crédit souscrit pour acheter l'appartement. Mais au total, cela ne devrait pas coûter plus qu'un loyer et le propriétaire pourra transmettre à ses enfants ou vendre le bien à condition que l'acheteur ou l'héritier ait des ressources inférieures à un certain plafond. Pour acheter ces appartements dans le cadre d'un bail réel solidaire, il faut avoir un revenu de référence inférieur au plafond du prêt social location-accession (PSLA), ce qui correspond à moins de 3 000 euros par mois pour un célibataire, à 5 400 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Avec le projet Agora Raspail, Habitat et Humanisme s'attend à recevoir des milliers de demandes… pour vingt-six appartements. Ses équipes réfléchissent encore au processus d'attribution, un tirage au sort sera sans doute nécessaire. Cinq candidatures par lot devraient être sélectionnées qui feront l'objet d'un entretien, d'une étude du plan de financement pour trouver les heureux élus. La livraison des appartements est prévue pour fin 2023.

Spéculation interdite

Ces chanceux pourraient-ils en profiter pour revendre et faire une bonne affaire ? « Toute possibilité de spéculation immobilière est écartée. L'objectif est de sanctuariser des logements pour les classes moyennes qui ne peuvent plus se loger dans la capitale. Nous voulons que ces logements leur restent accessibles », répond Philippe Constantin. Les propriétaires pourront donc céder le bien – par vente ou donation –, mais ils ne doivent pas espérer de plus-value : la revente se fera à un prix de 5 000 euros le mètre carré, actualisé en fonction de l'évolution de l'indice des loyers. Ces logements doivent être des résidences principales et non des investissements locatifs ou des pieds-à-terre. Conçus pour être occupés par des classes moyennes, ils devront le rester.

Les appartements de l'Agora Raspail seront tous de même qualité quelque soit le statut de leur occupant.

est possible au quotidien », explique Martin Serralta, directeur du développement de l'Institut des futurs souhaitables. La mixité sociale va être minutieusement organisée, le quartier accueillant des familles aux revenus très différents.

À lui seul, l'Agora Raspail rassemblera 137 lots, soit entre 250 et 300 occupants, avec des profils très variés. Il y aura 25 % de logements sociaux, des logements en accession libre à 17 000 euros le mètre carré, mais aussi, – c'est inédit à Paris –, des logements à 5 000 euros le mètre carré pour les classes moyennes grâce à un nouveau mode d'acquisition, le bail réel solidaire (voir encadré). « Le pari est de faire vivre ensemble des populations différentes, de les amener à se rencontrer et pas seulement à se côtoyer. Nous voulons montrer, sans angélisme, qu'il existe des modèles plus satisfaisants que l'entre-soi et qu'il existe une demande sociale pour cela », développe Olivier Launay. En pareilles circonstances, les promoteurs à qui les mairies demandent de "produire" de la mixité sociale, doivent généralement se résoudre à des artifices. Riches et pauvres (pour faire simple) sont logés dans des bâtiments différents, ou alors dans les mêmes bâtiments, mais en faisant en sorte qu'ils ne se croisent pas. « En général, on compartimente, on organise la mixité sur le mode de l'étanchéité : les programmes séparent les cages d'escaliers ou les immeubles en fonction du statut des occupants, propriétaires privés d'un côté, locataires du parc social de l'autre. Finalement, tout est fait pour que les gens ne se rencontrent pas. Tant qu'on restera dans cette logique, ce sera compliqué d'aller vers une ville plus inclusive », analyse O. Launay.

LE PRIX PRITZKER 2021 POUR LACATON & VASSAL

En mars 2021, Anne Lacaton et Jean-Philippe Vassal, de l'agence Lacaton & Vassal, ont reçu le 43e prix Pritzker, le plus prestigieux dans le monde de l'architecture. Ce sont les troisième et quatrième architectes français à être ainsi récompensés, après Christian de Portzamparc en 1994 et Jean Nouvel en 2008.

Ces pratiques s'expliquent d'abord par une logique commerciale : il est présumé difficile de vendre cher des appartements lorsqu'ils sont disséminés parmi des logements sociaux et à plus forte raison lorsqu'il s'agit de logements très sociaux. Autrement dit, la plupart des acheteurs sont réticents à l'idée de partager l'environnement d'autres classes sociales que la leur. C'est pourtant ce choix de la « mixité sociale au palier », comme disent les professionnels de l'immobilier, qui a été fait par Quartus et Habitat et Humanisme. Les appartements livrés seront tous identiques, quel que soit le profil de leur occupant. « Les logements seront de la même qualité, avec les mêmes matériaux », assure l'architecte Julien Callot, de l'agence Lacaton & Vassal associée à Gaëtan Redelsperger pour ce projet. À l'Agora Raspail, des acheteurs qui auront déboursé 17 000 euros du mètre carré vont donc côtoyer des familles pauvres et des classes moyennes. Même au cœur de Paris, où la demande de logement est très forte, une telle entreprise relève du pari. Ludovic Boespflug, responsable de la commercialisation du projet, ne semble pourtant pas inquiet : « Ce n'est pas parce que je fais partie des classes aisées que je ne suis pas altruiste, que je ne m'intéresse pas aux autres, que je n'ai pas envie de partager des moments avec des personnes qui ne me ressemblent pas. Dans un bistrot, il y a de la vie, des cadres supérieurs et des ouvriers peuvent discuter. La ville, ça devrait être ça : un endroit où des gens de toutes origines se croisent. C'est de moins en moins le cas à Paris, mais je suis convaincu que les modèles actuels doivent évoluer, dans l'intérêt de tous », dit-il. Les dirigeants de Quartus veulent croire que la qualité exceptionnelle du bâtiment et son emplacement privilégié suffiront à vaincre les *a priori* de classe.

La réussite d'une opération similaire incite à l'optimisme : en 2012, 60 logements ont été vendus par les promoteurs Pitch Promotion et Crédit Agricole immobilier dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Boucicaut dans le 15e arrondissement. Les points communs entre les deux opérations sont nombreux : le site d'un ancien hôpital transformé en écoquartier, une surface d'environ 3 hectares dans un quartier bourgeois de Paris, un immeuble séduisant entouré d'espaces verts, une forte proportion de logements sociaux (60 % dans la ZAC Boucicaut, 50 % pour la ZAC Saint-Vincent-de-Paul). À l'arrivée, les 60 appartements ont été vendus à 15 000 euros le mètre carré. Malgré la forte proportion de logements sociaux, il n'y a pas eu de tensions particulières entre les propriétaires privés et les locataires du parc social. Là s'arrête cependant la comparaison car les classes sociales n'ont pas été mélangées au sein d'un même immeuble comme cela va être la cas à l'Agora Raspail.

UN QUARTIER VERT FONCÉ

Saint-Vincent-de-Paul sera un écoquartier ce qui implique des constructions durables, des jardins partagés, la collecte des déchets… L'idée est cependant d'aller au-delà des pratiques habituelles permettant de « verdir » un quartier. Par exemple, la collecte des urines pourrait servir d'engrais à des agriculteurs de la région. Un projet qui nécessite un gros travail en commun pour construire des immeubles en prévoyant deux descentes d'eaux usées, pour éduquer les occupants, collecter les fluides, les acheminer…

Le démarrage de la phase de commercialisation, prévu pour 2021, donnera une première idée de la pertinence de la stratégie de Quartus et d'Habitat et Humanisme. En attendant, l'argumentaire commercial est déjà rodé. Les vues d'architecte présentent un bâtiment élégant qui mélange la brique des années 1950 avec des étages surélevés résolument modernes (voir encadré p. 82). Tout a été pensé pour faciliter les échanges. Au rez-de-chaussée et dans les sous-sols, les architectes ont imaginé des lieux de rencontre, des endroits à partager. Le local à vélos, rebaptisé « espace mobilités », qui sera assorti d'un atelier réparation, est un bon exemple de cet esprit collectif. Au centre du site, un espace vert a été aménagé pour que chaque résident y passe au moins une fois par jour. « Il s'agit d'une serre-jardin en double hauteur, un espace à l'architecture légère, transparente et fine au cœur de l'îlot », décrit l'architecte Julien Callot. L'idée est de multiplier les possibilités d'interaction entre les gens, dans un cadre apaisant. Autour de l'immeuble en forme de U, la circulation a également été pensée pour favoriser les rencontres. Dans l'allée centrale, les boîtes aux lettres seront réunies dans un lieu unique où figurera également la photo et les prénoms des habitants de chaque foyer. « Nous voulons en finir avec l'anonymat des grandes villes, où l'on ignore le nom de son voisin de palier. Ces détails symboliques sont importants pour permettre le partage, la convivialité », déclare Martin Serralta.

"Un pari sur l'intelligence collective"

Dans une copropriété classique, les conflits de voisinage, les « frottements », sont monnaie courante. Lorsque se côtoient des propriétaires et des locataires qui n'ont ni le même profil social ni les mêmes origines, les risques de dérapages sont encore plus grands. Inédite, la gouvernance qui va être mise en place sera l'une des clefs de la réussite du projet. « Ce que nous proposons, ce n'est pas une communauté de vie. Il ne s'agit pas d'un kibboutz, ce ne sera pas la Fête des voisins tous les jours, mais une communauté de voisinage avec des règles qui s'appliqueront à tous, dans l'intérêt de tous », insiste

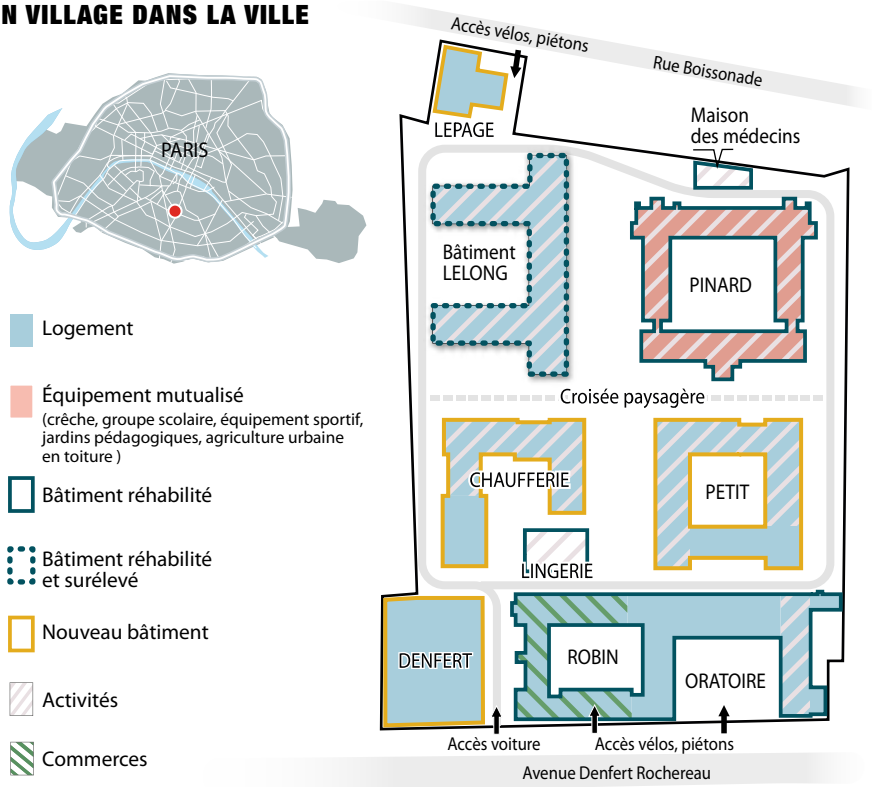

L. Boespflug. « Nous sommes lucides, nous savons qu'il y aura des tensions, comme il en existe dans n'importe quel habitat collectif. Les questions-clefs sont celles de l'adhésion préalable aux personnes qui décident de venir vivre là et du dispositif mis en place pour prévenir et régler les différends. », complète O. Launay. Comment prendre les décisions collectives ? Comment éviter les conflits ? C'est pour orchestrer le "vivre ensemble" que Quartus et Habitat et Humanisme ont fait appel à Martin Serralta, le directeur du développement de l'Institut des futurs souhaitables. Celui-ci a imaginé un dispositif à partir des principes de la sociocratie. Théorisé dans les années 1970, ce mode de gouvernance permet à une organisation, quelle que soit sa taille, de fonctionner efficacement en autogestion. Les décisions sont prises dans l'intérêt général et s'appliquent à tous les membres du groupe, mais chacun se les approprie volontairement. La sociocratie ne repose pas sur la contrainte, mais sur la responsabilisation des individus. Elle met l'intelligence collective au service d'objectifs communs. « Cette approche permet d'atteindre ensemble un objectif partagé, dans le respect des personnes, en préservant la diversité des points de vue et des apports de chacun, en prenant appui sur les bonnes relations développées entre les membres du groupe », argumente M. Serralta. Dans les réunions des résidents de l'Agora Raspail, contrairement à une assemblée de copropriété classique où seuls les propriétaires ont droit au chapitre, chacun pourra s'exprimer et voter. Pour que les résidents apprennent à se connaître, ils seront associés à des activités communes. En prenant le temps d'expliquer et de débattre, l'idée est de parvenir à des décisions que personne ne contestera. « L'espace ayant été pensé pour susciter les rencontres, la circulation des idées ira de pair

avec celle des habitants. Nous partons de la vision du futur que l'on souhaite et nous organisons les choses pour que celui-ci se réalise », expose M. Serralta. Ceux qui ne joueront pas le jeu ne seront pas stigmatisés. La priorité est plutôt de valoriser ceux qui s'engagent et prennent des initiatives en faveur de la collectivité. « La vie quotidienne sera gérée dans le cadre de cercles de responsabilité sur le principe « une personne, une voix », qu'on soit locataire ou propriétaire. Cela n'empêchera pas les propriétaires d'avoir entre eux des décisions de propriétaires à prendre », ajoute O. Launay. La société Entrecom animera une « Maison de la conversation », un espace de 500 m² en rez-de-chaussée qui servira pour les résidents, mais aussi pour des personnes de l'extérieur. « Ce sera en quelque sorte notre média de proximité. Nous l'utiliserons pour faire découvrir des choses qu'on n'at-

UNE ARCHITECTURE QUI N'EFFACE PAS LE PASSÉ

Il est souvent plus facile de détruire et de reconstruire complètement que de rénover des structures anciennes. C'est pourtant ce choix qui a été fait à Saint-Vincent-de-Paul où la clef du projet repose sur la juxtaposition de bâtiments neufs et d'immeubles anciens. Cette alchimie est censée faire le lien entre le riche passé du lieu et le nouvel écoquartier. Quelques bâtiments seront détruits, mais 30 % de l'existant sera conservé, un niveau bien supérieur à ce qui se pratique habituellement. Deux programmes de logement vont s'élever sur le site, l'un en milieu de parcelle, face à la Fondation Cartier, l'autre sur l'avenue Denfert-Rochereau. Un projet d'habitat participatif est aussi prévu. L'objectif est de mélanger les populations. Dans l'immeuble « Lelong », (rebaptisé "Agora Raspail"), une construction en brique des années 1950, le charme de la structure va être préservé et le bâtiment sera surélevé de 4 étages, apportant de la légèreté à l'ensemble. Le promoteur Quartus, Habitat et Humanisme et les agences d'architecture Lacaton &Vassal et Gaëtan Redelsperger ont imaginé un projet de 137 logements (34 en locatif social, 26 en bail réel solidaire et 77 en accession à la propriété libre) sur 12 000 m² de surface. Faire avec l'existant, ne pas démolir, était la priorité. « Il faut arrêter de considérer que l'existant est remplaçable, démontable ou modifiable à convenance, les projets peuvent s'adapter », assure Julien Callot, architecte chez Lacaton & Vassal. Les perspectives qui marient l'ancien et le neuf sont élégantes, des jardins d'hiver prolongeant les étages supérieurs. « Les plans des appartements sont optimisés, sans couloir, et les surfaces sont généreuses, peu cloisonnées. C'est une architecture contemporaine, lumineuse, réutilisant des éléments anciens », s'enthousiasme Cécile Fourneron, spécialiste du suivi de projets urbains et d'accompagnement de maîtres d'ouvrage chez CFAUA.

Conçu par les agences d'architecture Lacaton & Vassal et Gaëtan Redelsperger, le bâtiment sera surélevé de 4 étages (image, le bureau jaune).

tend pas. Il y aura de la petite restauration, des rencontres, des expositions, des formations,… », explique Xavier Cazard, le fondateur de l'entreprise. Si la participation aux activités collectives ne sera pas contraignante, chaque nouvel arrivant se verra remettre une charte précisant les règles de vie collective. « Il est essentiel que tous les occupants, en signant la charte, manifestent leur adhésion à l'esprit des lieux. Après, on accepte le principe d'être sollicité mais chacun garde pleinement sa liberté. Le succès de ce type d'entreprise repose toujours sur un noyau de personnes très motivées », déclare O. Launay. Compte-tenu du caractère exceptionnel du projet, un effort particulier va être fait pour informer les futurs résidents des règles à respecter. « Les occupants des logements sociaux seront choisis plus tôt que d'habitude, au moins six mois à l'avance, pour qu'ils puissent être associés en amont aux activités collectives », précise Corinne Martin. Les habitants en propriété classique et bail réel solidaire seront connus en 2022. Ils auront du temps pour s'habituer aux nouvelles règles de leur vie en commun. La partie floue du projet, la plus diffcile à maîtriser, c'est l'attitude des acheteurs en accession libre qui seront majoritaires à l'Agora Raspail. Des familles qui seront forcément beaucoup plus aisées que celles des locataires du parc social. Vont-elles adhérer à l'esprit du projet ? Avec l'arrivée de nouveaux propriétaires au fil des années et des reventes, les bonnes intentions des premiers jours vont-elles perdurer ? C'est l'une des inconnues de l'équation complexe développée par Quartus et Habitat et Humanisme.

Au centre du site, un espace agrémenté d'une serre-jardin a été conçu pour favoriser les rencontres.
© Lacaton & Vassal et G. Redelsperger (image, le bureau jaune).

Responsabiliser les voisins

L'un des garants de cette pérennité sera l'« hospitality manager », un nouveau métier qui va être inventé à l'Agora Raspail. Cette personne sera chargée de veiller au respect de la charte. Bien au-delà du rôle d'un concierge classique, il organisera la vie collective. Sa mission sera de responsabiliser les résidents, de faire vivre les cercles de responsabilité, de leur faire prendre conscience de l'intérêt pour tous de préserver l'harmonie du lieu. Pendant les dix-huit premiers mois de vie commune, l'hospitality manager accompagnera et formera les nouveaux voisins pour leur apprendre à décider ensemble. « Nous partons du principe que les gens sont responsables. C'est un pari sur l'intelligence collective. Aucun promoteur immobilier n'a osé le faire jusqu'ici », martèle Martin Serralta. Les appartements seront livrés en 2024. À cet horizon, il sera possible de savoir si les graines semées par Les Grands Voisins auront une chance de germer. Mais il faudra longtemps, probablement plusieurs décennies, pour savoir si cette expérience aura une influence sur ceux qui imaginent la ville de demain. Au centre de la cour de l'hôpital, la statue Saint-Vincent-de-Paul veut y croire. Son dos est voûté par les années, mais elle tient fermement un enfant dans ses bras.

Carole Papazian, journaliste

Cette violence sourde qui rend la ville inhumaine

Comment le mobilier urbain est devenu une arme anti-SDF

Dans les grandes villes, les bancs publics n'offrent plus que des assises individuelles et les interstices de la ville interdisent tout repos aux personnes à la rue. Comment en sommes-nous arrivés là ?

Pour empêcher les sans-abri de se fixer, les municipalités font parfois preuve d'une grande imagination. © Fondation Abbé-Pierre

En ce mois de février 2020, le boulevard de Vaugirard, dans le 15e arrondissement de Paris, est en plein chantier. Marteaux piqueurs et pelleteuses redessinent l'allée piétonnière qui longe la gare Montparnasse, tandis qu'une armée de jardiniers est à pied d'œuvre. Sur le vaste terre-plein long de 460 mètres, cinq vieux bancs verts si typiques de Paris, créés par l'architecte Gabriel Davioud sous Napoléon III, ont disparu. Ils ont été remplacés par des plots rectangulaires en granit d'un mètre de longueur. « Ces blocs de pierre font surtout office de dispositifs anti-bélier. Cette installation nous a été demandée par la préfecture de Paris », explique Michèle Zaoui, conseillère Architecture et espaces publics au cabinet de la maire de Paris.

Destiné à embellir la ville et à sécuriser l'espace public, cet aménagement a fait fuir les occupants de ce lieu. Depuis plus de vingt ans, cette contre-allée faisait office de refuge pour des sans-abri car elle présentait l'avantage d'être isolée des trottoirs passants, étant cernée par deux axes à forte circulation. Leur intérêt pour cet « îlot » s'expliquait aussi par la proximité de la gare, un espace couvert et ouvert en continu sept jours sur sept, et par la présence de toilettes publiques.

Violence silencieuse

En 2019, la fondation Abbé-Pierre a créé un rendez-vous annuel baptisé satiriquement « Les pics d'or » qui dénonce les stratégies les plus agressives mises en place en matière de mobilier urbain pour exclure les sans domicile fixe (SDF) de la ville. La deuxième cérémonie s'est déroulée le 2 mars 2020 à Paris. Cette initiative contribue à médiatiser un problème qui passait jusque-là largement inaperçu. Ainsi, de nombreuses personnes pour qui ces aménagements semblaient inoffensifs se sont rendues compte de leur brutalité.

Subrepticement, l'espace public devient de plus en plus hostile aux personnes vivant dans la rue. Un constat devenu encore plus évident pendant les périodes de confinement liée à l'épidémie de Covid-19. En temps normal, la plupart des passants ne remarquent pas la violence silencieuse et invisible qu'inflige la ville aux personnes sans domicile. « Pour les résidents, l'espace public n'est que la complémentarité de leur logement, mais pour les groupes marginalisés, c'est souvent leur seul espace de vie », observe la géographe Muriel Froment-Meurice, maîtresse de conférence à l'université Paris-Nanterre (1). Cette oppression à l'égard des publics fragiles s'exprime à travers des détails anodins comme l'absence de banc permettant aux sans-abri de se reposer. Il y a d'ailleurs des lieux où, tacitement, les bancs n'ont pas droit de cité : les cafés, les commerces, les supermarchés et les établissements scolaires.

À LONDRES, LES BRITANNIQUES INVENTENT LE DESIGN « HOSTILE »

La ségrégation par le design, il fallait y penser. Commandé en 2012 par les autorités locales de Camden Town, quartier du Nord de Londres, le banc public baptisé « Camden Bench » (banc de Camden) fait figure de modèle innovant en matière de mobilier urbain répressif. Il a été conçu afin qu'il soit impossible d'y dormir en raison de sa surface striée et inclinée. Ses angles et ses arrêtes le rendent également impraticables pour les skaters. Enfin, un revêtement spécial appliqué au béton qui le compose empêche les graffeurs de l'utiliser comme support. Pour ses concepteurs, la réussite est totale : « Nous croyons fermement qu'un environnement favorable réduit les problèmes de comportement anti-social. La chose la plus excitante à propos de ce siège est qu'il n'y a pas de manière imposée de s'asseoir dessus. En conséquence, ce banc encourage les interactions sociales », écrivent-ils sans l'ombre d'une remise en question.

Sur décision de la municipalité, il arrive que ce mobilier soit enlevé du jour au lendemain. C'est généralement une réponse à des plaintes répétées de riverains concernant le bruit, les incivilités ou l'insécurité. À Paris, la hausse des prix de l'immobilier pousse de nombreuses familles à migrer des quartiers bourgeois vers des quartiers populaires, qu'elles contribuent à gentrifier. Ces déplacements sont parfois source de tension avec le voisinage car elles souhaitent retrouver le calme et la sécurité auxquels elles sont habituées. Depuis la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, qui donne la possibilité aux municipalités de plus de 80 000 habitants de créer des conseils de quartier, ces familles disposent de relais pour faire remonter leurs doléances. « Certains élus parisiens vivent sous la pression de leurs administrés. Suite à des réclamations répétées, ils peuvent, par exemple, décider de démonter un banc devenu un lieu de rendez-vous pour les SDF, drogués ou autres marginaux, explique Muriel Froment-Meurice. Dans certains cas, la Ville de Paris doit batailler pour imposer des enlèvements face à des services techniques réticents, voire même opposés. Reste que cette stratégie ne fait que déplacer le problème, sans apporter de solution durable. »

Mobilier défensif et dissuasif

Supprimer des bancs publics n'est pas la seule méthode utilisée par les mairies pour chasser les sans-abri des centres-villes. « Vers la fin des années 1990 et au début des années 2000, on a commencé à voir fleurir dans les rues de la capitale les premiers aménagements agressifs envers les SDF. À l'occasion d'une discussion avec certains d'entre eux, nous avons été alertés de la pose de cônes métalliques près d'un distributeur automatique de billets sur la place Gambetta dans le 20e arrondissement », se souvient l'anthropologue Daniel Terrolle qui étudiait à l'époque la population des sans-abri. Par la suite, ces initiatives se sont multipliées. Pour prévenir un détournement des usages du mobilier urbain, les villes ont pris soin d'intégrer dans leur cahier des charges des demandes spécifiques concernant la robustesse, l'entretien et une utilisation précise et limitée de ces équipements. Au fil du temps, les fabricants se sont adaptés à ces exigences et ont développé des gammes spécifiques afin de participer aux appels d'offre

À BRUXELLES, « RENDRE VISIBLE L'INVISIBLE »

En 2019, Laurent et Charlotte, deux artistes bruxellois, ont décidé avec leurs moyens limités de dénoncer le mobilier urbain « hostile » aux SDF disséminé un peu partout dans leur ville. À partir de palettes, ils ont fabriqué de vraies assises qu'ils ont posées sur des bancs dotés d'accoudoirs. « Cette prothèse surélevée permet à un SDF de s'allonger sur un mobilier conçu pour une assise individuelle », explique Laurent, membre de Design for Everyone. Parmi les actions spectaculaires à l'actif de ce collectif d'artistes : un gros bac à fleurs vide installé devant un McDo a été transformé en un banc avec un dossier ; le grillage barricadant le porche d'une église désacralisée a été transformé en façade accueillante avec une porte et une fenêtre. « La durée de vie de ces aménagements est courte, de l'ordre de 24 à 48 heures. Nos actions ont pour but d'interpeller les passants car beaucoup ne se rendent pas compte de l'agressivité du mobilier urbain. C'est une façon symbolique de rendre visible l'invisible », explique Laurent. Les actions du collectif sont filmées puis diffusées sur les réseaux sociaux. En 2020, Design for Everyone a réalisé une cartographie des installations répertoriées dans le centre de Bruxelles. À la façon d'un plan avec un circuit touristique, ce document numérote les lieux et indique les adresses.

lancés par les grandes métropoles. « Abîmés, tagués et usés, les "vieux" bancs publics sont coûteux à garder en bon état. C'est pourquoi les grandes villes les remplacent par des assises de forme différente, fabriquées avec des matériaux plus résistants », commente Albert Asseraf, directeur Stratégies et nouveaux usages chez JCDecaux, l'inventeur du mobilier urbain publicitaire. « Progressivement, ces équipements ont été proposés aux municipalités plus petites. Le phénomène fait tâche d'huile », ajoute Muriel Froment-Meurice. À cause de ces installations dissuasives, voire coercitives, la vie est devenue plus difficile pour ceux qui sont à la rue.

UN CHIFFRE

276 C'est le nombre de signalements de mobilier urbain « anti-SDF » à Paris selon le site soyonshumains.fr de la fondation Abbé-Pierre. Cette comptabilité empirique consiste en des photos postées par des internautes qui, en se promenant dans les rues de la capitale, signalent les installations malveillantes qu'ils repèrent. Le site soyonshumains.fr relève également 56 signalements du même genre à Toulouse, 39 à Marseille et 32 à Lyon.

Pour repousser les sans-abri aux confins de la cité, certaines collectivités publiques (mairies) et certains acteurs privés (copropriétés, bailleurs sociaux, commerçants) rivalisent d'ingéniosité. Sur les marches situées sous les vitrines des magasins ou aux abords des halls d'entrée d'immeubles de bureaux et d'habitations, on voit fleurir des boulons, des crampons, des pics métalliques, des plans inclinés ou autres herses stylisées. Des jets d'eau à déclenchement automatique ont même été installés à l'entrée de certains parkings souterrains ; des grillages ont été ajoutés pour éviter l'accès aux rares recoins susceptibles de servir d'abri. Plus sournoises ou plus zélées, d'autres installations jouent la carte de l'ergonomie et mettent en avant un (pseudo) geste artistique pensé pour éviter des arrêts prolongés. Elles peuvent prendre la forme de jardinières XXL situées sous des arcades ou d'un tapis ondulé de gros galets. L'imagination est fertile et les subterfuges nombreux pour transformer des espaces extérieurs en repoussoirs efficaces. « L'hypocrisie qui se cache derrière l'art ou l'esthétique contribue à rendre invisible les personnes sans domicile », commente Gwenaëlle d'Aboville, urbaniste associée à l'agence d'urbanisme Ville Ouverte.

Quais de RER, de métro et abribus

Ce mobilier urbain conçu pour ne pas « fixer » les SDF n'est pas l'apanage des municipalités et des propriétaires immobiliers privés. Cette tendance s'est aussi diffusée chez les organismes gérant des espaces ouverts au public. Cela fait déjà plus de vingt ans qu'un opérateur public comme la RATP a fait évoluer le design de son mobilier. C'est une façon de véhiculer l'image positive d'une entreprise citoyenne qui « se présente comme soucieuse d'améliorer le confort de ses usagers », indique Daniel Terrolle. « Mais le profil type du voyageur dont il est question est un usager acteur, actif et exigeant, qui vit sa mobilité physiquement et psychologiquement », analyse Stéphanie Bouché, doctorante à l'Institut d'urbanisme de Paris (2). Un stéréotype à mille lieux d'un SDF endormi sur le banc d'une station. Choisies entre autres pour éviter ces stationnements prolongés, les premières assises individuelles ont fait leur apparition dans le courant des années 1980 sous couvert de modernité et d'élégance. Le réaménagement des quais de la station Nation (RER A) a donné lieu à l'installation d'un imposant mobilier rouge carmin où les sièges, transformés en étroites cabines individuelles, empêchent de s'allonger. Par la suite, ont fleuri dans le métro parisien des sièges dit « assis-debout » ou des fauteuils individuels en forme de cône ou de cuvette. « Ce design offrant un confort spartiate a été

volontairement conçu pour un temps d'attente limité et ponctuel », commente Stéphanie Bouché. Quant aux abribus parisiens, ils disposent d'un banc en forme de haricot avec au milieu un accoudoir rendant impossible la station horizontale, et ils sont ouverts aux quatre vents. « La troisième façade vitrée des premiers abribus a été supprimée car elle empêchait l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Or faciliter la mobilité des personnes handicapées est l'une des exigences du cahier des charges de la ville de Paris. Quant à l'accoudoir inséré dans l'assise, il est bien utile aux personnes âgées pour les aider à se relever », explique Albert Asseraf. D'un autre point de vue, c'est une façon détournée de décourager toute tentation de s'y installer durablement. Cette politique a été systématisée dans l'aménagement des stations de tramway créées ces dernières années dans la capitale et ses environs.

Image de la ville

Comment et pourquoi ce mobilier urbain est-il devenu une arme « anti-SDF » dans les grandes villes de France ? Pour l'architecte-urbaniste et anthropologue Chantal Deckmyn (3), cette évolution résulte d'une mutation de la cité vers « un modèle de ville libérale ». Dans un contexte de forte concurrence entre grandes capitales mondiales, les cités se doivent d'être innovantes, attractives, intelligentes, de jouer la carte de la technologie, de la qualité de vie, du bien-être, des espaces verts et, surtout, de la sécurité. C'est cette image qu'il s'agit de construire et de vendre pour attirer investisseurs, classes créatives, touristes, etc. Mais il y a des individus, des comportements, des existences qui ne cadrent pas avec l'image que les métropoles souhaitent donner d'elles-mêmes. C'est, bien entendu, le cas des sans-abri. C'est donc d'abord pour des questions d'image que les villes recourent à l'architecture hostile et aux stratégies anti-SDF. Leur présence n'est plus souhaitée dans le paysage urbain moderne, remodelé et toiletté. Ils deviennent d'autant plus des cibles qu'ils sont géographiquement « mal placés ». « Ils se tiennent à la "pliure" entre l'espace public et privé, là où la façade rencontre le trottoir », relève Chantal Deckmyn (4).

Un autre phénomène contribue à la marginalisation des SDF. Au cours des vingt dernières années, l'espace public s'est rétréci au profit des lieux extérieurs privatisés et payants. Des bancs publics ont disparu pour libérer de l'espace sur la voie publique et permettre l'installation de terrasses de cafés et de restaurants. « Les villes mettent tout en œuvre pour que les piétons se déplacent d'un point A à un point B, mais ce parcours dans une ville propre et pacifiée est jalonné de nombreux lieux destinés à la consommation sous toutes ses formes », constate Gwenaëlle d'Aboville. Le mobilier urbain joue donc aussi un rôle dans l'éco-

LE GRAND PARIS SERA-T-IL PLUS ACCUEILLANT QUE LA CAPITALE ?

La société du Grand-Paris (SGP) et la région Île-de-France ont publié en novembre 2019 un guide intitulé « Les places du Grand-Paris » à l'attention des maîtres d'ouvrage des 68 gares du Grand-Paris-Express, le futur métro rapide francilien. Conçu par TVK, une agence d'architecture et d'urbanisme, ce document détaille des principes communs d'aménagement pour ces espaces publics. L'ouvrage préconise ainsi la création de « nombreuses et diverses » places assises précisant que « les effets de squat ou d'appropriation prolongée des places assises sont atténuées lorsque celles-ci sont systématiquement plus nombreuses que nécessaire ». Autre principe mis en avant pour créer de l'hospitalité : installer des services et des équipements publics (arrivées d'eau, fontaines à boire, poubelles, toilettes publiques) à la disposition de tous.

nomie de la ville. « Il y a derrière ces aménagements urbains une volonté de fluidifier la circulation des passants et de canaliser leurs déplacements, ajoute Marie Loison-Leruste, maîtresse de conférences en sociologie à l'université Sorbonne-Paris-Nord. Historiquement, les villes ont toujours su faire coexister des formes d'assistance et de répression à l'égard de leur population. Mais en période de crise économique et de chômage, ces mesures de répression sont souvent plus fortes et les rejets plus violents. »

La brutalité de certains dispositifs anti-sdf mène à des situations absurdes. © DR

Toujours ouvertes, les gares étaient autrefois des lieux privilégiés pour les « marginaux » cherchant un abri pour la nuit. Aujourd'hui, elles deviennent de moins en moins accessibles à cette population. Une évolution accélérée par la mutation des gares parisiennes (Saint-Lazare, Montparnasse, gare du Nord) en gigantesques centres commerciaux. Entreprise publique, la SNCF confie la gestion de ces espaces marchands d'un nouveau genre à des opérateurs privés. « On touche ici à l'évolution de la domanialité de l'espace public. Ce dernier devient alors un espace privé à usage public », signale Gwenaëlle d'Aboville. Pour inciter les consommateurs (passagers, touristes, riverains) à venir faire leurs emplettes en toute tranquillité, ces acteurs du commerce doivent « produire de la sécurité ». Ainsi, ils n'hésitent pas à recourir aux services de sociétés de gardiennage qui contrôlent les accès pour filtrer le public présent dans la gare. Ce qui a pour conséquence d'empêcher la libre circulation ou le stationnement des « indésirables » au profit des « usagers légitimes ». Ces nouveaux lieux nichés dans les gares constituent des laboratoires susceptibles de préfigurer le futur visage de la gestion des espaces publics. Certes, la multiplication des espaces publics gérés par un acteur privé n'est pas chose nouvelle. Le phénomène a pris de l'ampleur au cours des années 1980 dans les pays anglo-saxons.

Arsenal complet de mesures

Depuis le vote de la loi pour la Sécurité intérieure (LSI) le 18 mars 2003, quand Nicolas Sarkozy était ministre de l'Intérieur, la puissance publique dispose d'un arsenal complet de mesures pour mener la vie dure aux personnes à la rue. Texte musclé conçu pour lutter contre la délinquance, la criminalité et l'insécurité, la loi LSI a aussi créé une série de nouveaux délits et de nouvelles sanctions concernant la prostitution, la mendicité, les gens du voyage, les rassemblements dans les halls d'immeuble… Elle a ainsi donné aux villes la possibilité de prendre des arrêtés municipaux en tous genres : anti-mendicité, anti-alcool, anti-punk, anti-chien… « L'objectif de tels arrêtés est clairement d'exclure les plus précaires du paysage urbain », juge Murielle Froment-Meurice.

Ces photos sont extraites de l'exposition « La Ville (in)Hospitalière » organisée par l'association Robins des villes à Lyon en 2019. Animée par de jeunes diplômés en architecture, artistes, designers, urbanistes… et habitants, Robins des villes propose un autre regard sur la cité. Elle milite pour une ville partagée, agréable, accessible à tous et imaginée par ses habitants.

Quelques mois avant ce texte, la loi d'orientation et de programmation pour la Sécurité intérieure du 29 août 2002 avait mis à la disposition des collectivités locales un outil dit de « prévention situationnelle ». Développée aux États-Unis dans les années 1950 par l'architecte et urbaniste Oscar Newman, cette doctrine s'est ensuite diffusée en Europe. Elle repose sur l'idée que la conception architecturale et environnementale joue un rôle crucial dans l'augmentation ou la réduction de la criminalité. Considérée comme un moyen efficace de prévention de la délinquance, – l'idée est de dissuader les auteurs d'actes malveillants de passer à l'action sans recourir à la force –, c'est devenu un levier d'action pour remodeler la ville et repenser son organisation spatiale avec une vision sécuritaire et une volonté de contrôler les activités sociales qui s'y déroulent. Comment les principes de cette doctrine se traduisent-ils sur le terrain ? Par exemple, en amont de la construction d'un nouveau quartier ou d'une opération de renouvellement urbain, les municipalités doivent désormais engager une étude de sureté et de sécurité publique afin que les futurs immeubles et les voies de circulation soient positionnés d'une façon à éviter tout « angle mort ». Des « morceaux » de ville récemment construits (Clichy-Batignolles et Seine-Rive-Gauche à Paris ; Euromed à Marseille) ont été pensés avec cette logique. Dans le même temps, ces nouveaux quartiers ont aussi changé d'échelle. Les constructions sont généralement érigées dans un tissu urbain composé de parcelles de grandes tailles. D'imposants gabarits qui contribuent à la contraction de l'espace public. Ces nouveaux quartiers ont d'autres points communs : la résidentialisation des espaces aux pieds des immeubles rime avec la pose de clôtures et de grilles ; le contrôle des accès via des sas sécurisés ; l'installation de grandes baies vitrées dans les halls d'entrée ouverts au regard et à la surveillance de tous. Volontairement dénuées de mobilier urbain, leurs rues sont exclusivement réservées au passage, donc sans vie. « Pour un impératif sécuritaire, les rez-de-chaussée sont devenus lisses, aveugles, souvent occupés par des locaux techniques. C'est à l'image des glacis des fortifications militaires », décrit Chantal Deckmyn (4). Progressivement, tous les interstices de la ville « ancienne » disparaissent ou deviennent inaccessibles aux sans-abri. Un éclairage renforcé de l'espace public, l'installation de caméras de vidéosurveillance et la circulation régulière de patrouilles de la police municipale complètent le dispositif. Cette combinaison d'actions destinées à générer de la « sécurité passive » rend impossible tout stationnement prolongé sans motif particulier. « Face à un espace public plus réduit, surveillé et soumis à une logique de privatisation marchande, les SDF qui arrivent en bout de chaîne, ont de moins en moins de possibilité d'exister, résume Chantal Deckmyn. Utilisé comme une arme parmi d'autres, le mobilier urbain hostile s'intègre donc parfaitement dans le paysage de la prévention situationnelle. »

Retrouver une forme de bienveillance

Mais cet urbanisme agressif et implacable ne gène pas que les SDF. Ce mobilier urbain ou, pire, son absence, complique aussi la vie d'autres catégories de la population comme les jeunes et les personnes âgées qui apprécient de se rencontrer et de discuter à l'extérieur. « L'immobilité gratuite disparaît. L'espace public perd en humanité et en convivialité », regrette Marie Loison-Leruste. Les nouvelles assises ne répondent pas aux besoins des personnes obèses, à mobilité réduite et des femmes enceintes. « Leur inconfort est préjudiciable à beaucoup de personnes car tout le monde ne s'assoit pas de la même façon », dénonce Gwenaëlle d'Aboville.

Malheureusement, il sera difficile de revenir en arrière compte-tenu du chemin parcouru pour rendre la ville propre, sûre et présentable. Mais il existe malgré tout

quelques lueurs d'espoir : certaines municipalités adoptent une politique conciliante vis-à-vis des personnes sans-abri. En proche banlieue parisienne, Montreuil (93) a réaménagé la place située aux abords du métro Croix-de-Chavaux avec l'idée « d'organiser la cohabitation entre les différents publics fréquentant cet espace public avec notamment une volonté de trouver des solutions pour les SDF habitués de ce lieu », témoigne Gwenaëlle d'Aboville. Pour cette municipalité communiste, pas question de faire la chasse aux sans-abri. « Lorsque nous restructurons une place publique, nous installons toujours de vrais bancs publics sans accoudoir et, si possible, des tables de pique-nique. Ces éléments rendent le lieu plus convivial », précise Halima Menhoudj, adjointe au maire de Montreuil, vice-présidente de l'Association nationale des villes et territoires accueillants. À Paris, lors de la reconfiguration de la place de la République, la présence des personnes sans domicile habituées du site a été prise en compte dans l'aménagement. « Le rôle d'un espace public est d'accueillir tous les publics, SDF inclus », soutient G. d'Aboville. D'ailleurs, « les aménagements plus récents d'autres grandes places de la capitale comme celle de la Bastille, de la Madeleine et du Panthéon ont donné l'occasion d'installer des assises confortables et bienveillantes pour tous les publics. Certains bancs sont longs de plus de 4 mètres. Ils permettent de s'allonger sans contrainte, un peu comme dans un lit », se réjouit l'architecte Michèle Zaoui. Dans le nouveau parc Martin-Luther-King, dans le 17e arrondissement, les assises permettent de s'allonger confortablement. En 2019, la société du Grand-Paris (SGP) a édité un guide à l'attention des concepteurs des futures gares du Grand-Paris-Express plaidant en faveur de la création d'éléments de mobilier urbain plus nombreux et plus accessibles. Dans quelques années, il n'est pas impossible que la période actuelle soit regardée comme le moment où le mobilier urbain a cessé de devenir hostile aux plus fragiles.

Laurence Boccara, journaliste

(1) Autrice de la thèse de doctorat de géographie sur « La gestion des indésirables dans l'espace public », 2016, université Paris-Est, université de Genève.
(2) Dans son article « Concevoir l'assise implantée sur les quais de métro », publié dans les *Annales de la recherche urbaine*, 2000, n°88.
(3) Chantal Deckmyn, *Lire la ville. Manuel pour une hospitalité de l'espace public*, édition Dominique Carré, septembre 2020.
(4) Chantal Deckmyn, « La place des SDF dans la ville », étude menée dans le cadre de Lire la ville 2, 2014.

Des populations se regroupent par affinités sociales et culturelles

L'entre-soi, valeur refuge dans une société en crise

La recherche d'un habitat socialement homogène n'est plus l'apanage des classes les plus riches. Conséquence d'un sentiment croissant d'insécurité, cette évolution est-elle irréversible ?

Le concept est montré du doigt, critiqué, dénoncé, car il n'est pas très glorieux et pas toujours assumé. « L'entre-soi », le souhait ou le besoin de se regrouper avec ceux qui nous ressemblent, est pourtant l'un des comportements humains les mieux partagés. Inconscients ou très organisés, parfois même grâce au détournement de textes de loi ou en utilisant des failles juridiques, ces choix de vie fracturent profondément notre société selon des lignes changeantes. Ainsi, par exemple, la lecture urbain-rural ne correspond plus à une division sociale claire et les frictions entre ville et campagne sont parfois bien moins marquées que celles qui opposent deux communes voisines au sein d'une même agglomération. L'espace périurbain a aussi été progressivement construit à partir d'une lecture « spatiale » des problèmes. Par exemple, des ménages modestes ont cherché à s'approprier l'espace résidentiel à distance des quartiers populaires de grands-ensembles et des centres-villes huppés. Derrière cette volonté, pas toujours consciente, la quête d'un entre-soi protecteur joue un rôle essentiel.

À l'opposé de la mixité sociale portée aux nues comme un mantra que l'on espère parfois performatif, l'entre-soi est moins étudié, en tout cas en France, sauf par quelques sociologues qui s'attachent surtout à l'entre-soi des riches. « Les enquêtes consacrées aux quartiers résidentiels montrent d'abord à quel point l'exclusivité contrôlée des espaces est une dimension de la domination sociale. L'entre-soi est en effet activement recherché : jouir des grandes avenues, des espaces verts et des paysages implique d'être en petit nombre ; en partager l'accès est source de promiscuités, parfois de confrontations non désirées. Mais l'entre-soi est aussi un moyen permettant d'accumuler d'autres ressources : la reproduction des positions par le contrôle de la conjugalité des jeunes,

le secret dans lequel se tissent les alliances politiques, le maintien du capital symbolique consacré par des adresses prestigieuses », explique la sociologue Sylvie Tissot, coordinatrice du numéro sur « Les espaces de l'entre-soi » des *Actes de la recherche en sciences sociales* (n° 204, septembre 2014/4).

Quoi de plus simple pour caractériser, ou caricaturer, l'entre-soi que de choisir, ici ou là, les concentrations de richesses les plus connues. Chaque ville a la sienne, – immeuble cossu, impasse « réservée », quartier estampillé bourgeois –, qui abrite chacune son lot de ménages très aisés, de milliardaires ou de stars, à l'abri relatif des paparazzis et des ragots. Ces lieux particuliers, souvent situés dans des environnements beaux et préservés dont l'entrée est contrôlée et l'accès limité, ne sont pas si nombreux en France. Les « condominiums » sont bien plus répandus de l'autre côté de l'Atlantique, au nord comme au sud, où les inégalités plus criantes sont aussi plus assumées. Les « gated communities » sous la forme américaine – ces clusters horizontaux ou regroupés dans des tours avec gardiens à l'entrée, clôture, règlement intérieur et cooptation des nouveaux arrivants – furent un temps considérées comme une menace pour la cohésion sociale. Le maire de Mathieu, une commune de l'agglomération de Caen, l'exprimait en ces termes en 2007 (cité par le géographe Jean Rivière dans son article, Le « Neuilly caennais » en campagne municipale) : « Je vois bien dans le conseil à l'heure actuelle, c'est un sujet difficile à aborder. Donc si on ne le fait pas [mettre en place une mixité sociale plus importante], on va se retrouver dans un village comme un village américain où on mettra les grillages autour et puis des gens pour garder autour de la commune. Parce qu'on se retrouvera avec des gens, des vieillards, des retraités avec des gros moyens… qui vivront ensemble sans avoir des jeunes et un renouvellement… C'est de la folie, de la folie. »

S'il est plus diffus, et de ce fait plus difficile à identifier, en tout cas dans des limites spatiales précises, l'entre-soi existe bel et bien, aussi, dans des milieux moins favorisés. La même notion jugée antidémocratique lorsqu'elle concerne les plus privilégiés est parfois un mot d'ordre des groupes se sentant opprimés. Dans l'espace résidentiel, les prix d'accès aux terrains ou aux logements fixent la hauteur de la barrière à l'entrée. Le revenu est un bon signe de reconnaissance et un bon ferment de regroupement, mais il n'est pas le seul. « En choisissant un quartier, on choisit un voisinage et notamment des fréquentations pour ses enfants, on revendique ou on subit une image sociale, parfois une identité politique », écrit le chercheur en études urbaines Éric Charmes. Les signes extérieurs de richesses, lorsqu'ils manquent, sont remplacés par la recherche ou la revendication d'un destin commun, de connaissance et de reconnaissance qui renforcent le sentiment d'être à sa place ou l'envie de s'en faire une.

L'entre-soi des classes moyennes existe aussi

Lydie Launay, chercheuse associée à l'université de Rennes-2, a suivi plusieurs familles dans des quartiers d'Île-de-France pour essayer de caractériser les diverses formes d'entre-soi. Son étude, « Entre ouverture à la « mixité sociale » et entre-soi. Enquête sur les classes moyennes de la métropole parisienne », cherche à comprendre comment cette communauté de vie est ressentie, si elle est choisie ou subie et quels effets elle peut avoir à la fois sur les individus concernés et sur l'évolution des espaces qu'ils occupent. Loin des caricatures des ultra-riches, cette sociologue a choisi des classes moyennes pour qui, parmi toutes les contraintes de choix d'un logement (composition de la famille, lieu de travail, histoire familiale, âge…), la capacité financière demeure le principal facteur de décision.

La gentrification a bouleversé la sociologie de certains quartiers populaires de Paris à l'image de la rue des Martyrs dans le 9e arrondissement. © J. Porier

À niveau de revenu égal, elle observe des trajectoires différentes, voire divergentes, dans les choix résidentiels des quatre groupes étudiés. L'un habite le 9e arrondissement de Paris près de la rue des Martyrs, un univers gentrifié dont certaines rues touchent aux sommets des prix parisiens, qui dispose de tous les commerces, d'une position centrale bien desservie par les transports en commun et d'un environnement culturel cosmopolite. Ce qui ne les empêchent pas de se définir comme les « prolos du 9e ». Et les incite, pour garder une cohérence avec cette position dans l'échelle sociale, à se mettre parfois, via des associations, au service de (beaucoup) plus démunis qu'eux. Ces familles ont fait des sacrifices pour pouvoir « rester » ou « arriver » là et acceptent de disposer d'un reste à vivre plus faible que s'ils habitaient dans d'autres quartiers ou hors de Paris. « On a tout en bas de chez soi », « pas besoin de sortir du quartier » sont les commentaires positifs qui reviennent. Mais habiter là a un coût et présente le risque de ne plus pouvoir l'assumer, un jour ou l'autre. La gentrification enrichit les propriétaires mais a tendance à fragiliser les locataires.

Le second groupe habite à Chateaufort, un village de 1 400 habitants, près du plateau de Saclay dans les Yvelines. Une majorité de cadres qui vit là, acceptent les longs trajets domicile-travail pour profiter d'un environnement privilégié qu'ils ne souhaitent pas voir changer. Préserver cette tranquillité et ce paysage leur impose paradoxalement d'en sortir. Ils utilisent leurs voitures pour aller travailler, mais aussi faire leurs courses dans les grandes surfaces voisines dont ils combattent l'arrivée dans « leur » village, celui-ci étant réservé au café, au restaurant et à la boulangerie « de la place ».

Le troisième panel vit au Raincy, une ville de 14 000 habitants en Seine-Saint-Denis surnommée parfois le Neuilly du 93. Ces familles recherchent un logement confortable et valorisant dans un environnement urbain qui l'est moins, en se mettant à l'abri dans des maisons clôturées de murs et en contournant la carte scolaire pour inscrire leurs enfants dans des établissements bien notés.

Les ménages du panel qui vivent à Noisy-le-sec, dans une partie plus pauvre de la Seine-Saint-Denis, voient en revanche leur franchissement du périphérique comme une privation de certaines commodités. À moins d'un grand projet urbain qui prend généralement au moins 15 ans, ils ne peuvent pas compter sur une gentrification rapide et doivent se faire une place dans un environnement plus modeste et un habitat en majorité social. Les nouveaux arrivants, ex-Parisiens se retrouvent dans les Amap (association

pour le maintien d'une agriculture paysanne), au théâtre, à la médiathèque ou à la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) et s'impliquent dans des engagements culturels et sociaux jugés indispensables pour conserver leur statut social. Il les aident à relativiser les contrariétés quotidiennes liées au fait de vivre dans une ville et un milieu plus populaires, dans lesquels ils se sentent déclassés. Pour eux comme pour les habitants du Raincy, la mixité est toutefois imposée dans les transports en commun. Au moins en journée, le RER est le cordon ombilical vers l'extérieur et Paris, tandis que les habitants de Chateaufort transportent leur bulle en montant dans leur voiture et que ceux du 9e n'en sortent pas du tout.

Une fois installés, les « entre-eux » ont à cœur de conforter ou de préserver l'enclave qu'ils ont, de gré ou de force, constituée, et dans laquelle ils cherchent à conserver leur place et à se forger une identité. Le dernier arrivé étant parfois le premier à s'opposer à l'emménagement des suivants. L'exclusion de l'autre est assumée sous divers prétextes et pas toujours réservée aux populations aisées et bourgeoises. Les mouvements « Not in my backyard » (« pas dans mon arrière cour »), concept diffusé par le chercheur américain Mike Davis dans son ouvrage *City of Quartz*, utilisent ainsi toutes sortes de méthodes plus ou moins efficaces et légales pour préserver cet environnement social de plus en plus considéré comme un privilège et parfois comme une valeur marchande. La première méthode consiste à s'opposer aux projets immobiliers, surtout lorsqu'ils promettent d'accueillir des populations différentes et généralement plus pauvres, logées dans des logements sociaux ou – pire –, des lieux d'hébergement. La menace de dévalorisation de son patrimoine par la simple proximité d'un voisinage moins argenté, ou la crainte de l'autre supposé agressif ou délinquant, révèle des comportements jusque-là enfouis sous une couche de courtoisie ou de civilité. Gwenaëlle d'Aboville, urbaniste et fondatrice de l'agence Ville Ouverte, chargée d'animer pour la ville de Paris les réu-

PRIVATISATION, MODE D'EMPLOI

Ouvertes à tous les vents, mais pas à tout le monde, certaines rues ferment leurs portes la nuit, ou plutôt leurs grilles. D'autres n'accueillent que ceux qui disposent du code d'entrée ou d'un titre de propriété qui leur donne le droit de l'utiliser. Héritage des lotissements du XIXe siècle ou résurgence d'un besoin de sécurité ou de tranquillité des riverains, le nombre de voies privées n'est pas en baisse à Paris, au contraire. Elles ont toutes ce statut dans les lotissements fermés. La capitale en compte 1 055 contre un peu plus de 700 dans les années 1990. Le phénomène est étroitement lié aux développements immobiliers qui relient plusieurs immeubles et ont créé, entre eux, des passages privés. C'est le cas notamment des ensembles commerciaux à l'air libre, comme Bercy-Village dans le 12e arrondissement, ou plus récemment, Beaupassage dans le 7e. Les collectivités exigent néanmoins que l'usage de ces voies reste public, au moins pendant la journée. Quand ils sont ouverts, rien ne distingue apparemment ces lieux des rues adjacentes. Sauf que le droit privé s'y exerce, ce qui signifie qu'elles sont parfois chauffées si leur gestionnaire le décide et surtout surveillées par des sociétés de sécurité ou de gardiennage qui peuvent expulser les personnes jugées « indésirables », par leur comportement ou leur allure… La privatisation d'une rue, après sa construction, est également possible. Il faut la déclasser, c'est-à-dire la faire passer dans le domaine privé de la commune qui ensuite peut vendre le terrain qu'elle représente. Cette décision ne dépend pas que du bon vouloir des propriétaires qui voudraient l'acheter, elle doit être validée en conseil municipal. Une fois privé, l'espace revient aux copropriétaires, qui sont chargés de l'entretenir.

nions publiques préalables à l'installation du centre d'hébergement géré par l'association Aurore, dans le bois de Boulogne et le 16e arrondissement, se souvient de l'extrême violence qui régnait dans ces assemblées. Et des insultes lancées sans aucune retenue aux représentants des pouvoirs publics et aux futurs occupants des lieux. Mais ce genre d'opposition peut naître ailleurs, dès lors que la proximité d'une autre population peut faire craindre un « déclassement » de ceux qui sont déjà là. Les recours sont généralement motivés par d'autres raisons plus avouables. Le respect de l'environnement, la défense des espaces naturels, l'opposition à la sur-densification, de soi-disant préoccupations collectives sont hypocritement utilisées pour se mettre à l'abri… des autres.

« L'enfer pavillonnaire »

À la résistance peut se substituer le départ. Un déplacement fortement encouragé par les pouvoirs publics, pour des raisons politiques et économiques. Les années 1970 et 1980 ont ainsi vu le développement d'une France péri-urbaine, aujourd'hui fustigée pour sa responsabilité dans l'étalement urbain, soutenu par les prêts d'accession à la propriété. Ces financements préférentiels, distribués par toutes les banques, rendaient réel, à moindre frais, le rêve de millions de familles de bénéficier d'une promotion sociale en sortant des HLM (habitation à loyer modéré) pour acheter une maison entourée d'un bout de pelouse et mettre à distance ses voisins. « Le sociologue Pierre Bourdieu n'exprime guère de sympathie pour les aspirations petites-bourgeoises des ménages populaires, mais il voit malgré tout ces derniers comme des victimes (…) d'un pouvoir politique d'État qui cherche à tempérer les ardeurs révolutionnaires des couches populaires en enchaînant leur fraction salariée stable à un crédit. […] Ces promesses servent également les intérêts des entreprises du bâtiment, des constructeurs automobiles et des groupes pétroliers. Et, compte tenu des plus values foncières offertes par l'urbanisation, les acquéreurs de pavillons sont aussi une manne providentielle pour des élus locaux coalisés avec des propriétaires fonciers », estime Éric Charmes.

Les chercheurs ne sont pas unanimes sur les conséquences politiques de cette urbanisation périurbaine et notamment sur l'homogénéité des votes de ces « petits » propriétaires coincés dans leur « enfer pavillonnaire ». Mais le mouvement des gilets jaunes en a rassemblé certains par leur sort partagé : difficultés économiques, éloignement des équipements, des transports en commun et, plus globalement, privés d'un niveau de service public et d'un droit « à la ville » comme le définissait Henri Lefebvre en 1967. Éric Charmes apporte une nuance à ce tableau victimaire : « Quelque chose ne colle pas, écrit-il. Beaucoup d'attentes des habitants des campagnes sont en décalage avec les idéaux portés par le droit à la ville. S'ils se sont mis à distance de la métropole, ce n'est pas seulement parce qu'ils y ont été contraints par les coûts du foncier mais aussi parce qu'ils voulaient résider à la campagne, tranquilles, à l'écart des villes et de leur effervescence. Pour de nombreux péri-urbains, la desserte bus risque d'amener à leurs porte l'agitation dont ils ont voulu s'éloigner. Faut-il alors parler de droit au village ? ».

Ce chercheur en études urbaines s'est lui aussi penché sur le cas du village de Chateaufort dont il décrit le processus de « clubbisation », c'est-à-dire de défense de logiques sociales et politiques propre à la communauté qui s'est constituée là. Ses habitants se sont, par exemple, mobilisés contre les nuisances engendrées par l'aérodrome voisin de Toussu-Le-Noble et contre l'opération d'intérêt national du plateau de Saclay. « Des règlements d'urbanisme très protecteurs en résultent et conduisent à des discours du type « il n'y a plus de terrains constructibles » alors que seulement un quart du territoire de la commune est urbanisé. Cela se traduit par une légère baisse du nombre d'habitants

depuis 1990, malgré la forte attractivité de la commune, les habitants y vieillissent et leurs enfants quittent le foyer parental, sans que de nouveaux ménages puissent être accueillis faute de construction nouvelles ». Le « droit au village », en référence au droit à la ville d'Henri Lefebvre, ne tient plus dès lors que sont oubliés l'urbanité, le mélange, l'ouverture, le droit à l'expérience, à la rencontre, à la différence. Le géographe Jacques Levy évoque une préférence pour une sphère domestique plutôt que l'ouverture sur le monde, le choix de la possession d'un jardin plutôt que la fréquentation d'un parc, d'une voiture plutôt que des transports en commun et finalement la revendication d'un droit au repli et à la mise à l'écart de soi ou d'autrui. Dans les années 1970, le droit au village aurait pu prendre appui sur les utopies communautaires ou les projets de changer la vie dont rêvait une partie des citadins pressée de repeupler les campagnes. Plaider pour un « droit » au village aujourd'hui semble plutôt favoriser l'instauration de clubs résidentiels. Des lieux inertes et infertiles, sinon d'un entre-soi et d'une reproduction sociale.

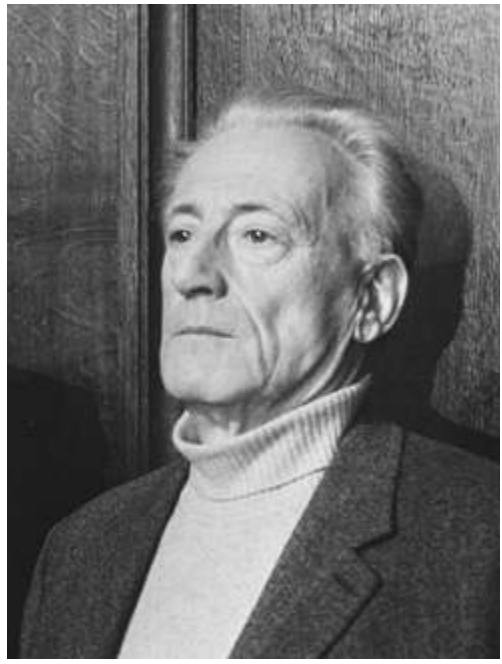

Paru en 1968,* Le Droit à la ville *d'Henri Lefebvre est devenu un manifeste de la lutte contre la privatisation des espaces publics.

Des politiques publiques contre l'entre-soi

En 2014, la loi Alur (pour un accès au logement et à un urbanisme rénové) a supprimé la possibilité pour les maires de définir, dans leurs plans locaux d'urbanisme (PLU), une taille minimale de terrains à bâtir. Certains l'utilisaient comme un « ticket d'entrée », parfois établi à 1 000 mètres carrés sous des prétextes d'assainissement et de coûts de réseaux prohibitifs pour la collectivité. Dans les faits, cette mesure permettait de trier les accédants. D'autres municipalités pratiquent la préemption pour limiter la hausse des prix immobiliers, mais aussi parfois la baisse afin choisir leurs habitants. En décembre 2002, SOS-Racisme a ainsi porté plainte avec constitution de partie civile contre la municipalité de Pont-de-Chéruy en Isère, au prétexte que celle-ci aurait recouru, plusieurs fois, à son droit de préemption pour empêcher des familles issues de l'immigration d'acheter un logement sur la commune. Au-delà de leurs convictions d'intérêt général, la position de certains élus pour ou contre le logement social a longtemps été liée aux conséquences électorales que le peuplement des différents modes d'habitat était censé garantir.

La loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000 a tenté de réparer la disparité inscrite dans le territoire entre les quartiers pauvres, ceux issus de la Reconstruction, et les enclaves plus riches et plus diversifiées. Ce, en contraignant à la mixité sociale par le rapprochement physique et géographique des propriétaires, des locataires du secteur dit libre et de ceux du logement social. Son article 55 dispose que chaque ville de plus 3 500 habitants doit atteindre 25 % de logements sociaux à horizon 2020 (repoussé à 2025 puis 2031). À ce pourcentage, les PLU des grandes villes, Paris en tête puis d'autres, ont ajouté l'obligation de mixer programmes libres et sociaux au sein de mêmes quartiers voire de mêmes opérations. La loi Égalité et Citoyenneté de 2017 contraint désormais les bailleurs à loger hors des quartiers classés dans la « politique de la ville » – soit les plus pauvres et où les logements sociaux sont les plus nombreux –, un quart des demandeurs prioritaires dont les revenus sont très bas.

Vingt ans après la loi SRU, le constat est double. Si le logement social construit depuis le vote de ce texte est effectivement moins concentré, la manière dont il est habité ne témoigne pas d'une baisse notable de l'entre-soi, comme le décrivent, chiffres à l'appui, les économistes Kevin Beaubrun-Diant et Pierre Tristan-Maury. « Certaines communes ou quartiers déjà pauvres accueillent de plus en plus de ménages modestes, alors que d'autres communes, déjà riches, ont continué à se « spécialiser » en attirant des familles aisées. » Même si le logement social est mieux réparti sur le territoire, les écarts de revenu ont continué de se creuser. Et les enclaves de pauvreté sont plus nombreuses et plus pauvres en 2015 qu'en 1999. Ainsi, le parc privé (locataires et propriétaires-occupants) d'un côté, le parc social de l'autre, sont de plus en plus homogènes. En revanche, et malgré une proximité spatiale qui a progressé, ils sont de plus en plus différents l'un de l'autre en termes de revenus. La concentration de pauvreté augmente dans les logements sociaux, tandis que les ménages les plus modestes sont de moins en moins présents dans le parc privé. Parue en août 2020, une étude de France Stratégie confirme ces évolutions : la ségrégation a augmenté entre 1990 et 2015 dans les cinquante-cinq aires urbaines de plus de 100 000 habitants en France. Les cadres et chefs d'entreprise sont ainsi une fois et demi plus inégalement répartis que les ouvriers et employés. Et une part croissante de cadres vit dans un quartier à majorité de cadres (0,1 % en 1990, 14 % en 2015).

Ces résultats interrogent sur la capacité et le souhait des habitants d'un même pays à vivre ensemble et les conséquences sur la cohésion d'une société de la présence concomitante de populations qui ne se croisent pas et ne communiquent plus. Cette assignation à sa classe sociale ou à son lieu de résidence rendent difficiles les bifurcations liées à des rencontres non prévues ou au formatage positif que promettaient l'école républicaine ou la démocratie. Sans confondre assignation et choix, sans tomber non plus dans les délires populistes des menaces séparatistes, il semble acquis que la ségrégation résidentielle augmente. Provoquant pour les uns un effet richesse à défendre, pour les autres une promotion sociale à conquérir ou un sentiment de déclassement rassembleur. La crise du Covid a révélé de manière encore plus éclatante ces inégalités territoriales. Elle risque d'ajouter aux crises sociales et environnementales, la menace de la contagion, c'est-à-dire, la peur des autres.

Catherine Sabbah, déléguée générale de l'Idhéal

À partir de 19 heures, l'accès de la cité des Fleurs dans le 17e arrondissement de Paris est réservé aux résidents de la rue.
© J. Porier

Le visiteur doit franchir deux grilles pour accéder à la tranquillité de la cour Saint-Pierre dans le 17e arrondissement.
© J. Porier

La villa Pierre-Ginier dans 18e arrondissement est fermée aux visiteurs de jour comme de nuit.
© J. Porier

Entre accueil et prévention de la délinquance, un équilibre difficile à trouver

La surenchère sécuritaire dans les lieux publics

Des populations très différentes se croisent dans les centres commerciaux, les parcs ou les gares. Les gestionnaires de ces lieux ouverts mettent en place des dispositifs qui ciblent les jeunes et les marginaux.

Sept jours sur sept, le centre commercial « Westfield-les-4-Temps » de La Défense accueille habituellement une foule compacte dans ses 220 boutiques, ses 50 restaurants, son McDo, son multiplexe UGC, ses enseignes Auchan et Castorama. Deuxième centre commercial le plus fréquenté de France (44,3 millions de visiteurs par an) derrière le Forum des Halles à Paris, c'est l'un des points névralgiques de ce quartier d'affaires, exceptionnel par son gigantisme vertical et horizontal, mais aussi par sa mixité sociale : plusieurs centaines de milliers de cadres y croisent chaque jour les habitants de Nanterre, Courbevoie, Puteaux et La Garenne-Colombes, communes où des enclaves de pauvreté jouxtent des zones plus favorisées. Y convergent aussi, via le RER A, le Transilien, le métro, le tramway et 22 lignes de bus, des populations venues de beaucoup plus loin. Durant les années 1990, des bandes rivales se sont régulièrement affrontées sur l'esplanade, ce qui a marqué les esprits. L'objectif des centres commerciaux n'est pas de résoudre les problèmes de délinquance ou d'incivilité mais seulement de les déplacer hors de leur périmètre.

Les défis de la surveillance

En deux décennies, les méthodes utilisées pour assurer la sécurité des centres commerciaux se sont nettement durcies. Impossible pourtant de savoir si la délinquance a augmenté pendant cette période puisque le Conseil national des centres commerciaux (CNCC) ne publie aucune statistique sur le sujet. Pour la plupart des gestionnaires de centres commerciaux, « les problèmes de sécurité ne se résolvent que par le triptyque surveillance humaine, technologie et architecture », selon les mots du criminologue Alain Bauer qui a conseillé Nicolas Sarkozy et Manuel Valls sur les questions de sécurité. Dans certains grands centres commerciaux, la surenchère sécuritaire peut aller loin. La rénovation en 2016 du Forum des Halles par Unibail-Rodamco-Westfield (URW) en est une bonne illustration. Le site cumulait plusieurs défis : une localisation au cœur de Paris, au-dessus d'un nœud ferroviaire très dense, drainant sous la Canopée une foule compacte (53,8 millions de visiteurs par an). « C'est l'un de nos centres les plus complexes à gérer et l'un de nos plus gros budgets de sécurité-sureté, plusieurs millions d'euros par an », explique Christophe Gomart. Ce général à la carrière prestigieuse

Propriété d'Unibail-Rodamco-Westfield, le Forum des halles à Paris est le centre commercial le plus fréquenté de France. C'est un casse-tête sécuritaire. © J. Porier

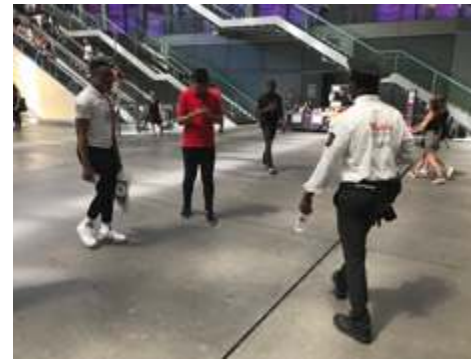

Aidés par des caméras de surveillance, les agents de sécurité sont entraînés au décryptage des comportements. © J. Porier

qui a commandé successivement le 13e régiment de dragons parachutistes (RDP), le Commandement des opérations spéciales (COS) et la direction du Renseignement militaire (DRM), a rejoint URW en 2017 en tant que directeur groupe de la sûreté et de la gestion de crise. Le site du Forum des Halles a une histoire compliquée et reste un casse-tête sécuritaire. La présence de nombreux sans-logi autour du site et les trafics permanents dans le jardin situé près de la Canopée constituent des problèmes sociaux récurrents. Pour Christophe Gomart, les agents de sécurité – une cinquantaine sur le Forum – doivent être les plus visibles possible, autant pour dissuader la délinquance que pour inspirer à la clientèle un sentiment de sécurité. « Pour les rendre plus repérables, détaille-t-il, nous avons fait évoluer leur tenue en y ajoutant des touches jaunes fluo, avec une casquette à l'américaine ». Certains de ces agents sont entraînés à l'analyse des images des caméras qui quadrillent le Forum. Tous sont formés à l'analyse comportementale et au « judo verbal » : répondre avec aisance et déférence aux clients mais aussi parlementer avec les fauteurs de trouble. Leur revient ainsi la tâche difficile de faire régner l'ordre dans « ces lieux de vie où le vivre-ensemble est réinventé », selon les termes de Christophe Cuvillier, le PDG d'Unibail-Rodamco-Westfield. Au centre commercial des 4-Temps qui appartient également à URW, des bancs confortables, munis de prises électriques, invitent à une pause prolongée. Mais il ne faut pas en abuser car si un visiteur s'y « incruste », ou si un groupe d'adolescents bruyants y prend racine, un agent

EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, LA DOCTRINE ANGLO-SAXONNE S'IMPOSE

« En matière de prévention de la délinquance, la France est à la remorque de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne, qu'il s'agisse de la politique publique nationale, du financement, de la recherche ou de la puissance des associations locales », déclare Éric Chalumeau, président de la société de conseil en sûreté Suretis, commissaire divisionnaire honoraire de la police nationale et ex-directeur des études de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (IHESI). Dans les années 1990, il fut pourtant l'un des premiers à développer en France la « prévention situationnelle », une doctrine anglo-saxonne visant à empêcher le passage à l'acte en modifiant en amont les circonstances dans lesquelles un délit peut être commis. Selon cette approche, un délit (ou un crime) se définit par la conjonction d'un auteur déterminé, d'un gardiennage défaillant et d'une cible vulnérable. L'objectif est donc de « durcir » la cible (verrouillage, automatisation des paiements, information, etc.), mais aussi d'augmenter les risques pris par le délinquant (contrôle des accès, éclairage, surveillance humaine, vidéo).

Inscrite dans la loi française, cette doctrine est aujourd'hui largement utilisée dans la conception des gares (notamment les futures gares du Grand Paris) et des centres commerciaux. Mais pour Éric Chalumeau, elle ne peut être que complémentaire de la prévention sociale qui consiste à agir sur les causes et doit rester prioritaire : « Tous les criminologues sont d'accord pour expliquer la délinquance par trois facteurs : la carence affective, l'échec scolaire et le rapport à l'autorité, explique-t-il. L'adolescent doit se heurter au mur de l'autorité, mais ce mur n'est pas de même nature qu'il y a 25 ans, il faut le repenser. Si on n'est pas bon sur ces trois causes, on n'aura d'autre choix que de passer à la prévention situationnelle. Or, celle-ci est, hélas, en train de tout supplanter ! ».

Dans un récent ouvrage collectif, le sociologue Alain Bourdin évoque, de son côté, « la spirale sécuritaire » de la politique urbaine française depuis 50 ans. Pour lui, l'arrivée aux affaires de Nicolas Sarkozy (à l'Intérieur en 2002, puis à l'Élysée en 2007) a cependant constitué une rupture par rapport à la continuité qui avait prévalu précédemment. Pour cet expert, « les nouvelles tendances se résument en cinq points : primat de la répression sur la prévention, augmentation du pouvoir des préfets sans diminuer la responsabilité du maire, mesures des performances des politiques de sécurité, « religion » de la vidéosurveillance, insistance sur la responsabilité des familles ».

viendra leur demander de libérer la place. Bref, les règles existent dans ces lieux privés ouverts au public, même si elles ne sont pas toujours immédiatement perceptibles.

Convivialité ou sécurité, un choix cornélien

Parfois, les idéaux de mixité sociale et les impératifs de sûreté se heurtent de façon frontale. À cet égard, le cas du Grand Paris Express est éloquent. Ce pharaonique projet de transport ferroviaire prévoit la création de quatre nouvelles lignes de métro automatique et soixante-huit nouvelles gares dont la mise en service s'échelonnera entre 2024 et 2030. Ce nouveau maillage desservira mieux les aéroports et quartiers d'affaires et permettra aussi de désenclaver les banlieues de l'Est parisien. Certaines, notamment sur les futures lignes 15 et 16, concentrent des populations pauvres, souvent d'origine immigrée, avec un fort taux de chômage, comme Blanc-Mesnil, Sevran, Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Bobigny, etc. « Notre souhait est que ces équipements de transport très coûteux apportent plus de mixité sociale, de réduction des inégalités, de centralité et d'aménité urbaines », explique Catherine Barbé, directrice des partenariats stratégiques de la Société du Grand Paris (SGP). L'enjeu est d'améliorer l'attractivité des sites et l'accès à l'emploi des habitants mais aussi de rénover et d'embellir l'habitat autour des futures gares.

UNE PLÉTHORE D'AGENTS DE SÉCURITÉ

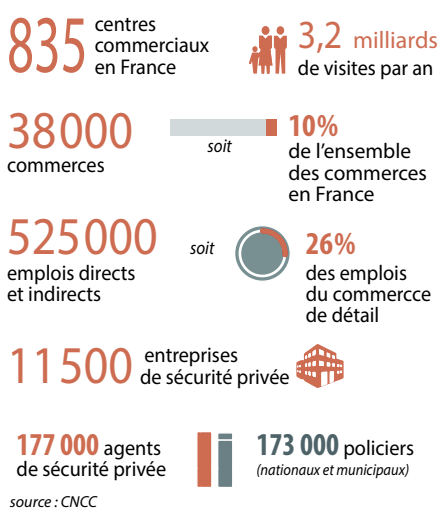

Parallèlement à ces préoccupations, interviennent les questions de sûreté dans les futures gares qui font partie des bâtiments les plus difficiles à sécuriser en raison des énormes flux de voyageurs qu'elles accueillent. Le commissaire Stéphane Melot, mis à disposition auprès de la SGP depuis 8 ans par la préfecture de police, a piloté le schéma directeur de sûreté qui a été imposé à tous les architectes des gares. Non sans quelques grincements de dent. Il faut dire que ses règles sont très contraignantes : par exemple, la vidéosurveillance doit couvrir 100 % des espaces des gares, des parvis et de l'intérieur des trains ; les parvis doivent être dégagés de tout obstacle visuel et entourés de bornes anti-voitures bélier ; les portes palières doivent occuper toute la hauteur du quai pour empêcher l'accès aux voies.

Sur certains points, S. Melot a dû lâcher du lest : il souhaitait imposer une entrée unique pour chaque gare, mais a dû parfois en accepter deux ou trois quand la topographie du lieu ou la circulation naturelle l'imposait. « En revanche, j'ai obtenu que les gares ne forment qu'une seule émergence et qu'elles soient fermées lorsqu'elles ne sont pas en service », précise-t-il. Il affirme néanmoins s'incliner volontiers devant certaines contraintes architecturales, ou doser ces règles en fonction de la taille de la gare, de la vie du quartier, du niveau local de délinquance ou des projets des maires, quitte à se montrer plus strict dans les communes les plus « sensibles », en particulier sur la ligne 16 qui reliera Saint-Denis, au nord de Paris, à Noisy-le-Grand et Champs-sur-Marne, à l'est de la capitale. Parfois, les préoccupations sécuritaires rejoignent celles des architectes, comme la préférence pour des bâtiments en verre « qui permettent aux voyageurs d'embrasser du regard la totalité d'un niveau, voire

OMERTÀ DANS L'IMMOBILIER COMMERCIAL

Pour les directeurs de galeries marchandes ou de grandes surfaces, tout ce qui touche à la sécurité est classé secret-défense. Seul celui d'un hypermarché du Nord de Paris a accepté de nous parler, à condition que ni lui ni son magasin ne soient cités. Plusieurs de nos interlocuteurs ont requis l'anonymat. « C'est un sujet sensible, reconnait l'un d'eux. Les directeurs de centres ont ordre de ne pas parler du sujet et de renvoyer toute demande au siège. Outre le fait qu'ils souhaitent garder leurs dispositifs secrets, la plupart n'ont guère envie, pour une question d'image, que le nom de leur centre soit associé à un article sur la délinquance. » La direction des Arcades à Noisy-le-Grand ou du Val-d'Europe à Marne-la-Vallée ont ainsi répercuté notre demande d'entretien à leur actionnaire Klépierre, l'un des principaux acteurs du secteur. « Pour des raisons évidentes de confidentialité, le groupe Klépierre ne communique pas sur ses dispositifs de sûreté et sécurité, nous a répondu par email le service de communication. Sachez, en revanche, que nous travaillons en étroite collaboration avec les autorités nationales et locales et que nous respectons scrupuleusement les consignes des préfectures dont dépendent nos centres commerciaux. » Dont acte. D'autres gestionnaires comme Ceetrus (Auchan), Hammerson et la Compagnie de Phalsbourg ont temporisé ou n'ont pas donné suite à nos demandes, à l'exception notable du directeur de la sûreté de Unibail-Rodamco-Westfield (URW), le leader mondial du secteur, beaucoup plus transparent que ses concurrents.

davantage ». Ce qui, souligne Stéphane Melot, instaure une atmosphère rassurante et une sorte de « co-surveillance sociale ».

Les travers de la vidéosurveillance

Déjà massivement utilisée, la vidéosurveillance gagne du terrain dans tous les espaces publics et pas seulement dans les gares et les centres commerciaux. Dans la France post-attentats, elle semble plutôt bien acceptée. Il est vrai que son utilisation est strictement encadrée par la loi (autorisation préfectorale valable cinq ans, images détruites tous les mois). Mais le débat va sans doute rebondir avec l'arrivée de nouvelles technologies plus sophistiquées. « Je souhaite allier l'humain et la technique, dit Christophe Gomart, l'ancien patron du renseignement militaire. Les caméras sont devenues des ordinateurs dans lesquels on peut intégrer de l'intelligence artificielle, ce qui permet de détecter tout événement anormal ou d'anticiper un mouvement de foule. » Il milite pour que les agents de sûreté, qui sont confrontés au quotidien à une agressivité grandissante, puissent être équipés de caméras-piétons [NDLR : actuellement interdites sauf pour les policiers dans les manifestations]. « Les centres londoniens d'URW les utilisent et cela réduit très nettement les tensions », ajoute-t-il.

En dehors des interrogations relatives au respect de la vie privée, la généralisation de la vidéosurveillance soulève cependant de nombreuses questions. Les chercheurs Christophe Bétin, Emmanuel Martinais et Marie-Christine Renard se sont interrogés sur la prétendue « neutralité » de cet outil. Ils ont montré comment l'usage de la vidéosurveillance peut aboutir à une stigmatisation des jeunes de banlieue. Début 2020, 51 des 59 communes de la métropole lyonnaise étaient équipées de caméras de surveillance. La mairie en revendiquait 558 quand la préfecture n'en comptabilisait « que » 455. Cette politique a été initiée par Raymond Barre à la fin des années 1990, puis généralisée par Gérard Collomb, maire de Lyon de 2001 à 2020. Pensée au départ comme un simple outil destiné à endiguer ou réprimer les comportements et les actes « délictueux » dans l'espace public, la vidéosurveillance s'est peu à peu imposée comme l'un des moyens à disposition des municipalités pour garantir la sécurité des biens et des personnes. Pro-

fitant à ce titre de la prétendue neutralité de la technique, elle se situerait en dehors des enjeux et des antagonismes sociaux et échapperait *de facto* aux logiques et représentations des gestionnaires de la sécurité publique. Une vision idyllique que contestent ces chercheurs pour qui la vidéosurveillance contribuerait « à consolider les représentations dominantes en matière de sécurité ». Ils font remarquer que les zones surveillées en priorité à Lyon coïncident avec les lieux fréquentés par des jeunes principalement issus de l'immigration. « La vidéosurveillance se construit ainsi sur la base de rapports sociaux conflictuels », commentent les chercheurs. Les gestionnaires de la vidéosurveillance reconnaissent que le seul sentiment d'insécurité peut motiver l'installation d'une caméra, au motif que « ça rassure et parce que, de toute façon, la vidéosurveillance a un rôle de dissuasion dans le passage à l'acte ». « En raisonnant ainsi, ils ne stigmatisent pas seulement des comportements de transgression à certaines convenances (les incivilités). Ils établissent un lien entre des personnes censées appartenir à des groupes sociaux et une prédisposition à la délinquance », concluent les trois chercheurs. Pour Christophe Bétin, Emmanuel Martinais et Marie-Christine Renard, les gestionnaires de la sécurité publique adoptent ainsi une conception de la ville réductrice qui oppose les « gardiens du temple » aux « nouveaux barbares ». Cette politique sécuritaire fonctionne sur un postulat fragile : les délinquants se recruteraient dans les quartiers de « la politique de la ville » et le risque de prédation serait élevé dans l'îlot de richesse que constitue la Presqu'île lyonnaise. « Cela conduit à ce que les jeunes d'origine populaire qui viennent déambuler dans le centre de Lyon ont trop souvent le sentiment qu'on ne veut pas d'eux », insiste le chercheur en études urbaines Éric Charmes. Malgré cela, la vidéosurveillance est probablement appelée à prendre de plus en plus d'importance dans les dispositifs sécuritaires, comme c'est le cas à Londres, à Moscou ou à Berlin et encore bien davantage en Chine. La principale limite à cette surenchère technologique est d'ordre financier : la sécurité représente déjà près du tiers des frais de fonctionnement d'un centre commercial.

D'autres approches possibles

La surenchère sécuritaire est-elle une fatalité ? Sociologue et urbaniste, Alain Bourdin, rappelle qu'une autre approche était encore possible il n'y a pas si longtemps. Cet expert a suivi les débuts du centre commercial Val-d'Europe (groupe Klépierre), construit en 2000 à Marne-la-Vallée, à proximité de Disneyland Paris. À cette époque, l'obsession de la sécurité n'avait pas encore pris le pas sur toute autre considération. « On pensait que la sécurité d'un lieu allait de pair avec sa convivialité, à condition d'en conserver le contrôle », dit-il. Cet immense centre commercial au style néo-haussmannien est d'ailleurs vite devenu un lieu de socialisation pour les habitants de l'Est parisien

UN CHIFFRE

40 000 C'est le chiffre noir de la délinquance en France : on recense environ 40 000 vols à l'étalage par an judiciairement constatés avec plainte, mais c'est à peine 1 % ou 2 % de la réalité. Dans la grande majorité des cas, les enseignes font une déclaration de plainte simplifiée et l'envoient directement au parquet sans passer par la case police. Or, pour qu'il y ait un fait statistique, le voleur présumé doit être auditionné par la police, laquelle est souvent réticente, pour un simple vol, à appréhender et mettre en garde à vue. Une inaction dommageable en termes de prévention car le vol à l'étalage constitue souvent la première entrée dans la délinquance.

qui se sont « appropriés » l'endroit. Dans l'une de ses galeries, réservée à la restauration, les gens avaient pris l'habitude d'apporter leur pique-nique et de manger sur les bancs de l'allée centrale, au grand dam des restaurateurs. « Le directeur était face à un dilemme : les chasser était contraire à sa politique d'accueil, les laisser faire envoyait le signal d'une perte de maîtrise du lieu. Il a finalement choisi de leur offrir le café, pour montrer qu'il était conscient de leur comportement, mais décidait de l'autoriser », poursuit A. Bourdin. Cette approche conciliante, éloignée de la doctrine actuelle, a parfois donné de bons résultats. Elle reposait notamment sur l'idée que les centres commerciaux pouvaient être des lieux de sociabilisation pour les habitants du quartier. « Une galerie commerçante n'est pas qu'un lieu de commerce. On y vient pour s'y promener, manger, flâner, draguer. Mais ce n'est pas non plus un centre-ville. C'est un lieu privé, ouvert seulement à certaines heures, où s'exerce un règlement intérieur interdisant, par exemple, de manifester, d'écouter de la musique ou de s'asseoir par terre », souligne le géographe Antoine Fleury. Une vision héritée des travaux du sociologue Jean-Samuel Bordreuil, qui a étudié les centres commerciaux avec une approche quasi ethnologique. Dans sa contribution « Plan-de-Campagne, la ville résurgente » paru en 2003, ce sociologue a décrit la gigantesque zone commerciale Plan-de-Campagne, située entre Marseille et Aix-en-Provence, comme un lieu de sociabilisation émergent, un endroit nouveau caractérisé par de multiples interactions entre classes sociales. Il y a retrouvé des dynamiques similaires à celles des boulevards parisiens du XIX^e^ siècle, comme le décrivait le philosophe Walter Benjamin. D'autres auteurs ont souligné la richesse des interactions qui prennent forme dans les centres commerciaux en observant qu'on ne fait pas qu'y consommer, qu'on y vient aussi pour s'y promener ou pour y flirter.

La Villette, lieu d'expérimentation

Dans ce contexte de plus en plus sécuritaire, l'expérience menée depuis 30 ans au parc de La Villette tranche singulièrement avec les pratiques en vigueur. Ce site est d'ailleurs devenu un cas d'école en matière de recherche de mixité sociale dans l'espace public. Regroupant un grand nombre de lieux culturels de premier plan (Cité des sciences et de l'industrie, Géode, Zénith, Conservatoire de musique, Cité de la musique et de danse, Grande Halle, Philharmonie,…), cet immense parc urbain de 55 hectares, dessiné par l'architecte Bernard Tschumi et accueillant 10 millions de visiteurs par an,

LA SOUS-TRAITANCE DES AGENTS DE SÉCURITÉ

Stratégique, la surveillance humaine n'en est pas moins presque toujours sous-traitée à des sociétés de sécurité privée. La profession est ultra-concurrentielle et très morcelée, avec quelques poids lourds comme Securitas ou Samsic, et une myriade de petites structures. Il faut distinguer les agents de sécurité incendie (SSIAP) des agents de sécurité (ADS). Avant d'obtenir leur carte professionnelle, valable cinq ans, ces derniers doivent se soumettre à une analyse de leur passé effectuée par le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS), un service de police administrative rattaché au ministère de l'Intérieur. « Ce dispositif a permis de moraliser et professionnaliser le secteur », estime le sociologue Sébastien Bauvet. Presque toujours des hommes, les ADS ont des profils très hétérogènes : anciens de l'armée, candidats malheureux aux concours de la police ou des pompiers, chômeurs de longue durée, personnes d'origine immigrée,… Beaucoup sont intérimaires. Le *turnover* est énorme, notamment parce que les très nombreuses entreprises présentes sur le marché de la sécurité se livrent une guerre des prix sans merci, tirant les rémunérations vers le bas.

s'ouvre à la fois sur le 19e arrondissement de Paris et sur les communes voisines d'Aubervilliers et de Pantin : une zone peuplée par les vagues d'immigration successives qui cumule pauvreté et problèmes sociaux. Dans les années 1980, le pari du président François Mitterrand était de faire de l'ancien site des abattoirs un haut-lieu de la culture au cœur de ce qui était déjà à l'époque un quartier sensible. Aujourd'hui à la retraite, le psychiatre Christian Brulé, connu pour son action auprès des jeunes toxicomanes, était responsable de la politique de prévention de la délinquance à La Villette. Il se souvient : « Il y avait de gros problèmes de drogue et de violence la nuit, mais le président ne voulait pas entendre parler de répression ». Un constat qui le pousse à créer l'Association de prévention du site de La Villette (APSV), financée et administrée par les directeurs de tous les établissements culturels du site. « Tout le monde a joué le jeu. Leur message, c'était : « faites ce que vous voulez, mais on ne veut pas de problèmes à La Villette », dit-il. Il obtient d'eux un nombre illimité d'invitations à la Cité des sciences et des places pour tous les concerts et les expositions dont il fait abondamment profiter les jeunes qu'il encadre. Ch. Brulé fait aussi jouer ses réseaux, rencontre les associations du quartier, la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), la police, déploie ses éducateurs. Il se souvient : « C'était la période faste des grands travaux. Il y avait toujours de l'argent pour recruter un éducateur ou pour faire des expérimentations ». Parmi ses initiatives, Demos, association d'initiation à la musique pour les enfants des quartiers défavorisés (passée depuis sous la houlette de la Philharmonie) et une entreprise de travail temporaire d'insertion, Villette Emploi, à laquelle la Cité des sciences confie dès ses débuts la gestion de ses vestiaires. « Un outil précieux. Lorsqu'un jeune faisait une connerie, je lui disais : soit tu travailles, soit je porte plainte… », raconte Ch. Brulé. Villette Emploi a aujourd'hui le statut de groupement d'entreprises solidaires (GES) et peut, à ce titre, embaucher des salariés en parcours d'insertion.

En charge de la prévention de la délinquance à La Villette, Christian Brulé dut organiser la cohabitation pacifique, davantage que la « rencontre », entre deux mondes très éloignés : celui des mélomanes, amateurs d'art et familles pique-niquant sur la prairie du Triangle après la visite de la Cité des sciences, et celui des bandes de jeunes, voire des caïds, du quartier. « Il fallait anticiper. Par exemple, nous augmentions le nombre d'éducateurs et de gardiens pendant la dernière semaine des vacances d'été car nous avions remarqué qu'il y avait toujours des problèmes à ce moment-là », confie-t-il.

L'établissement public du parc et de la Grande halle de La Villette (EPPGHV) est un établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC) placé sous la tutelle du ministère de la Culture. Un statut juridique particulier qui explique le choix d'un dispositif de sécurité particulier. Le parc n'appartenant pas à la sphère de la ville de Paris, la

DES VIGILES DÉMUNIS

Visibles mais pas trop, censés intimider et rassurer, les agents de sécurité n'en sont pas moins assez démunis. Ils peuvent vous demander d'ouvrir votre sac mais n'ont pas le droit de le fouiller (sauf en cas d'autorisation spéciale), ce qui réduit l'efficacité du filtrage à l'entrée. La plupart des établissements y ont d'ailleurs renoncé. Non armés, les vigiles n'ont guère plus de moyens d'intervenir qu'un simple citoyen. C'est la raison pour laquelle les professionnels expliquent que la première qualité du responsable de la sécurité d'un centre commercial est d'instaurer un dialogue efficace avec le commissariat (ou l'unité de gendarmerie) le plus proche. Codifié depuis 2011, ce partenariat recommande de n'appeler les forces de l'ordre qu'en cas de réelle nécessité : agression, vol grave, rixes…

police ne peut, du moins en théorie, y pénétrer sans réquisition. Christian Brulé a créé un comité stratégique de prévention et de sécurité regroupant le commissariat du 19e, la préfecture de police, les directeurs et équipes de sécurité de tous les établissements. Comité qu'il a présidé jusqu'à son départ en 2012 et que pilote désormais son successeur, Olivier Flament. « C'est le seul lieu où les responsables de la sécurité échangent des informations », explique ce dernier. Chaque lieu gère en effet dans son coin la sécurité de son périmètre avec son propre prestataire, l'EPPGHV se chargeant en outre de la sécurité du parc, comme un simple syndic. « Mon rôle consiste à contrebalancer les pratiques un peu trop sécuritaires des uns et des autres pour préserver l'identité de ce lieu ouvert sur la ville », précise O. Flament.

Deux éducateurs spécialisés font régulièrement, avec de jeunes médiateurs, des maraudes dans le parc de La Villette. Le reste du temps, ils rencontrent les autres associations, ou les jeunes « borderline » qu'ils accompagnent. Leurs missions sont variées, comme l'explique le directeur de l'APSV : « en septembre dernier, la sécurité de la Grande Halle a voulu faire évacuer quatre SDF qui squattaient depuis un an dans un recoin du parc. Nous nous sommes interposés et la direction a accepté de nous laisser six mois pour les reloger, ce que nous avons réussi à faire, avec les services de la ville ». Autre travail de longue haleine : rendre un petit jardin pour enfants, situé entre le Zénith et le canal de l'Ourcq, à sa fonction originelle. « Il a été privatisé il y a plusieurs mois par les jeunes du quartier, qui y font de la musculation, voire du coaching informel. Nos éducateurs vont les voir souvent. C'était tendu au début mais ils commencent à se connaître et j'ai bon espoir que d'ici l'été, ce lieu soit rendu aux enfants. » Le règlement intérieur prévoit depuis toujours la fermeture du parc à une heure du matin. « On n'empêche personne de le traverser la nuit, insiste Olivier Flament. Mais les agents de sûreté du parc peuvent évacuer un groupe alcoolisé ou agité, voire appeler la police en cas de refus. Exactement comme à la gare du Nord, en fait… » Ce qui limite aussi la présence de squatteurs ou de fumeurs de crack.

Aujourd'hui, l'APSV étend son rayon d'action aux 18e, 19e et 20e, voire au 10e arrondissements et aux communes limitrophes. Elle ne consacre aux maraudes dans le parc que 23 % d'un budget annuel de 1,5 million d'euros. Le reste est consacré aux actions d'éducation artistique et culturelle (auprès de 1 800 à 2 000 jeunes par an), à la lutte contre les discriminations et aux alternatives à l'incarcération. Quant au GES Villette Emploi, qui dispose d'un budget de 2 millions d'euros, il offre des contrats d'insertion d'un à deux ans à quelque 150 jeunes par an, non seulement à la Cité des sciences mais aussi à la Philharmonie, au Centquatre, à la BNF et au centre Pompidou, avec 70 % de sorties positives (embauches ou reprises d'études). Mais l'euphorie des

UN CHIFFRE

54,4 % C'est la proportion des Franciliens de 15 ans et plus qui disent éprouver un sentiment d'insécurité, contre 50,6 % en 2017, selon l'Institut Paris Région. Réalisée début 2019, l'enquête pourrait avoir été influencée par le mouvement des gilets jaunes, indique l'Institut. 15,7 % des sondés placent la délinquance en tête des priorités gouvernementales. La crainte d'être agressé ou volé dans les transports collectifs touche 40,9 % d'entre eux. En revanche, la peur d'être seul dans son quartier le soir ne concerne que 19,8 % des sondés, une proportion qui s'est nettement réduite en 18 ans (29,1 % en 2001).

UN VASTE ESPACE OUVERT SUR LA VILLE

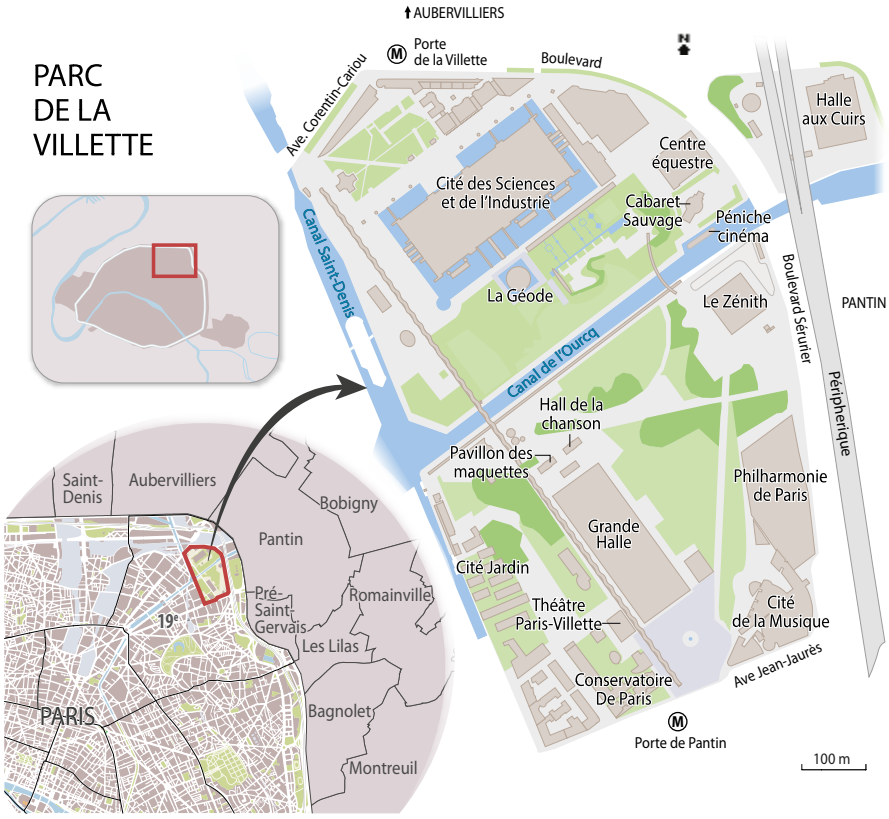

débuts semble loin. Pour le moment, l'équipe de dix-huit personnes de l'APSV tient bon, toujours installée au cœur du parc dans le pavillon des Maquettes. Après être longtemps resté l'un des rares lieux culturels sans aucune caméra de surveillance, le parc est désormais « bien quadrillé », reconnaît Olivier Flament, qui observe un même regain sécuritaire chez « la plupart des grands noms de l'aménagement culturel ». Il évoque le Louvre-Lens, un dossier pour lequel il a été consulté. Contre son avis, les responsables du site ont préféré clôturer l'immense parc qui l'entoure et le fermer dès 18 heures, « interdisant toute appropriation de cet espace par les habitants ». À La Villette comme presque partout, regrette-t-il, « on pense que la sécurité, c'est forcément la protection. Pourtant, des sociologues américains l'ont montré, plus un lieu est fréquenté, plus il se crée naturellement une autorégulation sécuritaire ».

Anne Denis, journaliste

(1) Unibail a ajouté au nom de ses plus gros centres le logo Westfield (du nom du concurrent australien acquis en 2017).

La mixité femmes-hommes dans les espaces publics

La ville appartient à tous… mais d'abord aux hommes

La promotion de l'égalité entre les sexes dans la ville implique un changement de mentalité et une mobilisation politique.

« La ville n'est pas vécue de la même façon par les hommes et par les femmes, toutes générations confondues », explique Emmanuelle Danesi, autrice du documentaire Transmissions. Dans ce film, la réalisatrice interroge des femmes vivant à Vitry-sur-Seine, dans le Val-de-Marne, sur leur perception de l'espace public. Elles s'appellent Oumy, Flora, Françoise et Sarah. Elles ont entre 12 et 85 ans. Flora, la vingtaine, y parle des « mecs qui ont quatre fois [son] âge » et qui « [l']emmerdent » dans la rue. Flora et les autres femmes évoquent aussi ces lieux où elles ne vont pas, les détours et autres stratégies mises en place pour ne pas passer par telle rue mal éclairée, déserte ou au contraire, trop occupée par des groupes exclusivement masculins. Un jeune homme, Nicolas, participe à la conversation. Son témoignage détonne au milieu de la parole féminine : « Je marche partout, tout seul ou accompagné, sans problème. » Lorsque tous dessinent leurs trajets habituels sur un plan de Vitry, la différence se trouve soudain parfaitement matérialisée. À lui seul, Nicolas parcourt un périmètre beaucoup plus important que ceux, cumulés, des cinq femmes présentes. Cette cartographie rend visible une réalité sensible, palpable par celles qui la vivent, mais pas toujours facile à décrire.

Au cours du XX^e^ siècle, l'égalité entre les femmes et les hommes a connu de nombreuses avancées. Il faut rappeler que la France partait de loin : les femmes n'ont obtenu le droit de vote qu'en 1944, celui de travailler et d'ouvrir un compte bancaire sans

l'autorisation de leur mari qu'en 1965. Le monde professionnel, même si la quantité de lois dont il a fait l'objet n'ont pas encore suffi à l'instauration d'une égalité réelle, bouge peu à peu, tout comme la politique. Pourtant, à l'orée des années 2020, demeurent plusieurs angles morts dans la condition des femmes : la sphère intime, marquée par une violence conjugale qui ne diminue pas, et l'espace public (la rue, les transports,…), où les femmes ne trouvent pas une place égale à celle des hommes.

Une norme résolument masculine

Lui mesure un mètre et quatre-vingt-trois centimètres. Épaules carrées et bras conquérants, il arbore tous les signes de bonne santé. Homme aux dimensions idéales, le « Modulor », a été conçu par l'architecte Le Corbusier dans les années 1940 comme une silhouette de référence qui servirait de repère à son approche mathématique de l'architecture. Universel, le « Modulor » ? Pas vraiment… mais parfait symbole d'un urbanisme dont la norme est résolument masculine. « La ville neutre n'existe pas, confirme Ambre Elhadad, chargée de l'accompagnement des collectivités au sein du centre de ressources Hubertine-Auclair, dédié aux droits des femmes en Île-de-France. Les aménagements répondent aux standards masculins : taille des trottoirs, éclairage public, toilettes. La différence des usages n'est pas prise en compte : les femmes sont plus piétonnes que les hommes, qui constituent la majorité des automobilistes, et plus dévolues aux tâches relevant du "care". Elles s'occupent des enfants – donc utilisent des poussettes – et des plus fragiles. »

QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT DE RUE ?

Suivant la définition de l'association Stop harcèlement de rue : « Le harcèlement de rue désigne les comportements adressés aux personnes dans les espaces publics et semi-publics, visant à les interpeller verbalement ou non, leur envoyant des messages intimidants, insistants, irrespectueux, humiliants, menaçants, insultants en raison de leur genre, de leur orientation sexuelle, de leur couleur de peau, de leur situation de handicap… »

En Île-de-France, le constat concerne aussi bien les cités des banlieues que le cœur historique de la capitale. « Nous avons fait une expérience à Paris-Plage, où beaucoup de monde circule, raconte Christine Guillemaut, chargée de projet « égalité femmes-hommes » à la mairie de Paris. Nous avons demandé à une jeune femme de se tenir là, sans rien faire. Le test a été réalisé plusieurs fois : il ne se passe pas plus de trois minutes avant que quelqu'un l'aborde. » Une femme dehors, sans but affiché, une anomalie ? « L'espace public n'est pas neutre, conclut-elle. Il répond à des normes masculines où les femmes ne sont censées que passer. Difficile pour elles de s'y sentir légitimes. »

Un reflet de la répartition des rôles

Selon la sociologue Marylène Lieber, la construction des villes est le reflet de la répartition des rôles définie par la société patriarcale. « « La division entre espaces de production et de reproduction, entre centres-villes, zones industrielles et banlieues résidentielles, reposait sur une division sexuée du travail et une image traditionnelle de la famille. Elle associait les femmes avant tout à leur rôle reproductif », écrit-elle, soulignant une assignation implicite des femmes à certains rôles et certains espaces. De par leur construction, les villes matérialisent des normes de genre dépassées, qui ne reflètent plus la diversité des pratiques des femmes et des hommes. La forme de la ville n'évolue donc pas aussi rapidement que la société et continue de perpétuer les stéréotypes, avec

les femmes associées à l'intérieur et les hommes à l'extérieur. La ville reste « faite par et pour les hommes », selon la formule d'Yves Raibaud, spécialiste de la géographie du genre.

« Je serais plus nuancée, tempère la chercheuse Lucile Biarrotte, spécialiste des dimensions genrées des milieux de l'urbanisme en France. Il y a toujours eu des femmes dans les milieux d'urbanisme, mais la formation à ces métiers aborde peu la question du genre et les villes restent construites selon des normes masculines. Considérées, à tort, comme neutres, ces normes reposent sur un fonctionnalisme, basé sur l'expérience des décideurs, donc essentiellement des hommes. » Toutefois, dès les années 1970, des études menées par les mouvements féministes avaient mis en avant la nécessité de prendre en compte les inégalités femmes-hommes dans l'espace public, avant de tomber dans l'oubli. Les enjeux sont pourtant de taille : lorsque la vision de l'espace public reproduit stéréotypes et inégalités, les comportements peuvent difficilement évoluer.

Le harcèlement, un « rappel à l'ordre »

Illustration de cette difficulté des femmes à trouver leur place dans l'espace public : l'écart sensible des sentiments d'insécurité chez les hommes et chez les femmes, en région parisienne. Selon la dernière enquête « Victimation et sentiment d'insécurité », réalisée en 2017 par l'Institut Paris Région, 65 % des femmes se sentent en insécurité en Île-de-France, contre 35 % des hommes. Dans les faits, la différence réelle est moindre dans les agressions constatées, même si les atteintes personnelles touchent plus souvent les femmes (19,3 %) que les hommes (15,2 %). « Les agressions qui visent les hommes et les femmes ne sont pas de même nature, précise la sociologue Dominique Poggi, fondatrice de l'association "À places égales". Pour les femmes, les agressions ont souvent un caractère sexuel, ce qui n'est pas le cas chez les hommes. C'est une réalité, mais l'écart spectaculaire entre les sentiments d'insécurité s'explique surtout par une forme de conditionnement. Les femmes ont tellement entendu depuis l'enfance que l'extérieur était dangereux pour elles qu'elles ont intégré cette peur, avec l'image du violeur inconnu dans une rue sombre... Or, les chiffres montrent que plus de 90 % des agressions sexuelles ont lieu dans la sphère privée ! » On le sait mais les clichés ont la vie dure.

La chercheuse poursuit : « Cependant, beaucoup de femmes, de jeunes filles notamment, revendiquent le droit de s'habiller comme elles le veulent, d'aller et venir comme elles le souhaitent. Les femmes doivent avoir la légitimité de circuler librement dans la ville, elles aussi ont droit à la ville. Malheureusement, le harcèlement de rue sonne comme un rappel à l'ordre. C'est une entrave majeure à leur liberté. »

UN CHIFFRE

86 % **Selon une enquête IFOP pour la fondation Jean-Jaurès parue en novembre 2018, 86 % des femmes ont déjà été victimes d'une forme d'agression sexuelle dans la rue au cours de leur vie. Internet et les réseaux sociaux ont largement contribué à faire connaître cette réalité avec des mots clefs ou des sites collectant des témoignages, comme le blog Paye ta shnek (lancé en 2012 et arrêté en 2019) et Stop harcèlement de rue (en 2014). L'essor du mouvement #metoo, après les révélations sur les agissements du producteur de cinéma Harvey Weinstein en octobre 2017, a permis de donner encore davantage d'écho à cette parole. En août 2018, une loi prévoyant la verbalisation du harcèlement de rue, avec une amende de 90 euros pour outrage sexiste, est adoptée. Selon un premier bilan, un an plus tard, quelque 700 contraventions ont été dressées.**

TROIS QUESTIONS À L'AUTEUR DE BANDE DESSINÉE THOMAS MATHIEU

« UNE DYNAMIQUE SEXISTE AUTOUR DU CORPS DE LA FEMME »

En 2013, vous avez lancé le « Projet Crocodiles », un blog dédié aux histoires de harcèlement de rue. Les dessins ont depuis fait l'objet de deux albums*. Comment est né ce projet ?

Je faisais déjà de la BD et je vivais à Bruxelles quand « Femmes de la rue », une vidéo de Sofie Peeters, a commencé à circuler sur Internet. Elle montrait combien une femme pouvait se faire harceler dans la rue. Je suis tombé des nues : cela se passait dans un quartier où je me balade sans aucun problème ! Je n'imaginais pas que les femmes pouvaient vivre de telles choses.

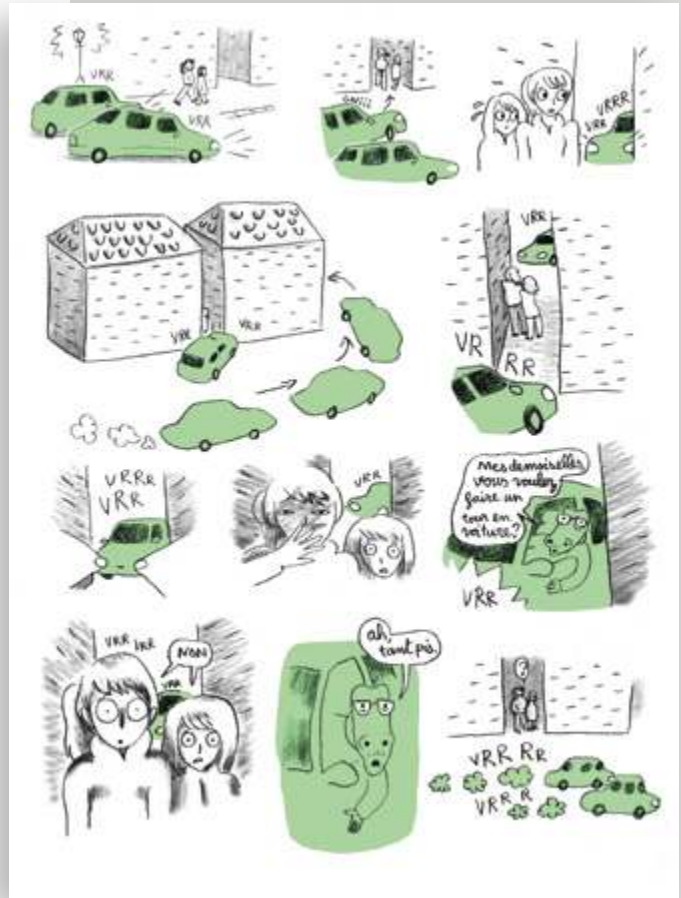

Vous avez lancé un appel aux internautes sur votre blog. Combien avez-vous eu de réponses ?

J'ai reçu une vingtaine d'e-mails la première semaine. Puis, ça a décollé et à un moment, je recevais jusqu'à 100 messages par jour. Les deux premières années, plus de 5 000 messages me sont parvenus. Il y a beaucoup d'éléments récurrents dans ces histoires : des frotteurs dans les transports en commun, des hommes qui commencent par faire des compliments et finissent par insulter la personne, des adolescentes qui se font aborder par des hommes beaucoup plus âgés qu'elles. Avec Juliette Boutant qui m'a rejoint sur le projet, on a élargi le cadre au monde du travail, aux commissariats, aux cabinets des gynécologues : c'est toujours la même violence, une dynamique sexiste qui met le corps de la femme en question.

Pourquoi avoir choisi l'image du crocodile ?

Je cherchais une métaphore visuelle forte. Le crocodile représente le prédateur sournois, tapi dans l'ombre, comme les hommes des scènes que je raconte. Ce travail a fait évoluer mon regard sur la relation entre les femmes et les hommes. Je pense qu'en parlant de ces sujets, on pourra réfléchir à un vrai vivre ensemble et en tant qu'homme, je suis concerné !

PROPOS RECUEILLIS PAR **M.-V. C.**

***https://projetcrocodiles.tumblr.com. Deux albums ont été publiés : *Les Crocodiles* (Le Lombard, 2014), *Les Crocodiles sont toujours là* (Casterman, 2019).**

La question de la sécurité émerge souvent dans le constat des inégalités entre hommes et femmes dans l'espace public, mais les approches genrées de l'aménagement ne se réduisent pas à ces enjeux. Elles vont bien au-delà. Dans son guide référentiel « Genre et espace public », publié en 2016, la ville de Paris dégage cinq thèmes : circuler, occuper l'espace, être présentes et visibles, se sentir en sécurité et participer. Dès 2015, lors du lancement du projet « Réinventons nos places », pour l'aménagement de sept grandes places, la question du genre a été inscrite dans les cahiers des charges des appels à projet. « L'approche genrée constitue ici une clause contraignante, concrétisée par un budget identifié, observe Camille Martinez, ingénieure urbaniste, qui prépare actuellement une thèse sur la mise en politique de l'égalité femmes-hommes. C'est une grande première pour une ville de l'envergure de Paris. »

Éviter les stéréotypes

Parmi les premiers chantiers livrés, la place du Panthéon, désormais dotée de larges mobiliers de bois, offre plus d'espace aux piétons et moins aux voitures. Même chose pour la grande place de la Nation, où les axes dédiés à l'automobile ont été réduits et les espaces verts augmentés. « En observant ces lieux, il est difficile de dire quels sont les éléments "féminins" de cet aménagement car, au final, l'approche genrée se fait au bénéfice de tous, précise Christine Guillemaut. Cependant, dans la concertation, les femmes se montrent plus sensibles à la présence végétale, à l'éclairage, à la propreté, à l'état des trottoirs, à l'animation des rues. Nous avons travaillé sur ces points clefs qui participent du bien-vivre ensemble. » Fondé sur une vaste concertation citoyenne, l'aménagement des sept places a également servi de laboratoire de démocratie participative. À la Nation, plus de 2 000 personnes ont ainsi été consultées, avec certains ateliers réservés aux habitantes. « Ces temps non mixtes étaient nécessaires dans le processus de concertation, assure Ch. Guillemaut. Dans les réunions publiques, nous savons que les hommes prennent plus facilement la parole et la gardent plus longtemps. Les femmes doivent aussi pouvoir faire entendre leur voix. »

À AUBERVILLIERS, LE COLLECTIF PLACE AUX FEMMES À L'ASSAUT DES CAFÉS

C'est l'histoire de quelques copines, des habitantes d'Aubervilliers, en Seine-Saint-Denis, qui, un jour de 2010, en ont eu assez de voir les terrasses de leur ville entièrement occupées par des hommes. Un premier appel sur Facebook a permis de réunir un groupe informel qui s'est constitué en collectif l'année suivante. Depuis, tous les quinze jours, le mardi de 19 à 21 heures, les femmes se donnent rendez-vous dans un café de la ville. « L'horaire n'est pas choisi au hasard, précise Monique, du collectif Place aux femmes. C'est l'heure où les femmes sont invisibles de l'espace public, parce qu'elles sont à la maison pour s'occuper des enfants tandis que les hommes sont très présents dans les lieux de loisir, comme les bars. Quelle que soit la culture, la répartition des rôles sociaux demeure. » Une vingtaine de personnes se réunissent ainsi chaque mardi. Aux établissements accueillants, le collectif a remis un label. « Nous allons aussi dans les lieux plus difficiles, ajoute Monique. Nous nous installons et nous essayons d'entrer en communication avec les hommes. » En près de dix ans d'exercice, le collectif a vu les mentalités évoluer doucement : « les regards interrogateurs du début ont disparu », observe Monique. Aujourd'hui, l'objectif de Place aux femmes est de toucher aussi les personnes réfractaires à l'idée de se rendre dans un bar, avec, depuis 2019, l'initiative des « cafés éphémères » installés le temps de quelques heures à l'extérieur, au pied des immeubles.

Dans la participation citoyenne comme dans l'aménagement des espaces publics, l'introduction de la notion de genre soulève de nombreuses questions. « C'est un équilibre à trouver, résume Camille Martinez. L'aménagement doit pouvoir favoriser les usages féminins sans pour autant les enfermer dans les stéréotypes. Par exemple, si on n'élargit pas les trottoirs, on pénalise les femmes qui circulent avec des poussettes, mais si on le fait "trop", on risque de renforcer ces rôles sociaux. C'est tout le paradoxe et la complexité de l'approche genrée. »

En 2000, la ville de Vienne, en Autriche, a été la première d'Europe à adopter le gender mainstreaming (lire encadré) dans ses politiques, c'est-à-dire à intégrer la question du genre de façon transversale. Sur le plan de l'aménagement, cette approche genrée globale s'est concrétisée par plusieurs initiatives comme un renouvellement de l'éclairage public, notamment dans les parcs et parking, et des mesures concernant les cimetières, fréquentés en majorité par des femmes plutôt âgées.

Vingt ans plus tard, en France, en février 2020, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté une résolution intitulée « Agir pour un espace public égalitaire », avec une batterie de recommandations. Le CESE préconise notamment de favoriser la mise en œuvre des budgets intégrant la notion de genre dans les politiques d'aménagement, une disposition qui a déjà fait ses preuves au sein de plusieurs collectivités locales.

Entre-temps, depuis les balbutiements viennois, l'évolution a été lente mais bien réelle en Europe. Tandis qu'universitaires et militant.e.s s'emparent du sujet, il s'impose aussi peu à peu dans les institutions. En 2006, le conseil des communes et régions d'Europe a rédigé « la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale », signée par quelques 170 collectivités locales françaises, dont plusieurs points

L'UTILITÉ DES « MARCHES EXPLORATOIRES »

Comment comprendre l'usage féminin de la ville ? Difficile parfois pour les habitantes elles-mêmes, de prendre conscience des différences de comportement. Élaborées au Canada et en Amérique latine, les marches exploratoires, apparues en France notamment dans les quartiers relevant de la politique de la ville depuis la fin des années 2000, proposent une méthode de diagnostic basée sur l'expérience d'un groupe de femmes.
« La préparation est une phase cruciale, souligne Dominique Poggi, qui accompagne des marches exploratoires, avec le collectif À places égales. Les habitantes travaillent sur une carte, dessinent leur parcours, identifient les points où elles ne vont pas, où elles ont peur, etc. Ce travail sert de base au parcours qui sera réalisé à deux reprises : une première fois de jour, puis de nuit. Au cours de la marche, les participantes notent leurs impressions. » La restitution de l'expérience débouche sur des propositions, formulées directement auprès des élus locaux décideurs par les habitantes elles-mêmes lors d'une rencontre.
Dans le quartier de la Goutte d'Or, à Paris (18e), une marche exploratoire de femmes, assez médiatisée en 2016, a par exemple permis l'installation d'un passage piéton et d'un ralentisseur entre deux rues (Fleury et Boris-Vian). Un succès pour les habitantes.
« L'*empowerment* des femmes est aussi au cœur de cette démarche, insiste D. Poggi. Elles apportent leur savoir et leur expertise. La réappropriation de l'espace public est aussi un vecteur d'émancipation. »
Dans les faits, la dynamique des marches exploratoires peine encore à s'inscrire dans la durée. Dans le quartier de la Goutte-d'Or, quatre ans après « rien n'a vraiment changé, regrette une participante. Nous avions émis 50 préconisations, mais peu ont été suivies. Les problèmes que nous avions mis en avant sont toujours là, il y a toujours des lieux où les femmes ne peuvent pas aller ».

évoquent l'espace public et les transports. En 2012, une circulaire du gouvernement français a rendu obligatoire la prise en compte de l'impact des politiques publiques sur l'égalité femmes-hommes dans l'élaboration des nouveaux textes législatifs. En 2014, la loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a intégré la notion de « budgétisation sensible au genre ». Dans le domaine de l'aménagement, cette nouvelle donne pourrait, demain, changer le visage de la ville.

TROIS QUESTIONS À LA GÉOGRAPHE ÉDITH MARUEJOULS

« LA NON-MIXITÉ S'OBSERVE DÈS LA COUR DE RÉCRÉATION »

Édith Maruejouls est géographe du genre, fondatrice du bureau d'études L'Arobe (L'Atelier recherche observatoire égalité) et membre active du conseil scientifique de l'association Genre et ville.

Vous travaillez sur les cours de récréation. En quoi préfigurent-elles le partage de l'espace public ?

Dans le micro-espace de la cour de récréation, le constat est le même que dans les espaces publics : garçons et filles ne se mélangent pas. Dans notre pays, femmes et hommes sont théoriquement égaux en droits. Pourtant, la violence perdure et je fais l'hypothèse que c'est précisément cette absence de relations qui crée la violence. La non-mixité s'observe dès l'élémentaire et elle est directement liée à l'aménagement : les jeux de ballons au centre et les « petits jeux de filles », comme je l'entends dans la bouche des enfants, autour. Comment faire pour que l'espace public soit le lieu où se construit la relation à l'autre ? C'est l'objet des missions que je mène sur des périodes de 6 mois dans les écoles, au cours desquelles j'invite les enfants à casser les stéréotypes. Se mélanger permet aussi de trouver des alliés chez l'autre, d'apprendre le respect, la confiance. C'est une question d'émancipation, pour les filles comme pour les garçons, aussi enfermés dans des postures.

Dans les villes, les city stades et autres skateparks, sont à 90 % utilisés par des garçons. En quoi ces équipements de loisir créent de l'inégalité ?

Les décideurs s'étonnent : « on construit des équipements neutres mais les filles ne viennent pas. » La neutralité n'existe pas car il y a une prescription d'usage. Depuis la cour d'école, les garçons occupent l'espace et même si elle a très envie de jouer au foot, une fille ne peut pas s'imposer face à dix garçons. Petites, elles disent « nous n'avons pas le droit de jouer au foot ». Plus tard, ce constat devient « nous n'avons pas les mêmes droits que les garçons ». Les équipements de loisir devraient laisser de la place pour des activités mixtes, des espaces de convivialité.

Que pourrait être un espace public plus égalitaire ?

Il faut des espaces modulables. Prenons l'exemple du foot, si l'on place des grandes cages de but, on va tirer plus fort mais si l'espace reste ouvert, avec des cages plus petites, les joueurs doivent prêter davantage attention à ce qui les entoure – ne serait-ce que pour ne pas perdre leur ballon – et adoptent une attitude plus douce. C'est un équilibre à trouver : s'il n'y a aucune structure, c'est le plus fort qui occupe le terrain. Et si les espaces sont séparés, le risque est de créer une hiérarchie. L'espace public est aussi dessiné par ses usages, sa temporalité, sa saisonnalité. L'animation des lieux publics – par des événements culturels – peut aussi contribuer à réhabiliter la place de tous, et pas seulement des femmes.

PROPOS RECUEILLIS PAR **M.-V. C.**

Mobilité et visibilité

La question de la mixité femmes-hommes dans l'espace public pose évidemment les enjeux des déplacements et d'une mobilité égalitaire. Les femmes se déplacent davantage à pied (38 % de leurs déplacements se font à pied) que les hommes (29 % de leurs déplacements). Elles sont également majoritaires dans l'utilisation des transports en commun, lieux identifiés comme les plus favorables au harcèlement. En 2015, une étude du Haut conseil à l'égalité a révélé que 100 % des utilisatrices avaient déjà été victimes de harcèlement sexiste ou d'agression sexuelle dans les transports. Trois femmes sur quatre disent d'ailleurs adapter leur tenue vestimentaire et leur comportement par peur des agressions. Selon une enquête du collectif Osez le féminisme, publiée en 2019, 55 % des utilisatrices ont subi une exhibition sexuelle et 60 % ont déjà été victimes d'agression (main aux fesses, pelotage, « frotteurs »).

Comme pour le harcèlement de rue, le harcèlement dans les transports est largement dénoncé sur les réseaux sociaux, avec des mots clefs comme #balance ton métro. En 2010, un numéro d'urgence a été mis en place (3117 par téléphone et 31117 par texto) pour les victimes d'agression, mais il est peu utilisé et jugé peu efficace, toujours selon l'étude d'Osez le féminisme.

Au-delà des comportements au sein des transports, se pose également la question de ce qu'il peut advenir entre l'infrastructure (gare, arrêt de bus, etc.) et le lieu de destination des voyageurs et voyageuses, particulièrement tard le soir. Au premier trimestre 2019, un service de descente à la demande, – un dispositif déjà existant dans des grandes villes comme Nantes –, a été testé sur onze lignes de bus en Seine-Saint-Denis et Seine-et-Marne. Selon un premier bilan, lors du test, 250 personnes (femmes et hommes) en ont bénéficié. Depuis le 1er juillet 2019, l'expérimentation a été étendue à cinquante lignes supplémentaires dans la région.

Pour favoriser une libre mobilité, la visibilité des femmes apparaît aussi comme un facteur important : visibilité physique, par leur présence, bien sûr, mais aussi immatérielle et symbolique. Aujourd'hui, en France, seules 2 % des rues portent des noms de femmes. « Cela ne permet de pas légitimer la présence des femmes dans la rue, regrette Christine Guillemaut, chargée de projet « Égalité femmes-hommes » à la mairie de Paris. Ce combat n'a rien d'anecdotique ! Faire évoluer le nom des rues permettrait de changer les représentations. Il faut créer une atmosphère, un bain favorable à l'égalité, en luttant aussi contre les publicités sexistes. » Depuis 2017, la lutte contre les annonces sexistes et discriminatoires est notamment inscrite dans le contrat qui lie la ville de Paris et l'entreprise JCDecaux, gestionnaire des panneaux publicitaires. Mais le défi demeure. En mars 2019, par exemple, Daniel Guiraud, le maire des Lilas (Seine-Saint-Denis), a dû faire retirer une publicité pour un jean montrant des fesses de femme, diffusée aux arrêts de bus sur des panneaux JCDecaux.

QU'EST-CE QUE LE « GENDER MAINSTREAMING » ?

Selon le groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité (EG-S-MS) du conseil de l'Europe, le *gender mainstreaming* est : la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques.

TROIS QUESTIONS À LA GÉOGRAPHE MARION TILLOUS

« CONTRE LE HARCÈLEMENT, IL FAUT UN INVESTISSEMENT MASSIF DANS LES TRANSPORTS »

Marion Tillous est géographe, maîtresse de conférences à l'université Paris 8 (Vincennes-Saint-Denis), membre du laboratoire études de genre et de sexualité (LEGS) et du laboratoire Dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS).

Quelle est la particularité de ces espaces publics que sont le métro et le RER ?

Une rame de métro constitue un environnement qui ne permet pas de se soustraire aux regards. Il n'y a pas de « coulisses » comme il peut en exister à l'extérieur, où les yeux se croisent mais se détournent, par une sorte d'inattention civile, cette indifférence feinte que l'on adopte vis-à-vis d'autrui pour respecter son intimité. Dans le métro, il est très difficile de se dérober aux regards, et encore plus pour les femmes. C'est un espace fermé où, de plus, le taux de congestion favorise les formes spécifiques de violence sexuelle comme les attouchements, les frottements, les vidéos prises sous les jupes.

Une large majorité des utilisatrices a déjà été victime de harcèlement ou d'agression sexuelle dans les transports. Quels pourraient être les moyens de lutte efficaces ?

En 2018, la RATP a lancé une campagne qui montrait des femmes seules, menacées par des agresseurs à l'apparence d'animaux. Dans la réalité, les victimes se trouvent rarement seules, il y a souvent des témoins qui doivent apprendre à intervenir. Les agresseurs sont bien des humains, dans un rapport de domination sociale. La vidéosurveillance, présentée comme un moyen de dissuasion, ne fonctionne pas non plus car ces comportements sont justement faits pour ne pas être détectés. Si l'on veut résoudre la question du harcèlement sexuel, il faut un investissement massif dans les transports publics : créer plus de lignes, multiplier le nombre de véhicules et de rames, pour réduire le taux de congestion. Les transports bondés favorisent le harcèlement, c'est une évidence.

Lors de la grève de décembre 2019, des agents de la SNCF de la gare du Nord ont voulu réserver un wagon du RER B aux femmes. Cette initiative, restée ponctuelle, a déclenché une vive polémique. Pourtant, des wagons non-mixtes existent ailleurs dans le monde…

En effet, on en trouve au Japon et au Brésil notamment. Dans le cadre de mes recherches au Brésil, j'ai étudié les arguments des deux camps lorsque le projet a été évoqué à São Paulo. Les personnes qui y étaient favorables étaient plutôt des femmes de la classe ouvrière qui n'ont pas d'autre moyen de transport et pas la capacité financière de s'arrêter de travailler en cas d'agression. Celles qui étaient plutôt contre ont davantage la possibilité de prendre la voiture et de s'arrêter. Elles s'interrogeaient notamment sur le nombre de wagons réservés aux femmes qui, dans le projet, n'était pas en rapport avec la proportion de femmes chez les voyageurs (58 % à São Paulo). On peut aussi se demander quel est le message envoyé aux hommes ? Cela signifie-t-il qu'ils ne peuvent pas se comporter autrement ? Les questions soulevées par la mise en place de wagons non-mixtes sont nombreuses et complexes. En Île-de-France, l'idée a émergé en 1995 mais n'a depuis jamais été remise au goût du jour.

PROPOS RECUEILLIS PAR **M.-V. C.**

Un détour par Villiers-le-Bel, dans le Val-d'Oise, à une vingtaine de kilomètres au nord de Paris, est également riche d'enseignements. Cette commune de 27 500 habitants cumule les difficultés sociales, avec un taux de pauvreté de 36,6 % de la population, un taux de chômage supérieur à 20 % et un parc immobilier dégradé. Depuis 2015, la ville mène un Programme d'investissement d'avenir (PIA) sur l'égalité femmes-hommes, financé par l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU). Le PIA s'appuie sur trois volets : l'évolution des logements, la mise en place de lieux de partage et un réaménagement de trois lieux publics. « La prise de conscience qu'il fallait agir est venue du constat de violences conjugales et, malheureusement, de plusieurs cas de féminicides, retrace Louis Souchière, responsable de la mission égalité femmes-hommes à la Mairie. Pour nous, il est évident que la prévention des violences passe par la lutte pour l'égalité. »

L'espace public, une conquête pour l'égalité

Dès 2013, avec le concours de l'association Genre et ville, la Ville a essayé de réaliser un diagnostic auprès des habitantes. « Il n'est pas facile de faire émerger des thématiques liées au genre, y compris auprès des femmes, raconte Louis Souchière. Des rencontres que nous avons organisées en 2019 sont ressorties plusieurs problématiques : les difficultés d'accès aux transports qui pèsent beaucoup dans le quotidien des femmes, majoritairement piétonnes et abonnées aux emplois précaires, le sentiment d'insécurité lié souvent à l'éclairage, mais aussi la question du repos et des toilettes, disponibles seulement dans les bars où les femmes ne vont pas. »

Ces thèmes seront au cœur des chantiers participatifs prévus pour l'aménagement et l'animation de trois espaces publics à Villiers-le-Bel, aujourd'hui marqués par un fort sentiment d'insécurité, qui explique que les femmes ne s'y rendent pas : le terrain vague « Champ des possibles », une prairie aux abord du mail piéton Gandhi et le square Chabrier. « L'aménagement ne règlera pas tout, reconnaît Léa Delmas, responsable de la mission de Renouvellement urbain de la ville. Mais le processus participatif qui l'accompagne devrait aussi créer des leviers pour plus d'égalité. » L'objectif est que les femmes prennent la place qui leur revient dans les espaces publics comme dans la vie de la cité. Un chantier dont bénéficieront aussi ceux (personnes âgées, fragiles, enfants…) qui ne répondent pas aux critères dépassés du « Modulor ». Un vaste combat pour les décennies à venir.

Marie-Valentine Chaudon, journaliste

Entretien avec Julie Vallée, géographe, chercheuse au CNRS et responsable du Mobiliscope.

« La région parisienne est plus mixte socialement le jour que la nuit »

Le Mobiliscope est un outil qui permet de visualiser la répartition spatiale des classes sociales au fil de la journée dans vingt-trois villes en France.

À quoi sert le Mobiliscope, cet outil en ligne dont vous êtes responsable ?

Il donne à voir quels sont les quartiers des villes qui gagnent ou perdent des riches ou des pauvres, des vieux ou des jeunes, des hommes ou des femmes selon les moments de la journée. Cet outil montre ainsi comment la répartition des classes sociales au sein d'une ville évolue au fil des heures : elle n'est pas la même le jour et la nuit. La région parisienne, par exemple, est plus mixte socialement le jour que la nuit. Ces variations quotidiennes sont rarement considérées par les acteurs publics lorsqu'ils établissent des diagnostics territoriaux. Ainsi, quand on parle de mixité sociale dans un quartier, on se contente souvent de regarder les quartiers en fonction du profil social des personnes qui y dorment. L'objectif du Mobiliscope est d'aider les décideurs de la ville à sortir d'une vision statique des quartiers en fournissant des clefs utiles non seulement pour envisager la mixité sociale au quotidien, mais aussi pour pouvoir agir au bon endroit et au bon moment.

« Agir au bon endroit et au bon moment », que voulez-vous dire ?

Par exemple, la qualité du cadre de vie (qui dépend notamment des commerces et des équipements du quartier) est indissociable des mobilités quotidiennes des individus. Un quartier dans lequel peu de personnes sont présentes en journée aura du mal à attirer ou à maintenir ses commerces. Bien sûr, cette réalité quotidienne n'est pas nouvelle pour les acteurs de terrain qui n'ont pas attendu le Mobiliscope pour chercher

CONNAÎTRE LA MIXITÉ SOCIALE AU COURS DE LA JOURNÉE

Le Mobiliscope est un outil interactif développé au sein du laboratoire Géographie-cités par Aurélie Douet, Constance Lecomte et Julie Vallée, avec la participation d'Hadrien Commenges et de Guillaume Le Roux. C'est un logiciel libre, sous licence AGPL (licence publique générale Affero). Les données initiales proviennent des enquêtes dites ménages-déplacements commandées par les collectivités locales en lien avec le Cerema. Les personnes sont interrogées sur tous leurs déplacements de la veille, hors week-end, ainsi que sur leur âge, leur sexe, leurs occupations et leur niveau d'éducation. Une fois agrégées par heure et par secteur pour un jour "moyen" de semaine, ces données sont affichées dans le Mobiliscope afin de donner à voir l'évolution de la population présente et du degré de mixité sociale au cours de la journée. https://mobiliscope.parisgeo.cnrs.fr

à faire coïncider les horaires des médiathèques et des autres équipements publics avec les flux de populations. Mais cette réalité du terrain demeure encore peu reconnue au niveau régional ou national. En France, le territoire local est un périmètre incontournable de l'action publique. Or, quand on définit les quartiers « prioritaires » uniquement en fonction des populations qui y résident, on passe à côté des dynamiques quotidiennes et des interactions qui peuvent exister pendant la journée entre les différentes classes sociales. Un quartier étiqueté « pauvre » n'est pas forcément pauvre tout le temps. Un des intérêts du Mobiliscope est de montrer que deux quartiers dont le profil social « nocturne » est identique peuvent connaître des trajectoires opposées en journée, si l'un se paupérise pendant la journée alors que l'autre bénéficie d'un afflux de populations favorisées.

Avez-vous un exemple de quartier qui change de visage entre le jour et la nuit ?

Considérons le lieu où nous nous trouvons, le campus Condorcet situé à Aubervilliers, une commune du Nord de Paris souvent caractérisée (et connue) pour la pauvreté de ses habitants. Pourtant, un flux important de personnes diplômées, avec un pouvoir d'achat important, viennent y travailler pendant la journée et rendent ce territoire attractif pour des commerçants ciblant cette clientèle favorisée. Des magasins s'y implantent et font monter les prix. Cette gentrification du quotidien est souvent une première étape vers une gentrification résidentielle.

LA PRÉSENCE FÉMININE VARIE

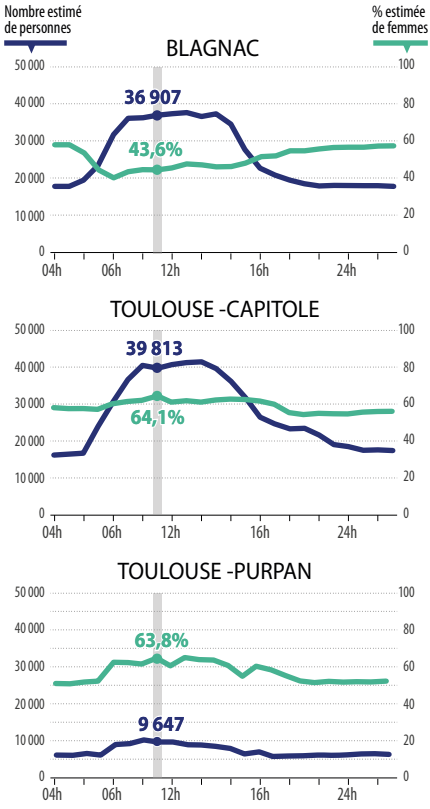

© Mobiliscope, Géographie-cités, 2020

Source: Enquête Ménages Déplacements (EMD) 2013 - Toulouse / Grande agglomération toulousaine, CEREMA (prod.) - ADISP (distrib.)

Vous montrez aussi qu'il existe pendant la journée des quartiers d'hommes et des quartiers de femmes…

Oui, la nuit les quartiers des villes connaissent une grande « parité » avec des proportions similaires d'hommes et de femmes. La journée, la situation est bien plus contrastée avec des quartiers qui deviennent franchement des quartiers de femmes et d'autres, des quartiers d'hommes. À Toulouse, le quartier de Blagnac devient majoritairement masculin car de nombreux employés de sexe masculin viennent travailler dans les usines aéronautiques Airbus qui y sont implantées. *A contrario*, le centre-ville se féminise fortement en journée car beaucoup de commerces du centre-ville sont tenus et fréquentés par des femmes. Cela est également le cas pour le quartier de l'hôpital Purpan avec une population féminine qui frôle les 64 % à 11 heures du matin (contre 50 % à minuit) : ce sont en effet principalement les femmes qui travaillent à l'hôpital et qui emmènent les enfants ou les personnes âgées se faire soigner.

Quels sont les groupes sociaux les plus ségrégués dans la ville ?

Pour les vingt-trois villes françaises considérées dans le Mobiliscope, on constate que ce sont systé-

matiquement les populations aux extrémités de la hiérarchie sociale : les plus riches et les plus pauvres. Ces catégories sont les plus ségréguées dans l'espace, loin devant les classes moyennes qui se mêlent beaucoup plus aux autres groupes sociaux. Ce constat est vrai de nuit comme de jour. À 2 heures du matin en Île-de-France, il faudrait déplacer 31 % des plus riches, 24 % des plus pauvres, (contre 15 % des classes moyennes) pour obtenir une répartition équitable sur l'ensemble de la région. À midi, ce sont 27 % des riches et 22 % des pauvres, mais seulement 13 % des classes moyennes, qu'il faudrait déplacer. Notons toutefois que la ségrégation des plus riches est généralement choisie alors que celle des plus pauvres est le plus souvent subie : leurs possibilités de choisir leurs lieux de résidence, de travail et de loisirs sont beaucoup plus limitées.

EN ÎDF, LES RICHES ET LES PAUVRES SONT LES PLUS SÉGRÉGUÉS

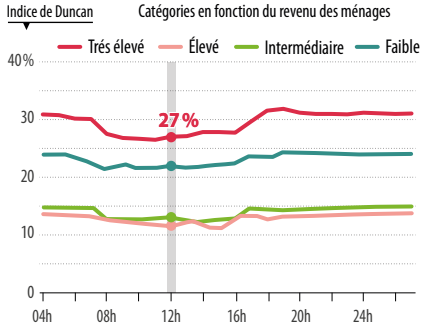

Proportion de la population qu'il faudrait déplacer pour avoir une parfaite mixité sociale en IdF (la même répartition des différentes catégories dans chaque quartier).

BEAUCOUP DE CADRES SUP TRAVAILLENT AU NORD DE PARIS

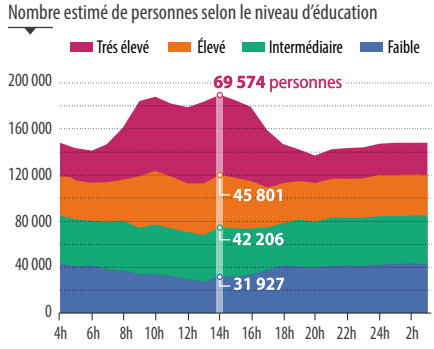

De nombreux cadres supérieurs avec un niveau d'éducation très élevé viennent travailler chaque jour dans les communes de Saint-Denis, Aubervilliers et Saint-Ouen. Ces déplacements modifient fortement la composition sociale de ces communes au cours de la journée.

© Mobiliscope, Géographie-cités, 2020

Source : Enquête Globale Transport (EGT) - 2010, DRIEA-STIF-OMNIL (prod.), ADISP (distrib.)

Le Mobiliscope analyse la mixité sociale au niveau des quartiers mais aussi de la ville entière…

Considérer la mixité sociale uniquement à l'échelle d'un quartier, c'est oublier que ce quartier est relié à un espace plus grand et que des dynamiques plus larges sont à l'œuvre. On ne peut pas comprendre la situation sociale de communes comme Aubervilliers ou Saint-Denis sans prendre en compte leurs interactions avec Paris. Bien sûr, l'approche locale de la mixité sociale est importante mais il faut le faire en regardant ce qui se passe autour, quels sont les liens et les discontinuités, notamment en matière de transports avec les communes voisines, et plus largement avec la ville dans son ensemble.

Propos recueillis par Jérôme Porier

Lecomte C., Vallée J., Le Roux G., Commenges H., « Le Mobiliscope, un outil de géovisualisation des rythmes quotidiens des métropoles », *Mappemonde* n°123, février 2018.

Le Roux G., Vallée J., Commenges H., « Social segregation around the clock in the Paris region (France) », *Journal of Transport Geography*, février 2017, vol. 59, pp. 134-145.

Vallée J., « Challenges in targeting areas for public action. Target areas at the right place and at the right time », *Journal of Epidemiology and Community Health*, octobre 2017, vol. 71 n°10, pp. 945-946.

Vallée J., « The Daycourse of Place », *Social Science & Medicine*, décembre 2017, vol. 194, pp. 177-181.

Repenser l'espace public pour faire face aux défis de la mixité

Entretien croisé avec Gwenaëlle d'Aboville
et Nicolas Détrie

« Rendre l'espace public accueillant pour les plus fragiles »

Gwenaëlle d'Aboville est urbaniste et co-dirige l'agence Ville Ouverte. Nicolas Détrie est le fondateur de Yes We Camp, un collectif qui investit des lieux en transformation.

Comment ceux qui construisent la ville prennent-ils en compte les souhaits de ses habitants ?

Gwenaëlle d'Aboville (GA) : Comme urbaniste, j'interviens au stade des études urbaines, c'est-à-dire après que la décision de construire a été prise par un maire, au moment où il s'agit de préciser les choses. Il est assez rare que le cahier des charges soit de faire une ville plus inclusive, une ville qui se soucie des plus fragiles. L'objectif affiché est généralement de redynamiser, d'embellir, de transformer… Souvent, l'enjeu est d'arriver à valoriser un endroit dévalorisé. La priorité est donc une valorisation financière, même s'il nous arrive aussi d'intervenir lorsque des riverains sont excédés par leurs conditions de vie. Ce qui me frappe, c'est qu'on passe peu de temps à comprendre ce qui existe vraiment, les lieux, le tissu social, alors qu'on dépense énormément d'énergie à inventer une transformation.

Cela signifie-t-il que les collectivités, quand elles commandent une étude à des urbanistes, n'attendent pas leur diagnostic ?

GA : Elles attendent un « diagnostic urbain », avec des précisions sur l'état des commerces, sur la salubrité des bâtiments, mais à travers des procédés techniques et encadrés. Il arrive que certaines collectivités connaissent très bien leurs quartiers, leurs populations. Mais on a rarement conscience de la richesse des interactions qui existent entre les habitants et les lieux. On soigne trop peu ce qui existe lorsqu'on se projette dans un futur.

Les Grands Voisins, une expérience de mixité sociale au cœur du 14e arrondissement de Paris.
© Yes we camp

Devancez-vous parfois les demandes des collectivités pour leur faire comprendre cette richesse ?

GA : Faire participer les habitants, c'est tout simplement une façon d'obtenir un meilleur urbanisme à l'arrivée. Certaines mairies le comprennent. Il faut écouter les habitants pour mieux comprendre ce qui a de la valeur pour eux. C'est par la participation citoyenne qu'on arrive à faire remonter aux oreilles des décideurs ce qui constitue une richesse : ça peut être un bâtiment, ça peut être un voisinage, le fait que des personnes vivent depuis longtemps dans un endroit où elles ont développé de l'entraide, des ressources… C'est aussi très politique car quand on fait remonter la parole des habitants, il devient plus difficile de construire en ignorant leur avis.

Nicolas Détrie, vous avez créé Yes We Camp en 2013, une association qui compte une centaine de salariés permanents. Vous investissez des espaces qui vous sont confiés, généralement pour une durée limitée, dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain ou parce que ce sont des espaces qui ne sont pas utilisés. Yes We Camp est connu pour avoir imaginé le site des Grands Voisins, sur l'emplacement de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, dans le 14e arrondissement de Paris, où des personnes en foyer d'hébergement côtoyaient entrepreneurs, artistes et flâneurs attablés au café.

Nicolas Détrie (ND) : Notre premier projet était un terrain vague à Marseille, quand la ville était capitale européenne de la culture. Nous avions créé un espace associant hospitalité et créativité qui a pris la forme d'une ville éphémère construite collectivement sur une dalle de béton appartenant au port de Marseille. Plusieurs centaines de personnes sont venues de plusieurs pays d'Europe. Yes We Camp a construit, géré, animé cet endroit pendant huit mois, jusqu'au démontage final. Nous intervenons aussi dans des bâtiments. La mairie de Paris nous a proposé de nous occuper de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul à Paris, dans

le 14e arrondissement, un projet qui a ensuite été baptisé « Les Grands Voisins ». Peu importe la taille et la durée du projet : nous sommes intervenus dans un café à Montreuil et dans un restaurant d'un petit village des Cévennes. Ce qui nous motive, c'est de faire d'un espace une machine à inventer, à améliorer collectivement notre créativité. Cela passe par comment on prépare à manger, comment on mange, comment on apprend, comment on prend soin les uns des autres… Des actions qui font partie de notre quotidien. C'est parfois payant, parfois gratuit, il n'y a pas de règle. Ce qui m'intéresse, c'est de sortir de la relation client-prestataire, de dépasser les relations marchandes. Nous faisons parfois appel au bénévolat, même si je trouve ce mot mal choisi, je préfère parler d'« implication volontaire ». Dans notre vie de tous les jours, nous sommes généralement très passifs, nous avons tendance à nous comporter en clients. Si la rue est sale, par exemple, on va râler contre la mairie. Nous nous sommes habitués à une forme d'individualité, souvent passive. Des choix nous sont soumis, mais nous sommes loin de la chaîne de fabrication de ces choix. Sur Internet, c'est « je like » ou « je like pas », « j'achète » ou « j'achète pas ». Une personne vivant dans un endroit participe généralement très peu aux choix qui pourraient lui permettre de mieux habiter ce lieu. À l'échelle d'une colocation, les gens se rendent des services. Ne pourrait-on pas se rendre les mêmes services à l'échelle d'un quartier ?

Est-ce que votre intervention change quelque chose dans la programmation qui est ensuite décidée par l'aménageur ?

ND : Il y a un legs important, bien sûr, avec des externalités positives. C'est manifeste dans le cas des Grands Voisins. Nous sommes arrivés en 2015, d'abord avec un engagement de deux mois, puis de dix mois, et nous étions toujours là en 2020. Au départ, Martin Hirsch, le directeur général de l'Assistance publique et des Hôpitaux de Paris, a sollicité l'association Aurore en lui disant : l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul va rester inoccupé pendant au moins deux, trois ans, on pourrait y loger des sans-abri. Aurore nous a ensuite contacté pour ouvrir le site au public et qu'il ne soit pas seulement un lieu dédié au social. À l'époque, certains habitants du 14e arrondissement protestaient contre l'importance du nombre d'HLM dans leur quartier. Créer un ghetto social n'aurait donc pas été bien perçu. Dans le legs, il y aura un centre d'hébergement d'urgence (CHU), ce qui n'était pas prévu au départ. L'histoire des Grands Voisins, c'est comment les indésirables ont rendu le lieu désirable ! (cf. p. 47).

Votre objectif est de faire en sorte que des personnes d'origines différentes partagent un lieu. Comment vous y prenez-vous ?

ND : En fait, c'est assez simple. D'abord, il faut que le lieu soit ouvert à tous. Les personnes mobiles étant souvent les mieux informées, elles vont venir si un projet est intéressant. Comme les plus fragiles sont moins mobiles, si on veut une vraie cohabitation de personnes venant d'horizons sociaux différents, il faut l'imposer par la programmation. Par exemple, si on met un CHU, il y aura des personnes de la rue ; si on met une crèche, il y aura des enfants… Au début de la conception du projet, nous élaborons des programmes fixes dans les bâtiments. Comme ça, nous savons que les publics liés à ces services seront présents. Ensuite, nous essayons de faire venir des personnes différentes pour obtenir cette fameuse cohabitation.

Il y a une forme de panache et de liberté dans ce que vous faites…

ND : Notre équipe compte beaucoup d'artistes, de designers, d'architectes, de personnes qui pensent l'espace… Elles rejoignent souvent Yes We Camp parce qu'elles ont envie de renouveler leurs pratiques professionnelles. Par la transformation physique de l'espace,

par la programmation proposée, nous arrivons à créer des lieux différents. Ça nous fait plaisir quand on nous dit « Je suis rentré et j'ai vu que c'était différent », puis « La semaine prochaine, j'ai un peu de temps, est-ce que je pourrais vous aider ? » ou « J'ai un projet qui sommeille depuis longtemps, mais peut-être qu'ici je pourrais le proposer ». Nous aimons susciter des possibilités d'implication.

Quels sont les ingrédients qui vous paraissent importants dans l'accueil ?

ND : L'hospitalité, ce n'est pas une utopie, ce sont des choses très concrètes qui permettent de rendre la ville accueillante. Manifester une volonté d'accueillir les corps, même des plus fragiles physiquement ou psychologiquement, nécessite des équipements : des assises, des toilettes, des verres d'eau, de l'information… Après, il faut gérer cet espace pour que tout le monde s'y sente légitime, ce qui passe par une forme de police discrète et juste. Aux Grands Voisins, quand les jeunes hébergés dans le foyer ont commencé à squatter un espace, à se l'approprier, à mettre de la musique tous les jours, à dealer… il a fallu leur rappeler l'égale légitimité de tous à être présents dans ces lieux. Ils avaient le droit d'être là, mais pas d'accaparer l'espace. Cette gestion prend du temps et nécessite la présence de nombreux bénévoles. Et la meilleure façon de se sentir vraiment ensemble, c'est de faire des choses ensemble, en travaillant manuellement, en jardinant, en réparant des choses, en animant une émission de radio, en réparant de vieilles chaises… Avec un petit budget de 15 000 euros, qu'est-ce qu'on peut faire à l'horizon de trois mois pour améliorer la vie dans un quartier ? De petits équipements peuvent changer la vie des gens. Si on enchaîne les micro-projets à l'échelle d'un quartier pendant 18 mois, il y aura plus de monde et d'intérêt la prochaine fois qu'on réunira ses habitants pour parler des développements futurs.

Habituellement, la place d'un projet comme celui-là est plutôt en banlieue qu'en plein Paris…

ND : Le retentissement a été beaucoup plus important parce que les Grands Voisins étaient en plein cœur du 14e arrondissement, qu'il a contribué à dynamiser. Une étude avait montré qu'il n'y avait pas de place pour des commerces sur cette grande avenue et qu'il fallait se contenter de faire des équipements et du logement. Finalement, on a eu jusqu'à 250 commerces qui se sont installés en payant un loyer, la plupart pendant 18 mois. Les rez-de-chaussée ont été consacrés à l'artisanat et l'aménageur a décidé de transformer 5 000 mètres carrés de logement en activités commerciales. Il y a eu une boulangerie, un luthier, des personnes qui travaillaient le métal ou le végétal. Cette surface était aussi vouée à être un tremplin pour la création d'entreprises. Pratiquer des loyers inférieurs au marché nous a permis d'attirer ces artisans. C'est un opérateur public qui va maintenant investir tous ces rez-de-chaussée d'immeubles. Lorsqu'un promoteur immobilier obtiendra un lot, il aura la maîtrise de son immeuble, mais pas du rez-de-chaussée car l'ensemble des commerces sera géré par un opérateur unique qui aura la charge de faire cette péréquation.

L'une des clefs de la réussite d'un projet est de réaliser beaucoup d'espaces communs…

ND : On crée des espaces avec des vocations différentes et ensuite, pour que ça se passe bien, ce n'est pas magique, il faut apporter des soins, une présence humaine, des services dénommés parfois la « régie des communs ». Dans le futur quartier, il y aura une école, des logements à plus de 15 000 euros du mètre carré, un centre d'hébergement d'urgence et des logements sociaux. Pour que quelque chose de fertile germe de cette cohabitation, il faut du travail. Ce n'est pas forcément grand chose : quelques postes de salarié, des services

L'un des objectifs des Grands Voisins était d'aboutir à un maximum de brassage social.
© Plateau urbain

civiques, quelques moyens de production, des espaces communs, beaucoup d'écoute… L'entreprise qui gèrera ces « socles actifs » devra aussi financer cette « régie des communs » qui aura pour mission d'améliorer la communication et l'écoute entre les différentes parties du site.

Est-ce que ces aménagements ne reviennent pas moins chers à la société que les aménagements traditionnels ? Vos projets sont déficitaires sur le plan comptable, mais ils sont bénéficiaires, dites-vous, si l'on prend en compte tous les avantages que vous apportez au territoire ou à la collectivité directement concernée…

ND : C'est ce qui nous motive chaque jour car ces externalités positives, nous les ressentons fortement. Les relations que nous arrivons à susciter au quotidien entre des gens d'origines différentes sont notre moteur. Ce type d'espaces permet de rompre l'isolement, la solitude de la société moderne. Finalement, entre le travail et la maison, il n'y a pas beaucoup d'espaces où il peut se passer quelque chose de différent. Les gens appellent ça des « tiers lieux », très bien, nous nous préfèrons l'expression « espaces autorisants ». Quand on vient au Grands Voisins ou dans d'autres espaces que nous gérons, les codes sont différents. Les regards aussi, on devient davantage curieux des autres. Il peut y avoir des personnes très différentes, mais le cadre est sécurisé, la rencontre est possible. Comment un cadre de vie peut-il apporter de la vitalité, donner envie de découvrir des choses ? Parler à des personnes à qui on n'a pas l'habitude de parler permet d'apprendre des choses nouvelles. C'est un besoin commun à tous les êtres humains. Bien sûr, il existe des initiatives qui vont dans ce sens, mais elles sont souvent isolées. Comment faire pour que ça touche

Le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul a été transformé pendant 4 ans en lieu de convivialité et de solidarité. © Plateau urbain

tout le monde ? Imaginons que chaque Français actif donne une heure de son temps par mois pour mieux s'occuper des uns et des autres, cela représenterait 350 000 équivalents temps plein (ETP), soit deux fois plus que les effectifs de la SNCF. Cela créerait une dynamique qui profiterait à tous.

Comment quantifier ces externalités positives ?

ND : Il y a beaucoup de valeurs d'usage, de participation, d'identité, des valeurs immatérielles qui sont créées dans ces lieux. Bien sûr, ce sont des choses impossibles à mesurer. Mais nous devons désormais nous engager sur des chiffres pour obtenir des financements publics, qui ont représenté en 2018 un cinquième de nos ressources. Nous avions très peu recours à l'argent public dans le passé car nos projets réclament une part d'indétermination. Nos projets sont en grande partie itératifs, nous ne savons pas toujours très bien où nous allons. Dans ces conditions, il est difficile de réclamer des subventions pour un projet qui n'est pas complètement bordé, pour lequel il n'est pas possible de s'engager sur un nombre de bénéficiaires, un plan à 5 ans ou à 15 ans… Aujourd'hui, nous essayons de créer des indicateurs. Par exemple, il est possible de quantifier le nombre d'heures d'ouverture au public. Les sites que nous gérons ouvrent 70 heures par semaine. C'est plus qu'une bibliothèque ou une piscine municipale, pour un projet qui est porté par la société civile. Nous pouvons aussi comptabiliser le nombre d'emplois créés, le nombre d'emplois en insertion, le nombre d'ateliers organisés, la quantité de déchets organiques compostés sur nos sites… Combien de mètres carrés ont été mis à disposition de combien d'associations ? Nous aimons bien les terrains vagues, les tiers-lieux de plein air, car il est facile de s'y sentir à l'aise. Ils sont plus faciles à ouvrir au public que les lieux fermés, on entre, on s'y sent légitime et on peut ralentir, s'asseoir, bricoler, parce qu'on a l'impression d'être un peu chez soi, et en tous cas pas chez quelqu'un.

Comment ces projets sont-ils perçus par les collectivités ?

GA : La France est l'un des pays au monde où on travaille de la façon la plus hermétique. On parle uniquement en abstractions. En s'exprimant ainsi, le risque d'oublier qu'on fa-

brique le cadre de vie des gens est accentué. Un exemple, je travaille beaucoup en banlieue. Lorsque vous dites à des habitants de cité : « nous voudrions redynamiser votre quartier et le densifier pour le désenclaver », nous utilisons trois abstractions. Inconsciemment, nous construisons un méta-discours sans rapport avec l'usage de la ville : traverser, faire ses courses, jouer dehors, s'asseoir sur un banc, rencontrer un voisin… Bien sûr, cela exclut les habitants du processus de consultation. De plus, notre culture politique est extrêmement descendante, très peu participative. Dans une réunion de consultation type « à la française », l'élu parle 1h20 et prend 10 minutes de questions-réponses. Et lorsqu'il est en retard, tout le monde l'attend… En fait, nous construisons des lieux de débat qui sont inaccessibles aux gens. Pourtant, tout peut être fait à condition de secouer nos habitudes. J'ai travaillé avec des SDF, avec des mères de famille à leur domicile, j'ai travaillé avec des personnes aveugles sur des questions d'espace public, j'ai travaillé sur un projet avec des personnes qui fréquentaient un lieu tout en habitant à 40 kilomètres de là… C'est faux de dire que les gens ne s'intéressent pas à ces questions, c'est simplement qu'ils y sont mal invités.

Des réunions de concertation sont pourtant organisées en amont des aménagements ?

GA : Oui, mais elles sont rarement pensées en fonction de la réalité des gens, de leurs contraintes quotidiennes. Et je suis en colère contre cette idée répandue dans ma profession que la plupart des habitants ne peuvent pas comprendre les enjeux. On peut parler de tous les sujets avec les habitants dès lors qu'on en fait l'effort. Avec Nicolas, nous avons travaillé sur le projet du Grand Paris Express (GPE) qui soulève énormément de questions. Qu'est-ce qu'il représente pour l'architecture des transports publics en Île-de-France ? Quelles conséquences pour la promotion immobilière, pour le rééquilibrage entre emplois et logements dans la région ? Quels seront les impacts écologiques ? Offrir des transports plus efficaces en zone 4 va-t-il accélérer l'étalement urbain ? Tous ces sujets, les habitants nous en parlent, même si ce n'est pas toujours avec le vocabulaire auquel nous sommes habitués. J'ajoute que la transparence est importante lorsqu'on travaille sur des projets d'aménagement. Il est souhaitable d'indiquer quelle est la part des financements publics, combien le promoteur achète les terrains, à quel prix seront vendus les logements, quelle est la contribution du promoteur à l'aménagement du quartier… Cela m'est arrivé plusieurs fois de convaincre un porteur de projet de le faire et les gens comprennent tout !

Les modèles de fonctionnement alternatifs que vous défendez ont-ils vocation à être absorbés par des politiques plus globales et plus classiques ?

ND : Il est possible de comparer avec l'agriculture. Il y a 30 ans, nous étions en pleine industrialisation de la filière agro-alimentaire et il y avait quelques pionniers qui faisaient du bio. Il s'agissait d'initiatives modestes et isolées. Aujourd'hui, la plupart des consommateurs sont conscients des enjeux liés aux pesticides, à la pollution, à l'épuisement des sols, à la perte de sens du métier d'agriculteur… Même les cantines publiques doivent désormais s'approvisionner pour moitié en bio. Ce qui n'était qu'un modèle de production alternatif est en train de devenir incontournable. Bien sûr, les modèles d'aménagement conventionnels demeurent ultra-dominants, mais des projets alternatifs existent, notamment dans l'habitat participatif. Ces initiatives restent éclatées et marginales mais elles constituent une alternative au schéma de la ville conventionnelle dont on mesure encore mal toutes les externalités négatives. À ce titre, le mouvement des gilets jaunes peut être interprété comme une réaction au malaise généré par les schémas de ville traditionnels qui

impliquent une grande passivité des habitants. J'espère qu'il ne faudra pas 30 ans pour se rendre compte que la ville peut être pensée différemment.

Est-ce que la prise en compte de la parole des habitants doit être mieux encadrée ?

GA : Il est à craindre que plus on parle de consultation, moins on en fait vraiment. Le mot est galvaudé, on a l'impression que la plupart des collectivités locales cherchent d'abord à s'acheter une conscience. Rares sont les véritables concertations, j'en ai connues seulement quelques-unes en 15 ans d'activité : un élu ouvre un espace de liberté, des services techniques acceptent de jouer le jeu, des entreprises comme la nôtre acceptent de travailler en étant peu payées… Pour que ce soit possible, il faut donc que des formes de militance se rencontrent. Plutôt qu'une institutionnalisation des consultations, c'est plutôt la preuve que ça réussit qui permettrait d'avancer.

C'est ce qui s'est passé avec les tiers-lieux : il y en a eu un, puis le maire d'à côté a trouvé ça génial et a voulu avoir le sien, un promoteur s'est dit « ça change de mes programmes habituels »… Le problème, c'est que lorsqu'on fabrique de la ville « co-produite », on ne sait pas bien dire ce que ça change, en quoi c'est différent de la ville traditionnelle. Quand on achète un fruit bio, on connaît plus on moins la différence avec un fruit issu de l'agriculture intensive, qu'il y a moins de pesticides, etc. Quand on fait de la participation en urbanisme ou en immobilier, on dit trop peu en quoi le résultat final est différent. Un projet co-produit, un projet qui n'est pas élaboré en chambre, entre professionnels seulement, qui n'est pas le geste génial d'un architecte ou le fruit de la seule volonté d'un maire ou le fruit d'un extraordinaire travail technique, mais qui est débattu, parfois de façon conflictuelle… qu'est-ce que cela produit de différent ? L'espace public est conçu pour tous, c'est normal qu'il ne corresponde pas entièrement aux attentes de certains. Les conflits sont normaux, il ne faut pas en avoir peur. Mais si au bout du compte nous sommes capables d'expliquer pourquoi un projet est meilleur qu'un autre, nous donnerons à tous l'envie de le faire.

Si la ville co-produite est vraiment différente de la ville traditionnelle, cela devrait se voir, les habitants qui ont participé à son élaboration devraient s'y sentir mieux…

GA : Oui, mais ces projets sont rares. J'ai visité le Bistrot des amis, dans le 3e arrondissement de Lyon, qui fait partie des Escales solidaires d'Habitat et Humanisme Rhône. C'est un établissement ouvert à tous géré par des bénévoles et des acteurs du quartier. On peut facilement passer devant sans le voir ! On peut habiter le même quartier sans savoir qu'une tentative d'y faire de la ville différemment y est menée. De même, l'un des plus beaux projets d'urbanisme co-produit sur lequel j'ai travaillé est situé au Havre. Ce quartier actuellement en cours de construction à

Beaucoup de jeunes se sont appropriés le site faisant de l'expérience des Grand Voisins un succès populaire. © Plateau urbain

côté de la gare est né grâce au soutien du maire, Édouard Philippe, à une méthode nouvelle, concertée. Plein de gens le traversent chaque jour sans savoir à quel point il aurait pu être différent. La démolition de deux îlots entiers a été évitée ! En travaillant avec les habitants et les associations locales, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il ne fallait pas construire de centre social au sens traditionnel du terme.

En effet, les germes d'un tel équipement existaient déjà et il suffisait d'ajouter 200 mètres carrés à un local existant, d'élargir les compétences d'un équipement pensé jusqu'alors comme uniquement sportif, de construire un partenariat avec une association d'escalade… pour obtenir un meilleur résultat, là où le processus technique et politique était arrivé à la conclusion qu'il fallait construire un centre social. À l'arrivée, peu de gens savent qu'on a préféré soutenir des initiatives locales plutôt que de dépenser des centaines de milliers d'euros pour construire un équipement public coûteux. Finalement, le résultat de ces concertations est peu visible.

Au Havre, à l'issue de quatre années de coproduction, nous avons publié un livre racontant cette histoire avec des habitants qui témoignent des changements opérés dans leur vie quotidienne, des techniciens de la voirie qui racontent comment leur travail a été transformé par la collaboration avec les habitants… Au bout du compte, ce livre est publié à quelques centaines d'exemplaires et touche d'abord ceux qui ont participé à l'aventure !

Les projets auxquels vous avez participés sont-ils de nature à rendre la ville plus inclusive ?

GA : Ce qui est important, c'est de mettre tous les acteurs autour de la table, notamment les futurs gestionnaires des lieux. Les acteurs ont trop souvent tendance à intervenir les uns après les autres ce qui ne facilite pas les échanges. Mais attention, demander de l'inclusion, ça peut être un piège, de la poudre aux yeux ! Accueillir les corps, comme le dit Nicolas, c'est essentiel et la ville ne le fait plus, ou très mal. C'est d'une grande violence. Le démantèlement d'un camp de migrants est un cas extrême, bien sûr. Mais quand on ne propose plus d'assises, quand on ne peut plus s'allonger dans l'espace public, quand on doit attendre un bus en position assise-debout et non plus assise, l'enjeu de l'inclusion est là aussi ! J'ai participé au projet de rénovation de la place de la République à Paris et j'y retourne de temps en temps pour voir comment les choses évoluent. Un matin, sur l'un des grands bancs en bois, il y avait un oreiller, une bouteille d'eau, un tapis étalé sur le banc qui servait de matelas : quelqu'un avait dormi ici. Accueillir les corps, construire des toilettes accessibles à tous, c'est de l'inclusion.

Un exemple concret ?

GA : J'ai travaillé aussi sur la rénovation du pôle d'interconnexion des Halles, également à Paris, qui voit passer 600 000 personnes chaque jour, dont beaucoup de personnes précaires et des banlieusards qui font trois heures de transport par jour. Notre client nous demandait « quels sont les programmes innovants à mettre en place ? » La réponse était évidente : des toilettes publiques accessibles à tous ! Nous avons dû travailler pendant des mois pour faire aboutir une proposition viable. Les commanditaires étaient désolés, ils n'arrêtaient pas de nous dire : « on a commandé une étude de programmation et tout ce que vous nous dites, c'est qu'il faut mettre des toilettes ». Désolé, mais la réalité de l'inclusion, c'est ça ! Trouver le modèle économique pour installer des toilettes aux Halles, c'est compliqué car il faut trouver le bon opérateur, se poser la question des horaires d'ouverture, statuer sur le caractère gratuit ou non… Le problème du mot inclusion, c'est qu'il vient s'accoler à des petites choses de la vie quotidienne des gens. Dans le cas des projets de Yes We Camp, il y

a toute une scénographie qui rend les choses attrayantes, mais il ne faut pas oublier que des services de base y sont assurés.

ND : J'aimerais que lorsqu'un promoteur prétend faire de la ville inclusive, son travail puisse ensuite être évalué pour savoir si les promesses ont été tenues. Une ville inclusive, c'est une ville qui n'exclut pas, or la ville exclut d'abord aujourd'hui par les prix de l'immobilier. Il faudrait donc commencer par faire une ville moins chère, proposer des lieux plus accessibles pour habiter, travailler ou apprendre. Lorsque de nouveaux tiers-lieux sont construits, je regarde qui les fréquente, – les enjeux de cohabitation sont essentiels –, quelles possibilités d'usage et qu'est-ce que ce projet bouscule ? La plupart des gens sont d'accord pour dire que nous sommes dans une période de transition et qu'il faut changer les pratiques, mais ils ne mesurent pas toujours ce que ça implique. Ça implique de bouleverser nos habitudes. Un projet qui est choisi dans le cadre d'une opération d'aménagement, s'il ne bouscule personne, c'est probablement qu'il est mal adapté à notre époque. Pour qu'il y ait épanouissement, il faut qu'il y ait à la fois de la confiance et de la curiosité. Si on reste entre soi, ce ne sera probablement pas très intéressant. Et si on se retrouve tout seul au milieu de gens qui nous sont très différents, ce sera aussi difficile. Donc si nous voulons une ville plus inclusive qui laisse de la place à des gens fragiles, il faut trouver le bon dosage, le bon équilibre. Plus il y aura de gens fragiles dans ces lieux et plus tout le monde finira par trouver leur présence normale. C'est pourquoi les occupations temporaires de lieux vont dans le bon sens. Tous les bâtiments publics devraient avoir pour mission d'accueillir temporairement des publics fragiles. Yes We Camp a ouvert à Marseille un espace de 4 000 mètres carrés avec un foyer social et un centre d'hébergement d'urgence de 80 places. Après des débats difficiles, les riverains ont finalement bien accepté le projet car nous intervenons avec plusieurs missions, nous ne faisons pas que du social. Si nous pouvions nous habituer à cette possibilité de rencontre, on irions vers cette ville inclusive. Pour ça, il faudrait peut-être arrêter de s'étendre. Peut-être que bâtir une ville plus inclusive, ça passe par arrêter de construire et davantage utiliser l'existant.

Table ronde animée par Catherine Sabbah, déléguée générale de l'Idhéal et retranscrite par Jérôme Porier, chef de projet Omis

Les leçons à tirer du confinement

Que reste-t-il du droit à la ville ?

Repenser l'espace public comme un bien commun à préserver, préconisait déjà le philosophe Henri Lefebvre en 1968. Le confinement a montré à quel point tout reste à faire.

Dans un livre publié deux mois avant les émeutes de mai 1968, *Le Droit à la ville* (éd. Anthropos), le philosophe et sociologue Henri Lefebvre anticipait la disparition de la ville industrielle, sa mutation en centre-ville, banlieue et périphérie. Influencé par le marxisme, il considérait la ville comme un bien commun qui devrait être accessible à tous ses habitants. Au cours des années 2000, le concept du « droit à la ville » a souvent été ré-utilisé (et parfois déformé) par des urbanistes, des aménageurs, des associations d'aide au logement, voire par des responsables politiques. Un demi-siècle après la publication de cette thèse, qu'en reste-t-il ?

D'abord un constat : 55 jours de confinement (la durée du premier confinement) en France a montré à quel point la privation d'espaces publics et de lieux de socialisation était difficilement supportable en ville. À quel point aussi l'éloignement des services publics pouvaient révéler des inégalités que l'État ou les collectivités amortissent en temps « normal ». Bien que globalement respectée, la privation littérale d'un « droit à la ville », compris comme celui d'y circuler librement, a été vivement critiquée, alors que la violation régulière de ce droit est pratiquée en toute impunité – et de manière officielle puisqu'elle s'appuie sur des textes – sous forme d'exclusions physique ou économique.

Bien sûr, le droit à la ville embrasse bien plus large que la possibilité, *a priori* évidente, de circuler ou d'être simplement présent dans l'espace public. Mais cette première liberté est de plus en plus bafouée dans la plus grande indifférence. À Las Vegas aux États-Unis, Madrid en Espagne ou dans le canton de Vaud en Suisse, le fait de dormir dehors est passible de prison. Plusieurs villes suédoises ont instauré un permis de mendier facturé 15 euros. En France, de plus en plus de villes prennent des arrêtés anti-mendicité. À Strasbourg, La Rochelle, Besançon… parfois confirmés, parfois reje-

tés par les tribunaux administratifs, – mais faut-il encore qu'ils soient saisis –, et portés par des forces politiques en étendard ou en repoussoir. « On ne peut pas comprendre la publication de tels textes ou la création de mobilier urbain anti-SDF sans parler d'utilitarisme, de la surveillance et de la gestion des populations en fonction de leur utilité économique », analyse Arié Alimi, avocat et membre de la Ligue des droits de l'homme.

L'architecte et philosophe Michael Labbé (voir entretien p. 120) rapproche à dessein « privatisation » et « privation » de l'espace public. Il montre les conséquences de l'installation et de l'intervention de plus en plus fréquentes des entreprises de services urbains dans l'espace public. Restaurants, promoteurs immobiliers mais aussi régies privées chargées de l'éclairage, de l'entretien, de certains réseaux de transport… choisissent une gestion tournée vers leurs propres bénéfices au détriment de l'intérêt général.

Une privatisation insidieuse

La sociologue et économiste néerlando-américaine Saskia Sassen va encore plus loin en évoquant « l'extraction de ressources », comme un minerai du sol, voire le pillage, par ces forces économiques d'un bien peu quantifiable mais qui appartient à chacun et à tous. La possibilité d'aller et venir, de rester dans un espace, sans forcément y avoir un but ni une action de consommation font partie de ces « richesses », accaparées par ceux qui en privent les autres. En acceptant cette intrusion, puis cette prise en main insidieuse et progressive de leur territoire, les collectivités publiques abandonnent aussi une part de leur souveraineté politique. Dans de nombreuses villes américaines comme à Londres, les « Business Improvement Districts » (BIDs) – des associations dans lesquelles se regroupent les propriétaires des immeubles d'un même quartier – ne cachent pas leur but, au contraire. C'est bien au nom des « affaires » (du *business*) et pour qu'elles soient florissantes, que s'organisent ces structures qui financent le nettoyage, l'éclairage, l'animation du quartier, et en édictent les règles : qui peut y ouvrir un commerce, voire qui peut s'y asseoir sur un banc. Alors même que l'espace est ouvert, des vigiles peuvent « mettre dehors », rejeter hors des limites du quartier qui, par son comportement ou son allure, ne correspond pas à ses standards. Leur autorité s'applique en premier lieu aux sans-abri, détonnant dans le paysage. Plus insidieusement, via leur standing, leur architecture, leur organisation spatiale et surtout via le prix du café ou du mètre carré, ces quartiers finissent par exercer une sélection « naturelle » parmi une population qui se reconnaît et apprécie de ne pas trop se mélanger. La mixité se mesure alors aux origines géographiques, aux nationalités, aux cultures même, à condition que tout le monde affiche peu ou prou le même niveau socio-économique. C'est la thèse que défend le sociologue américain Richard Florida, à l'origine

LE DROIT À LA VILLE

Le droit à la ville est un concept inventé par Henri Lefebvre dans son ouvrage *Le Droit à la ville* paru deux mois avant les événements de mai 1968. Le livre de ce philosophe et sociologue, peu accessible à qui n'est pas familier de la philosophie ou des sciences sociales, est néanmoins devenu un « manifeste ». S'inscrivant dans un climat marqué par l'urbanisme fonctionnaliste, il anticipe la refonte du paysage urbain : la fin de la ville industrielle, son éclatement en banlieues et périphéries. Les décennies suivantes confirmeront l'émergence de cette nouvelle réalité. De cette société urbaine en formation, Henri Lefebvre espère voir émerger un nouvel horizon plus favorable à l'homme qui nécessiterait un droit nouveau. Le droit à la ville permet de penser la ville actuelle et l'urbain comme problèmes du monde moderne.

du concept de « creative class ». L'expression désigne des citoyens qui représenteraient environ 30 % de la population active aux États-Unis, mais 50 % des salaires et 70 % du pouvoir d'achat disponible. Des profils pas tous riches mais sur la pente ascendante et caractérisés par un fort esprit d'entreprenariat. Pour ceux qui ne correspondent pas à ce profil, qui ne sont pas dans la course, l'espace de vie est de plus en plus réduit, suggère le sociologue.

En France aussi, l'espace public rétrécit dans les villes. La coproduction public-privé de quartiers entiers se généralise, souvent faute d'argent public. Avec pour résultat, dans bien des cas et sous prétexte de délégation de gestion, la privatisation d'espaces autrefois ouverts à tous. À Paris, l'initiative du comité des Champs-Élysées, un groupe d'enseignes et de propriétaires immobiliers prêt à investir beaucoup d'argent pour redorer le blason de cette avenue, commence à ressembler à un BID, confiant à un groupe d'intérêts particuliers l'espace public, considéré comme le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. « Ces actes ou ces acceptations ont des répercussions politiques, ils fissurent l'espace commun, produisent des antagonismes, définissent certaines personnes comme des nuisibles, les désignent comme des suspects. Les responsables publics ont au contraire pour mission de défendre la liberté d'aller et venir », poursuit Arié Alimi. On pourrait ajouter le droit à une vie privée, le droit à l'anonymat que les systèmes de télésurveillance battent en brèche sans susciter de grande protestation.

Le confinement comme révélateur

La période de confinement strict a servi de loupe encore plus grossissante et montré à ceux qui ne l'avaient jamais expérimenté, l'hostilité d'une ville « fermée », sans lieu où se poser, ni se reposer, dont les espaces publics ne sont pas souvent pensés pour le passant sans but, une personne fatiguée ou chargée. Pour les sans-abri, la situation était paroxysmique : où se réfugier lorsque l'on n'a nulle part où aller ? La décision des gouvernements de renvoyer chacun chez soi et à sa condition d'habitant s'adressait à la très grande majorité des citoyens. En oubliant – ou plutôt en niant –, la part de la population dépourvue du foyer présenté alors comme l'ultime rempart contre la contamination de soi-même et des autres. Une fois chacun rentré chez soi, les habituels « invisibles » et « indésirables » sont devenus dans les villes vides, les occupants presqu'encombrants d'un espace public qui leur était désormais réservé, mais dans lequel ils n'avaient toujours pas droit de séjour. Plus de possibilité de faire la manche, ni de subsister grâce à la récupération, ni non plus de compter sur les structures d'aide elles-aussi claquemurées. Pire encore, dépourvues de masques, de gel hydro-alcoolique et suspectées de vivre dans la promiscuité des abris de fortune, les personnes à la

À NEW YORK, LE PRIVÉ PREND LA RELÈVE

La privatisation de l'espace public urbain a commencé à New York dans les années 1980. En raison de coupes budgétaires drastiques en matière d'entretien et de sécurité, la municipalité de l'époque a délégué ces services publics à des acteurs privés. Organisés en unité baptisée « Business Improvment Districts » (BIDs), des propriétaires immobiliers de quartiers commerciaux ont eu les mains libres pour améliorer les conditions de leurs activités. Grâce à un système de surtaxes qu'ils se sont imposés, ils ont autofinancé des services de propreté, de nettoyage, de surveillance de leur périmètre avec cette liberté de gestion de l'espace public. Ironie du sort, beaucoup n'ont pas hésité à faire appel à une main d'œuvre bon marché souvent composée d'anciens sans domicile fixe (SDF). Souvent critiqué, ce modèle s'est pourtant répandu dans de nombreuses villes à travers le monde.

rue devenaient aussi de possibles agents contaminateurs et à ce titre à nouveau stigmatisées. En Inde, des milliers de familles ont pris la route pour rejoindre leurs villages, chassées de villes dans lesquelles ces travailleurs « du dehors » n'avaient plus aucun moyen de survivre. En France, jusqu'à l'absurde, des policiers ont verbalisé des sans-abri qui ne pouvaient présenter une attestation de sortie de leur domicile.

Du droit à la ville au droit au logement

Paradoxalement, la question du droit à la ville s'est aussi invitée derrière les portes closes durant cette étrange période. Comment vivre sans accès à cette ville qui apporte les extensions nécessaires à la vie intérieure ? Et qui peut le faire ? Alors que le mal-logement reste en France un problème auquel les gouvernants n'arrivent pas à apporter de solution, comme le démontrent les enquêtes régulières de l'Insee, l'enfermement de chacun chez soi a éclairé d'un nouveau jour des inégalités qui ne datent pas d'hier, mais qu'il devient impossible de ne pas voir. « Cette crise révèle à quel point les inégalités sociales et territoriales tuent. C'est particulièrement vrai pour la Seine-Saint-Denis, avec de nombreux habitants qui ont développé des facteurs de co-morbidité – asthme, obésité, risques de cancer… Nombre de nos habitants sont aussi en première ligne, en exerçant des fonctions dont certains se rendent compte aujourd'hui du caractère indispensable : caissières, éboueurs, livreurs, ou bien sûr personnels du médico-social. Enfin, la question du logement pèse aussi, avec parfois la suroccupation d'habitats dégradés qui favorise les risques de transmission intra-familiale », explique Stéphane Troussel, le président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

Trop petit, mal insonorisé, mal isolé, privé de balcon, le logement est dans certains lieux et pour certaines personnes devenu une prison dont il fallait à tout prix s'évader, de quelques centaines de mètres ou pour quelques heures. Le mal-logement peut recouvrir de multiples formes. Comme le rappellent les sociologues Anne Lambert et Fanny Bugeja dans un article publié sur le site *The Conversation* et qui citent les chiffres de l'Insee, « 10 m^2 séparent, en moyenne, la surface de logement dont disposent les personnes appartenant aux ménages les mieux lotis, de celles appartenant aux ménages les moins bien lotis. Les premiers disposent ainsi de 46 m^2 par personne en moyenne, contre 35 m^2 par personne pour les seconds ». Une enquête menée par l'Institut des hautes études pour l'action dans le logement (Idhéal), montre que, quel que soit le prisme d'analyse, l'espace est l'un des grands manques ressentis durant les 55 jours d'enfermement du premier confinement. Perception d'autant plus douloureuse, lorsque les logements sont suroccupés, ce qui est le cas pour 5 millions de Français selon l'Insee et, à l'échelle de la métropole parisienne, pour 1,8 million de ménages selon une autre étude publiée par l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur). La suroccupation est une manière, plus simple que d'autres et plus objective, de mesurer le mal-logement, en référence à la place disponible qui détermine les usages : du confort à la possibilité de bien travailler, pour les parents comme pour les enfants, et à respecter l'intimité de chacun. L'accès à un espace extérieur, un balcon, une loggia, une terrasse ou un jardin, arrive en seconde position du sondage de l'Idhéal. Environ 75 % des maisons en possèdent un, et un appartement sur deux dans le logement collectif. Cela ne suffit pas toujours, tout dépend dans quel environnement ces espaces se déploient. Anne Lambert et Fanny Bugeja expliquent dans le même article, « d'un bout à l'autre de l'échelle sociale, la proportion des ménages habitant en appartement qui dispose d'un espace vers l'extérieur passe du simple au double, 36 % pour les ménages d'inactifs contre 71 % pour les ménages de cadres avec profession intermédiaire. Le type de voisinage à proximité immédiate du

logement conditionne plus largement l'expérience du confinement : […] la vue depuis les appartements est très variable selon l'appartenance sociale. Les ménages d'inactifs, d'employés et d'ouvriers, qui vivent dans les unités urbaines de plus de 100 000 habitants, sont surexposés aux vues urbaines denses. Si les classes supérieures ont moins souvent un vis-à-vis (près de 40 % n'en ont pas), quand elles en ont un, il est plus souvent composé de maisons individuelles et d'immeubles bas. Au cours de leur journée, les classes populaires font plus souvent face à des bruits qu'ils qualifient d'assez, voire très, fréquents (37 % des ménages d'inactifs contre 23 % des ménages à dominante cadre) et ces bruits proviennent plus souvent du voisinage (43 % contre 28 % pour ces deux catégories à fréquence de bruits comparable). Ainsi, les fenêtres des ménages modestes confinés dans les grandes villes donnent sur des espaces densément peuplés, dont on sait aujourd'hui combien ils nuisent à la qualité de la vie quotidienne […] Ces conditions de vie signent aussi plus profondément l'impossibilité de s'extraire du huis clos qu'est devenu le logement, trop petit, pour s'isoler, se défouler, s'évader, quand les espaces publics et les équipements collectifs abritent en temps normal la vie sociale ». Ce constat du mal logement ne concerne cependant pas tous les Français. Et les enquêtes de l'Insee montrent heureusement que nous sommes globalement mieux logés qu'en 1968. Mais la situation ne va pas en s'améliorant : la taille des logements, par exemple, rétrécit régulièrement depuis une vingtaine d'années. Le droit à la ville pourrait aussi s'envisager comme la possibilité de profiter « d'extensions publiques » des logements privés : un parc pour ceux qui n'ont pas de jardin, des espaces communs pour ceux à qui il manque des mètres carrés, des équipements publics accessibles, à l'échelle des quartiers… Dans son ouvrage *Habiter le monde* (co-édition Actes Sud et Arte 2019), le philosophe Philippe Simay décrit ainsi des habitats tokyoïtes : « La condition même de ces habitats, écrit-il, est que les maisons soient connectées aux fonctions urbaines de transport, de travail et de culture. Mais plus encore, si ces maisons disposent d'une cuisine et d'une salle de bain, tout se passe comme si elles externalisaient leurs fonctions domestiques : pour se laver on peut aller aux bains publics, pour manger on va dans un des innombrables restaurants de quartier. Pour nous, ces fonctions appartiennent à l'espace du foyer, contrairement, par exemple à un bureau ou une bibliothèque ». Des espaces communs ont bien fait leur apparition dans les immeubles collectifs. L'analyse du marché de la promotion immobilière pousse à les analyser comme une réponse à la pénurie d'espace plus que d'envie de communauté. Ils servent parfois à justifier les trop petites surfaces des appartements.

La loi SRU, un bilan mitigé

À cheval entre droit de l'urbanisme et politique du logement, la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) visait en 2000 à rééquilibrer les trop fortes disparités entre les quartiers majoritairement sociaux et les autres. En obligeant les promoteurs immobiliers et les bailleurs sociaux à travailler ensemble pour créer des îlots ou des quartiers mixtes, où résideraient à la fois des propriétaires, des locataires du parc privé et des locataires d'habitation à loyer modéré (HLM), des riches et des pauvres. Près de 20 ans après sa mise en œuvre, une partie de l'objectif est atteinte. Les HLM sont de plus en plus mélangées aux autres logements et leurs occupants moins stigmatisés. Les résultats obtenus par Kevin Beaubrun-Diant, docteur en économie de l'université Paris X-Nanterre, et Tristan-Pierre Maury, professeur au pôle de recherche en économie de l'EDHEC, en étudiant la ségrégation en fonction des revenus, indiquent cependant une toute autre évolution, aboutissant à une mixité « de façade » : les écarts de revenu entre les 20 %

de ménages les plus pauvres et le reste de la population ont augmenté de 1999 à 2015, de 9 % à l'échelle des communes, de 10 % à l'échelle des sections cadastrales (ensemble d'environ 800 logements). Ainsi, certaines communes ou quartiers déjà pauvres accueillent de plus en plus de ménages modestes, alors que d'autres communes, déjà riches, ont continué à se « spécialiser » en attirant des familles aisées. Même si le logement social est mieux réparti sur le territoire, les enclaves de pauvreté sont plus nombreuses – et plus pauvres – en 2015 qu'en 1999. Les prix de l'immobilier, en hausse constante depuis dix ans, notamment au cœur des villes les plus denses, rendent impossible à la plupart des ménages de choisir leur lieu d'habitation. Leur situation économique décide à leur place. Face à la flambée du marché immobilier qui rejette mécaniquement les plus faibles aux marges de la cité, la notion de droit à la ville a-t-elle encore un sens ?

UN DROIT À LA VILLE VIVABLE ?

Sommes-nous en train de voir émerger un nouveau terrain d'inégalités, typiquement urbain ? La surmortalité liée au virus de la Covid-19 constatée dans le département de Seine-Saint-Denis, le plus pauvre de France, soulève de nombreuses questions. Si le département compte trois fois moins de lits de réanimation qu'à Paris, les patients ont été pris en charge, le risque ne se situe pas là. Il tient à des inégalités structurelles qui exposent cette population à une triple peine. Un tiers des séquano-dionysiens vivent sous le seuil de pauvreté et leurs conditions d'habitat sont souvent médiocres. De plus, les métiers exercés par les habitants de ces quartiers les ont placé en première ligne. Moins de 10 % sont des cadres en mesure de télétravailler.

En réalité, le droit à un logement décent comme préalable à une insertion sociale, plutôt que comme récompense d'une réussite financière, et le droit à vivre dignement dans son quartier comme dans sa ville se confondent. Intérêts collectifs et individuels peuvent se rejoindre si l'on considère que le logement, qui s'arrête administrativement au pas de la porte, dépend, en réalité, de toute une série de possibles qui le prolongent. Publiques ou privées, ces extensions vers l'extérieur sont partagées et mises à la disposition de tous. Ces espaces publics de qualité, ces services liés à la santé, à l'éducation, au sport, voire à l'expression de ses droits de citoyens, doivent être situés à proximité, à une distance qui n'oblige pas en tout cas à disposer d'une voiture. La « ville du kilomètre » ou du quart d'heure, imposée par les injonctions des autorités pendant le confinement, pourrait poser les bases d'un nouveau modèle défendu par certains urbanistes depuis des années. Une telle ville serait constituée de multiples centralités, sans retomber dans une nostalgie villageoise. Elle remettrait en question la ville fonctionnelle séparant la ville marchande de la ville habitée, elle même éloignée des quartiers réservés au travail. Le tout dans une économie des transports plus raisonnable pour la planète comme pour ceux qui les supportent tous les jours : par exemple, ces fameux « travailleurs-clefs », empêchés, par leurs petits salaires d'habiter près de là où leur travail est pourtant si précieux à la collectivité. La revendication d'un nouveau droit à la ville pourrait également passer par une reconquête publique, donc par la création de partis politiques défendant les droits de tous les citoyens à continuer à vivre dans leur ville. Une mobilisation « habitante » émerge ça et là, dans certaines villes en protestation contre le prix des logements, généralement les loyers. Elle retombe et n'a jamais, pour l'instant, embrasé les foules, sauf à Berlin, où la mobilisation des habitants, pour la plupart locataires, semble en passe de mettre un terme à la hausse des loyers. Un exemple concret qui montre que la notion de droit à la ville n'est pas qu'une utopie soixante-huitarde.

Catherine Sabbah, déléguée générale de l'Idhéal

Entretien avec le philosophe Mickaël Labbé

« La privatisation des espaces publics est une dépossession d'un bien commun »

Architecte et directeur du département de philosophie de l'université de Strasbourg, Mickaël Labbé, est l'auteur de *Reprendre Place, contre une architecture du mépris**. Il dénonce la privatisation de l'espace urbain qui réduit le nombre de personnes disposant d'un « droit à la ville ».

Qu'est-ce pour vous que le droit à la ville ?

Le Droit à la ville, du philosophe marxiste Henri Lefebvre, est un livre publié en mars 1968. Il dénonce la conception de la vie quotidienne bien découpée en fragments : travail, transports, vie privée, loisirs… Cette conception est au cœur de l'œuvre architecturale et urbaine de l'époque, même si chaque architecte défend l'unicité de son projet. Au fil du temps, le « prototype » est devenu un stéréotype, un urbanisme étatisé qui aboutit à une mise en forme standardisée du territoire. Cette expertise qui consiste à reproduire est latente dans l'inconscient des faiseurs de ville. Il devrait être mis davantage au service du droit à la ville, plus qu'à celui de l'aménagement des espaces selon un procédé dominé par la pensée économique. De bonnes initiatives existent pourtant, par exemple dans les communes qui mettent en place des budgets participatifs afin de consulter les habitants sur la manière d'utiliser l'argent public fléché vers l'aménagement, mais ces expériences restent tâtonnantes.

Que désignez-vous par l'expression « l'architecture du mépris » ?

C'est un mode d'organisation de la ville qui renvoie chacun à sa condition, à sa classe sociale, à une caricature de soi-même, parce que chaque individu se retrouve rangé dans une case – celle du locataire « social », de l'immigrant, du bobo, de la femme, du jeune, du vieux… –, assigné à une place et à l'immobilité. Ce « rangement » produit des villes dans lesquelles les individus sont isolés, ensemble. On peut parler de diversité maîtrisée, et encore, mais pas de mixité : le mélange ne prend pas entre ces « catégories autorisées ». Des personnes différentes, vivent dans des lieux différents à des moments différents en faisant différentes choses. Elles coexistent plus qu'elles ne cohabitent.

Quel rapport établissez-vous entre droit à la ville et droit de l'urbanisme ?

L'un devrait permettre l'autre et le protéger. Le droit de l'urbanisme, exprimé par la loi, devrait permettre, par l'organisation de l'espace, la création ou le maintien de liens so-

ciaux entre tous. Il devrait aider à résister aux attaques dirigées contre l'intérêt général, à la confiscation de valeur organisée par des intérêts particuliers sur un bien commun, l'espace public, qui appartient à tous et devrait être à la libre disposition de tous. Les élus des territoires et de la nation devraient être en première ligne dans cette bataille. Or ils ne sont pas bien armés pour contrer les assauts de puissances bien mieux outillées en moyens humains, juridiques et financiers. Pourtant chacun le voit : une ville qui n'est pas accueillante pour tous est néfaste au plus grand nombre.

Justement, vous proposez de « reprendre place », c'est le titre de votre livre. Qui a laissé sa place et qui l'a prise ?

La ville est « fabriquée » selon une manière qui la rend inclusive ou excluante. Le sociologue américain Richard Senett en décrit très bien les mécanismes. Avant lui, la journaliste américano-canadienne Jane Jacobs a aussi clairement expliqué comment vit un quartier. Ils décrivent chacun à leur manière comment la ville, c'est-à-dire l'organisation spatiale, permet ou empêche le bon fonctionnement de son double, la Cité, c'est-à-dire l'organisation sociale. En d'autres termes, les formes urbaines produites par les pouvoirs économiques et politiques rendent la ville plus ou moins vivable. Les villes néolibérales sont obsédées par leur image, qu'elles cherchent à améliorer pour attirer investisseurs, classes créatives, touristes, etc. Mais il y a des individus qui ne cadrent pas avec l'image que les métropoles souhaitent donner d'elles-mêmes. Qui perd sa place ? Ceux que l'on ne veut pas voir, ceux qui font tache dans le paysage que d'aucuns dessinent à leur seule image ou à celle de leurs clients. Sans avoir changé de mode de vie, de revenu, ou de comportement, des personnes peuvent ainsi se retrouver exclues d'espaces qui eux, se sont modifiés : le phénomène de gentrification est désormais bien documenté.

Ce mouvement est-il réversible ?

Les solutions ne sont pas simples, mais elles existent. Elles sont politiques, parfois encore théoriques, comme la définition de l'appropriation, non plus par un droit de propriété mais par un droit d'usage puisque la ville vit par ses habitants aussi bien que par ceux qui ne font qu'y passer. Cela supposerait, par exemple, de sortir de la logique anglo-saxonne qui arrive chez nous sous d'autres noms : les « Business Improvements districts » (BIDs) qui confient la gestion des espaces publics d'un quartier, propreté, sécurité et aussi qui a droit de séjour ou pas… à ceux qui possèdent les immeubles construits sur ce périmètre. D'empêcher le développement des *Airbnb* professionnalisés qui réservent le logement au seul usage touristique. Réfléchir en tout cas à rendre l'appropriation productive, par la vie qu'elle fabrique au lieu d'encourager la propriété. Dans le cas d'un terrain vague ou d'un logement vide, elle est inerte et ne sert à rien. L'exemple de Barcelone est intéressant à cet égard et il a été mis en place par la maire Ada Colau, ancienne militante du droit au logement élue en 2015 et à nouveau en 2019. Dans certains quartiers, lorsqu'une boulangerie ferme, elle ne peut être remplacée que par une boulangerie. Cette défense du petit commerce et de ses emplois empêche la prolifération de boutiques destinées seulement au tourisme. Dénoncés comme des freins au marché, ces « empêchements » sont finalement bien acceptés lorsqu'ils sont expliqués.

Propos recueillis par Laurence Boccara et Catherine Sabbah

***Reprendre place. Contre l'architecture du mépris*, Mickaël Labbé, éditions Payot, 2019, 19 euros.**

Entretien avec le sociologue Serge Paugam

« Dans les métropoles, ceux qui défendent la mixité sociale deviennent minoritaires »

Directeur de recherche au CNRS, directeur d'études à l'EHESS et directeur du centre Maurice-Halbwachs, Serge Paugam est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la pauvreté, la précarité et la solidarité*. Il dirige la collection « Le lien social » et la revue *Sociologie* éditées au PUF.

En France, les discours politiques stigmatisant les pauvres sont plus fréquents qu'il y a trente ou quarante ans. Comment expliquez-vous cette évolution ?

C'était particulièrement clair sous la présidence de Nicolas Sarkozy, mais c'est aussi vrai sous celle d'Emmanuel Macron. Beaucoup gardent en tête certaines phrases comme « le meilleur moyen de se payer un costume, c'est de travailler » ou « il suffit de traverser la rue pour trouver un travail ». Cela correspond à l'essor du libéralisme depuis les années 1980, à

la persistance du chômage et à la crise de la société salariale. En France, au moins jusqu'en 1998, année où est votée la loi de Martine Aubry contre les exclusions (1), la solidarité à l'égard des plus démunis s'impose de façon assez consensuelle. Des solutions diverses sont expérimentées pour faire reculer ce que l'on a appelé la « nouvelle pauvreté » dans un premier temps, puis l'exclusion sociale. En 1988, le revenu minimum d'insertion (RMI) a été adopté quasi à l'unanimité ! La Nation considérait alors qu'elle avait une dette envers les pauvres et qu'il était normal de leur venir en aide. La création à cette époque d'associations telles que Habitat et Humanisme s'inscrit d'ailleurs dans cette logique, puisque son but est de lutter contre la relégation des familles pauvres loin des centres-villes. Dans les années 1980, la gauche au pouvoir a dû affronter la crise économique et l'augmentation du chômage en préconisant des mesures d'aide et d'accompagnement social des plus pauvres que la droite, à son retour au pouvoir, n'a pas remis en question, tant elle était confrontée elle aussi au constat inquiétant d'une dégradation de la situation économique et sociale.

C'est d'ailleurs pour cette raison que de nombreuses personnalités de droite affichaient sans hésitation leur « fibre sociale » et ont soutenu le RMI. Le 10 janvier 1989, le fameux discours de l'abbé Pierre contre la pauvreté dans la cadre du colloque sur « les nouvelles solidarités » organisé à la Sorbonne fut un grand moment d'effervescence collective. L'espoir de faire reculer la pauvreté était réel. C'est d'autant plus remarquable que le volontarisme de la France dans la lutte contre l'exclusion contrastait à cette époque avec la politique menée en Grande-Bretagne, dans les années Thatcher et celles qui suivirent : les budgets sociaux avaient été laminés et l'heure était à la culpabilisation les pauvres. Rappelons qu'en 1995, Jacques Chirac est élu après avoir organisé sa campagne sur le thème de la « fracture sociale », ce qui témoigne d'une grande attention collective à ce problème.

Comment en sommes-nous arrivés à ce degré de crispation ?

Après les émeutes urbaines de 2005 et le climat de violence qui les a accompagnées, la question de l'insécurité devient un sujet de préoccupation sociale et politique. Ces émeutes durent plus d'un mois sans qu'on les comprenne vraiment, car il n'y pas de revendication. Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, promet de « nettoyer les quartiers au Kärcher » et de les « débarrasser de la racaille ». La sécurité est le thème central de la campagne de 2007. Il faut apporter une réponse autoritaire au problème des banlieues. Ce thème de l'insécurité était déjà présent en 2002, puisque l'élection présidentielle avait eu lieu un an après les attentats du World Trade Center à New York. La nouveauté, en 2007, c'est que les candidats de gauche s'alignent sur le discours sécuritaire de la droite.

Mais lors de cette campagne pour l'élection présidentielle, Nicolas Sarkozy reprend aussi un autre thème qui s'est peu à peu installé dans le débat social : la critique de l'assistanat. La violence vient des quartiers dits « assistés », il faut donc obliger les pauvres à travailler. Alors qu'au moment du vote sur le RMI en 1988, personne ne parlait des « mauvais pauvres », la stigmatisation à l'égard de ces derniers refait ainsi son apparition lors de cette campagne. Le magazine Le Point multiplie les Unes sur « La France assistée ». Des émissions de télévision montrent des fraudeurs, dénoncent ceux qui profitent indûment des aides publiques en instillant l'idée que l'argent ne va pas à ceux qui en ont le plus besoin, aux plus méritants. Résultat, la méfiance grandit vis-à-vis des institutions dédiées à la solidarité et on culpabilise aussi ceux qui les accompagnent.

Les classes moyennes ne se sentent plus en sécurité…

Elles sont frustrées de ne pas accéder au bien-être qu'elles pensent mériter. L'idée d'un déclin du pays se généralise. Plus précisément, les « petits moyens », ce sont typiquement

les classes populaires qui ont pu acheter un pavillon près des cités difficiles concentrant les problèmes (pauvreté, délinquance…). Elles sont sensibles au discours sécuritaire car elles cherchent à créer une frontière entre elles et les habitants des cités. Dans leur esprit, le mérite s'oppose à l'assistanat. N. Sarkozy répond aux angoisses de ces « petits moyens » qui ont besoin d'être rassurés. Se produit alors exactement ce que redoutait l'abbé Pierre : la société française se divise en groupes qui s'opposent.

Le creusement des inégalités sociales est-il inévitable ?

D'abord, il faut relativiser : les inégalités sociales sont beaucoup plus fortes dans un pays comme le Brésil. Songez aux *favelas* de Rio ou de Sao Paulo, cela n'existe pas à Paris ! Chez nous, les quartiers les plus riches sont entourés de quartiers qui sont riches eux aussi. Il faut se déplacer loin pour voir la pauvreté, la banlieue n'est pas toute proche. À Paris, la ségrégation spatiale s'est accrue au cours des dernières décennies par le biais de la hausse des prix de l'immobilier. On observe un repli des riches sur eux-mêmes. Leur vie est de plus en plus concentrée dans un espace qui favorise la reproduction sociale, notamment à travers la fréquentation des écoles les plus réputées. Ce système d'entre-soi visible entérine l'idée qu'on est mieux dans un espace avec ses semblables.

Mais il s'accompagne d'une mise à distance d'autres groupes sociaux jugés inférieurs ou indésirables dont la co-présence est vécue comme un risque (insécurité, violence, rupture en termes de goût et de valeur dans le voisinage…). Le fossé s'est ainsi creusé entre ces classes supérieures détentrices d'un réel pouvoir économique et les autres classes sociales, y compris les classes moyennes de plus en plus acculées à résider dans des espaces économiquement plus accessibles de la périphérie.

Les autres, c'est-à-dire les pauvres mais aussi les classes moyennes, sont indésirables…

Pour les classes supérieures, la distinction avec les pauvres va de soi. Dans le cas francilien, la plus grande partie des classes populaires habite à distance des beaux quartiers, si bien que les interactions sont plutôt rares. En fait, elles cherchent surtout à se démarquer des classes moyennes, plus proches d'elles et vis-à-vis desquelles elles tiennent à affirmer leur supériorité statutaire et à défendre leurs avantages. Les travaux de Pierre Bourdieu, dans les années 1960 et 1970, ont mis en lumière comment les classes supérieures se distinguent des autres couches sociales par leurs goûts et leurs pratiques culturelles. Elles justifient ainsi leur supériorité et, par conséquent, leurs privilèges. Plus récemment, les sociologues Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot ont montré que les quartiers riches devenaient des lieux inaccessibles. Les plus aisés y construisent un univers de plus en plus hermétique au monde extérieur. Leur principale motivation est l'idée que la mixité sociale est invivable. Le lien de filiation qui favorise la reproduction sociale y est plus fort que le lien de citoyenneté.

Comment la mixité sociale, qui était un idéal dans les années 1980, est-elle devenue un repoussoir ?

Il existe dans les beaux quartiers une fracture morale : des personnes aisées ont le sentiment d'être supérieures et transmettent des valeurs qui leur sont propres. Pour des raisons identitaires et stratégiques en termes de reproduction sociale, ils tiennent à ce que leurs enfants grandissent dans des quartiers et fréquentent des écoles « qui leur correspondent ». Et ils définissent de façon très élitiste et restrictive la classe sociale à laquelle ils s'identifient ou à laquelle ils aspirent et qu'ils prennent pour modèle. Lors des rares occasions où cet ordre

moral local est effectivement « menacé » par la perspective d'une mixité avec des classes populaires, on observe des réactions violentes. La mixité sociale est perçue comme un risque pour la bourgeoisie qui a un patrimoine à transmettre.

Mais cette bourgeoisie « patrimoniale » n'est pas la seule à rechercher l'entre-soi. Des cadres supérieurs, qui ne sont pas issus de cette bourgeoisie conservatrice mais qui disposent de revenus élevés et peuvent vivre dans des résidences de luxe situées dans des quartiers refondés, comme à Levallois par exemple, cherchent également à se préserver de la classe moyenne. Dans des quartiers gentrifiés, comme la rue Montorgueil à Paris, de nombreuses personnes travaillant dans les arts, la culture et les médias, cultivent également une forme d'entre-soi. Un même phénomène s'observe dans d'autres couches de la population qui essaient aussi, à leur manière, d'éviter la mixité sociale, même si elles n'y arrivent pas aussi bien. Pas très loin des quartiers populaires, on crée en effet des résidences sécurisées pour classes moyennes.

Si le fossé entre riches et pauvres se creuse en France, il reste beaucoup moins marqué que dans les pays des Suds, notamment dans les pays émergents comme l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud, la Chine…

En Inde et au Brésil, la stigmatisation des plus démunis fait partie du discours ordinaire des habitants des beaux quartiers. II s'agit d'abord d'un discours sur le caractère indésirable des pauvres, avec des sentiments qui vont de la peur au dégoût. À Sao Paulo, où la criminalité est très forte, les pauvres sont considérés comme dangereux. Les riches évitent de se promener à pied dans leur quartier, ne prennent qu'exceptionnellement les transports en commun, ne sortent plus dans les espaces publics, évitent tous les lieux où ils peuvent être en contact avec les classes populaires pour se réfugier dans des résidences hautement sécurisées… Les pauvres sont aussi soupçonnés d'être sales, voire porteurs de maladies contagieuses.

On observe un phénomène similaire en Inde. Quand a été émise l'idée de contraindre les écoles de la grande bourgeoisie indienne à accueillir des élèves de milieux défavorisés, les habitants des beaux quartiers ont cherché à se protéger des pauvres. Pour les riches des pays en développement, l'idée de la mixité sociale n'est pas supportable. Et pour justifier l'éloignement des personnes démunies, les classes les plus aisées se construisent un système de rationalisation fondé sur la neutralisation de la compassion à l'égard des pauvres. Il s'agit en quelque sorte de la fabrication d'une bonne conscience d'être aussi riche face à une misère effroyable, une justification théorique de la société inégale telle qu'elle est. En Inde et au Brésil, les habitants des beaux quartiers considèrent qu'il y a des êtres « naturellement » plus intelligents et talentueux que les autres. Par conséquent, il est normal qu'il y ait des pauvres et il faut accepter un ordre inégal contre lequel on ne peut rien. Cette conception de la supériorité naturelle des riches est fortement ancrée dans les représentations des sociétés les plus inégalitaires. Politiquement, elle se traduit par une condamnation systématique des programmes sociaux, considérés comme inutiles ou inefficaces.

Un telle situation est-elle imaginable en France ?

En France, la situation est différente : la plupart des gens reconnaissent l'importance des déterminismes sociaux. Rares sont ceux qui affirment à haute voix que les pauvres sont « naturellement » pauvres. La justification des inégalités est plus subtile : on met en avant son travail, les efforts consentis, les grandes écoles fréquentées… La plupart des riches soutiennent d'ailleurs la lutte de l'État contre la pauvreté, mais on observe parallèlement une remise en cause de la légitimité des programmes sociaux et une stigmatisation de

« l'assistanat ». Comme au Brésil, on met en cause les « effets pervers » des lois sociales, c'est-à-dire la paresse. Les aides sociales encourageraient la tendance au désœuvrement des pauvres et les empêcheraient de s'en sortir par eux-mêmes. En gros, les aider financièrement ne serait pas un service à leur rendre. Emmanuel Macron, lui-même, a fait preuve d'un certain mépris de classe en usant de façon intempestive d'expressions stigmatisantes pour qualifier les pauvres ou les chômeurs – on se souvient des « fainéants », des « gens qui ne sont rien », des « illettrés » et les propos sur le « pognon de dingue » que représentent les aides sociales. Ces propos surprennent dans la bouche d'un homme politique dont l'objectif affiché est de renforcer la cohésion nationale. Il s'agit peut-être de maladresses mais elles traduisent un décalage inquiétant entre le monde des catégories supérieures et la réalité des gens qui vivent dans la pauvreté.

À Paris, en 2016, des réactions violentes ont été observées lorsqu'un centre pour SDF a été installé dans le 16e arrondissement. Quarante mille personnes ont signé une pétition contre ce projet, sans succès. Que révèle cet épisode ?

Il faut faire la part des choses : nous ne sommes pas dans un système qui rejette systématiquement les pauvres. Encore une fois, Paris n'est pas Sao Paulo. En France, les populations de diverses classes sociales se côtoient encore, dans le métro, dans les médiathèques, dans les parcs… Dans le 16e arrondissement, l'installation du centre pour SDF que vous évoquez a été vécue comme un affront et l'intolérance des riverains était manifeste. Les plaintes se sont multipliées, notamment par crainte d'une dévalorisation et d'une chute du prix de l'immobilier. Les arguments avancés étaient du style : « nous ne sommes pas contre la solidarité, mais ces personnes seront mieux ailleurs » ou « les étrangers ont des habitudes en matière d'hygiène différentes des nôtres ».

En réalité, les habitants refusaient de voir déambuler dans leurs rues des populations qui ne correspondaient pas à leur idée du quartier. Le fait que ces propos aient été tenus à voix haute et à visage découvert est révélateur. Dans les années 1980, époque de l'abbé Pierre, des Restos du cœur de Coluche, de la création de l'association ATD Quart Monde, ces discours ouvertement hostiles aux pauvres et aux étrangers auraient été jugés sévèrement. En 40 ans, la parole s'est libérée. En 2013, Manuel Valls a prononcé un discours stigmatisant sur les Roms, selon lui, « incapables de s'intégrer ». Après N. Sarkozy, il a contribué à faire sauter le verrou du politiquement correct et libéré un discours raciste à l'égard de cette population.

L'idéal de mixité sociale a-t-il vécu ?

Il existe chez les classes supérieures une volonté manifeste de se couper des couches populaires qui passe notamment par le choix des écoles. L'école républicaine est totalement contournée. Il y a une volonté de sécession d'une partie de la population, qui préfère éviter tout contact de ses enfants avec les enfants des plus pauvres car cela pourrait être pour eux un handicap social. La confiance dans notre système scolaire s'est effondrée et des stratégies d'affranchissement par rapport à ce système se sont mises en place. Chez les classes supérieures, cela tourne à l'obsession : elles ont une connaissance assez précise aujourd'hui de la rentabilité de tel quartier, de telle école, notamment à travers les résultats du baccalauréat. Les plus pauvres sont généralement les moins bien informés et les catégories moyennes, qui persistent à jouer le jeu républicain, sont considérées comme des idéalistes, comme s'il était naturel d'aller contre la mixité sociale ! Je crains que ceux qui défendent la mixité sociale deviennent de plus en plus minoritaires dans les grandes métropoles.

La France pourrait-elle un jour ressembler au Brésil, un pays où la séparation physique entre riches et pauvres est très marquée ?

À Sao Paulo ou à Delhi, les services privés sont très développés, notamment pour l'école et la santé, et les riches n'utilisent pas les services publics. En France, c'est très différent, car les écoles les plus prestigieuses sont publiques et notre système de santé, qui est public, est utilisé par tous, même si les moyens de ce dernier peuvent être jugés insuffisants. En Inde et au Brésil, le problème, c'est que les inégalités ne peuvent pas se résorber tant que les citoyens ne font pas confiance aux institutions publiques et que l'État lui-même reste faible et souvent corrompu.

Serge Paugam, spécialiste des inégalités, de la pauvreté et des formes contemporaines de solidarité. © Dahmane

Est-ce une fatalité ?

Comme le capitalisme financier n'est plus sous contrôle, la mondialisation a un effet direct sur les prix de l'immobilier dans la plupart des grandes métropoles. À Paris, même certains cadres supérieurs sont obligés de franchir le périphérique pour se loger quand ils ont des enfants et les anciennes banlieues rouges se gentrifient. Posséder un logement est devenu une richesse. Il sera difficile d'inverser cette logique tant que nous resterons dans un système capitaliste.

Face à ce constat, que peuvent faire les maires ?

Ils doivent être des garde-fous, surtout s'ils sont charismatiques. Ils doivent faire passer un discours de tolérance, rappeler les règles de la République et appeler à sortir de la logique de l'entre-soi, sinon c'est perdu d'avance. Ils doivent agir par leurs actions mais aussi d'abord par leur fonction de représentation : ils incarnent la République et ses valeurs. Dans certains quartiers, on assiste à une privatisation de l'espace public, on ne peut plus circuler librement, des services se développant uniquement à destination des plus riches. Or, plus les inégalités se creusent, plus l'espace public se rétrécit et plus le lien social dans son ensemble s'affaiblit.

La réduction de l'espace public, où les gens se croisent même s'ils n'appartiennent pas aux mêmes groupes sociaux, menace-t-elle la cohésion de notre société ?

Dans l'espace public, on vit entre égaux, on se croise et se respecte mutuellement, même si l'on est différent socialement. C'est pourquoi la réduction des espaces publics est une très mauvaise nouvelle pour la cohésion sociale. En Inde et au Brésil, ces espaces publics se réduisent comme une peau de chagrin. Nous ne sommes pas encore dans cette situation

en France, mais le renforcement des antagonismes entre groupes sociaux est évident. À terme, on pourrait aboutir à une remise en question des principes de solidarité sur lesquels nos sociétés démocratiques sont construites. Quand les plus riches cherchent uniquement à satisfaire leurs intérêts de classe, la cohésion sociale du pays est fragilisée. Ce n'est pas l'intérêt des riches eux-mêmes, mais rares sont ceux qui en ont vraiment conscience.

Propos recueillis par Jérôme Porier

*** Il a publié récemment avec Bruno Cousin, Camila Giorgetti et Jules Naudet *Ce que les riches pensent des pauvres* (Seuil, 2017), ouvrage réalisé à partir d'une enquête auprès des habitants des beaux quartiers de trois métropoles : Paris, Sao Paulo et Delhi.**

(1) Entre 1988 et 1998 sont adoptées plusieurs lois de lutte contre l'exclusion. La France fait partie des rares pays à avoir, au niveau législatif, adopté ce type d'approche. Depuis le 1er décembre 1988, un revenu minimum d'insertion (RMI) est ainsi assuré à toute personne de plus de 25 ans ne bénéficiant pas des allocations chômage. La loi du 29 juillet 1998 vise également à faciliter l'accès à la citoyenneté des personnes "exclues" : leur domiciliation dans des associations leur permet dès lors d'avoir accès au vote ou à l'aide juridictionnelle. La loi prévoit par ailleurs la réquisition de logements vacants. Depuis le 1er janvier 2000, la couverture maladie universelle (CMU) permet aux personnes les plus démunies résidant en France d'accéder gratuitement aux soins médicaux. Enfin, la loi "Borloo" (ou loi de programmation pour la cohésion sociale) du 18 janvier 2005 entend agir sur l'emploi, le logement et l'égalité des chances : fin du monopole de l'ANPE, construction de 500 000 logements sociaux en quatre ans, nouveau service d'accueil des migrants et mise en place d'un contrat d'accueil et d'intégration pour les nouveaux arrivants sur le sol français.

République, de la place pour tous

Par Gwenaëlle d'Aboville (agence Ville Ouverte) et Vincent Hertenberger (agence TVK)

« La mairie de Paris nous a demandé de réaménager la place de la République pour en faire un espace inclusif, ouvert aux plus fragiles. Extraordinaire par ses dimensions, symbolique par son histoire, le site est devenu un lieu d'échange et de partage. »

© Clément Guillaume

Les matériaux choisis sont résistants, notamment le béton pour le sol. C'est une place populaire, pas un décor de théâtre.
© PY Brunaud

Rien n'avait été imaginé pour eux. La façon dont les skatAers se sont appropriés le lieu fait partie des impondérables heureux de notre métier.
© C. Guillaume

Les bancs en bois massif qui parsèment la place ont contribué à sa réappropriation par le public.
© C. Guillaume

L'espace est si vaste qu'il procure un sentiment de paix, amplifié par l'aspect minéral du sol et la présence de l'eau.
© C. Guillaume

On peut s'y donner rendez-vous, s'approprier l'endroit. © C. Guillaume

Beaucoup de gens nous ont dit « on crève de la privatisation des espaces publics, on veut des choses gratuites ». © C. Guillaume

C'est un projet qui a été pensé en fonction de la vie qui va dessus.
© C. Guillaume

La place est tellement grande qu'il y a de la place pour tout le monde. Elle fait 290 mètres de longueur. La tour Eiffel pourrait presque s'y coucher.
© C. Guillaume

Occupation de la place par Nuit debout, mouvement de protestation citoyen contre la loi travail du gouvernement Valls, au printemps 2016. © Adel Tincelin

Plus que jamais, la place conserve depuis sa rénovation son rôle d'agora, lieu de rassemblement pour les manifestations politiques, malgré les protestations régulières d'une partie des riverains. © TVK

Manifestation de soutien
au peuple algérien,
22 septembre 2019. © TVK

Après les attentats terroristes de 2015, la statue est devenue temporairement un mausolée pour les Parisiens.
© Cyrille Weiner

Lieu ouvert à tous, la place est le réceptacle des tensions qui parcourent la société.
© TVK

La place était un trou noir dans la ville occupé par des SDF, des marginaux… Nous avons veillé à ce que les travaux ne les repoussent pas aux marges de la ville.
© Cyrille Weiner

Le sol est constitué de dalles de béton préfabriquées de différentes nuances de gris.
© PY Brunaud

Tout est dans le sol, la diversité des usages et l'organisation de la place. De la nature du dessin architectural dépend l'inclusion.
© C. Guillaume

La place était bombée, elle a été remise à plat avec une pente douce à 1 % qui suscite une impression d'harmonie.
© PY Brunaud

70 % de l'espace
est dévolu aux piétons
et aux circulations douces,
contre 40 % avant
les travaux (page ci-contre).
© TVK

Cartographie du logement très social en Île-de-France

Pauvreté, parc social et ségrégation spatiale

Le parc social francilien est de moins en moins accessible aux familles modestes.

Le parc social francilien est un mille-feuille dont la construction a débuté il y a plus d'un siècle. La plus grande partie de ce parc affiche des niveaux de loyers très abordables car la majorité des logements sociaux ont été construits entre 1950 et 1977, à une époque où les prix du foncier étaient encore faibles en région parisienne. Mais depuis une trentaine d'années, la production de logements à destination des familles très modestes décline. Le vote de la loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) en 2000 n'a pas permis d'inverser cette tendance car la plupart des communes aisées en Île-de-France préfèrent concentrer leurs efforts sur la construction de logements sociaux destinés aux classes moyennes.

RARÉFACTION DES HLM LES MOINS CHÈRES

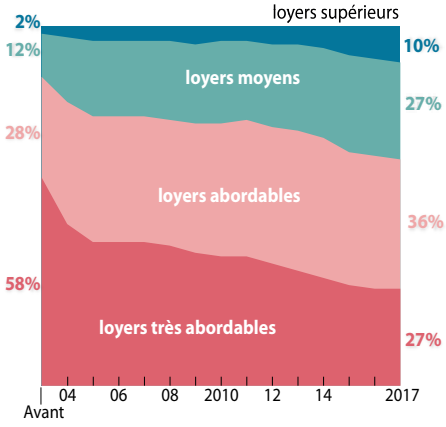

source : Enquête 2018 du Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux

Par conséquent, le parc social francilien remplit-t-il encore sa première mission qui est de loger les ménages à faible revenu vivant en Île-de-France ? Pour cela, il faudrait que le nombre de logements sociaux à très bas loyer destinés à cette population soit suffisant. Or ce n'est pas le cas : on compte 760 000

ménages pauvres en Île-de-France et seulement 512 000 logements sociaux à très bas loyer. Au-delà de ces chiffres, la répartition spatiale de ces logements abordables constitue un enjeu important de renforcement de la ségrégation ou de la mixité sociale.

Les cartes et graphiques que nous publions sont le fruit d'un partenariat entre l'Institut Paris Région (IPR) et l'Observatoire de la mixité sociale (OMIS) créé par Habitat et Humanisme en 2016. Ils permettent de mesurer comment s'articule la relation complexe entre parc social et pauvreté en examinant d'abord où sont ces logements sociaux à très bas loyer (carte p. 152), quelle place ils occupent dans le parc social de chaque commune (carte p. 154). Il en résulte que certaines communes concentrent les logements à faible loyer dans leur parc social tandis que d'autres n'en proposent quasiment pas (carte p. 156).

Les deux graphiques suivants montrent que la construction de logements sociaux à très bas loyer diminue en Île-de-France au fil du temps. La conséquence est évidente : le parc social francilien devient de moins en moins accessible aux familles modestes.

Par ailleurs, la localisation des populations à faible revenu ne se recoupe pas avec celle du parc social. En effet, les parcs sociaux de certaines communes logent peu de population à faible revenu, quand d'autres en logent beaucoup (carte p. 158). Cette répartition inégale est intéressante à comparer à celle du parc locatif privé qui accueille lui aussi des ménages à faible ressource de façon très variable (carte p. 160).

Enfin, la dernière carte, p. 162, rappelle que tout ceci s'inscrit dans une géographie francilienne où la ségrégation spatiale est puissante.

QUELQUES REPÈRES :

1954 **À la suite de l'appel de l'Abbé Pierre, l'État s'engage massivement dans la construction de logements sociaux, notamment sous la forme de grands ensembles.**

Années 1970 **Arrêt de la politique des grands ensembles. Politique en faveur du logement pavillonnaire. Remise en cause des aides à la pierre. Généralisation de l'allocation logement. Dès lors, le nombre de constructions de logements sociaux ne cessera de décroître.**

2000 **Le gouvernement de Lionel Jospin fait voter la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite « loi SRU », qui impose aux communes les plus peuplées de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux. La loi Duflot de 2012 a porté ce taux à 25 % à atteindre d'ici 2025 (sauf pour quelques communes où le taux est maintenu à 20 %).**

2003 **Sous la présidence de Jacques Chirac, le « Plan Borloo » accélère la rénovation du parc social des zones sensibles.**

2007 **Adoption du Droit au logement opposable (DALO). Son objectif principal est de garantir le droit à un logement à toute personne n'étant pas en mesure d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir.**

2017 **La loi Égalité et citoyenneté oblige les communes déficitaires au titre de la loi SRU à produire au moins 30 % de PLAI (logements sociaux destinés aux familles les plus modestes).**

Quatre catégories de niveau de loyer dans le parc HLM

Le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) est une base de données qui dresse, chaque année, l'état global du parc social. Il permet d'avoir une information sur les loyers de ces logements. Le RPLS définit ainsi quatre niveaux de loyer exprimés en euros par mètre carré de surface habitable (SH) utilisés dans cette étude.

On distingue (seuils de 2019) :

- les loyers très abordables, inférieurs ou égaux à 6,22 €/m² SH ;
- les loyers abordables, supérieurs à 6,22 €/m² SH et inférieurs ou égaux à 7,70 €/m² SH ;
- les loyers moyens, compris entre 7,70 €/m² SH et 11,70 €/m² SH ;
- les loyers supérieurs, au-delà de 11,70 €/m² SH.

C'est la forte proportion de logements anciens (construits avant 1980) qui explique la grande quantité de logements aux loyers très abordables. Ils représentent aujourd'hui près de la moitié du parc social en Île-de-France.

Comme le graphique ci-dessous le montre, 63,4 % des logements sociaux mis en service avant 1980 proposent des loyers très abordables. Depuis 2000, cette proportion est tombée à 13,4 %.

Répartition du parc social selon les loyers

La moitié des nouveaux logements à loyer très abordable se situe dans les territoires modestes. La combinaison du déclin de la production et des opérations de rénovation urbaine et de requalification du parc social se traduit par une baisse du nombre de ces logements en Île-de-France. Il y a de moins en moins de logements sociaux disponibles pour les demandeurs à faible revenu. De façon logique, on observe chaque année qu'une proportion de plus en plus réduite de ménages accède à ce type de logement. Ce constat résulte bien sûr de la diminution de la proportion de ces logements à loyer très abordable dans le parc social mais il est aussi la conséquence d'une plus grande stabilité des ménages qui les occupent.

CONSTRUCTION EN BERNE

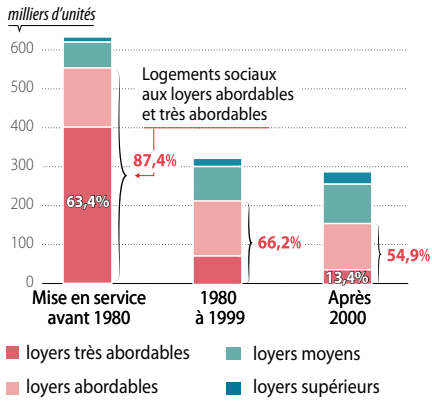

Source : RPLS janvier 2017, l'Institut Paris Région

En volume, les HLM les moins chères sont rassemblées…

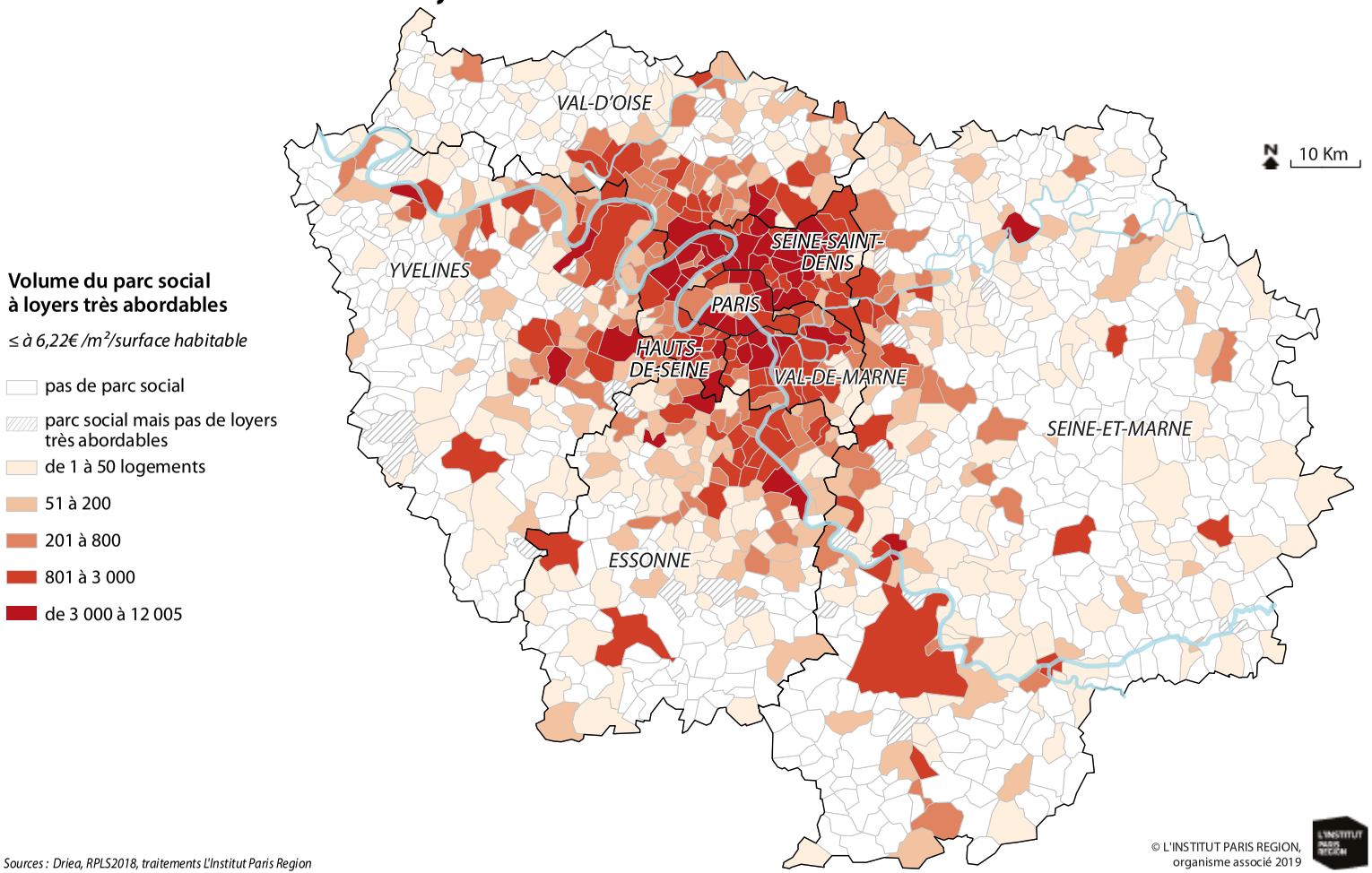

Sources : Driea, RPLS2018, traitements L'Institut Paris Region

© L'INSTITUT PARIS REGION, organisme associé 2019

LE PARC SOCIAL À TRÈS BAS LOYERS EN ÎLE DE FRANCE

Forte concentration de l'offre destinée aux familles modestes

En Île-de-France, il existe un parc abondant de logements locatifs sociaux à loyer très abordable, c'est-à-dire à très bas niveau de loyer. En 2017, près de la moitié (43 %) des 1 190 000 logements sociaux occupés affichent des niveaux de loyer inférieurs ou égaux à 6,22 euros par mètre carré de surface habitable. Il s'agit, pour l'essentiel, de logements HLM construits entre 1950 et 1977 qui n'ont pas été rénovés : ils représentent près des trois quarts du parc social francilien à très bas loyer. Dans le détail, on trouve ces logements (à destination des familles modestes) dans la quasi-totalité des communes qui ont un parc social. Cette offre est cependant relativement concentrée puisque, tout comme l'ensemble du parc, une soixantaine de communes (sur 1 287) en regroupe la moitié. Et trente de ces soixante villes sont situées en Seine-Saint-Denis et dans les Hauts-de-Seine.

…au cœur de la région Île-de-France

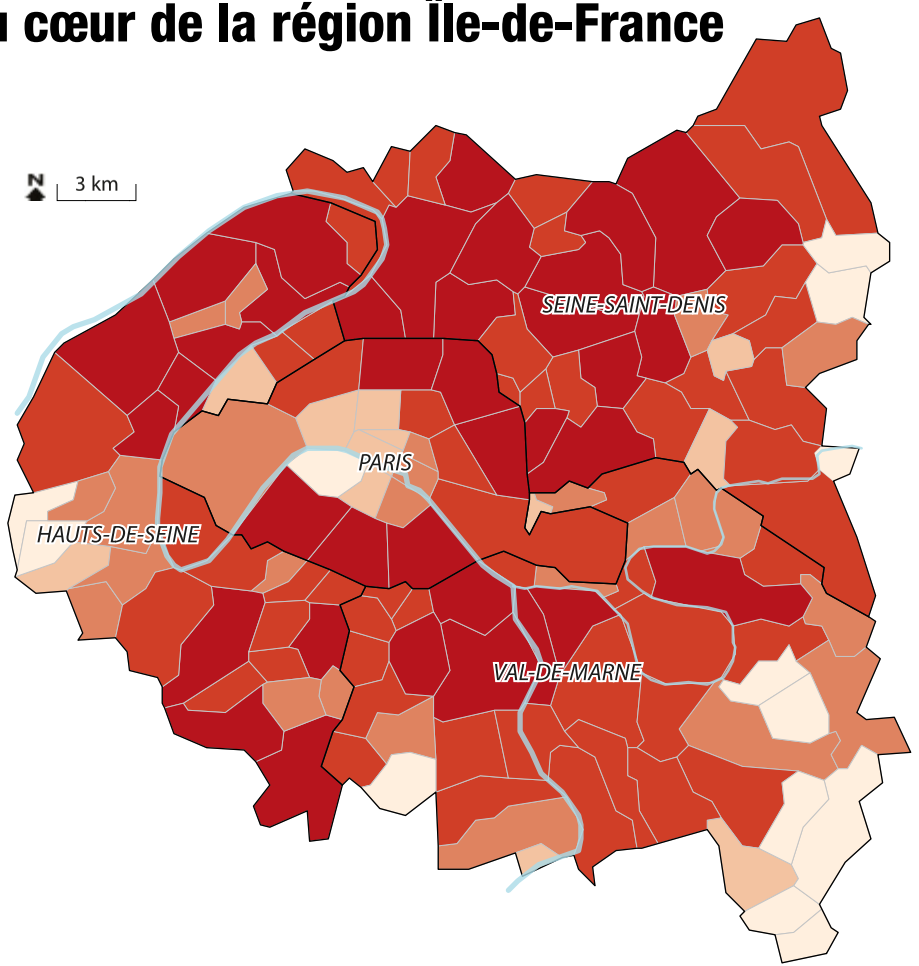

Plus on s'approche de Paris…

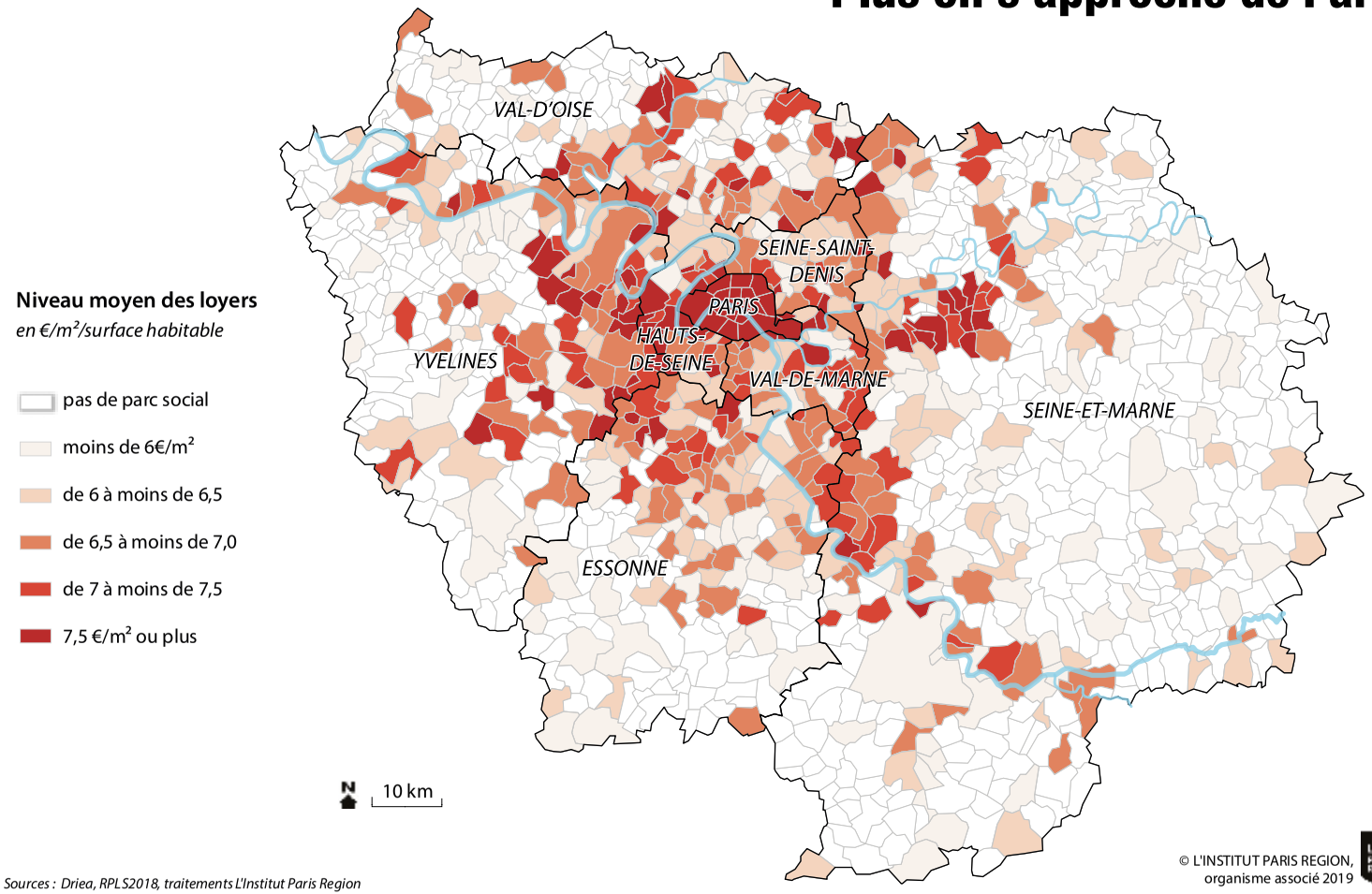

Sources : Driea, RPLS2018, traitements L'Institut Paris Region

© L'INSTITUT PARIS REGION, organisme associé 2019

PART DES LOGEMENTS À TRÈS BAS LOYER DANS LE PARC SOCIAL COMMUNAL

En deuxième couronne, une concentration des très bas loyers dans le parc social

C'est en deuxième couronne francilienne que se trouvent les plus fortes concentrations de logements à très bas loyer dans le parc social alors que ce parc, en volume, se situe principalement dans le centre. Si la plus grande partie du parc social francilien est située en proche banlieue, il faut en effet s'éloigner davantage de Paris pour trouver les plus fortes concentrations de logements à très bas loyer. Dans ces territoires, le parc social abrite beaucoup de ménages modestes. Quand ces derniers parviennent à augmenter leurs revenus, ils se tournent souvent vers l'accession à la propriété, encore possible dans ces communes éloignées de Paris où le foncier reste abordable. Cette concurrence de l'accession explique que des logements sociaux à loyer supérieur, à l'origine destinés aux classes moyennes, ont du mal à trouver preneur et sont loués à des tarifs plus faibles. Sont particulièrement concernées par ce phénomène la Seine-et-Marne (Coulommiers, Nemours, Montereau, Nangis…), quelques communes de l'Essonne (Dourdan, Milly-la-Forêt) et des Yvelines (Aubergenville, Mantes-la-Jolie).

…et plus les loyers du parc social sont élevés

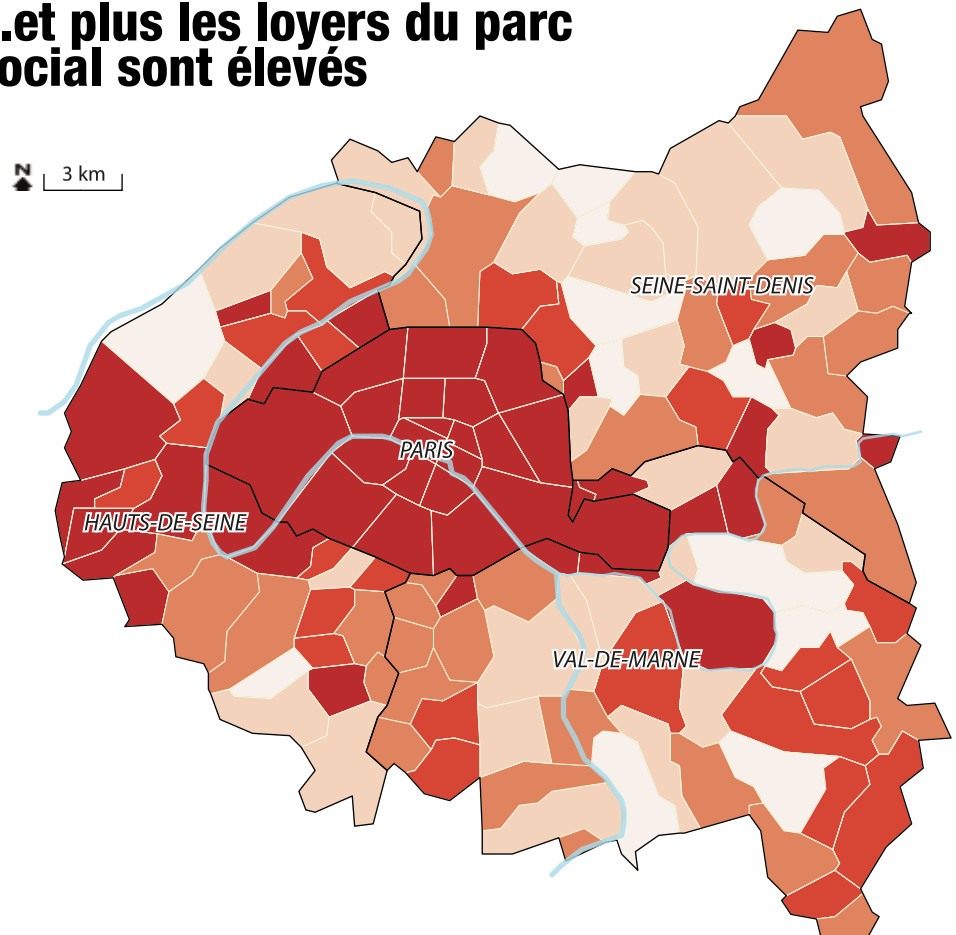

En deuxième couronne, des parcs sociaux concentrent les HLM les moins chères…

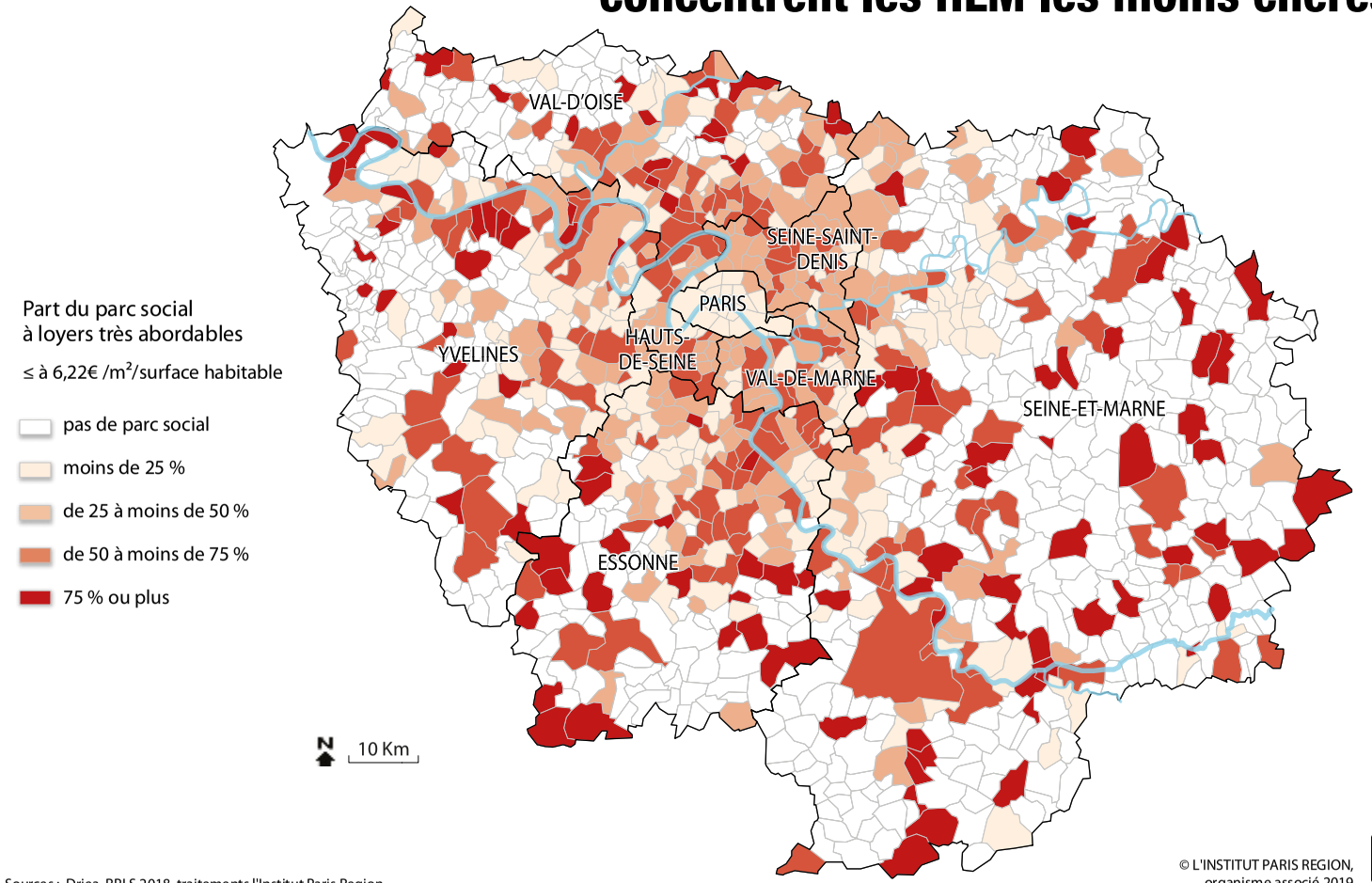

Sources : Driea, RPLS 2018, traitements l'Institut Paris Region

© L'INSTITUT PARIS REGION, organisme associé 2019

LE NIVEAU MOYEN DES LOYERS DANS LE PARC SOCIAL FRANCILIEN

Des tarifs au mètre carré plus élevés dans Paris et sa banlieue Ouest

Les parcs sociaux des communes dont le loyer moyen est inférieur à 6 €/m² sont composés majoritairement de logements sociaux à loyer très abordable. À l'inverse, les communes dont le loyer moyen est supérieur à 7,5 €/m² concentrent essentiellement des logements sociaux de catégories supérieures. Ainsi à Paris et dans l'Ouest de l'Île-de-France, dans certaines communes des Yvelines (Le Chesnay, La Celle-Saint-Cloud, Maisons-Laffitte,…) ou des Hauts-de-Seine (Neuilly-sur-Seine, Saint-Cloud, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux…), les ménages du parc social acquittent des loyers au mètre carré plutôt élevés en moyenne. Ces territoires se caractérisent par une proportion plus importante de logements sociaux intermédiaires à loyer moyen ou supérieur destinés aux classes moyennes supérieures qui sont nombreuses à vivre dans ces territoires. Dans ces villes, la proportion de logements destinée aux familles modestes est très faible au sein du parc social. La hausse des prix du foncier dans ces zones tendues constitue un frein important à la construction de nouveaux logements sociaux. En effet, le coût du foncier représentait en moyenne 32 % de la valeur hors taxe des logements sociaux en Île-de-France en 2017 (source DRIHL).

…qui sont quasiment absentes dans Paris intra-muros

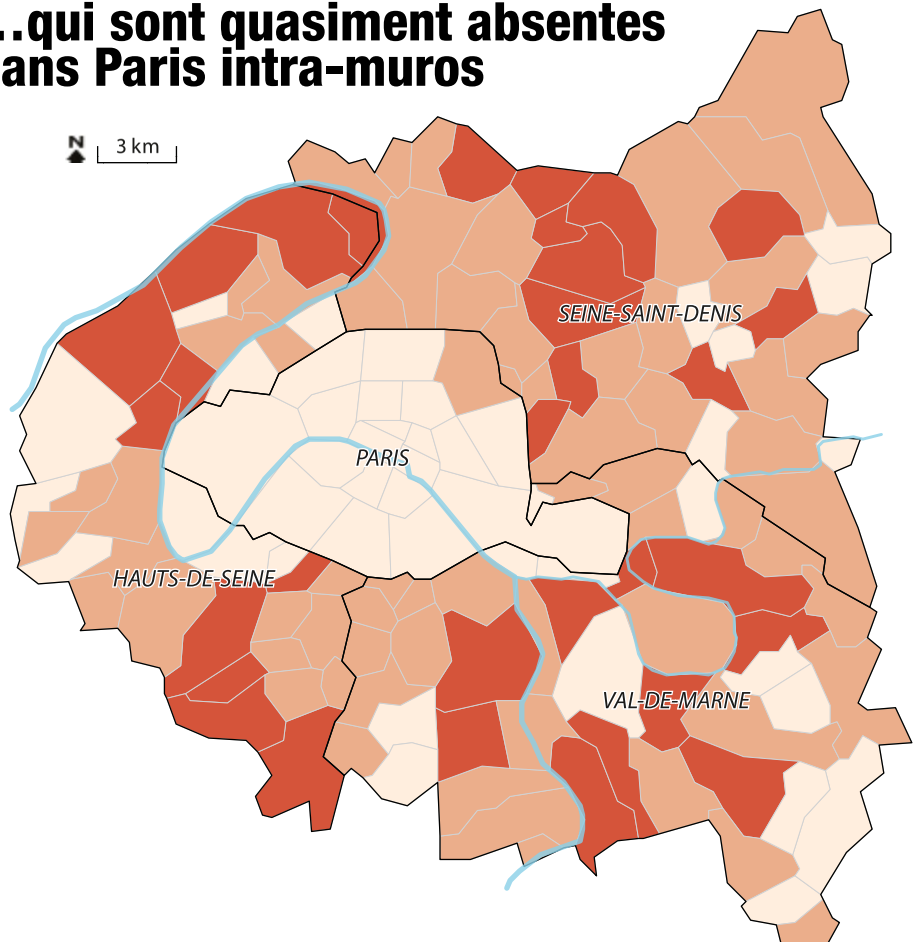

Peu de pauvreté dans le parc social de l'Ouest francilien…

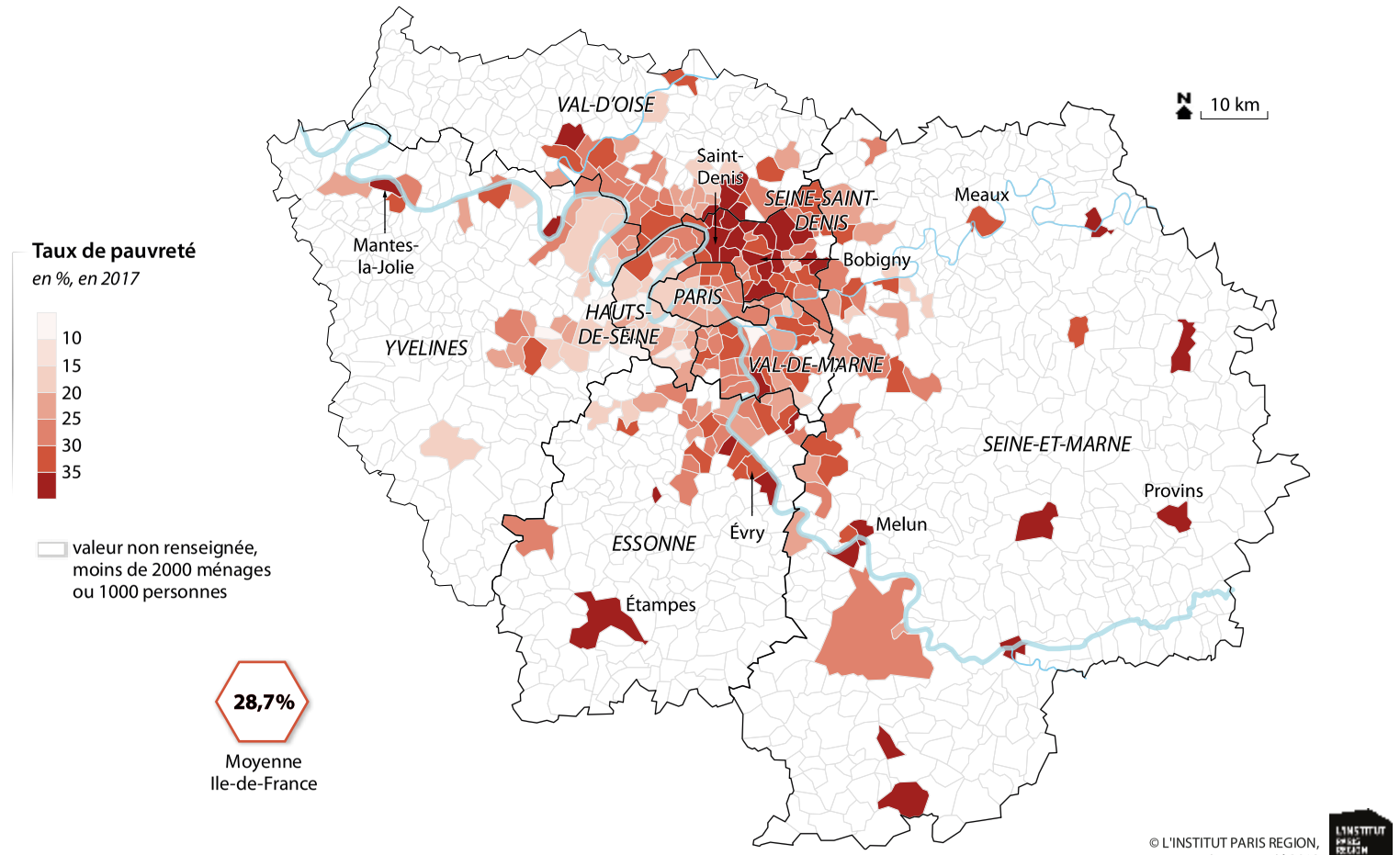

Sources : Insee-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal

© L'INSTITUT PARIS REGION, organisme associé 2019

TAUX DE PAUVRETÉ DANS LE PARC SOCIAL COMMUNAL

En Île-de-France, trois habitants du parc social sur dix sont pauvres

En 2017, près de trois habitants du parc social sur dix étaient pauvres en Île-de-France, soit près du double de la moyenne régionale. Dans 17 communes franciliennes qui accueillent un parc social important, le taux de pauvreté dépasse 40 %. Elles se situent le plus souvent dans la banlieue Nord, à cheval entre la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise, ou en amont de la Seine, notamment dans le secteur d'Évry (Essonne) et dans les agglomérations importantes de grande couronne comme Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne), une commune où la moitié des habitants du parc social vit sous le seuil de pauvreté. À l'inverse, c'est principalement dans l'Ouest parisien que l'on observe des parcs sociaux avec un faible taux de pauvreté de leurs occupants.

…mais une forte concentration en Seine-Saint-Denis

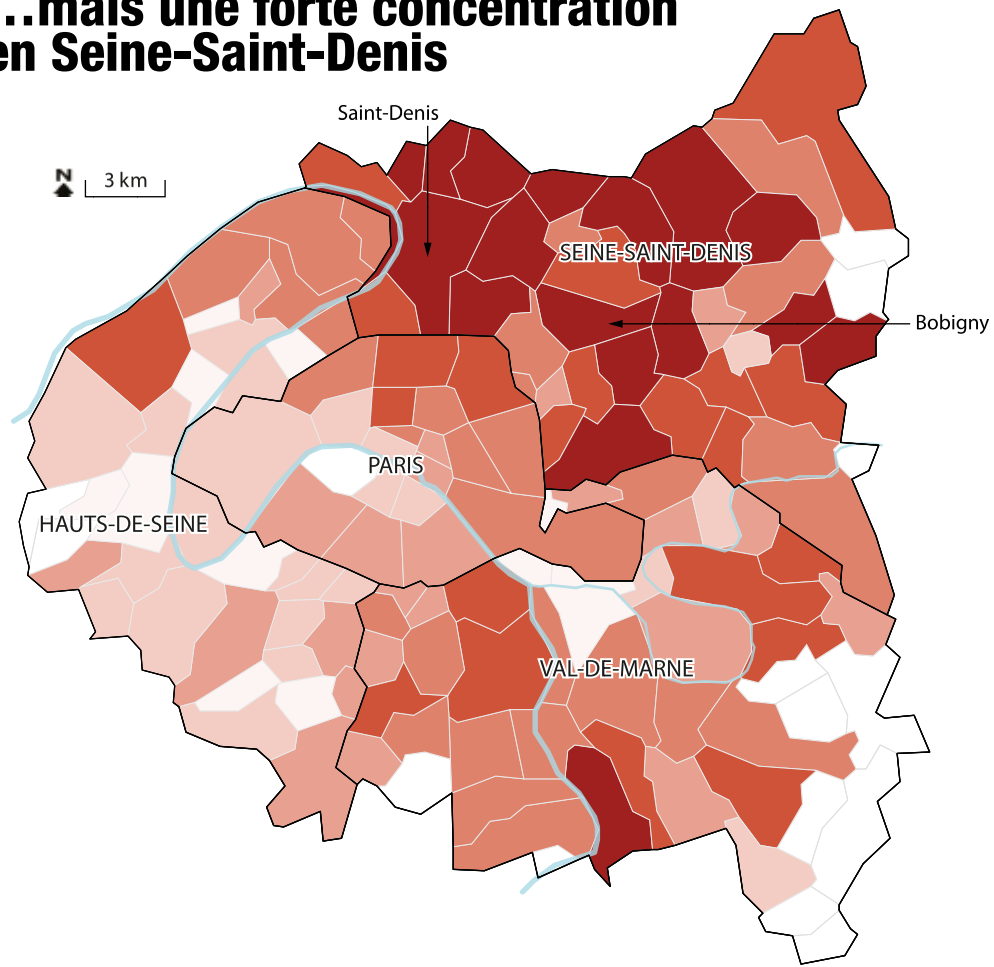

La pauvreté est plus grande dans le parc social que dans le privé…

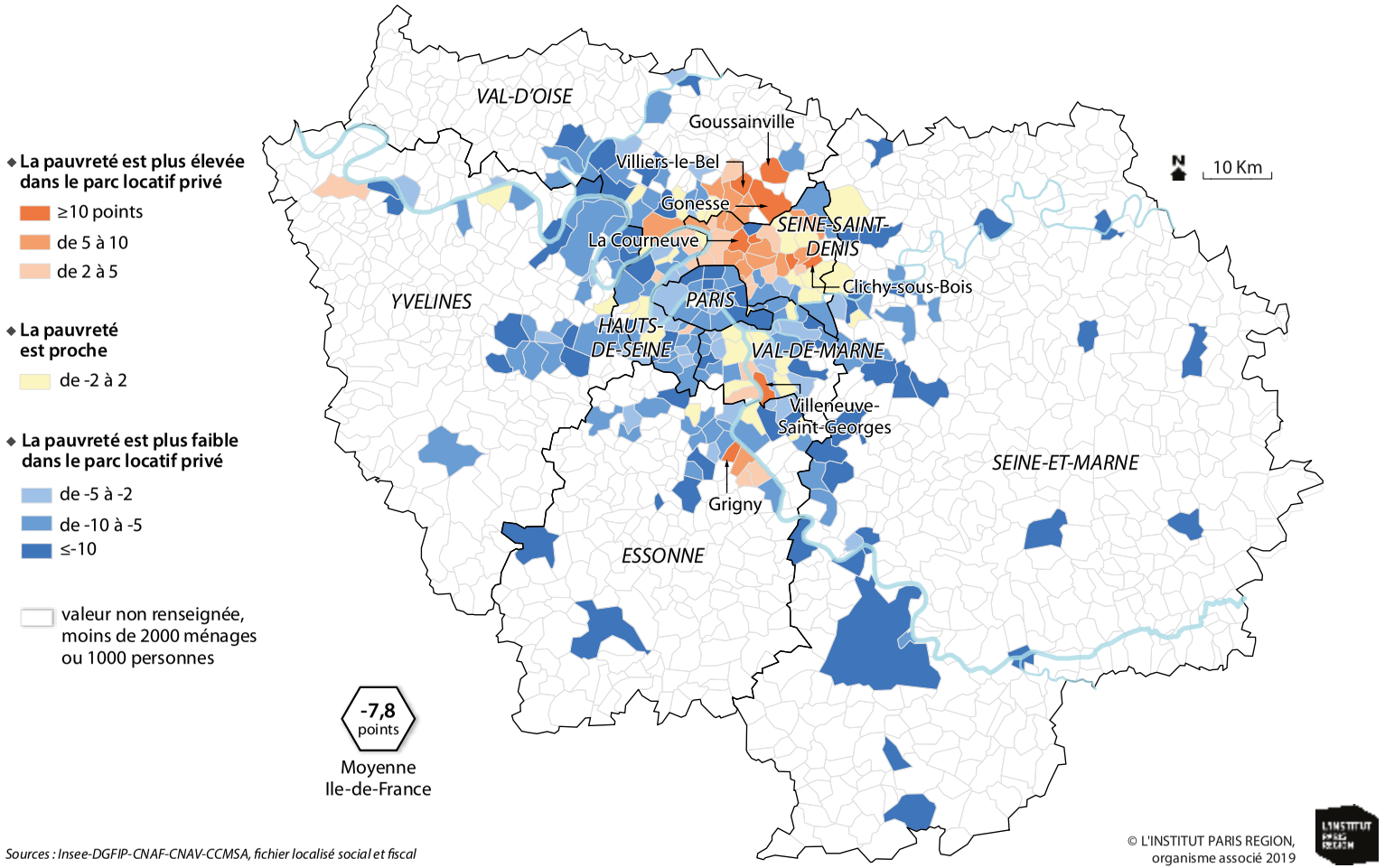

Sources : Insee-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, fichier localisé social et fiscal

© L'INSTITUT PARIS REGION, organisme associé 2019

TAUX DE PAUVRETÉ EN 2017, ÉCART ENTRE PARC LOCATIF PRIVÉ ET PARC SOCIAL

Au nord de Paris, la pauvreté se concentre davantage dans le parc privé

En Île-de-France, le taux de pauvreté moyen est de 7,8 %. Les ménages les plus pauvres ne résident pas seulement dans le parc social. Dans chaque commune, les locataires sont en général plus pauvres dans le parc social que dans le parc locatif privé, mais ce n'est pas toujours vrai. En banlieue Nord essentiellement, mais aussi autour de Grigny et de Villeneuve-Saint-Georges, la pauvreté est nettement plus élevée dans un parc locatif privé de mauvaise qualité, dans des secteurs où sévissent les marchands de sommeil, ou dans des copropriétés dégradées. Près des deux-tiers des locataires du parc privé sont pauvres à Grigny, six sur dix à Clichy-sous-Bois, autour de la moitié à La Courneuve, Aubervilliers, Villiers-le-Bel, Stains, Pierrefitte-sur-Seine, Goussainville, Villeneuve-Saint-Georges et Garges-lès-Gonesse. Ces territoires sont des portes d'entrée pour les migrants à faibles ressources venant de l'étranger qui trouvent dans ces villes la possibilité de se loger.

…sauf au nord de Paris

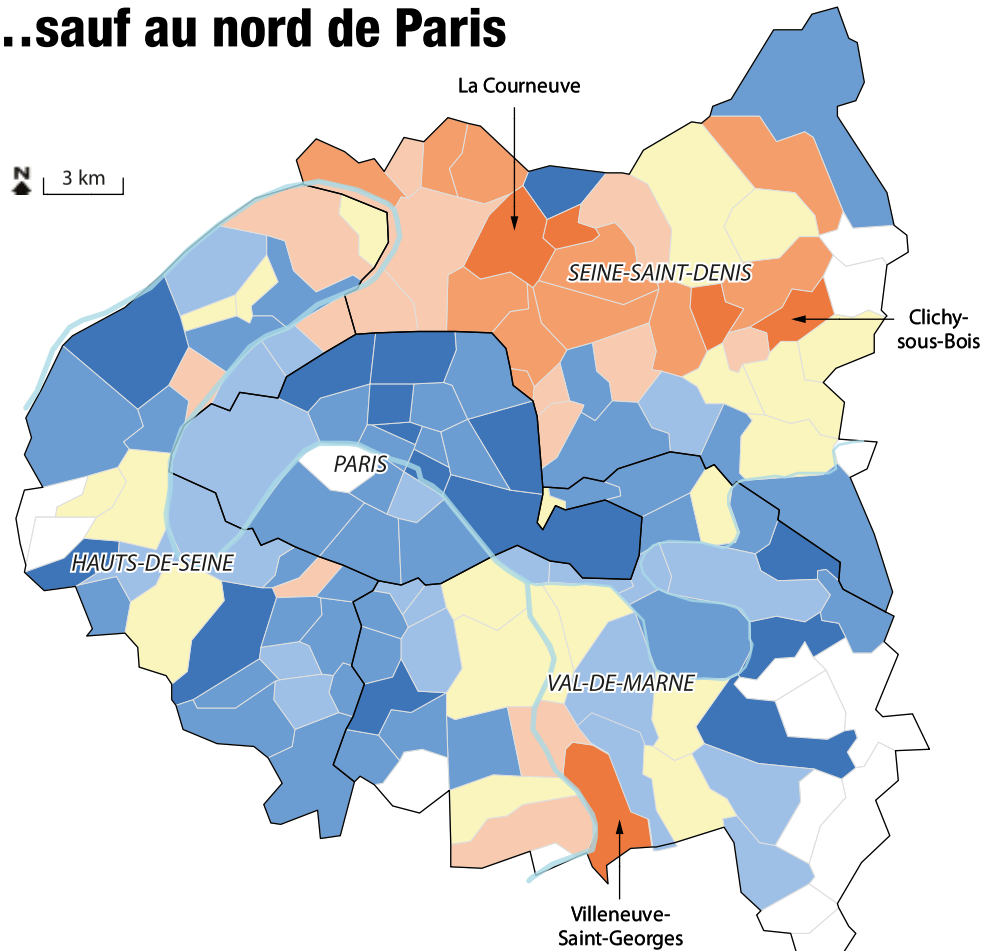

Les villes riches sont surtout dans l'Ouest francilien…

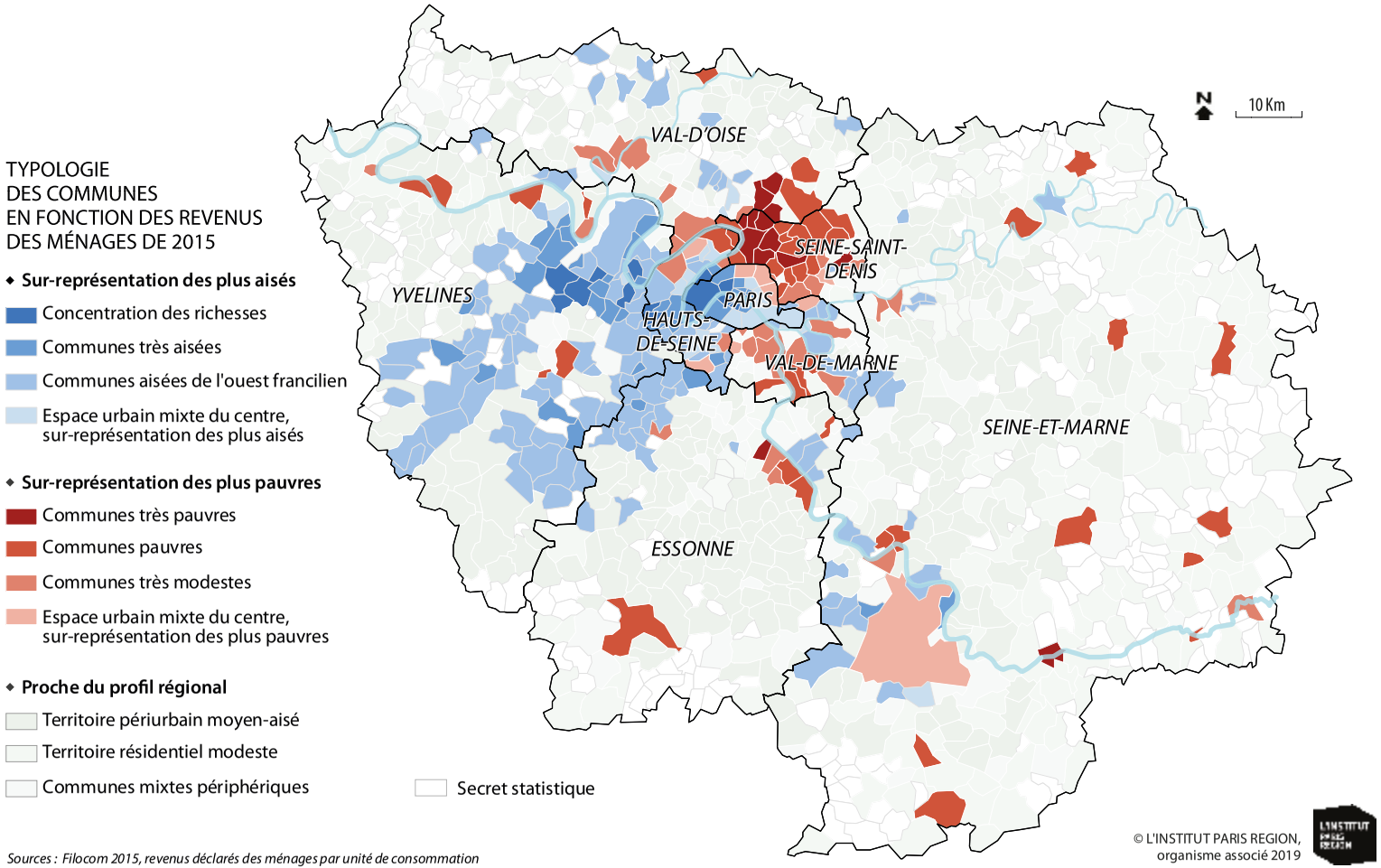

Sources : Filocom 2015, revenus déclarés des ménages par unité de consommation

© L'INSTITUT PARIS REGION, organisme associé 2019

GÉOGRAPHIE SOCIALE DES FRANCILIENS SELON LE PROFIL DE REVENU DES MÉNAGES

Les inégalités entre l'Ouest et le Nord-Est ne se résorbent pas

Les inégalités sociales sont très fortes en Île-de-France. La région accueille en son cœur le département où les revenus sont les plus faibles de France – la Seine-Saint-Denis – et les deux départements les plus aisés, Paris et les Hauts-de-Seine. Les territoires très aisés (Centre-Ouest) et les territoires très pauvres (banlieue Nord) sont très proches géographiquement. Ce contraste entre l'Ouest et le Nord-Est de l'Île-de-France recoupe la répartition inégale des HLM destinées aux familles très modestes, particulièrement concentrée en Seine-Saint-Denis (voir carte p. 24). Un déséquilibre qui ne se résorbe pas : en raison notamment du coût élevé du foncier en zone tendue, la moitié des nouveaux logements sociaux à loyer très abordable construits le sont dans des territoires où se concentrent déjà les ménages aux revenus modestes.

…et les villes pauvres au nord de Paris

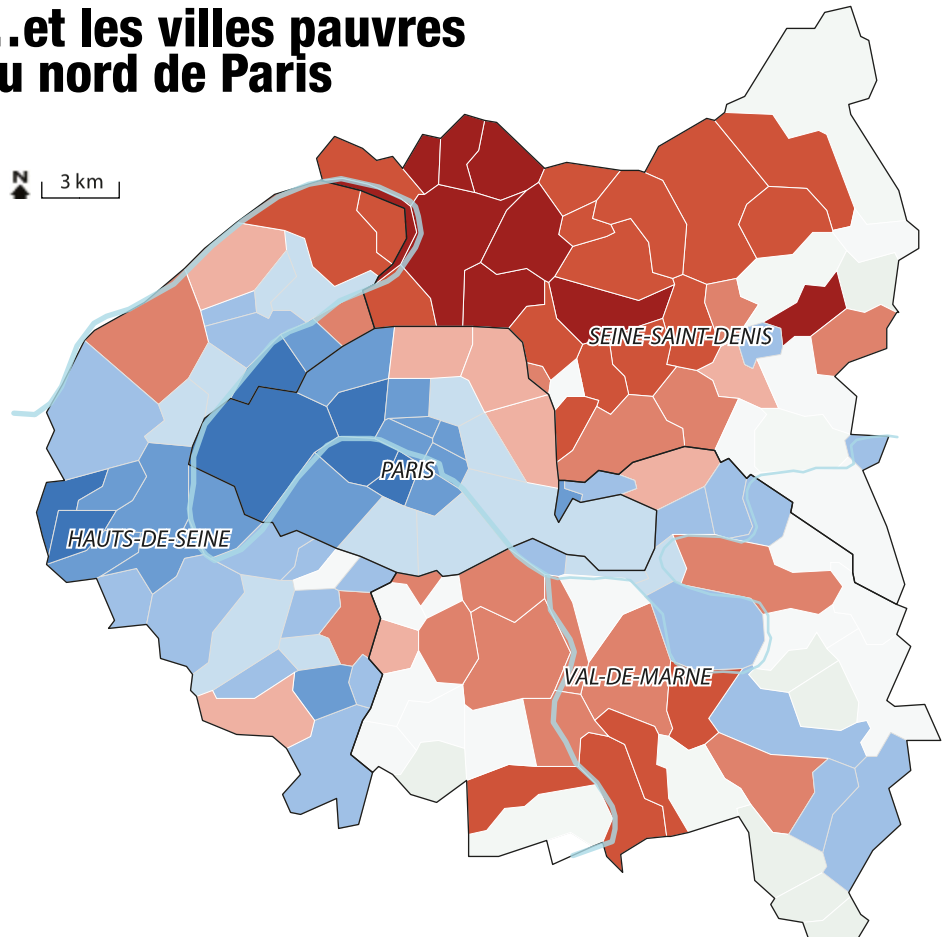

PLAI, PLUS, PLS et PLI… une terminologie trop complexe

Une autre manière de distinguer les logements du parc social est de prendre en compte leurs modalités de financement et leurs critères d'attribution. Pour clarifier les règles d'éligibilité des ménages, la circulaire du 12 avril 2010 a ventilé l'ensemble du parc social en quatre catégories correspondant aux niveaux de loyer pratiqués. L'accès à chaque catégorie est limité par un plafond de ressources :

- les PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) sont destinés aux ménages les plus modestes. Par exemple, en 2020 en Île-de-France, pour qu'un ménage de deux personnes puisse accéder à un logement de ce type, il faut que ses ressources annuelles soient inférieures à 21 527 euros. Ces logements bénéficient ou ont bénéficié des conditions de financement les plus avantageuses. On compte dans cette catégorie des modes de financement anciens comme PLA-TS, les PLA-LM, etc. ;
- les PLUS (prêt locatif à usage social) correspondent aux loyers destinés aux ménages un peu moins modestes. En 2020 en Île-de-France, le plafond annuel de ressources est de 35 877 euros pour un ménage de deux personnes. On inclut d'anciens modes de financement comme les HBM, les IBM, les HLMO ;
- les PLS (prêt locatif social) correspondent aux loyers destinés aux ménages à revenu moyen. On trouve ici les ménages dont les revenus sont trop élevés pour accéder aux logements sociaux classiques (PLAI et PLUS), mais trop bas pour se loger dans le parc locatif privé. Le plafond annuel de ressources est alors de 46 640 euros ;
- les PLI (prêt locatif intermédiaire) correspondent aux loyers destinés aux ménages à revenus moyens supérieurs.

On pourrait croire qu'il existe une relation simple entre ces catégories de logements sociaux et les catégories fondées sur les niveaux de loyer. La réalité est beaucoup plus complexe : l'enquête RPLS de 2018 montre que seuls 37 % des PLAI ont un niveau de loyer très abordable, 50 % un niveau de loyer abordable.

Tous les PLAI sont cependant réservés aux ménages les plus modestes : quand les loyers proposés sont supérieurs, les allocations logement compensent en grande partie le surcoût pour le ménage.

LES LIMITES DE NOTRE MÉTHODE

Établir un classement des logements sociaux en Île-de-France est complexe. L'approche traditionnelle, fondée sur le type de financement initial du logement, livre une photographie imparfaite de la réalité. Les catégories habituellement utilisées (PLAI, PLUS, PLS…) sont faussées par la forte inflation des prix de revient, et donc au final des loyers, propre à la région francilienne. En effet, le prix des terrains a tellement augmenté en Île-de-France au cours des dernières décennies que certains logements récents destinés aux familles les plus modestes sont loués plus cher que des HLM classiques construites dans les années 1970 ou 1980. Bien sûr, plus l'observateur se rapproche de Paris intra-muros, où la flambée des prix de l'immobilier a été la plus forte, et plus ce constat est fréquent. En outre, comme nous l'a fait remarquer l'Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France (AORIF), il faudrait également tenir compte dans notre analyse du coût réel pour les ménages en intégrant l'impact des allocations logement, du niveau des charges et finalement prendre la mesure des taux d'effort et du reste à vivre des ménages, qui sont des critères importants dans l'attribution des logements sociaux. Malgré ses imperfections, la méthode que nous avons retenue est celle qui "colle" le mieux aux niveaux de loyer effectivement pratiqués. L'ambition de notre observatoire est de l'améliorer au fil du temps pour qu'elle reflète encore mieux cette réalité.

Un indicateur précieux

Le logement social permet à la fois de maîtriser les loyers et de réserver des logements à des familles modestes ou à faible revenu. C'est pourquoi on a longtemps cru que favoriser son développement dans des communes qui en ont peu était un moyen efficace de renforcer la mixité sociale. Tel était l'objectif de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) de 2000.

Votée en 2017, la loi Égalité et citoyenneté va plus loin en stipulant que 25 % des attributions (hors quartiers prioritaires de la ville) seront alloués à partir de 2025 aux demandeurs de logements sociaux du premier quartile. Cet objectif ne pourra reposer uniquement sur la dynamique de l'offre de logements sociaux à loyer très abordable, notoirement insuffisante à l'heure actuelle.

En effet, les communes aisées construisent surtout pour les classes moyennes. Si depuis le vote de la loi SRU en 2000, elles ont fait le choix, avec des exceptions, de respecter la loi en construisant davantage de logements sociaux et donc de participer un peu plus à la progression du parc social – 29,6 % des mises en service entre 2000 et 2017 contre 24,5 % entre 1980 et 1999 –, elles construisent peu de logements destinés aux familles modestes (PLAI). La grande majorité relève de loyers PLS-PLI, soit les plus élevés. En outre, une partie de ces logements sont destinés à accueillir des étudiants et des personnes âgées, et non des familles. La grande couronne accueille aussi davantage de logements sociaux que par le passé, à des tarifs plus abordables en raison d'un foncier moins cher. De ce fait, l'offre pour les plus pauvres se tarit, même si les communes déficitaires en logements sociaux doivent en construire au moins 30 % de très sociaux.

Observer le niveau et la répartition géographique de la construction de logements sociaux à loyer très abordable en Île-de-France est un indicateur précieux pour apprécier l'évolution de la ségrégation spatiale et de la mixité sociale. C'est l'une des missions que s'est assigné l'OMIS et que nous entendons accomplir dans la durée, avec l'aide de l'Institut Paris Région qui a rendu possible la réalisation de cette première étude cartographique.

Pierre Maréchal (Habitat et Humanisme / Observatoire de la précarité et du mal-logement des Hauts-de-Seine). Philippe Pauquet (Institut Paris Région). Jérôme Porier (Omis). Mariette Sagot (Institut Paris Région).

Entretien avec Nadia Bouyer, directrice générale d'Action Logement Groupe

« Pour les familles les plus modestes, l'équation devient impossible à résoudre »

Notre enquête a montré l'insuffisance de la production de logements sociaux en PLAI* pour répondre aux besoins des familles modestes en Île-de-France. Avec environ 324 000 logements, les filiales de votre groupe Action Logement gère près d'un quart du parc social francilien. Partagez-vous ce constat ?

Oui, je partage malheureusement votre constat. Nos propres études arrivent d'ailleurs aux mêmes conclusions. Entre le milieu des années 2000 et 2015-2017, nos coûts de production ont augmenté de 80 % en raison de la hausse du prix du foncier en Île-de-France et de la multiplication des normes de construction. Au cours de la même période, les plafonds de loyer des locataires du parc social n'ont été relavorisés que de 40 % et les aides personnalisées au logement (APL) de 20 %. Résultat : il est de plus en plus difficile de monter une opération sans le soutien de l'État. Or l'État ne nous aide plus depuis 2018, puisque les bailleurs sociaux, pris dans leur ensemble, se doivent désormais d'être à l'équilibre. Certes, les aides de la Région restent importantes car l'Île-de-France est confrontée aux difficultés les plus criantes en matière de logement. Pour un bailleur social comme Seqens, que j'ai dirigé jusqu'en décembre 2020, il devient de plus en plus difficile de solvabiliser suffisamment les ménages pour qu'ils deviennent locataires d'un logement neuf, alors que le nombre de familles en difficulté augmente du fait de la précarisation de notre société. Avec 70 % des foyers français pouvant prétendre à un logement social, toutes catégories confondues, la production est très insuffisante pour répondre à la demande.

Quelle est la part des logements destinée aux familles les plus modestes dans votre production ? Pourriez-vous en produire davantage ?

Environ 35 % des logements que nous produisons sont assimilés aux PLAI*. Mais en 2019, 63 % des ménages entrant dans un logement social neuf du Groupe en Île-de-France avaient des ressources inférieures à 60 % du plafond des logements PLUS**, ce qui signifie qu'ils étaient éligibles au PLAI*. Et 41 % d'entre eux avaient des ressources inférieures à 40 % du plafond PLUS**. Concrètement, cela signifie qu'ils gagnaient moins de 800 euros par mois. Or, chez nous, les loyers moyens mensuels des logements neufs démarrent à 6,70 euros par mètre carré. Faites le calcul et vous verrez que l'équation est devenue presque impossible à résoudre pour les familles les plus modestes. Année après année, les taux de pauvreté augmentent. Le parc social ayant vocation à loger les plus démunis, notre mission est de plus en plus difficile à accomplir.

Avez-vous des objectifs de mixité sociale ?

La mixité sociale fait partie de l'ADN d'Action Logement dont la vocation est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Attribuer des logements aux salariés contribue à la mixité sociale de nos immeubles. Depuis la loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017, un quart des attributions de logement éligible au PLAI doit se faire hors quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Pour un bailleur social, répondre aux enjeux de mixité sociale consiste donc à construire au maximum en dehors des QPV, la priorité étant d'éviter une concentration de la pauvreté. Nous essayons de loger des familles très modestes dans des territoires intermédiaires dont il est vital d'identifier les communes. Pour y parvenir, nous recoupons des données sur les niveaux de loyer de notre parc avec les situations géographiques. Cela nous permet de savoir où se situe le parc social à bas loyer hors quartiers prioritaires. C'est dans ces zones qui représentent 26 % de notre parc hors QPV, que nous attribuons en priorité des logements aux ménages modestes.

Le parc social accessible existe en Île-de-France, mais pas partout. Il existe une concentration du parc à bas loyer dans certains territoires. L'enjeu, c'est d'arriver à un meilleur équilibre pour aller vers davantage de mixité sociale. Ce qui complique la donne, c'est que les nouveaux entrants dans le parc social sont de plus en plus pauvres. Dans ce contexte, la divergence entre la hausse du coût des loyers et la réduction des APL crée une situation intenable.

La réforme des APL en 2018 a eu des conséquences importantes pour les bailleurs sociaux…

La réforme du monde HLM a entraîné une segmentation entre les locataires du parc social. C'est une conséquence directe du fait que les bailleurs sociaux doivent assumer la baisse des APL depuis 2018. Bien sûr, je ne parle pas de la baisse de 5 euros par mois pour les locataires. Il faut bien comprendre ce que représentent les APL pour nous. Prenons un locataire très modeste qui paie un loyer de 200 euros par mois avec une APL de 150 euros. Ces 150 euros constituent une recette pour le bailleur. Depuis la réforme de 2018, celui-ci ne touche plus que 50 à 100 euros. Or, en PLAI*, il n'y a que des locataires qui perçoivent l'APL ! Pour équilibrer nos opérations, le risque à terme est d'en faire moins, de privilégier les locataires du parc social qui ne bénéficient pas d'aides. Face à ce manque à gagner, on doit se contorsionner, par exemple en augmentant la part de PLS*** dans nos programmes. C'est injuste, car on a créé une inégalité entre les locataires du parc social, entre ceux qui bénéficient des APL et ceux qui n'en bénéficient pas. Plus nous avons de locataires modestes dans notre parc, plus nous devons faire un effort de financement important pour compenser la baisse des aides. Les bailleurs sociaux sont inquiets car ces évolutions remettent en cause la pérennité de notre modèle de financement. Nous ne cherchons pas à dégager des profits, simplement à être à l'équilibre sur 40 ou 50 ans grâce aux prêts privilégiés de la Caisse des dépôts. Face à cette situation, le seul moyen de continuer à jouer notre rôle social est d'obtenir des aides des communes ou de l'État, notamment sous la forme de terrains qui nous sont cédés à prix décotés.

Beaucoup de ménages en Île-de-France ont des difficultés pour se loger, pas seulement les plus pauvres…

Le parc social est confronté à une double priorité : loger les travailleurs clés (indispensables au bon fonctionnement de la société), qui sont souvent des ménages modestes, et les personnes en grande difficulté sociale. Mais il faut trouver un logement pour

tout le monde et les besoins sont énormes. La crise sanitaire a montré que les aides-soignants qui gagnent entre une fois et une fois et demi le salaire minimum de croissance (SMIC), étaient directement concernés par ce problème. On parvient péniblement à financer 30 000 logements sociaux par an en Île-de-France, alors qu'il en faudrait 37 000. Grâce à l'impulsion du Grand Paris, on construit certes davantage, tous types de logements confondus : 80 000 logements au total en 2019, soit un niveau supérieur à l'objectif de long terme de la Région qui est de 70 000 par an. La situation s'améliore puisque on était tombé à moins de 45 000 logements en 2012. Le problème, c'est que ces logements sont trop chers. C'est pourquoi on ne peut pas laisser faire le marché, il est nécessaire de réguler les prix du foncier.

Nadia Bouyer a été nommée à la tête d'Action logement en décembre 2020.

Pour parvenir à atteindre l'objectif de 37 000 logements sociaux par an en Île-de-France, il faut raccourcir les délais de construction. L'instruction des permis de construire est trop longue, il faut limiter les recours, raccourcir les procédures administratives… Quand tout va bien, il faut trois ans pour finaliser une opération, c'est trop long ! Tout projet de construction est un parcours semé d'embuches. Si on veut relancer la machine économique, le logement social est un bon vecteur car il répond à un vrai besoin et cette activité est ancrée dans les territoires, non délocalisable.

Quel regard portez-vous sur la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) dont on vient de fêter le vingtième anniversaire ?

Cette loi a permis de faire prendre conscience à beaucoup de communes de l'importance du logement social. Dans beaucoup de territoires, nous ne pourrions pas travailler s'il n'existait pas une contrainte de produire du logement social. Les promoteurs ne viendraient pas vers nous, ils vendraient leurs logements plus chers à des acteurs privés. Si le logement social est aujourd'hui bien accepté par la plupart de nos concitoyens, c'est en partie grâce à la loi SRU. Le monde des HLM a beaucoup évolué depuis 2000. Les logements que nous construisons sont plus qualitatifs, ils s'insèrent mieux dans l'urbanisme de la ville. L'époque des grands ensembles est révolue. Nos trois filiales franciliennes de logement – Seqens, Erigère et 3F – proposent une gamme variée de logements sociaux. La taille moyenne d'une opération est de trente logements seulement. Avoir porté l'objectif pour la plupart des communes à 25 % de logements sociaux en 2025 pourrait cependant avoir des effets pervers. C'est pourquoi la réflexion qui s'ouvre sur l'après 2025 est primordiale pour se projeter sur le long terme. Certaines communes qui sont très loin de l'objectif risquent de se décourager et préfèreront payer des pénalités. Quand on veut inciter à faire, il vaut mieux que l'objectif fixé soit atteignable.

Propos recueillis par Jérôme Porier

*** Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), réservé aux personnes en situation de grande précarité.**
**** Prêt locatif à usage social (PLUS), correspondent aux HLM traditionnelles.**
***** Prêt locatif social (PLS), attribué aux familles dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux locations HLM ordinaires, mais trop bas pour pouvoir se loger dans le parc privé.**

Pour conclure

Trois ans après le premier, ce deuxième rapport de l'Observatoire de la mixité sociale (OMIS) confirme les difficultés du "vivre-ensemble » en Île-de-France. En matière de mixité sociale, il n'y a pas d'évidence, pas de solution simple. Les processus de gentrification, par exemple, permettent un brassage social, mais ils repoussent souvent les plus pauvres aux marges de la ville. Face à une telle complexité, la mission de l'OMIS est de mettre les choses en perspective, de donner la parole aux chercheurs spécialistes de ces sujets, d'apporter une diversité de points de vue pour enrichir les débats. Afin de ne pas laisser l'émotion prendre le pas sur la raison dans une période où les réseaux sociaux attisent l'hystérisation médiatique.

Développer l'offre de logements sociaux est le premier et le meilleur moyen de promouvoir la mixité sociale en Île-de-France, une région où les prix de l'immobilier sont les plus élevés de France. Malheureusement, le constat de la vaste étude que nous avons réalisée en partenariat avec l'Institut Paris Région (IPR) montre que le parc social francilien remplit de moins en moins sa mission prioritaire. Malgré quelques efforts, la construction de logements sociaux à destination des familles les plus modestes s'est fortement réduite et il manque 150 000 HLM pour atteindre les objectifs de la loi SRU. C'est le fait de 250 municipalités qui demeurent récalcitrantes à la mixité sociale. Heureusement, certaines expériences, comme celle de la rénovation du quartier Saint-Vincent-de-Paul, à Paris, à laquelle participent le promoteur Quartus et l'association Habitat et Humanisme, sont porteuses d'espoir. Il faudra probablement quelques années pour savoir si ce projet audacieux fera école auprès de ceux qui imaginent la ville de demain.

Le "vivre-ensemble", idéal cher à Habitat et Humanisme depuis sa création en 1985, se construit aussi dans les lieux publics, thème central de ce deuxième rapport de l'OMIS. Pour savoir s'il existe une "recette" de la mixité sociale harmonieuse, nous avons interrogé des chercheurs qui ont longuement étudié les espaces ouverts au public et nous avons envoyé nos journalistes enquêter à travers l'Île-de-France dans les médiathèques, les centres commerciaux, les parcs, les rues privatisées, les gares, les tiers-lieux… En cours de route, la pandémie est venue nous rappeler à quel point ces espaces publics sont indispensables à la vie sociale dans un tissu urbain aussi dense que celui de la région parisienne. Après de longs mois d'enquête, nos journalistes sont revenus avec des réponses qui sont tout sauf simplistes. Leurs enquêtes constituent un patchwork qui est le cœur de ce livre. Certaines dérives, comme la transformation du mobilier urbain en dispositif anti-SDF ou l'obsession sécuritaire des gestionnaires de centres commerciaux, sont inquiétantes, mais il y a aussi des initiatives positives. Par exemple, les expérimentations des tiers-lieux en matière de brassage social ou l'ambition des médiathèques dans la lutte contre la ségrégation culturelle, sont porteuses d'espoir. Là-aussi, c'est dans la durée que nous saurons si ces tentatives permettront de rendre la ville plus inclusive.

Jérôme Porier, chef de projet Omis, Habitat et Humanisme

Conseil scientifique de l'OMIS

Gwenaëlle d'Aboville
Urbaniste, co-directrice de l'agence Ville Ouverte qu'elle a fondée en 2004. Maître de conférences associée à l'école d'architecture de la ville et des territoires Paris-Est.

Christine Lelévrier
Sociologue-urbaniste, professeure à l'École d'urbanisme de Paris et chercheuse au laboratoire Lab'urba (EA 3482), université de Paris-Est-Créteil, présidente du conseil scientifique de l'OMIS.

Jean Frébault
Professionnel de l'urbanisme, de l'aménagement urbain et la politique de la ville – directeur d'agences d'urbanisme, de l'Architecture et de l'urbanisme au ministère de l'Équipement… –, puis investi dans la démocratie participative (président du conseil de développement du Grand-Lyon, membre du conseil citoyen de la Duchère).

Éric Charmes
Directeur de recherche en études urbaines et en urbanisme, ENTPE, Vaulx-en-Velin, Université de Lyon. Membre du laboratoire RIVES (UMR CNRS Environnement Ville Société).

Antoine Fleury
Chargé de recherche en géographie et études urbaines au CNRS, co-responsable de la transversalité Fabriques de l'urbain au sein de l'UMR 8504 Géographie-cités, co-responsable d'un groupe de travail au sein du LabEx DynamiTe.

Stéphanie Vermeersch
Directrice de recherche au CNRS, unité mixte de recherche Laboratoire architecture ville urbanisme environnement (UMR Lavue).

Comité de pilotage
de l'Observatoire de la mixité sociale (OMIS)

François Boneu, Olivier Launay, Catherine Roubaud, Pierre Maréchal, Sophie Audrain, Marie-Annonciade Petit, Séverine Delmas, Blandine Bourrieau, Morgan Goubill.

Ours

Coordination éditoriale
Jérôme Porier

Éditrice
Eve Jouannais

Graphiste
Audrey Rebmann

Infographiste
Jean-Michel Cornu

Illustrateur
Jean-Manuel Duvivier

Édité par l'OMIS / Habitat et Humanisme

Achevé d'imprimer en mai 2021 par l'imprimerie de Champagne

ISBN : 978-2-9575995-0-9

Dépôt légal : juin 2021

Vivre ensemble dans l'espace public

Persuadé que la mixité sociale est essentielle à la cohésion de notre société, Habitat et Humanisme a créé en 2016 l'Observatoire de la mixité sociale (OMIS). Après avoir examiné les conséquences des politiques publiques de l'habitat en la matière, nous consacrons ce deuxième rapport à la mixité sociale dans l'espace public. Si des politiques volontaristes d'accueil de tous les publics sont à saluer, la ville est parfois rendue délibérément inhospitalière aux plus fragiles. Dans les rues, dans les centres commerciaux et les gares, la mixité sociale pâtit trop souvent de la vision sécuritaire des gestionnaires de ces lieux. Et l'espace public francilien continue d'être organisé en fonction de normes masculines. Heureusement, des initiatives porteuses d'espoir surgissent, notamment des quartiers en réhabilitation. Elles témoignent de l'importance de penser l'espace public par son usage et avec ses usagers.

Et le logement social dans tout ça ? Dans la seconde partie de ce rapport, l'OMIS a analysé l'offre de logements très abordables au sein du parc social, son évolution dans le temps et sa répartition en Île-de-France. L'étude cartographique réalisée avec l'Institut Paris Région montre que la construction de logements très sociaux s'est développée de manière très inégale d'une commune à l'autre et a tendance à s'amenuiser au fil du temps. Un constat préoccupant pour qui pense que le parc social a vocation à proposer un logement à tous, et notamment aux plus modestes.

Illustrations Jean-Manuel Duvivier

15 €

OMIS

IDHEAL RECHERCHE

habitat & humanisme

ISBN : 978-2-9575995-0-9